



SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 1.427.097,50 EUROS
SIEGE SOCIAL : 73-77, RUE DE SEVRES
92514 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
408 530 137 R.C.S. NANTERRE

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion de l'admission sur Alternext d'Euronext Paris, dans le cadre d'une Offre à Prix Ouvert et d'un Placement Global, des actions existantes constituant le capital de la société MINDSCAPE et des actions nouvelles à émettre.

Fourchette indicative de prix applicable à l'offre à Prix Ouvert et au Placement Global :
Entre 17,52 € et 20,16€



En application des articles L. 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son Règlement Général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé le visa n° 07-404 en date du 15 novembre 2007 sur le présent prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L 621-8-1 du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des documents comptables et financiers présentés.

CM-CIC Securities
Listing Sponsor
Prestataire de Services d'Investissement

Le présent document est disponible sans frais auprès de la Société MINDSCAPE et peut être consulté sur son site Internet (www.mandscape.com) ainsi que sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

RESUME DU PROSPECTUS	8
PREMIER CHAPITRE.....	14
1. PERSONNES RESPONSABLES	15
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS	15
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION	15
1.3. ATTESTATION DU LISTING SPONSOR	16
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES.....	17
2.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	17
2.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS.....	17
2.3. INFORMATION SUR LES CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	17
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES.....	18
4. LES FACTEURS DE RISQUE	19
4.1. RISQUES LIES A L'ACTIVITE ET AU DEVELOPPEMENT.....	19
4.1.1. <i>Risques liés aux évolutions technologiques</i>	19
4.1.2. <i>Risques liés au phénomène du piratage</i>	19
4.1.3. <i>Risques liés à la sécurité informatique</i>	20
4.2. RISQUES COMMERCIAUX	20
4.2.1. <i>Risques liés aux contrats d'édition / co-production.....</i>	20
4.2.2. <i>Risques relatifs au marché et à la concurrence.....</i>	21
4.2.3. <i>Risques liés à l'échec d'un lancement de produit et saisonnalité</i>	21
4.2.4. <i>Risques clients</i>	22
4.2.5. <i>Risques fournisseurs</i>	22
4.2.6. <i>Risques vis-à-vis des partenaires</i>	23
4.3. RISQUES JURIDIQUES	24
4.3.1. <i>Risques liés aux droits de propriété intellectuelle</i>	24
4.3.2. <i>Risques liés à la réglementation.....</i>	24
4.3.3. <i>Assurances.....</i>	24
4.3.4. <i>Faits exceptionnels et litiges</i>	26
4.3.5. <i>Contrôle fiscal.....</i>	28
4.4. RISQUES FINANCIERS	28
4.4.1. <i>Risque de liquidité</i>	28
4.4.2. <i>Risque de change.....</i>	29
4.4.3. <i>Risque de taux.....</i>	29
4.4.4. <i>Engagements hors-bilan.....</i>	30
4.4.5. <i>Risque actions</i>	31
4.5. RISQUES LIES AU RECRUTEMENT ET AU DEPART DE COLLABORATEURS-CLES	31
4.6. RISQUES LIES AUX OPERATIONS DE CROISSANCE EXTERNE	32
5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE.....	33
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	33
5.1.1. <i>Dénomination sociale de la Société et nom commercial</i>	33
5.1.2. <i>Lieu et numéro d'enregistrement de la Société</i>	33
5.1.3. <i>Date de constitution et durée.....</i>	33

5.1.4. <i>Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités</i>	33
5.1.5. <i>Evènements importants dans le développement de la Société</i>	33
5.2. INVESTISSEMENTS	35
5.2.1. <i>Description des principaux investissements réalisés par la Société au cours des trois derniers exercices</i>	35
5.2.2. <i>Description des principaux investissements sur le premier semestre 2007</i>	36
5.2.3. <i>Description des principaux investissements futurs de la Société</i>	36
6. APERÇU DES ACTIVITES	38
6.1. MINDSCAPE, ACTEUR MAJEUR DE L'EDITION DE LOGICIELS DE LOISIRS INTERACTIFS	38
6.1.1. <i>Un leader du marché grand public</i>	38
6.1.2. <i>Une stratégie de croissance réussie</i>	47
6.1.3. <i>Un business model équilibré et une gestion saine</i>	48
6.1.4. <i>Une organisation optimisée, une structure intégrée</i>	50
6.2. LE MARCHE DES LOISIRS INTERACTIFS	54
6.2.1. <i>Un marché en forte croissance</i>	54
6.2.2. <i>Les jeux vidéo : un nouveau cycle de croissance</i>	55
6.2.3. <i>Le marché du multimédia ludoéducatif en France</i>	61
6.2.4. <i>Panorama concurrentiel de MINDSCAPE</i>	63
6.3. L'ACCELERATION STRATEGIQUE DE MINDSCAPE A PARTIR DE 2007	64
6.3.1. <i>Essor du jeu en ligne et du canal internet dès 2007</i>	64
6.3.2. <i>Montée en puissance des jeux pour consoles</i>	65
6.3.3. <i>Développement international</i>	66
6.3.4. <i>Axes de croissance complémentaires</i>	67
7. ORGANIGRAMME	69
7.1. PRESENTATION GENERALE DU GROUPE	69
7.2. PRESENTATION DES SOCIETES DU GROUPE	69
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT	72
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	72
8.2. PROJET D'EXTENSION	72
8.3. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUER SUR L'UTILISATION DES ACTIFS IMMOBILIERS	72
9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE	73
9.1. SITUATION FINANCIERE	73
9.1.1. <i>Compte de résultat consolidé simplifié pour les exercices 2004, 2005, 2006 et premier semestre 2007</i>	73
9.1.2. <i>Analyse du chiffre d'affaires</i>	74
9.1.3. <i>Analyse du résultat opérationnel</i>	75
9.1.4. <i>Analyse du Résultat net part du groupe</i>	76
9.2. RESULTAT OPERATIONNEL	76
9.2.1. <i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu opérationnel</i>	76
9.2.2. <i>Changements importants du Chiffre d'affaires</i>	76
9.2.3. <i>Facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influer sur les opérations de l'émetteur</i>	77
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	78
10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES DE LA SOCIETE	78
10.2. FLUX DE TRESORERIE	79
10.3. CONDITIONS D'EMPRUNTS ET STRUCTURE DE FINANCEMENT	80
10.4. RESTRICTIONS EVENTUELLES A L'UTILISATION DES CAPITAUX	80
10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES	80
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, MARQUES, BREVETS, LICENCES	81

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	81
11.2. ETAT DES MARQUES	82
12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	88
12.1. TENDANCES ET PERSPECTIVES DU GROUPE DEPUIS LA FIN DU DERNIER EXERCICE	88
12.2. IMPACT DES LANCEMENTS DE PRODUITS SUR LE DEUXIEME SEMESTRE 2007.....	90
12.3. ACTIVITE DU TROISIEME TRIMESTRE 2007.....	90
12.4. OBJECTIFS DU GROUPE.....	91
12.5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES OBJECTIFS DU GROUPE	91
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	93
14. ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE.....	94
14.1. COMPOSITION DES ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE	94
14.1.1. <i>Composition du Directoire</i>	94
14.1.2. <i>Composition du Conseil de Surveillance</i>	94
14.2. AUTRES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES OU AYANT ETE EXERCES AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES EN DEHORS DU GROUPE	95
14.3. BIOGRAPHIE DES DIRIGEANTS	96
14.3.1. <i>Biographie des membres du Directoire</i>	96
14.3.2. <i>Biographie des membres du Conseil de Surveillance</i>	96
14.4. CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS	97
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	98
15.1. REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	98
15.1.1. <i>Le Conseil de surveillance.....</i>	98
15.1.2. <i>Les membres du Directoire.....</i>	98
15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR AILLEURS PAR LA SOCIETE OU SES FILIALES AUX FINS DU VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITES OU D'AUTRES AVANTAGES AU PROFIT DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	99
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	100
16.1. FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE DIRECTION	100
16.1.1. <i>Fonctionnement du Directoire.....</i>	100
16.1.2. <i>Mandat des membres du Directoire.....</i>	101
16.1.3. <i>Fonctionnement du Conseil de Surveillance</i>	101
16.1.4. <i>Mandat des membres du Conseil de Surveillance.....</i>	102
16.2. CONTRATS ENTRE LES ADMINISTRATEURS ET LA SOCIETE	102
16.3. COMITES SPECIALISES	102
16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE	103
16.4.1. <i>Déclaration relative au gouvernement d'entreprise</i>	103
16.4.2. <i>Contrôle interne</i>	104
17. SALARIES.....	109
17.1. NOMBRE DE SALARIES ET REPARTITION PAR FONCTION.....	109
17.2. PARTICIPATION ET STOCKS OPTIONS DES DIRIGEANTS	109
17.3. PARTICIPATION DES SALARIES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE	110
17.4. CONTRATS D'INTERESSEMENT ET DE PARTICIPATION	110
17.5. LES RELATIONS COLLECTIVES AU SEIN DU GROUPE	110
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	111
18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	111
18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	111

18.3. CONTROLE DE LA SOCIETE.....	112
18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	112
18.5. MODIFICATION INTERVENUES DANS LA REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	112
19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	113
19.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006.....	113
19.2. AUTRES OPERATIONS	114
20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE	115
20.1. INFORMATIONS FINANCIERES CONSOLIDÉES HISTORIQUES	115
20.1.1. <i>Comptes consolidés au 31 décembre 2006</i>	115
20.1.2. <i>Comptes consolidés au 31 décembre 2005</i>	134
20.1.3. <i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005</i>	153
20.2. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA.....	155
20.2.1. <i>Comptes agrégés pro forma au 31 décembre 2004</i>	155
20.2.2. <i>Note explicative des comptes pro forma</i>	157
20.2.3. <i>Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma</i>	158
20.3. ETATS FINANCIERS	159
20.3.1. <i>Comptes sociaux de MINDSCAPE SAS au 31 décembre 2004</i>	159
20.3.2. <i>Rapport des commissaires sur les comptes sociaux de MINDSCAPE SAS établies au 31 décembre 2004</i>	168
20.4. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	169
20.5. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	170
20.5.1. <i>Comptes consolidés au 30 juin 2007</i>	170
20.5.2. <i>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires</i>	188
20.6. COMPLEMENTS AUX COMPTES ETABLIS POUR LES BESOINS DU PROSPECTUS.....	189
20.7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	195
20.8. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES.....	195
20.9. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	195
20.10. CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE DU GROUPE.....	195
21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	196
21.1. CAPITAL SOCIAL	196
21.1.1. <i>Capital social émis et autorisé à la date d'enregistrement du présent Prospectus</i>	196
21.1.2. <i>Titres non représentatifs du capital</i>	197
21.1.3. <i>Titres propres détenus par la Société ou par les sociétés du Groupe</i>	197
21.1.4. <i>Valeurs mobilières complexes</i>	197
21.1.5. <i>Option ou accord portant sur le capital de la Société ou d'une des sociétés du Groupe</i>	198
21.1.6. <i>Evolution du capital de la Société depuis sa création</i>	198
21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	199
21.2.1. <i>Objet social (article 2 des statuts)</i>	199
21.2.2. <i>Dispositions des statuts, d'une chartre ou d'un règlement de la Société concernant les membres du directoire</i>	199
21.2.3. <i>Droits et obligations attachés aux actions (article 13)</i>	199
21.2.4. <i>Modalités de modification des droits des actionnaires</i>	200
21.2.5. <i>Assemblée générales d'actionnaires</i>	200
21.2.6. <i>Dispositions des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle</i>	201
21.2.7. <i>Franchissements de seuils statutaires (article 17)</i>	201
21.2.8. <i>Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)</i>	201

22. CONTRATS IMPORTANTS	202
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	203
23.1. REVUE JURIDIQUE DES DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE DE LA SOCIETE MINDSCAPE.....	203
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	204
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	204
DEUXIEME CHAPITRE	205
1. PERSONNES RESPONSABLES	206
1.1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS	206
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU PROSPECTUS	206
1.3. ATTESTATION DU LISTING SPONSOR	206
1.4. ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE MINDSCAPE.....	206
2. FACTEURS DE RISQUE	207
2.1. FACTEURS DE RISQUE LIES A L'OPERATION.....	207
3. INFORMATIONS DE BASE	208
3.1. DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET	208
3.2. CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT AU 31 AOUT 2007	208
3.3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE	209
3.4. RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT.....	210
4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE OFFERTES / ADMISES A LA NEGOCIATION	211
4.1. NATURE ET CATEGORIE DES ACTIONS	211
4.2. DROIT APPLICABLE ET TRIBUNAUX COMPETENTS.....	211
4.3. FORME ET INSCRIPTION EN COMPTE DES ACTIONS.....	211
4.4. DEVISE D'EMISSION	212
4.5. DROITS ATTACHES AUX ACTIONS.....	212
4.6. AUTORISATIONS D'EMISSION.....	212
4.7. DATE PREVUE POUR L'EMISSION	213
4.8. RESTRICTION A LA LIBRE NEGOCIABILITE DES ACTIONS	213
4.9. ACQUISITION DE LA MAJORITE DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE : GARANTIE DE COURS.....	213
4.10. OPERATION PUBLIQUE D'ACHAT RECENTE	214
4.11. REGIME FISCAL DES ACTIONS	214
5. CONDITIONS DE L'OFFRE.....	219
5.1. CONDITIONS, CALENDRIER PREVISIONNEL ET MODALITES DE L'OFFRE	219
5.1.1. <i>Conditions de l'offre</i>	219
5.1.2. <i>Montant de l'offre</i>	219
5.1.3. <i>Procédures et période d'ouverture de l'offre</i>	220
5.1.4. <i>Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités</i>	221
5.1.5. <i>Réduction des ordres émis dans l'Offre</i>	221
5.1.6. <i>Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/achat</i>	222
5.1.7. <i>Révocation des demandes de souscription/achat</i>	222
5.1.8. <i>Règlement-livraison des actions</i>	222
5.1.9. <i>Publication des résultats de l'Offre</i>	223
5.1.10. <i>Suppression du Droit préférentiel de souscription – délai de priorité des actionnaires</i>	223
5.2. PLAN DE DISTRIBUTION ET ALLOCATION DES ACTIONS	223

5.2.1.	<i>Catégories d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre est ouverte – Restrictions de placement.....</i>	223
5.2.2.	<i>Intention de souscription par les actionnaires ou dirigeants actuels du MINDSCAPE.....</i>	224
5.2.3.	<i>Information de pré-allocation.....</i>	224
5.2.4.	<i>Résultat de l'Offre – Début des négociations</i>	224
5.2.5.	<i>Clause d'extension</i>	224
5.2.6.	<i>Option de sur-allocation.....</i>	224
5.3.	FIXATION DU PRIX	224
5.3.1.	<i>Modalités de fixation du prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement.....</i>	224
5.3.2.	<i>Publication du Prix de l'Offre</i>	225
5.3.3.	<i>Eléments d'appréciation du prix.....</i>	225
	<i>Source : JCF, Société, estimations CM-CIC Securities</i>	227
	<i>Source : Sociétés et estimations CM-CIC Securities (Avanquest : CA 2006 de Emme qui inclut la distribution de logiciels non-jeux ; répartition selon les chiffre de Emme au S1-05/06)</i>	227
5.3.4.	<i>Disparité entre le Prix de l'Offre et le coût des acquisitions d'actions par les dirigeants.....</i>	230
5.4.	PLACEMENT.....	230
5.4.1.	<i>Coordonnées du Listing Sponsor et du Prestataire de Services d'investissement en charge du placement.....</i>	230
5.4.2.	<i>Etablissements en charge du service des titres et du service financier.....</i>	230
5.4.3.	<i>Garantie.....</i>	230
6.	ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION	231
6.1.	ADMISSION AUX NEGOCIATIONS	231
6.2.	AUTRES PLACES DE COTATION EXISTANTES.....	231
6.3.	OFFRES CONCOMITANTES D'ACTIONS	231
6.4.	CONTRAT DE LIQUIDITE	231
6.5.	STABILISATION.....	231
6.6.	RACHAT D'ACTIONS PROPRES.....	231
7.	DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE.....	232
7.1.	ACTIONNAIRES CEDANTS.....	232
7.2.	NOMBRE DE TITRES OFFERTS PAR CHACUN DES ACTIONNAIRES CEDANTS	232
7.3.	ENGAGEMENTS DE CONSERVATION DES ACTIONS.....	232
8.	DEPENSES LIEES A L'OFFRE.....	234
9.	DILUTION	234
9.1.	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES.....	234
9.2.	INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE	234
10.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	236
10.1.	CONSEILLERS AYANT UN LIEN AVEC L'OFFRE	236
10.2.	RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES	236
10.3.	RAPPORT D'EXPERT	236
10.4.	INFORMATIONS PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE	236

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n° 07-404 en date du 15 novembre 2007 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile qui si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

1. Informations concernant l'émetteur

La société MINDSCAPE, créateur et éditeur de jeux vidéo et de contenus interactifs pour la famille, est immatriculée sous le numéro Nanterre RCS 408 530 137. Qualification FCPI reçue le 6 novembre 2007 par Oséo Innovation.

Détenteur des marques Adi, Adibou, Adiboud'chou, Lapin Malin et Carmen San Diego, MINDSCAPE occupe aujourd'hui une place de premier plan sur le marché des jeux vidéo pour les enfants et la famille et plus largement des contenus interactifs. L'entreprise est le deuxième acteur du jeu vidéo sur PC en France et bénéficie d'une implantation internationale aux Pays-Bas, Australie, Royaume-Uni et Allemagne. Depuis 2007, l'entreprise dispose de relais de croissance importants grâce au développement des produits pour consoles de jeux et jeux en-ligne.

Les tableaux ci-dessous présentent les comptes consolidés de la société, établis selon les normes IFRS pour les exercices 2006 et 2005. Pour la lisibilité de l'information, le groupe produit des données agrégées pro-forma au 31 décembre 2004 comprenant les seules filiales existantes à cette date (modification du périmètre modifié en 2005 avec l'acquisition des filiales hollandaises et australiennes et l'acquisition de Coktel).

L'activité de l'entreprise subit traditionnellement une saisonnalité défavorable sur le premier semestre. Ce phénomène est particulièrement marqué cette année avec une concentration des lancements de produits au second semestre. Il convient par ailleurs de noter l'impact positif de 268K€ d'impôts différés sur le résultat net part du groupe au 30 juin 2007.

En K€	31/12/2004 proforma	31/12/2005	31/12/2006	30/06/2006	30/06/2007
Chiffre d'affaires	19 289	24 757	33 644	14 457	14 725
Marge brute	9 586	13 563	17 509	7 320	7 685
Résultat opérationnel courant	388	1 538	2 864	283	101
Résultat opérationnel	289	1 080	2 564	283	(32)
Résultat net part du groupe	NC	296	1 685	2	171
Actif immobilisé net	NC	14 601	15 082	14 715	15 975
Capitaux propres	NC	13 939	15 557	13 818	15 833
Dettes (financières et compte courant)	8 614	2 961	3 065	3 891	6 075
Disponibilités	4 062	3 192	4 697	3 971	4 015

NC : non comparable

Tableau synthétique des capitaux propres et endettement

Les tableau ci-dessous présentent la situation de l'endettement et des capitaux propres (hors résultat). Les tableaux détaillés figurent au paragraphe 3.2 de la deuxième partie du prospectus.

en milliers d'euros (données non auditées)	31 août 2007
Capitaux propres	15 662
Endettement financier	7 111
<i>Total des dettes courantes</i>	<i>3 871</i>
<i>Total des dettes non courantes</i>	<i>3 240</i>

Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :

en milliers d'euros (données non auditées)	31 août 2007
- Liquidités	5 474
- Dettes financières à court terme	3 871
- Endettement financier net à court terme	(1 603)
- Endettement financier net à moyen et long terme	3 240
- Endettement financier net	1 637

Entre le 31 août 2007 et le 30 septembre 2007, l'endettement financier de l'entreprise a évolué de la façon suivante :

en milliers d'euros (données non auditées)	
- Endettement financier net au 31 août 2007	1 637
- Augmentation de capital liée à l'exercice de BSA le 27/09/2007	(1 250)
- Remboursement de la totalité du compte courant de Brainscape le 29/09/07	1 584
- Endettement financier net au 30 septembre 2007	1 971

A ce jour, MINDSCAPE ne dispose d'aucune dette financière, indirecte ou conditionnelle.

Principaux facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous au chapitre 4 de la première partie du prospectus et au chapitre 2 de la deuxième partie avant de prendre leur décision d'investissement.

Concernant la société :

Parmi les risques les plus significatifs, peuvent être notamment cités :

Les risques liés à l'activité et au développement de l'entreprise : si l'entreprise est aujourd'hui bien positionnée et bénéfice d'un contexte porteur, elle reste soumise aux contraintes du marché du jeu vidéo en termes de cyclicité et d'évolution technologique : un choix inapproprié ou un retard dans sa sortie peut avoir des conséquences négatives sur les performances de l'entreprise. L'ensemble de l'industrie du jeu vidéo reste également confrontée aux problèmes du piratage et des risques liés à la sécurité informatique.

Les risques commerciaux : (i) L'interruption potentielle de certains contrats d'édition ou de coproduction est susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus et les résultats de l'entreprise dès lors qu'ils ne seraient pas compensés par d'autres. (ii) Le groupe est un spécialiste des jeux vidéo qui bénéficie aujourd'hui d'un contexte de marché porteur compte tenu de l'élargissement actuel du public des jeux vidéo. Le groupe reste néanmoins face à un paysage concurrentiel significatif composé d'acteurs mondiaux ou de taille importante. (iii) Le groupe comme l'ensemble de l'industrie du jeu vidéo est dépendant des lancements des nouveaux jeux pour lesquels un investissement a parfois été conséquent. Un échec commercial ou le décalage de la sortie d'un jeu peut ainsi avoir un impact fort sur l'entreprise tant au niveau de son activité que de sa rentabilité. (iv) Au 30/06/07 : la part de chiffre d'affaires représentée par le 1^{er} client et les 10 premiers clients est de 11,2% et 43,7%. Le chiffre d'affaires réalisé à partir de marques propriétaires s'élève à 23%, le restant étant réalisé à partir de contrats de licences, de concession de marques et de distribution.

Les risques juridiques et financiers : (i) Concernant les risques de change, l'entreprise ne procède pas à la mise en place de procédures de couvertures compte tenu du caractère non significatif des montants concernés. (ii) une hausse des taux d'intérêts n'auraient qu'un impact limité sur le résultat de l'entreprise compte tenu de la nature de l'endettement de l'entreprise.

Les risques liés à l'Offre : (i) les titres de la société n'ont pas été préalablement cotés et l'admission des titres se réalise sur un marché non réglementé et signifie une absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes. (ii) L'opération ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin et l'augmentation de capital pourra se limiter à 75 % du montant initialement prévu.

Informations sur les tendances

Le chiffre d'affaires (données non auditées) du troisième trimestre 2007 s'établit à 8,2 M€ soit une croissance de 19% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

En s'appuyant sur la stratégie de développement, le groupe MINDSCAPE considère qu'il dispose d'un potentiel de croissance important dans les années à venir en particulier en termes de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel. Son objectif est de devenir le n°1 européen des jeux pour la jeunesse et la famille.

2. Informations concernant l'opération

MINDSCAPE inscrit son introduction en bourse dans une logique de financement de la croissance. Le produit net de l'augmentation de capital sera essentiellement consacré au développement de nouveaux produits ou à l'achat de nouvelles licences. L'admission sur Alternext donnera les moyens financiers nécessaires à MINDSCAPE pour accélérer son développement notamment par des croissances externes.

MINDSCAPE a demandé l'admission aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris de :

- 2 854 195 actions existantes intégralement souscrites et libérées, toutes de mêmes catégories
- 530 786 actions nouvelles maximum, susceptibles d'être émises dans le cadre de la présente offre

Préalablement à la première cotation, la diffusion dans le public des actions nouvelles se réalisera dans le cadre : -d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une Offre à Prix Ouvert principalement destinée aux personnes physiques, - d'un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant un placement public en France et un placement privé international dans certains pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'offre publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement.'

Nombre maximal d'actions offertes dans le cadre de l'offre avant exercice de la clause d'extension	<ul style="list-style-type: none"> - 530 786 actions nouvelles à émettre, représentant 18,6% du capital et 15,3% de droits de vote de MINDSCAPE à ce jour - 132 696 actions existantes représentant 4,6% du capital et 3,8% des droits de vote à ce jour - Soit un total de 663 482 actions offertes 															
Provenance des actions cédées	<table border="1"> <thead> <tr> <th>actionnaires</th> <th>Nb d'action initial</th> <th>Nb d'actions cédées si exercice intégral de la clause d'extension</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Brainscape SA</td> <td>2 157 814</td> <td>82 819</td> </tr> <tr> <td>FCPR Fortis PE France</td> <td>310 238</td> <td>11 907</td> </tr> <tr> <td>FCPR Nord Europe</td> <td>186 143</td> <td>7 144</td> </tr> <tr> <td>Salariés</td> <td>200 000</td> <td>64 000</td> </tr> </tbody> </table>	actionnaires	Nb d'action initial	Nb d'actions cédées si exercice intégral de la clause d'extension	Brainscape SA	2 157 814	82 819	FCPR Fortis PE France	310 238	11 907	FCPR Nord Europe	186 143	7 144	Salariés	200 000	64 000
actionnaires	Nb d'action initial	Nb d'actions cédées si exercice intégral de la clause d'extension														
Brainscape SA	2 157 814	82 819														
FCPR Fortis PE France	310 238	11 907														
FCPR Nord Europe	186 143	7 144														
Salariés	200 000	64 000														
Nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre	696 656 actions maximum en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension soit 24,4% du capital et 20,1% des droits de vote															

Clause d'extension	En fonction de la demande, une clause d'extension portant sur un maximum de 33 174 actions représentant 5,0% du montant mis sur le marché initialement prévu pourrait être exercée. Les actions supplémentaires offertes proviendraient exclusivement de cessions d'actions existantes.
Prix par action	A titre indicatif entre 17,52€ et 20,16€. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui pourrait se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordre soit le 30 novembre 2007.
Date de jouissance	1er janvier 2007

Nombre d'actions à émettre	530 786 actions pouvant être limitées à 75% soit 398 089 actions
Produit brut de l'émission	A titre indicatif, 10 000 008 € en cas d'émission de 530 786 actions à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix mentionnée ci-dessus (soit 18,84€) et de 7 499 997 € en cas de limitation à 75%
Produit net de l'émission	9 488 508 € (frais liés à l'opération estimés à 511 500 €) et 7 035 997 € en cas de limitation à 75% (avec 464 000 € de frais)

L'augmentation de capital ne comporte ni clause de sur-allocation, ni clause d'extension. L'augmentation de capital à 100% sera prioritaire sur la cession dans le cadre du placement.

Nombre d'actions à céder	132 696 actions pouvant être portées à 165 870 en cas d'exercice de la clause d'extension
Produit brut de la cession	A titre indicatif, 2 499 993 € pouvant être porté à 3 124 990 € en cas d'exercice de la clause d'extension à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 18,64€)
Produit net de la cession	Le produit net de la cession est estimé à 2 452 493 € (frais liés à l'opération de 47 500 €) pouvant être porté à 3 065 615 € en cas d'exercice de la clause d'extension (avec 59 375 € de frais).

Fourchette de valorisation de la société

L'évaluation de MINDSCAPE dans le cadre de son projet d'introduction a été réalisée selon une approche multicritères : actualisation des flux de trésorerie et comparatifs boursiers (informations détaillées au paragraphe 5.3.3 de la deuxième partie du prospectus).

Synthèse des valorisations d'équilibre (pré-monnaie avant décote)	M€	€/action
Actualisation des DCF	75	26,28
Comparaisons boursières	75	26,28
Moyenne	75	26,28

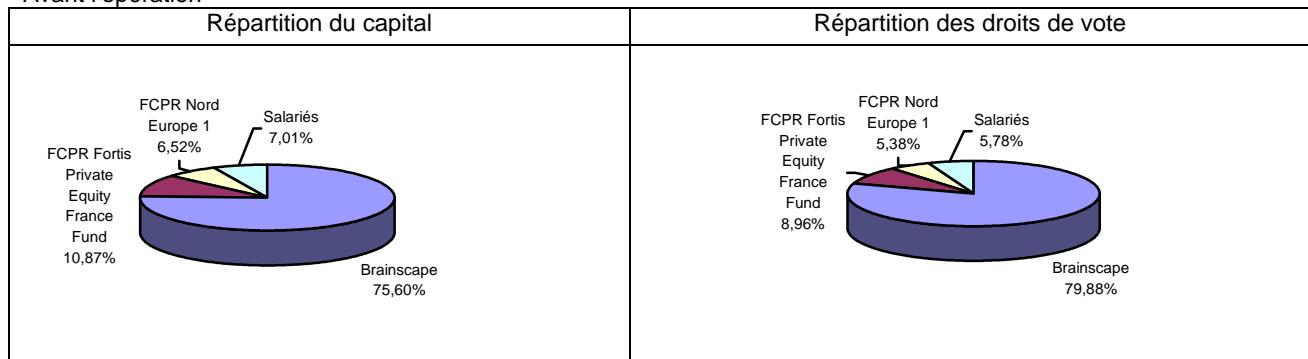
Compte tenu de la forte volatilité actuelle des marchés boursiers, la décote retenue en milieu de fourchette sur la valorisation d'équilibre pré-monnaie est de 28%. La fourchette de prix encadre cette décote entre 33% et 23%.

Sur la base d'une valorisation en milieu de fourchette de 53,77 M€ après décote, la valorisation après opération (avec une action à 18,84€, prix en, milieu de fourchette) atteint

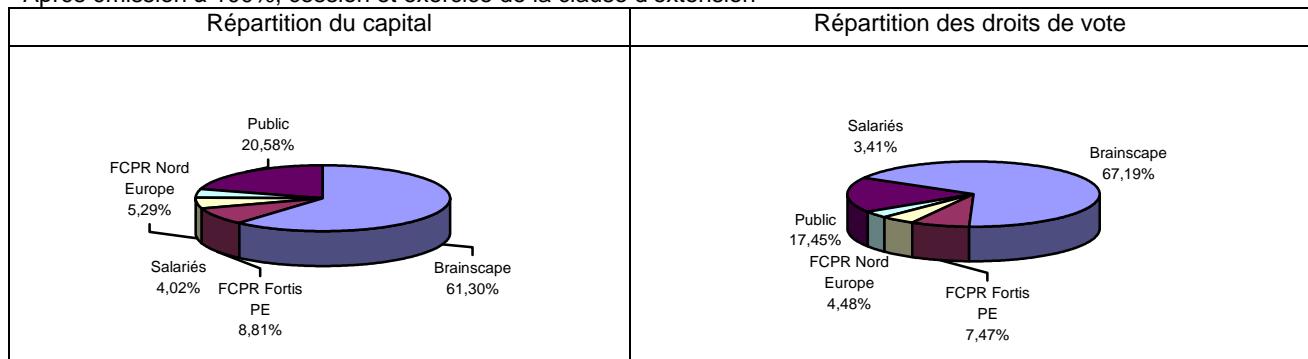
- 63,77 M€ en cas d'une émission à 100%
- 61,27 M€ en cas d'émission à 75%

3. Dilution et répartition du capital

Avant l'opération



Après émission à 100%, cession et exercice de la clause d'extension



Le FCPR Fortis Private Equity France est représenté par Fortis Private Equity France

Le FCPR Nord Europe 1 est représenté par UFG Private Equity,

Brainscape SA est détenue par Jean-Pierre Nordman : 52,5%, Thierry Bensoussan 17,5%, HOPARFIN SA 30,0%.

(La société HOPARFIN est détenue par Jean-Philippe Hottinger 25%, Jean-Conrad Hottinger 25%, François Hottinger 25% et Emmanuel Hottinger 25%).

A la date du présent prospectus, il existe un pacte d'actionnaires qui deviendra caduc une fois les titres de la société admis sur Alternext.

Sur la base du prix de souscription de 18,84€ par action (point médian de la fourchette indicative de prix comprise entre 17,52€ et 20,16€), les capitaux propres de la société avant imputation des frais sur la prime d'émission s'établiraient comme suit :

En euros	Avant émission	Après émission à 100%	Après émission à 75%
Capitaux propres (après augmentation de capital du 27 septembre 2007)	16 912 621	26 912 629	24 412 618
Nombre d'actions existantes	2 854 195	3 384 981	3 252 284
Capitaux propres par action	5,92	7,95	7,51

Les principaux actionnaires de la Société se sont engagés à conserver les actions détenues à l'issue du placement selon les conditions suivantes :

-100% des actions détenues pendant une période de 6 mois à compter de la date d'Admission sur Alternext

- 85% des actions détenues par l'actionnaire principal durant les 6 mois suivants la première période d'indisponibilité

-50% des actions détenues par les actionnaires financiers pendant une période de 6 mois suivants la première période d'indisponibilité.

Les engagements de conservation pourront être levés avec l'accord préalable du Prestataire de services d'investissement qui devra être notifié par écrit à la Société ou aux actionnaires concernés. Le Prestataire de services d'investissement informera immédiatement la Société des levées de ces engagements. La Société informera sans délai le marché des modifications/levées de ces engagements.

Un actionnaire détenant 1% du capital avant opération à laquelle il ne participe pas, verrait sa participation dans le capital ramenée à 0,84% en cas de réalisation de l'émission à 100% et à 0,88% en cas de limitation de l'émission à 75%

4. Informations complémentaires

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Calendrier indicatif de l'opération

Date	
15 novembre 2007	Visa AMF sur le prospectus
19 novembre 2007	Publication du résumé du prospectus Publication par Euronext paris de l'avis d'ouverture de l'Offre publique Ouverture de l'offre publique et du placement global
29 novembre 2007	Clôture de l'offre publique et du placement global à 17h00
30 novembre 2007	Fixation du prix de l'offre publique et du prix du placement global Décision de l'exercice éventuel de la clause d'extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'offre publique Première cotation des actions de la société Publication du communiqué confirmant le dimensionnement final de l'opération, le prix de l'offre publique et du placement global et le taux de service des particuliers
5 décembre 2007	Règlement livraison des actions offertes dans le cadre de l'offre publique et du placement global
6 décembre 2007	Début des premières négociations sur Alternext

Code ISIN : FR0010257428, Code mnémonique ALMIN

Des exemplaires du présent Prospectus enregistré par l'AMF le 15 novembre 2007 sous le n° 07-404 sont disponibles sans frais auprès de la société MINDSCAPE et consultables sur les sites internet de la société (www.mandscape.com) de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Alternext (www.alternext.fr).

PREMIER CHAPITRE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. *Responsable du prospectus*

Monsieur Jean-Pierre Nordman, Président du Directoire
MINDSCAPE
73-77 rue de Sèvres
92514 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

1.2. *Attestation du responsable de l'information*

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Prospectus sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus. »

Fait à BOULOGNE BILLANCOURT, le 15 novembre 2007

Jean-Pierre Nordman
Président du Directoire

1.3. Attestation du listing sponsor

CM-CIC Securities, Listing Sponsor, confirme avoir effectué, en vue de l'admission sur le marché Alternext des actions MINDSCAPE, les diligences professionnelles d'usage.

Ces diligences ont notamment pris la forme de la vérification des documents produits par MINDSCAPE ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de MINDSCAPE, conformément au code professionnel élaboré conjointement par la Fédération Française de Banques et l'Association Française des Entreprises d'Investissement et au schéma type d'Euronext Paris SA pour Alternext.

CM-CIC Securities atteste conformément à l'article 212-16 du règlement général de l'AMF et aux règles d'Alternext que les diligences ainsi accomplies n'ont révélé dans le contenu du prospectus aucune inexactitude ni aucune omission significative de nature à induire l'investisseur en erreur ou à fausser son jugement.

Cette attestation est délivrée sur la base des documents et renseignements fournis par MINDSCAPE à CM-CIC Securities, ce dernier les ayant présumés exhaustifs, véridiques et sincères.

Cette attestation ne constitue pas une recommandation de CM-CIC Securities de souscrire aux titres du MINDSCAPE, ni ne saurait se substituer aux autres attestations ou documents délivrés par MINDSCAPE et ses commissaires aux comptes.

Fait à Paris, le 15 novembre 2007

Eric Le Boulch
Président Directeur Général
CM-CIC Securities
Listing Sponsor

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. *Commissaires aux comptes titulaires*

- **FIDREC**

représenté par Monsieur Sylvain SITBON
40 rue de Naples 75008 Paris

Date de début du premier mandat : nommé lors de l'AGO du 30 juin 2003

Durée du mandat en cours : six exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

- **BDO MG SOFINTEX**

représenté par Monsieur Jean GUEZ
23 rue de Lille 94700 Maisons-Alfort

Date de début du premier mandat : nommé lors de l'AGM du 30 juin 2006

Durée du mandat en cours : six exercices

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.2. *Commissaires aux comptes suppléants*

A / Cabinet HCA dont le siège social est 4 avenue Hoche 75008 PARIS,
RCS Paris sous le numéro 393 142 724,

inscrit auprès de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

Date de nomination : AGM du 25 septembre 2007

Date de l'expiration du mandat en cours : pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

B / Monsieur Joël ASSAYAH, Commissaire aux Comptes, inscrit auprès de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Demeurant 7 rue Ernest Renan 92130 Issy Les Moulineaux

Date de nomination : 30 juin 2006

Date de l'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2.3. *Information sur les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés*

La société Fiduciaire Internationale d'Expertise Comptable, commissaire aux comptes suppléant de la société a démissionné en septembre 2007. L'Assemblée générale des actionnaires du 25 septembre 2007 a décidé de nommer en remplacement le Cabinet HCA dont le siège social est 4 avenue Hoche 75008 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 393 142 724, inscrit auprès de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les principaux agrégats extraits des comptes consolidés de la société, établis selon les normes comptables IFRS pour les exercices 2006 et 2005. Pour la lisibilité de l'information financière, le groupe produit des données agrégées pro-forma au 31 décembre 2004 à périmètre courant (2005 étant la première année de comptes consolidés pour l'entreprise).

Par ailleurs, les comptes consolidés pour le premier semestre 2007 sont présentés. Il est à noter que l'activité de l'entreprise subit traditionnellement une saisonnalité défavorable sur le premier semestre. Ce phénomène est particulièrement marqué cette année en raison des nombreux produits développés par le groupe sur le premier semestre qui ne seront commercialisés qu'à partir du second semestre. Il convient par ailleurs de noter l'impact positif de 268K€ d'impôts différés sur le résultat net part du groupe au 30 juin 2007.

En K€	31/12/2004 proforma	31/12/2005	31/12/2006
Chiffre d'affaires	19 289	24 757	33 644
Marge brute	9 586	13 563	17 509
Résultat opérationnel courant	388	1 538	2 864
Résultat opérationnel	289	1 080	2 564
Résultat net part du groupe	NC	296	1 685
Actif immobilisé net	NC	14 601	15 082
Capitaux propres	NC	13 939	15 557
Dettes (financières et compte courant)	8 614	2 961	3 065
Disponibilités	4 062	3 192	4 697

NC : non comparable

En K€	30/06/2006	30/06/2007
Chiffre d'affaires	14 457	14 725
Marge brute	7 320	7 685
Résultat opérationnel courant	283	101
Résultat opérationnel	283	(32)
Résultat net part du groupe	2	171
Actif immobilisé net	14 715	15 975
Capitaux propres	13 818	15 833
Dettes (financières et compte courant)	3 891	6 075
Disponibilités	3 971	4 015

Le chiffre d'affaires consolidé (données non auditées) du troisième trimestre 2007 s'établit à 8,2 M€ soit une croissance de 19% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

4. LES FACTEURS DE RISQUE

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document, y compris les risques décrits dans le présent chapitre, avant de se décider à acquérir ou à souscrire des actions de la Société. Les risques présentés dans le présent chapitre sont ceux que la Société considère, à la date du présent document, comme étant susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. Risques liés à l'activité et au développement

4.1.1. Risques liés aux évolutions technologiques

MINDSCAPE est une entreprise de production et d'édition de jeux vidéo et de contenus interactifs. Son activité principale est de produire ces contenus et de les vendre auprès du grand public. Ces produits sont aujourd'hui à 46% des « jeux pour la famille », 17% des produits « loisirs, passion » et 37% des produits « jeunesse et apprentissage » (répartition estimée du chiffre d'affaires au 31 décembre 2006).

L'entreprise se dote de compétences spécifiques permettant une réelle maîtrise technologique des différents supports utilisés, et à venir. La portabilité des contenus sur des supports et plate-formes diversifiés (Internet, CD-ROM, Consoles de jeu, TV numérique...) passe par des choix technologiques et méthodologiques dès le démarrage des développements. Sur le plan technologique, il s'agit d'outils et langages ouverts (C++, PHP, Flash...) permettant des migrations aisées. Sur le plan méthodologique il s'agit d'une organisation du contenu et du code associé (concept de "grains"), et du suivi des normes internationales.

L'industrie du jeu vidéo est soumise à des cycles d'évolution technologique tous les 5 ans environ. Les années 2005-2006 ont été des années de transition avec l'arrivée de nouvelles consoles portables Sony PSP, Nintendo DS et des Microsoft Xbox, Sony Playstation 3 et Nintendo Wii. Lorsqu'une nouvelle console arrive sur le marché, un ralentissement des ventes se fait sentir sur les consoles d'ancienne génération jusqu'à ce que la nouvelle console soit commercialisée et prenne progressivement le pas sur l'ancienne. Ce phénomène conduit les éditeurs à anticiper pour préparer des jeux aux nouvelles technologies et engager des investissements importants en recherche et développement afin de développer des titres pour les nouvelles consoles. C'est pourquoi le choix du format de développement d'un jeu est stratégique : un choix inapproprié ou un retard dans la sortie d'une console peut avoir des conséquences négatives sur les performances de l'entreprise surtout dans une phase d'évolution entre les anciennes et nouvelles générations de consoles qui voient les coûts marketing et R&D augmenter et les ventes se réduire.

Dans ce contexte, MINDSCAPE est bien positionnée :

- Par son historique, l'entreprise a gardé une part non négligeable de ses ventes en produits destinés au PC et n'est donc pas affectée dans les mêmes proportions que des éditeurs de jeu vidéo ciblant quasi-exclusivement le support « console ».
- L'entreprise ayant anticipé l'arrivée des nouvelles consoles (elle ne produisait pas de produits pour les anciennes générations), elle bénéficie aujourd'hui d'un contexte de marché très favorable : le groupe est aujourd'hui porté par le succès des consoles de jeu qui adressent des univers « jeunesse / famille » (47% des joueurs sur Nintendo DS sont des filles) contrairement aux autres consoles davantage destinées aux « hardcore gamers ».
- La montée en puissance du « en ligne » et l'essor du canal de diffusion « internet », dont le support naturel est le PC, ne posera pas de problème particulier pour MINDSCAPE en termes d'évolution technologique.

4.1.2. Risques liés au phénomène du piratage

La société, comme l'ensemble des éditeurs de jeux de loisirs, est confrontée au problème du piratage.

Afin de lutter contre ce phénomène, l'entreprise met en place les mesures de protection classiques de ses produits (notamment Star Force). Dans le cadre de son adhésion au SELL (Syndicat des Editeurs de Logiciels de Loisirs), la société poursuit tous les cas de contrefaçon de logiciels avérés en France ou à l'étranger.

Plus spécifiquement, le positionnement de l'entreprise sur des jeux vidéo « soft-tech » destinés à l'univers de la famille, de l'enfance ou sur les jeux en réédition (proposés à des prix public inférieurs à 10 euros) rend ses produits moins sujets au piratage que les jeux vidéo AAA « blockbuster » à leur arrivée sur le marché.

Une partie des produits est, de plus, souvent destinée à être offerte lors d'occasions du type anniversaire, rentrée scolaire ou fêtes de fin d'année.

Enfin, l'évolution du « en ligne » et l'essor de système « pay to play » ne permet plus désormais au joueur disposant de copies illégales de se connecter aux autres joueurs, d'installer des mises à jour et ainsi de communiquer avec l'extérieur.

4.1.3. Risques liés à la sécurité informatique

Le développement des jeux en ligne et du canal de diffusion internet rend aujourd'hui crucial la disponibilité des réseaux et la continuité d'activité des systèmes informatiques de MINDSCAPE.

L'évolution technologique permanente et le déploiement de nouvelles solutions de mobilité conjuguées à la montée en puissance du réseau internet rend cependant les systèmes informatiques interdépendants.

Malgré la multiplication des dispositifs de sécurité, l'entreprise ne peut garantir la totale protection de ses systèmes d'information : MINDSCAPE n'est donc pas à l'abri d'une malveillance, d'une intrusion, ni d'un problème d'identification des utilisateurs sur le réseau, etc.

Il est à noter que l'entreprise héberge ses données. Un appel d'offre est en cours pour trouver une solution d'hébergement externe. L'entreprise ne devrait garder d'ici la fin de l'année que l'hébergement de son informatique interne.

4.2. Risques commerciaux

4.2.1. Risques liés aux contrats d'édition / co-production

MINDSCAPE signe de nombreux contrats d'édition (licensing « in ») ou de co-production avec ses partenaires. L'entreprise s'étant fortement positionnée sur les licences de jeux et séries TV grand public, ses grands partenaires sont FRANCE TELEVISION (avec qui les jeux sont développés en co-production) ENDEMOL, TF1... pour les jeux comme INTERVILLES, USHUAÏA, QUESTIONS POUR UN CHAMPION, FORT BOYARD, DES CHIFFRES ET DES LETTRES, URGENCES, A PRENDRE OU A LAISSER...

Selon les contrats, ces licences peuvent être déclinées sur PC, consoles et internet pour la France comme pour l'international.

Le choix d'une licence ou d'une co-production est stratégique à plusieurs titres. Elle permet de développer le catalogue de jeux et d'augmenter le chiffre d'affaires. MINDSCAPE bénéficie ainsi de leur notoriété pour assurer un bon potentiel de ventes aux jeux développés.

La conclusion de ces accords doit cependant répondre à une équation délicate nécessitant tout le savoir-faire de MINDSCAPE :

- l'accord doit intervenir au moment pertinent de l'évolution de la notoriété de la marque afin de bénéficier d'un coût d'acquisition raisonnable mais d'une notoriété d'ores et déjà acquise.
- La licence doit être suffisamment porteuse pour permettre d'amortir les coûts de développement (si le jeu doit être entièrement développé) ou de localisation (si le jeu pré-existe et doit être adapté à la langue et à la culture du pays auquel il est destiné) et de marketing. Ces contrats de licence ou de co-production correspondent ainsi à une certaine prise de risque quant au niveau futur de l'activité qui va en découler. Il est à noter que le management de MINDSCAPE, grâce à son expérience, n'a jamais eu à subir un échec commercial significatif suite à la conclusion d'un contrat de licence. De même, le processus juridique d'établissement des contrats est parfaitement normé avec une forte implication des équipes juridiques du groupe et un seul signataire en la personne de Jean-Pierre Nordman.
- L'investissement consacré au développement des jeux reste de plus modéré au regard d'autres jeux vidéo « AAA » développés par des concurrents où les sommes engagées sont très significatives (la qualité des jeux résistant davantage dans le « game-play » que dans les développements graphiques). L'investissement moyen par jeu est de l'ordre de 160 /170 K€ alors que l'investissement pour certains jeux « blockbuster » atteint souvent 15 à 25 M\$.

L'interruption potentielle de certains partenariats quelles qu'en soient les raisons, à l'initiative de MINDSCAPE ou de ses partenaires, serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus et le résultat d'exploitation futurs de la société dès lors que ces partenariats ne seraient pas compensés par d'autres nouvelles licences.

MINDSCAPE a néanmoins conclu des accords de licences ou de co-production avec de nombreux partenaires et chaque licence ou co-production fait l'objet d'un contrat distinct. Il convient de noter une seule exception à cette règle : la filiale australienne MINDSCAPE ASIA PACIFIC exploite sous un seul contrat, valable jusqu'en 2010, plusieurs produits du catalogue de la société Riverdeep. Ce contrat a été signé en 2006, via les différents produits vendus, environ 3,15% du chiffre d'affaires consolidé du groupe.

Les autres contrats d'édition ou de co-production les plus significatifs ne représentent pas en 2006/2007 chacun plus de 2 à 3 % du chiffre d'affaire. La durée moyenne d'un contrat est approximativement de 3 ans avec des clauses de renouvellement tacite de 1 à 3 ans. La durée de commercialisation d'un jeu n'excédant généralement pas 3 ans, MINDSCAPE a donc, une fois le contrat signé, toute la capacité de l'exploiter sur l'ensemble de son cycle de vie.

Le groupe a par ailleurs engagé depuis plusieurs années une stratégie éditoriale de marques propres qui devrait, sous l'impulsion de l'admission sur Alternext, encore s'accroître : en 2004, MINDSCAPE a, par exemple, racheté les droits de la marque « Lapin Malin » pour la France et les Pays-Bas. Via l'acquisition du studio Coktel auprès de Vivendi Universal Games en 2005, le groupe est devenu détenteur des marques telles que Adibou, Adi, Adiboud'chou. En 2006, les droits de la marque Carmen San Diego ont été acquis pour le monde à l'exception des Etats-Unis.

4.2.2. Risques relatifs au marché et à la concurrence

Le marché du multimedia ludo-éducatif

MINDSCAPE évolue sur le marché du jeu vidéo avec un positionnement spécifique sur les jeux pour la famille. A ce titre, le secteur du marché du multimedia ludo-éducatif représente par définition un marché de référence pour le groupe.

Selon la définition de l'IDATE, le multimedia ludo-éducatif, qui regroupe les logiciels pédagogiques, logiciels ludo-éducatifs et logiciels culturels, affiche aujourd'hui une relative stabilité voire une légère régression des ventes « logiciels pour PC » en grande distribution. Cette vision doit cependant être fortement nuancée : l'essor des produits « famille » pour consoles, les développements récents des jeux vidéo destinés à être commercialisés off et surtout on-line avec la forte montée en puissance d'internet (avec le PC comme support) sont aujourd'hui de forts vecteurs de croissance pour ce marché. Le jeu vidéo connaît actuellement de profondes évolutions avec une féminisation grandissante et un élargissement du public cible vers le cadre familial (avec des joueurs plus agés). Le jeu vidéo, par bien des aspects, se substitue aujourd'hui aux jeux « de société » classiques.

Jeu concurrentiel

En raison de cette évolution, MINDSCAPE évolue aujourd'hui à la fois face à des acteurs spécialisés du ludo-éducatif et du jeu vidéo généraliste. En tant qu'acteur historique des jeux pour la famille avec un portefeuille de marques important et une expérience de plus de 15 ans dans ce domaine, MINDSCAPE est bien positionné pour tirer bénéfice de la croissance de ce marché. Le groupe est néanmoins face à nombre d'acteurs établis comme les grands acteurs mondiaux de jeu vidéo UBISOFT, ELECTRONIC ARTS, ACTIVISION, THQ INC, des acteurs de taille intermédiaire comme VIVENDI GAMES, KOCH MEDIA, EIDOS, ATARI, CODEMASTER, dans une moindre mesure AVANQUEST depuis le rachat de EMME et par un certain nombre d'acteurs spécialisés sur les jeux en ligne comme en France ANKAMA. Plus généralement, sur ce marché, la croissance de chaque acteur dépendra de son dynamisme : créativité, nombre de lancement de produits, qualité de sa production et des licences, essor du modèle en ligne, positionnement sur la nouvelle génération de consoles et plus généralement du contexte de consommation des ménages.

4.2.3. Risques liés à l'échec d'un lancement de produit et saisonnalité

MINDSCAPE comme l'industrie du jeu vidéo est classiquement dépendante des lancements de nouveaux jeux pour lesquels un investissement a parfois été conséquent. Un échec commercial ou le décalage de la sortie d'un jeu peut ainsi avoir un impact fort sur l'entreprise tant au niveau de son activité que de sa rentabilité. Compte tenu d'un délai de fabrication des produits consoles plus long que les produits destinés au PC, l'entreprise peut se trouver confrontée à des problématiques de gestion de stocks.

MINDSCAPE bénéficie néanmoins d'un certain nombre d'atouts limitant ce risque :

- un produit ne représente pas plus de 2 à 3 % du chiffre d'affaires annuel en 2006/2007 et MINDSCAPE développe chaque année environ 25 nouveaux produits.
- les jeux pour la famille nécessitent un investissement largement moins élevé que les jeux vidéo dit AAA s'adressant aux « hardcore gamers » (160 à 170 K€ en moyenne par jeu contre 15 à 25 M\$ pour un jeu vidéo blockbuster)
- MINDSCAPE bénéficie d'un catalogue de titres qui assure un flux d'affaires récurrent (certains titres sont présents depuis plusieurs années et demeurent des succès populaires) qui représente chaque année environ la moitié du chiffre d'affaires de l'année précédente.
- Enfin, grâce à un principe d'anticipation, l'entreprise bénéficie de délais importants pour développer ses jeux et répartir ses efforts marketing et commerciaux. Ce principe permet de mieux étaler ses sorties produits dans le temps et de mieux gérer leur cycle de vie (baisse progressive du prix vente consommateur). En outre, la saisonnalité marquée du jeu vidéo classique sur le quatrième trimestre est lissée par les différentes sorties de produits dans l'année. Le second semestre reste néanmoins prépondérant avec environ 60% des ventes annuelles notamment en raison de la rentrée scolaire (troisième trimestre) et des fêtes de fin d'année (quatrième trimestre).

Dans le cadre de son activité, MINDSCAPE signe par ailleurs des contrats d'édition instaurant vis-à-vis de ses partenaires une clause de « minimum garanti ». Ce système conduit l'entreprise à garantir un montant minimum de revenus au partenaire propriétaire de la licence.

Ce dispositif conduit généralement MINDSCAPE à verser à son partenaire, au début de la vie du jeu, une avance sur royalties attendues sur 36 mois.

L'échec commercial d'un jeu sous licence, qui conduirait le groupe à ne pas atteindre ou dépasser le niveau attendu des ventes, aurait ainsi un impact sur le niveau de rentabilité de l'entreprise. Ce risque reste cependant fonction de la qualité de la licence négociée, du savoir-faire des équipes de MINDSCAPE pour concevoir des jeux à succès, de l'expérience du management dans la négociation et l'achat de licences avec les partenaires. A ce jour, aucun échec commercial significatif n'a été enregistré par l'entreprise.

La part du chiffre d'affaires réalisée à partir de marques propriétaires dans le chiffre d'affaires consolidé est identique au 31/12/2006 et au 30/06/2007 et s'élève à 23% du total. La part restante représente pour chaque période le chiffre d'affaires réalisé à partir de contrat de licences, de concession de marques ou de distribution.

4.2.4. Risques clients

La majeure partie des ventes est réalisée avec des clients « grands comptes ». Le risque de non-paiement de ces derniers est donc faible.

Si les cinq premiers clients représentent 36 % du chiffre d'affaires global, il est important de préciser que la clientèle de MINDSCAPE, est principalement constituée de grands groupes nationaux et internationaux de la Distribution alimentaire (CARREFOUR, AUCHAN, LECLERC...) ou spécialisée (FNAC,...) qui disposent d'un nombre très important de points de vente et pour lesquels le groupe distribue une large palette de produits variés (jeu pour la famille, parascolaire, développement personnel, ...) issus d'un portefeuille de 700 titres différents.

De plus, la stratégie de MINDSCAPE de privilégier désormais le nouveau canal de distribution « internet » via le téléchargement, la vente en boutique en ligne et dans un deuxième temps l'essor des jeux « en ligne » va permettre à l'entreprise de renforcer ses relations directes avec les consommateurs finaux.

% de CA	1 ^{er} client	5 premiers clients	10 premiers clients
au 31/12/ 2006	13,8%	36,6%	47,8%
au 30/06/07	11,2%	32,1%	43,7%

4.2.5. Risques fournisseurs

La société n'a pas de dépendance financière significative au regard des sous-traitants et fournisseurs susceptibles d'affecter son plan de développement.

MINDSCAPE utilise principalement les services ou les produits de fournisseurs tels que des imprimeurs pour la réalisation des manuels, fournisseurs de CD Rom et DVD Rom, fabricants des boîtiers plastiques ainsi que des fournisseurs de technologies et de maintenance dans le cadre de son activité. Le groupe n'a pas de dépendance particulière à l'égard de ces fournisseurs.

Il existe, en revanche, une dépendance vis-à-vis des constructeurs de consoles de jeu vidéo : MINDSCAPE, comme tous les éditeurs de jeux vidéo pour consoles, doit obtenir les autorisations préalables des fabricants de consoles pour commercialiser chacun des jeux. Le groupe doit ensuite acheter les cartouches et supports de jeux propriétaires à ces mêmes fabricants, ce qui induit un besoin de financement préalable à la commercialisation des produits.

Pour le jeu PC, il n'y a aucune dépendance particulière.

% des achats fournisseurs	1 ^{er} fournisseur	5 premiers fournisseurs	10 premiers fournisseurs
Au 31/12/2006	7,5%	27,1%	32,8%
Au 30/06/2007	5,0%	18,8%	26,2%

4.2.6. Risques vis-à-vis des partenaires

Les studios de création externes

MINDSCAPE a recours à des studios de création externes pour le développement de ses jeux. Ces studios, souvent de taille très modeste, peuvent être sujets à un risque de liquidité et mettre en danger le bon déroulement des projets qui leurs sont confiés.

Le risque de dépendance est cependant faible en raison du nombre important de partenaires possibles : l'entreprise fait appel à différents studios à travers le monde (plus de 15 actuellement). Les technologies employées sont standards et non propriétaires. Un studio peut donc se substituer à un autre. En revanche, en cours de développement, la substitution d'un studio à un autre peut s'avérer difficile et occasionner des gênes dans le développement du projet.

De plus, MINDSCAPE dispose d'une équipe de développement interne d'environ une quinzaine de personnes qui est chargée en permanence des relations avec les studios externes : cahier des charges, suivi des travaux...

Logistique

MINDSCAPE utilise les services d'un logisticien pour livrer les enseignes nationales (qui redistribuent elles-mêmes auprès de leurs magasins) et les revendeurs indépendants. Depuis le début de l'année 2006, MINDSCAPE travaille pour la France avec la société ARVATO SERVICES à qui elle confie la réception et le stockage des produits, la préparation des commandes (réassorts et nouveautés), les opérations de conditionnement, la gestion du transport, le traitement des retours, le suivi des phases de transport, le traitement des litiges logistiques et enfin le reporting des opérations. Il est à noter que la société ARVATO SERVICES est une filiale du groupe ARVATO, l'un des six pôles du grand groupe de media allemand Bertelsmann. Le contrat prévoit un certain nombre d'indicateurs de qualité de service mensuels comme le nombre de commandes préparées correctement, respect des délais de livraison (24 ou 48h selon les indications client), le traitement des retours etc...

Partenaires étrangers pour l'exploitation de « Licensing out » ou de distribution

Les filiales allemande et britannique du groupe vendent leurs produits au travers de contrats d'édition de « licensing out » ou de distribution à des partenaires locaux qui disposent de débouchés commerciaux sur ces zones. Ces accords permettent ainsi aux partenaires de « localiser » ou simplement de vendre les jeux que MINDSCAPE leur propose en contrepartie de royalties. Le modèle économique de ces filiales repose donc sur un mode de distribution indirecte. Leur niveau d'activité dépend donc de ces contrats, de la pérennité des relations avec les partenaires et de leurs performances commerciales. MINDSCAPE sélectionne avec soin ses partenaires avec qui des relations pérennes sont aujourd'hui établies. Néanmoins, l'interruption potentielle de certains contrats quelles qu'en soient les raisons, à l'initiative de MINDSCAPE ou de ses partenaires, serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les revenus de ces filiales.

Les principaux partenaires sont pour l'Allemagne : DTP, ATARI Germany, BHV, HMH, pour la Suisse : THALI ; pour la Grande-Bretagne : FOCUS et KOCHMEDIA ; pour l'Italie : DIGITAL BROS ; pour l'Espagne : PLANETA, pour la Belgique : ABC SOFT, pour le Canada : PMD.

Le risque vis-à-vis des partenaires avec lesquels l'entreprise a conclu des contrats d'édition de « licensing in » ou de co-production est examiné au paragraphe 4.1.3.

4.3. Risques juridiques

4.3.1. Risques liés aux droits de propriété intellectuelle

MINDSCAPE détient un nombre important de marques qui sont déposées soit à l'Institut National de la Propriété Industrielle à Paris (INPI) pour la France, soit à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour l'international et l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHNI) pour l'Europe.

L'entreprise assure la protection de ses marques notamment via son service juridique interne.

Plus largement, les jeux et produits de MINDSCAPE bénéficient des droits classiques sur la protection littéraire et artistique issus du Code de la propriété intellectuelle. En cas de litige, l'entreprise serait à même de prouver l'origine de l'ensemble de ses créations et développements. Tout produit commercialisé par MINDSCAPE fait l'objet d'une fiche technique juridique archivée dans une base interne qui permet à tout instant au groupe de connaître l'étendue de ses droits sur la propriété de ses produits.

L'entreprise n'a pas à ce jour de litiges relatifs aux droits de sa propriété intellectuelle. Elle n'identifie pas de risques majeurs à ce jour.

4.3.2. Risques liés à la réglementation

MINDSCAPE n'est pas soumise à une autorité de régulation particulière ni en termes de contenu éditorial ni à l'occasion de la commercialisation de ses produits.

4.3.3. Assurances

Les principales polices d'assurances pour la France souscrites par la société sont décrites dans le tableau présenté ci-dessous. La société estime que les polices d'assurance décrites ci-dessous couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité et que sa politique d'assurance est en adéquation avec les pratiques retenues dans son secteur d'activité.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de risques significatifs non assurés. Les dirigeants de la société n'ont pas d'assurance particulière sur leur personne. Une réflexion est en cours sur ce sujet et devrait probablement aboutir prochainement.

Type de contrat	Assureur	Risques couverts	Renouvellement	Principales garanties	Plafonds couverts	Franchise
Dommages aux biens et pertes d'exploitation	AXA FRANCE	Locaux à usage de bureaux sis 73/77 rue de Sèvres 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	19/10/07	Indice FFB : 771 Incendie, explosions risques divers Dommages électriques Dégâts des eaux Vol détériorations Frais supplémentaires d'exploitation avec période d'indemnisation limitée à 12 mois Recours des voisins et des tiers	199.327 € 12.336 € 102.510 € 29.613 € 1.626.946 € 4.574 fois l'indice FFB soit 3.526.554 € à l'indice 771	0,30 fois l'indice FFB soit 231 € à l'indice 771 3 jours ouvrés 0,30 fois l'indice FFB soit 231 € à l'indice 771
				Risques locatifs non couverts du fait de la clause de renonciation à recours réciproques prévue au bail	EXCLU	

Bris de glaces	LA PARISIENNE	Locaux à usage de bureaux sis 73/77 rue de Sèvres 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	23/11/07	Bris de glaces	Frais réels	NEANT
----------------	---------------	--	----------	----------------	-------------	-------

Assurance du stock	AFU – AIL	Marchandises stockées rue Frédéric Mansuy ZAC NORD 54700 ATTON	01/01/08	Indice RI : 4848		
				Incendie, explosions risques divers	1.432.750 €	5.000 €
				Dommages électriques	EXCLU	
				Dégâts des eaux	1.432.750 €	5.000 €
				Vol détériorations	EXCLU	
				Frais supplémentaires d'exploitation	EXCLU	
				Recours des voisins et des tiers	EXCLU	
				Risques locatifs	EXCLU	
				Frais et honoraires	295.679 €	5.000 €
				Pertes indirectes sur marchandises	143.275 €	5.000 €
Tous risques informatiques	AXA FRANCE	Matériels informatiques et bureautiques, équipements fixes de service	01/11/07	Tous risques informatiques – indice BDM 886,20		
				Matériels	1.404.934 €	279 €
				DONT Ordinateurs portables	15.000 €	279 €
				Pertes financières	37.540 €	937 €
Responsabilité civile	AXA FRANCE	Activités de conception, distribution et édition de logiciels dans les domaines éducatif, vie pratique, culturels, jeux vidéos et professionnels	01/01/08	1. Responsabilité civile exploitation tous dommages confondus	7.622.451 € par sinistre	Voir ci-dessous
				DONT 1.1 DOMMAGES CORPORELS (autres que ceux résultant d'une atteinte à l'environnement)	7.622.451 € par sinistre	NEANT
				Dont 1.1.1 faute inexcusable	304.899 € par victime et	NEANT
				Article 2.3 des conditions générales	762.246 € par année d'assurance	
				1.2 DOMMAGES MATERIELS ET IMMATERIELS ENSEMBLE (autres que ceux résultant d'atteinte à l'environnement)	762.246 € par sinistre et 1.524.491 € par année d'assurance	381 €
				Dont 1.2.1 biens confiés		
				- Hors des locaux	76.225 € par sinistre	762 €
				- Dans les locaux	76.225 € par sinistre	762 €
				1.2.3 dommages immatériels non consécutifs avant livraison	152.450 € par sinistre	1524 €
				1.3 ATTEINTE A L'ENVIRONNEMENT ACCIDENTELLE (Tous dommages confondus)	152.450 € par sinistre et par année d'assurance	1524 €

Responsabilité civile (suite)	AXA FRANCE	Activités de conception, distribution et édition de logiciels dans les domaines éducatif, vie pratique, culturels, jeux vidéos et professionnels	01/01/08	2. Responsabilité civile après livraison		
				Tous dommages confondus	762.246 € par sinistre et 1.524.491 € par année d'assurance	4573 €
				DONT 2.1 DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS APRES LIVRAISON (Hors frais de dépose, repose et de retrait)	152.450 € par sinistre et par année d'assurance	4573 €
				Dont 2.1.1 frais de dépose et de repose et/ou retrait des produits	EXCLU	
				2.1.2 frais de retrait des produits engagés par l'assure	EXCLU	
				Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon la garantie mise en jeu Seuil d'intervention : 381 €
				Recours	15.244 € par litige	

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le montant total des primes d'assurance versées par le groupe s'est élevé à 100 832 euros.

4.3.4. Faits exceptionnels et litiges

Il existe à ce jour quatre actions judiciaires pendantes devant des juridictions françaises. Pour moitié, ces actions sont intentées devant le conseil de prud'hommes (I). Ces litiges sont les affaires Bouillon (A) et Lenard (B).

Une troisième action, l'affaire Claude Marc (II), est notamment en attente de résultats d'expertises ordonnées Tribunal de Grande Instance de Nanterre et la Cour d'Appel, tandis que le quatrième litige, l'affaire SCL (III), est pendante devant le Tribunal de commerce.

A la connaissance de la société, pour une période qui couvre les douze derniers mois, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe

Règle de provisionnement des risques : une provision pour risque est constituée dès lors que le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente au bénéfice de ce tiers, et que le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

I- Actions au conseil de prud'hommes .

A- Dossier Mindscape France SA c/Bouillon

Le 24 mars 2006, Monsieur Bouillon a saisi le Conseil de Prud'hommes de Boulogne Billancourt pour demander la condamnation de la société Mindscape à lui verser la somme de 45.000 € à titre de dommages et intérêts pour licenciement abusif et, à titre subsidiaire pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, ainsi que la somme de 5.000 € au titre de l'article 700 du NCPC.

Monsieur Bouillon a soutenu, à titre principal, avoir déjà été sanctionné par un avertissement pour les faits qui ont motivé son licenciement, de sorte que son licenciement serait abusif ; à titre subsidiaire, il a soutenu que les griefs invoqués au soutien de son licenciement seraient infondés, de sorte que son licenciement serait sans cause réelle et sérieuse.

Monsieur Bouillon a enfin soutenu que la raison de son licenciement résiderait en réalité dans le fait que son poste aurait été proposé à un autre salarié de l'entreprise.

Pour sa part, la société Mindscape a démontré que les faits ayant motivé le licenciement de Monsieur Bouillon étaient soit nouveaux, soit répétés, par rapport à ceux sanctionnés par avertissement, de sorte que le licenciement n'était pas abusif et, par ailleurs, que ces faits, qui étaient établis, constituaient bien une cause réelle et sérieuse de licenciement.

La société Mindscape a enfin contesté le fait que le poste de Monsieur Bouillon aurait été proposé à un autre salarié de l'entreprise.

L'audience s'est tenue le 14 juin 2007 et le jugement a été rendu le 11 octobre 2007 aux termes duquel M Bouillon a été débouté de l'ensemble de ses demandes.

B- Dossier Mindscape c/Lenard

Monsieur Thierry LENARD, ancien salarié de MINDSCAPE a saisi le Conseil de Prud'hommes de Boulogne d'une demande de condamnation de MINDSCAPE à lui verser les sommes de 31.000 euros au titre de l'indemnité de licenciement sans cause réelle et sérieuse et de 1.500 euros au titre de l'article 700 du NCPC.

MINDSCAPE conteste la demande.

L'affaire sera examinée le 13 novembre par le bureau de jugement.

II Affaire Mindscape France SA c/Claude MARC

Le litige opposant la société MINDSCAPE FRANCE à Monsieur Claude MARC peut être ainsi résumé :

Par contrats des 10 octobre 1990 et 23 janvier 1991, la société COKTEL VISION a confié à Monsieur Claude MARC l'élaboration d'un scénario en vue de la réalisation de la première édition du logiciel ADI FRANÇAIS CE1 et CE2 et de documents relatifs à son utilisation.

Monsieur Claude MARC a ensuite été chargé d'actualiser et de développer son travail dans le cadre des deuxième, troisième et quatrième éditions des logiciels en question.

Monsieur Claude MARC a assigné devant le Tribunal de Grande Instance de Nanterre la société VIVENDI UNIVERSAL GAMES INTERNATIONAL se trouvant aux droits de la société COKTEL VISION en lui reprochant, d'une part, divers manquements concernant sa rémunération et d'autre part, d'avoir porté atteinte à son droit moral d'auteur en éditant le logiciel ADI 5 FRANÇAIS CE1 et CE2.

Par jugement du 8 octobre 2003, le Tribunal de Grande Instance de Nanterre a ordonné à la société VIVENDI UNIVERSAL GAMES INTERNATIONAL de rendre des comptes répondant aux conditions légales et contractuelles depuis le début de l'exploitation du logiciel ADI FRANÇAIS CE1 et CE2, a ordonné une expertise aux fins d'évaluation des droits d'auteur dus à Monsieur Claude MARC, a condamné la société VIVENDI UNIVERSAL GAMES INTERNATIONAL à payer à Monsieur Claude MARC une provision de 4 585,68 euros, a prononcé la résiliation des contrats des 10 octobre 1990 et 23 janvier 1991, a condamné la société VIVENDI UNIVERSAL GAMES INTERNATIONAL à payer à Monsieur Claude MARC une somme de 10 000 euros à titre de dommages-intérêts, a ordonné l'exécution provisoire et a condamné la société VIVENDI UNIVERSAL GAMES INTERNATIONAL à payer à Monsieur Claude MARC une somme de 3 000 euros sur le fondement de l'article 700 du NCPC ainsi qu'aux dépens.

La société VIVENDI UNIVERSAL GAMES INTERNATIONAL a interjeté appel de cette décision en exécution de laquelle elle a payé à Monsieur Claude MARC la somme de 14 585,68 euros.

Par arrêt du 6 décembre 2004, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement du Tribunal de Grande Instance de Nanterre sauf en ce qu'il a alloué à Monsieur Claude MARC une somme de 10 000 euros à titre de dommages-intérêts en réparation de l'atteinte portée à son droit moral, a dit que la demande de Monsieur Claude MARC est prescrite pour la période antérieure au 13 février 1992 et que la rémunération due à Monsieur Claude MARC a pour assiette le chiffre d'affaires hors taxes généré par l'exploitation du seul logiciel créé par Monsieur Claude MARC à l'exception de celui généré par l'exploitation concomitante de logiciels à la création desquelles il n'a pas participé et a ordonné une expertise concernant l'atteinte au droit moral de Monsieur Claude MARC et ses conséquences pécuniaires.

Les expertises ordonnées par le Tribunal de Grande Instance de Nanterre et la Cour d'Appel de Versailles sont toujours en cours.

30 000 euros sont provisionnés dans les comptes du groupe MINDSCAPE en provisions pour risques et charges.

III - Dossier Mindscape c /SCL

Maître Patrick CANET, agissant en qualité de liquidateur à la liquidation judiciaire de la société SCL, a assigné la société MINDSCAPE devant le Tribunal de commerce de Pontoise aux fins de condamnation au paiement des sommes de 222 859,64 euros au principal en règlement de factures impayées et de 33 428,94 euros au titre d'une clause pénale contractuelle.

Le litige est né à l'occasion de la résiliation du contrat de prestations logistiques qui liait la société MINDSCAPE à la société SCL venant aux droits de la société PREMIUM LOGISTIQUE (ex-GIRAUD LOGISTIQUE) après une opération d'apport du site d'exploitation.

MINDSCAPE a formé une demande reconventionnelle de dommages et intérêts pour un montant de 230.000 euros en raison du caractère abusif de la rupture du contrat. Une procédure en intervention forcée de la société PREMIUM LOGISTIQUE (ex-GIRAUD LOGISTIQUE) aux fins de condamnation solidaire avec la société SCL est en cours.

L'affaire est pendante devant le tribunal.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre fait exceptionnel, litige ou arbitrage ayant eu dans un passé récent ou susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat et le patrimoine de MINDSCAPE.

4.3.5. Contrôle fiscal

La Société MINDSCAPE France a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2005 sur la période du 1/01/2001 au 31/12/2003 dont les conclusions ont été rendues le 16 mai 2005.

Aucune rectification n'a été formulée à l'occasion de ce contrôle à l'exception d'un rehaussement de son assiette d'impôt sur les sociétés d'un montant de 445 479 euros en raison de dotations aux provisions pour risques clients trop prudentes. L'administration fiscale a en effet contesté la dotation aux provisions systématique sur comptes clients concernant des créances accusant un retard de plus de 2 mois et dépréciée à 100%.

4.4. Risques financiers

4.4.1. Risque de liquidité

D'une manière générale, l'entreprise consent comme tous les partenaires de la distribution alimentaire ou spécialisée un certain montant de remise commerciale dites « marges arrières ». Celles-ci peuvent être versées annuellement au cours des mois de mars, avril et mai ou de plus en plus au cours de l'année.

La trésorerie du groupe est donc au plus haut durant le premier trimestre de l'année et au plus bas sur le troisième.

Au 30 juin 2007, l'endettement financier hors intérêts courus non échus, s'élevait à 6 076 K€ euros réparti de la manière suivante :

Dettes en euros	Montant	Jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Dettes auprès des établissements de crédit	4 216 917	1 855 212	2 361 705	0
Dettes auprès des sociétés de crédit bail	274 684	74 772	199 912	0
Compte courant société Brainscape	1 583 454	1 583 454	0	0
Total	6 075 055	3 513 438	2 561 617	0

Au 30 juin 2007, la société dispose des lignes de crédit suivantes :

Type emprunt En K€	Banque	Date	Somme	Durée	Taux d'intérêt	Capital restant du au 30 juin 2007	Capital restant dû < 1 an	Capital restant dû > 1 an
Taux fixe 3 ans	Crédit Agricole	15/05/2007	1 200	36,00	5%	1 169	382	787
Taux fixe 3 ans	Crédit du Nord	15/05/2007	1 200	36,00	5%	1 169	382	787
Taux fixe 3 ans	Fortis	15/05/2007	1 200	36,00	5%	1 169	382	787
Taux variable 2 ans	Fortis	10/05/2006	500	24,00	variable	229	229	0
Taux variable 2 ans	Crédit du Nord	04/05/2006	500	24,00	variable	229	229	0
Taux variable 2 ans	Crédit Agricole	30/05/2006	500	24,00	variable	208	208	0
Taux fixe 4 ans	Crédit du Nord	15/12/2003	160	48,00	4,40%	22	22	0
Taux fixe 4 ans	Fortis	15/12/2003	160	48,00	4,40%	22	22	0
Total						4 217	1 855	2 362

Ces lignes de crédits ne font pas l'objet de « covenants » bancaires mais ont fait l'objet pour la plupart d'une garantie au travers du nantissement du fond de commerce de la société MINDSCAPE France SA.

Entre le 30 juin 2007 et le 31 août 2007, le groupe MINDSCAPE a souscrit un nouvel emprunt de 1,5 M€ destiné à financer les dépenses de développement en cours des jeux dont le lancement est prévu sur l'année 2008.

Fin septembre 2007, deux opérations ont également été réalisées :

(i) une augmentation de capital, au travers de l'exercice des 250 000 Bons de Souscription d'Actions émis en 2005, a conduit à la création de 250 000 nouvelles actions. Le capital social de l'entreprise s'élève donc à la date du présent document à 1 427 097,5 euros soit 2 854 195 actions d'une valeur nominale de 0,5 euros. Le produit brut de cette augmentation de capital s'est élevé à 1 250 000 €

(ii) le compte courant de Brainscape soit 1584 K€ a été remboursé dans son intégralité.

A la date du présent document, la société estime ne pas être exposée à un risque de liquidité.

4.4.2. Risque de change

Pour les filiales étrangères, les sorties de devises étrangères nécessaires au paiement des achats sont compensées par les règlements reçus dans ces mêmes devises des clients, les risques liés aux taux de change sont donc en grande partie neutralisés.

Les écarts de change constatés sont très limités. Ils résultent de contrats résiduels d'édition où les royalties versées à des partenaires étrangers sont versées en US \$ (pour information, cela a représenté 535 000 US\$ en 2006 soit 1,1% du CA consolidé groupe) alors que les ventes sont réalisées en euros pour MINDSCAPE FRANCE et en \$ Australien pour MINDSCAPE ASIA PACIFIC (pour information, cela a représenté 5 709 000 AUD\$ en 2006).

L'entreprise ne procède plus à la mise en place de procédures de couverture de ce risque compte tenu du caractère non significatif des montants concernés.

4.4.3. Risque de taux

L'échéancier des actifs et passifs financiers de MINDSCAPE au 30 juin 2007 était le suivant :

En K euros	Jour le jour à 1an	1 an à 5 ans	Au delà	total
Actifs financiers*	4 015	0	0	+4 015
Passifs financiers**	2 614	3 462	0	-6 076
Position nette avant gestion	+1 401	-3 462	0	-2 061
Hors bilan***	0	0	0	0
Position nette après gestion	+1 401	-3 462	0	-2 061

*obligations, bons du trésor, autres titres de créances négociables, prêts et avances, actifs divers etc.

** dépôts, titres de créances négociables, emprunts obligataires, autres emprunts et dettes, passifs divers etc.
 *** titres à rémérés, contrats à terme de taux (FRA, contrats d'échange de taux d'intérêts, autres engagements de hors bilan y compris les positions conditionnelles (options, cap, floor, engagements futurs, renégociations)) Chaque opération de hors bilan est une position acheteuse ou vendeuse et contribue à modifier l'échéancier de la dette et/ou la nature du taux d'intérêt.

Concernant les emprunts contractés par MINDSCAPE à taux variable, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt sur 1an entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 est indiqué ci-dessous en € :

Banque	Nominal (€)	taux	Capital restant dû au 31/12/2007 (€)	Intérêts de l'année 2007 (€)	Impact variation de +1% sur un an (€)
FORTIS Début le 10/05/06	500 000 euros	Variable sur 2 ans	83 333,33	7 584,06	2 187,5
CREDIT AGRICOLE Début le 28/05/2006	500 000 euros	Variable sur 2 ans	83 333,33	7 584,06	2 187,5
CREDIT DU NORD Début le 4/5/2006	500 000 euros	Variable sur 2 ans	83 333,33	7 584,06	2 187,5
total	1 500 000		250 000	22 752,18	6 562,5

Concernant les emprunts contractés par MINDSCAPE à taux fixe, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt sur 1an entre le 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2007 est indiqué ci-dessous en € :

Banque	Nominal (€)	taux	Capital restant dû au 31/12/2007 (€)	Intérêts de l'année 2007 (€)	Impact variation de 1% sur un an (€)
Crédit Agricole Début le 15/05/2007	1 200 000 euros	Fixe sur 3 ans	980 516,13	32 271,66	6 454,33
Crédit du Nord Début le 15/05/2007	1 200 000 euros	Fixe sur 3 ans	980 516,13	32 271,66	6 454,33
Fortis Début le 15/05/2007	1 200 000 euros	Fixe sur 3 ans	980 516,13	32 271,66	6 454,33
Crédit du Nord Début le 15/12/2003	160 000 euros	Fixe sur 4 ans	0,00	867,39	197,13
Fortis Début le 15/12/2003	160 000 euros	Fixe sur 4 ans	0,00	867,39	197,13
total	3 920 000		2 941 548,38	98 549,75	19 757,26

4.4.4. Engagements hors-bilan

Tableau synthétique des engagements hors-bilan

En euros	30/06/2007	31/12/2006	31/12/2005
Engagement donné			
Nantissement du Fonds de commerce de MINDSCAPE France SA	6 700 000	2 680 000	1 842 500
Nantissement du Fonds de commerce de MINDSCAPE SAS	837 500	837 500	837 500
Engagement reçu			
Garantie reçue de la société Vivendi Universal Games International, dans le cadre de la garantie de passif suite à la reprise de la société Coktel	1 062 500 euros pour les garanties fiscales et sociales jusqu'au 31-12-2009, 1 062 500 euros pour les garanties générales autres que fiscales et sociales et ce jusqu'au 19-10-2007	1 062 500 euros pour les garanties fiscales et sociales jusqu'au 31-12-2009, 1 062 500 euros pour les garanties générales autres que fiscales et sociales et ce jusqu'au 19-10-2007	1 062 500 euros pour les garanties fiscales et sociales jusqu'au 31-12-2009, 1 062 500 euros pour les garanties générales autres que fiscales et sociales et ce jusqu'au 19-10-2007

* le nantissement des fonds de commerce de MINDSCAPE FRANCE et MINDSCAPE SAS a pour unique objet de garantir des emprunts bancaires. Il convient de noter qu'à la date du 30 juin 2007, certaines inscriptions au titre de nantissements n'ont pas fait l'objet de radiation alors que les emprunts correspondants étaient totalement

remboursés. Le montant de ces inscriptions devenues sans objet s'élevait à 1 005 000 euros pour MINDSCAPE France SA et à 837 500 euros pour MINDSCAPE SAS.

Détails des nantissements du fonds de commerce de MINDSCAPE France SA et MINDSCAPE SAS au 30 juin 2007 (en €) :

Type de nantissements	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Inscriptions devenues sans objet Oui / Non	Nantissement (a)	Total du poste de bilan nanti (b)	% correspondant (a)/(b)
Nantissement du Fonds de commerce de MINDSCAPE France SA comme garantie d'un prêt bancaire auprès de :						
Crédit du Nord	9/05/2006	Mai 2008	Non	575 000	9 561 844	6,0%
Crédit du Nord	21/05/2007	Mai 2010	Non	1 380 000	9 561 844	14,4%
CRCAM	15/05/2006	Mai 2008	Non	550 000	9 561 844	5,8%
CRCAM	04/06/2007	Mai 2010	Non	1 320 000	9 561 844	13,8%
Fortis	06/07/2006	Mai 2008	Non	550 000	9 561 844	5,8%
Fortis	05/06/2007	Mai 2010	Non	1 320 000	9 561 844	13,8%
Crédit du Nord	10/06/2005	Juin 2007	Oui	345 000	9 561 844	3,6%
CRCAM	13/06/2005	Juin 2007	Oui	330 000	9 561 844	3,5%
Fortis	27/06/2005	Mai 2007	Oui	330 000	9 561 844	3,5%
Sous total				6 700 000	9 561 844	70,1%
Nantissement du Fonds de commerce de MINDSCAPE SAS comme garantie d'un prêt bancaire auprès de :						
Crédit du Nord	02/07/2004	Juillet 2006	Oui	287 500	12 328 326	2,3%
Fortis	12/07/2004	Juillet 2006	Oui	275 000	12 328 326	2,2%
Crédit Agricole	06/07/2004	Juillet 2006	Oui	275 000	12 328 326	2,2%
Sous total				837 500	12 328 326	6,8%

4.4.5. Risque actions

La société place sa trésorerie en SICAV monétaires court terme non dynamiques. Elle estime donc ne pas être exposée à un risque sur actions.

4.5. Risques liés au recrutement et au départ de collaborateurs-clés

Le capital humain de la Société est un facteur essentiel de sa pérennité et de son développement. Depuis la reprise du groupe par Jean-Pierre Nordman en 2001, la société n'a connu aucun départ de collaborateurs-clés.

La société, outre sa culture d'adhésion et la motivation inhérente à son mode de management, pourra à l'avenir mettre en place un plan de souscription et d'attribution d'actions qui sera un outil de fidélisation et d'intérêt de ses collaborateurs-clés à la croissance du Groupe.

La croissance du Groupe nécessitera d'intégrer, en France et éventuellement à l'étranger, de nouveaux collaborateurs qualifiés. Le projet du Groupe et les instruments de motivation seront des éléments d'attractivité importants lors des phases de recrutement.

Néanmoins, la Société n'est pas en mesure de fournir de garantie qu'elle sera en mesure d'attirer, d'intégrer et de fidéliser tous ses collaborateurs sur une longue durée.

4.6. Risques liés aux opérations de croissance externe

Au-delà de sa croissance organique le Groupe poursuivra son développement par différentes opérations d'acquisition : rachat de studios, de marques, de propriété intellectuelle.

Le Groupe pourra, à toutes fins utiles, utiliser tout ou partie des fonds provenant de l'appel au marché.

Les risques liés à de telles opérations sont multiples :

- procéder avec le personnel cible à un partage de la vision stratégique afin d'emporter l'adhésion du personnel,
- mettre en place les outils de contrôle permettant d'avoir une maîtrise du pilotage de la cible,
- donner les impulsions nécessaires pour un développement commercial harmonieux du Groupe.

Même si le Groupe a toujours su, au cours des opérations de croissance externe, précédentes s'entourer de professionnels qualifiés tant pour les phases de Due Diligences que pour les phases d'intégration des cibles, le Groupe ne peut néanmoins garantir que toutes les acquisitions à venir se réaliseront de manière satisfaisante et n'auront, de manière directe ou indirecte, aucune conséquence sur ses résultats ou sa situation financière.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE

5.1. ***Histoire et évolution de la Société***

5.1.1. **Dénomination sociale de la Société et nom commercial**

La dénomination de la Société est : MINDSCAPE.

5.1.2. **Lieu et numéro d'enregistrement de la Société**

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de *NANTERRE sous le numéro 408 530 137 R.C.S.* Le numéro SIRET de la Société est 40853013700046. Le code NAF de la Société est 722C. L'entreprise a obtenu la qualification FCPI par Oséo innovation le 6 novembre 2007.

5.1.3. **Date de constitution et durée**

La Société a été initialement immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre le 6 août 1996 pour une période de 99 années soit jusqu'au 6 août 2095, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

5.1.4. **Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités**

Le siège social de la Société est situé :

73-77 rue de Sèvres
92514 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex
Tél. : 33 (0)1 55 38 48 00
Fax : 33 (0)1 55 38 48 01
Site internet : www.mandscape.com
e-mail : finance@mandscape.com

La Société est issue de la transformation de la SAS MINDSCAPE qui a, conformément aux dispositions du Code de Commerce, adopté la forme de Société Anonyme suivant la décision de l'Assemblée générale du 24 juillet 2007. La société a adopté le mode d'administration et de direction de la société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance par décision de l'Assemblée générale des actionnaires du même jour. MINDSCAPE a souhaité prendre la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance aux fins de dissocier clairement les fonctions de direction et de contrôle au sein de la société.

La société est régie par le droit commun français des sociétés commerciales en particulier par les dispositions du Livre II du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.5. **Évènements importants dans le développement de la Société**

MINDSCAPE est un acteur international majeur du multimédia et des contenus interactifs. MINDSCAPE occupe aujourd'hui une place de premier plan sur les marchés des jeux vidéo pour la famille, des CD Roms éducatifs et de la vie pratique.

- **Décembre 1995** - Softkey achète The Learning Company (TLC), n°2 mondial du multimédia. En France, Softkey fait l'acquisition d'Edusoft qui devient TLC-Edusoft.
- **Décembre 1998** - Mattel, leader mondial du jouet rachète The Learning Company qui devient alors la division Mattel Interactive.

- **Octobre 2000** - Mattel vend son département interactif à un groupe d'investisseurs américains : Gore Technology Group
- **Octobre 2001** - Jean-Pierre Nordman fait l'acquisition auprès de Gore Technology de la division internationale qu'il dirigeait. Elle prend le nom de MINDSCAPE et il en devient le Président-Directeur Général. Le modèle est à l'origine l'édition de titres c'est-à-dire l'adaptation pour le marché hors Etats-Unis des jeux éducatifs créés par la maison mère aux Etats-Unis. L'entreprise va acquérir progressivement son indépendance éditoriale en mettant en place une stratégie axée sur l'éducatif et l'enfant et en faisant l'acquisition de marques propres.
- **Avril 2002** - MINDSCAPE rachète le fond de commerce de l'éditeur de logiciels culturels MONTPARNASSE MULTIMEDIA, concepteur du best-seller Le Louvre.
- **Juillet 2003** - MINDSCAPE rachète ALSYD, éditeur de cédéroms professionnels et de vie pratique.
- **fin 2004** - MINDSCAPE rachète les droits LAPIN MALIN pour les pays francophones et néerlandophones à la société RIVERDEEP. Avec le lancement du jeu « Question pour un Champion », l'année 2004 marque l'accélération de la stratégie vers le jeu pour la famille et non vers les « hardcore gamers » (ou joueurs intensifs), cible historique des Editeurs de jeux vidéo généralistes.
- **Juillet 2005** - Augmentation de capital en rémunération de l'apport par l'actionnaire de 100% de la filiale australienne MINDSCAPE Asia Pacific et de 64% de la filiale hollandaise MINDSCAPE Northern Europe. Augmentation de capital par capitalisation de créance de 6M€ détenue par Brainscape, actionnaire principal de MINDSCAPE.
- **Octobre 2005** - Entrée dans le capital de MINDSCAPE, par une prise de participation minoritaire, des groupes financiers Crédit Mutuel et Fortis. Mise en place d'un Conseil d'administration.
- **Octobre 2005** - MINDSCAPE franchit une étape importante de son développement par l'acquisition du studio Coktel, filiale de Vivendi Universal Games. Coktel est le créateur et détenteur de marques pour enfants Adibou, Adi, et Adiboud'chou, parfaitement en phase avec la stratégie éditoriale du groupe MINDSCAPE.
- **Juin 2006** - Acquisition des droits sur la marque CARMEN SAN DIEGO dans le monde (hors Etats-Unis d'Amérique).
- **Novembre 2006** - MINDSCAPE rachète la société OPENMIND INTERNATIONAL spécialisée dans l'édition de produits de langues.
- **Juin 2007** - Décollage des ventes du 1^{er} jeu pour Nintendo DS du groupe « Fort Boyard » qui se classe à la 4^{ème} place des meilleures ventes sur ce support dès sa sortie en juin.
- **Juillet 2007** - MINDSCAPE SAS, holding du groupe, est transformée en SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Jean-Pierre Nordman devient Président du Directoire et Jean-Pierre Richard Président du Conseil de Surveillance.
- **Août 2007** - Lancement du premier jeu en ligne « Téléfoot-World of Soccer ». 2007 est l'année d'accélération stratégique vers les jeux en ligne et les produits consoles de nouvelle génération.
- Novembre 2007** - Obtention de la qualification « FCPI » par Oséo Innovation

5.2. *Investissements*

5.2.1. **Description des principaux investissements réalisés par la Société au cours des trois derniers exercices**

Les principaux investissements du groupe MINDSCAPE peuvent se répartir en trois catégories distinctes :

1) **Dépenses de R&D externe**

Elles comprennent les coûts liés aux prestations des studios de développement externes, au contrôle qualité externe. Ces coûts sont immobilisés et amortis sur 24 mois.

Ils ont évolué de la manière suivante depuis 2004 :

Dépenses de R&D externe			
K euros	2004	2005	2006
R&D externe	499	986	1 631*

* non compris les 824 K€ de budget de R&D de Coktel investis en 2005 préalablement à l'acquisition par MINDSCAPE en octobre 2005

Liste des principales productions du groupe :

2004 : Noddy (Oui Oui), SETHI 3, Graine de Génie 2004, Question pour un champion 2004

2005 (MINDSCAPE) : Graine de Génie 2005, Question pour un champion 2005, Question pour un champion junior, Oui Oui, Sethi 4, Tristan 2, C'est Pas Sorcier 1, Des Chiffres & des Lettres

2005 (COKTEL) : Adiboud'chou Anniversaire, Adiboud'chou Jardin, Révise Avec Adibou, Adiboud'chou Usine Bonbon, Adibou Voleur.

2006 : C'est Pas Sorcier 2, Code de la Route 2006, Fort Boyard PC, Mission Equitation 1, Il était une fois l'homme, Nathan College 5^e, Nathan College 6^e, Lapin Malin Anglais V2, Lapin Malin Globe France, Le Corps Humain, Comprendre les volcans, Comprendre Les Mers et Océans, Graine de savoir, Franklin, Adibou Anglais, Adibou Leapfrog, Adibou Science, Adi 7 Germany, Adibou Corps Humain, L'Odyssee Sibérienne, Mission Vétérinaire, Thomas & Friends, Ford Boyard 2007.

2) **Acquisitions de marques**

Pour environ un million d'euros, l'entreprise a procédé à deux acquisitions importantes :

- En décembre 2004, MINDSCAPE a acheté les droits de la marque LAPIN MALIN pour les pays francophones et néerlandophones à la société RIVERDEEP.
- En juin 2006, la société a acquis les droits sur la marque CARMEN SAN DIEGO dans le monde (hors Etats-Unis d'Amérique).

3) **Variations de périmètre**

En juillet 2005, Brainscape, l'actionnaire de référence, a finalisé la structuration du groupe en apportant les filiales hollandaise et australienne. Cet apport de titres s'est réalisé par augmentation de capital au profit de l'actionnaire majoritaire de MINDSCAPE :

- 100% du capital de la filiale MINDSCAPE ASIA PACIFIC a été apporté pour un montant de 1 319 K€
- 64% du capital de la filiale MINDSCAPE NORTHERN EUROPE a été apporté pour un montant de 184 K€

En octobre 2005, le groupe a procédé à l'acquisition du Studio Coktel, filiale de Vivendi Universal Games pour 4,2 millions d'euros (la société disposait de 2,7 M€ de report déficitaire). Ce studio était le détenteur des marques Adi, Adibou et Adiboud'chou. Il a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine dans MINDSCAPE France fin décembre 2005.

La société OPENMIND a été reprise pour un montant non significatif en octobre 2006 avant d'être intégrée dans le groupe au travers d'une transmission universelle de patrimoine.

5.2.2. Description des principaux investissements sur le premier semestre 2007

Sur le premier semestre 2007, les principaux investissements concernent essentiellement les coûts de développements sous-traités à 17 prestataires externes.

Dépenses de R&D externe	
S1 2007 (en K euros)	
1 136	

Ces prestations concernent les productions suivantes : Adibou Leapster, C'est pas sorcier 3, Mission équitation 2, Fan Attack DS, Crazy Pigs DS, Intervilles, Mission Vétérinaire 2 DS, Mission Vétérinaire 2, Mission Vétérinaire 3, Poker Partouche Tour, A Prendre ou à laisser DS / PC, Lapin Malin 07, Oui Oui 3, Ushuaia, Adiboud'chou 2007, Graine de Génie Anglais, Graine de Génie 4eme, Graine de Savoir, Trolls de Troy, 1 contre 100.

Pour information, l'essentiel de ces produits seront commercialisés au deuxième semestre 2007.

5.2.3. Description des principaux investissements futurs de la Société

Au cours des années qui viennent, la très grande majorité des investissements du groupe vont se concentrer dans les directions suivantes :

- **Augmentation des dépenses de R&D**

Le groupe va accroître les lancements de nouveaux produits tout en continuant d'actualiser les produits déjà présents dans son portefeuille. MINDSCAPE va ainsi augmenter la part de ses productions dans son volume d'affaires.

Cette stratégie devrait conduire à une augmentation des besoins de financement avec en contrepartie une baisse de la part relative des royalties dans le chiffre d'affaires et donc une amélioration de la rentabilité.

Pour 2007, le budget d'investissement R&D s'élève à environ 3,3 millions d'euros et devrait atteindre 4,9 millions d'euros en 2008 (+0,8 million qui sera financé par les partenaires de co-production) en R&D externe (studios de création et de développement). Seule est immobilisée cette partie R&D externe soit environ 80% du montant total de R&D (les 20% restant représentant les charges de personnel internes). Elle est amortie de façon linéaire sur 24 mois à compter du lancement du jeu, sachant qu'une partie des développements pour les exercices futurs aura commencé sur l'exercice précédent pour environ un quart des investissements.

Liste des productions prévues pour 2007 : Adiboud'chou zoo, Adibou Leapster 2 soigne les animaux, ADI-Nathan collège 4è, Adibou Edition spéciale OEM, A prendre ou à laisser (deal...) DS, C'est pas sorcier titre 3, Fan Attack DS, Fort Boyard 2007, Fort Boyard DS, Crazy Pigs DS, Graines de génie Anglais primaire, Graines de savoir V2, Intervilles, Lapin Malin Leapster, Mission Equitation titre 2, Mission équitation DS (t1), Mission équitation jeu en ligne, Oui-Oui titre 3 (Noddy) PC, Trolls de Troy, Un contre 100 sur DS, Un contre 100 sur PC, Ushuaïa, Mission Vétérinaire T2 PC, Mission Vétérinaire T2 DS, Mission Vétérinaire T3 PC, Poker Partouche Tour.

Listes des productions d'ores et déjà initiées pour 2008 : Code Lyoko PS2 (+PC), English trainer DS, Play Bac - Les incollables DS, Mission équitation jeu en ligne, Samantha oups! DS, Poker Partouche Tour DS.

Mandscape a des contrats et prend donc des engagements avec des studios pour le développement de ces produits futurs. Mais il s'agit d'engagements conditionnés en termes de délais : les règlements se faisant au fur et à mesure de la réalisation des étapes (milestones) du produit. Au titre des productions futures, qui sortiront sur l'année 2008, Mandscape a engagé à fin septembre 2007 451 504 euros.

- **Opérations de croissance externe.**

En fonction des opportunités, le groupe pourra envisager d'acquérir un ou des studios de développement externes en vue d'accélérer sa croissance. Ces acquisitions pourront (i) participer au développement vers le jeu en ligne (MMOG), (ii) apporter de nouvelles marques propriétaires et (iii) renforcer l'équipe de développement interne.

A la date du présent prospectus, il n'existe aucun engagement du groupe relatif à une opération de croissance externe.

- Acquisitions de nouvelles licences et financement des nouveaux développements

Dans le cadre de sa stratégie de développement des « jeux pour consoles », le groupe MINDSCAPE prévoit une augmentation de ses charges au travers des coûts de fabrication et d'achat des produits (effet mécanique lié à la marge brute en % du chiffre d'affaires moins élevée sur ce support) et à des charges d'amortissement supplémentaires en raison des coûts de R&D liés aux développements de plus en plus fréquents des jeux sur multiplateformes.

Le segment jeux en ligne devrait contribuer à tirer la croissance du groupe dans les années futures. Le premier jeu en-ligne « Téléfoot-World of Soccer » lancé en fin aout 2007 à partir d'un contrat d'édition conclu avec un partenaire hollandais devrait être suivi d'autres jeux de la même nature visant à répliquer le modèle sur d'autres communautés de joueurs présents sur internet (Mission Equitation en ligne est d'ores et déjà prévu pour début 2008).

Le groupe prévoit parallèlement une augmentation des dépenses de marketing afin de développer la notoriété des jeux en-ligne du groupe et de recruter des nouveaux joueurs (véritable clé de voute du jeu en ligne, facteur essentiel de la réussite économique du modèle).

Enfin, le groupe restera attentif à l'acquisition de toute nouvelle licence lui permettant de poursuivre sa stratégie de développement vers le jeu pour la famille via notamment les licences « grand public ». Le groupe ambitionne d'acquérir de nouveaux droits en privilégiant les licences internationales lui permettant de développer des jeux sur plusieurs pays et donc de mieux amortir le coût d'acquisition des licences.

6. APERÇU DES ACTIVITES

6.1. ***MINDSCAPE, acteur majeur de l'édition de logiciels de loisirs interactifs***

6.1.1. **Un leader du marché grand public**

Un catalogue de 700 titres

Avec un catalogue de plus de 700 titres et un chiffre d'affaires 2006 de 33,6 M€, MINDSCAPE se situe parmi les principaux éditeurs de logiciels de loisirs interactifs. MINDSCAPE a vendu en 2006 plus de 4 millions de produits.

MINDSCAPE est présent sur les segments de marché suivant :

- Jeux d'éveil, pour enfants et adolescents,
- Jeux et séries TV, jeux pour adultes,
- Soutien scolaire et apprentissage,
- Vie pratique, loisirs et passions,
- Réédition de jeux vidéo (deuxième ou troisième vie)
- Jeux en ligne (classiques et MMO)
- Licence des marques en pleine propriété.

Une large gamme de produits pour le marché grand public

Jeux pour la jeunesse	Jeux pour la famille	Education et loisirs
<ul style="list-style-type: none">• Adibou• Adibou'chou• Babar• C'est Pas Sorcier• Carmen Sandiego• Fan Attack• Franklin• L'école Des Aventuriers• Lapin Malin• Mission Equitation• Mission Vétérinaire• OuiOui• Scooby-Doo• Sethi• Thomas & Friends	<ul style="list-style-type: none">• 1 contre 100• A Prendre ou à Laisser• Des Chiffres et des Lettres• Entraineur Cérébral• Fort Boyard• Intervilles• Mission Président• NY Police Judiciaire• Question pour un Champion• Téléfoot World of Soccer• Urgence• Ushuaïa	<ul style="list-style-type: none">• Adi l'Entraîneur• Architecture et Décoration• Astrologie• Astronomie• Ca m'intéresse• Code de la Route• Généalogie• Graine de Génie• Le Robert• Musées• Musique• Nathan Collège• Nathan Langues• Nathan Vacances• Réponse à Tout

Stratégie éditoriale : un acteur tournée vers la famille

La stratégie éditoriale de MINDSCAPE est orientée vers la famille, de la petite enfance (jeux d'éveil) à la jeunesse (jeux éducatifs pour enfants) jusqu'au grand public.

La maîtrise des contenus est le pré-requis indispensable pour bénéficier d'une totale liberté, à la fois sur la création et sur la portabilité pour tous les supports de diffusion.

Des marques propriétaires fortes

Pour s'assurer cette maîtrise pleine et entière des contenus, MINDSCAPE a racheté, consolidé, développé une série de marques nées du multimédia il y a maintenant plus de dix ans, soutenant aujourd'hui des produits phares

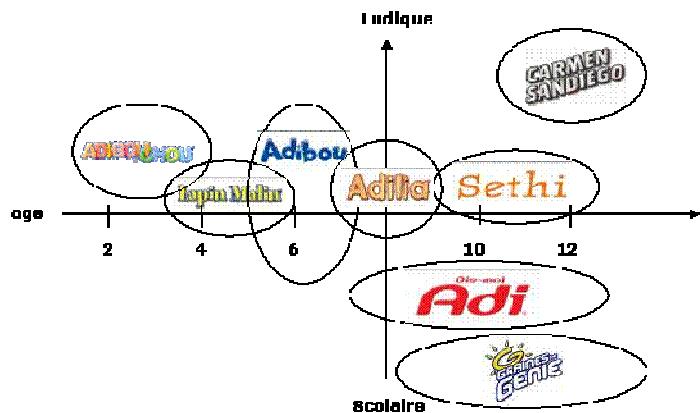
pour la jeunesse comme Lapin Malin, Adi, Adibou, Sethi, Graines de Génies, Mission Equitation, Mission Vétérinaire...

Notoriété des marques MINDSCAPE

	<p>Adibou : la marque référence de l'enfance Personnage destiné aux enfants de 4 à 8 ans, 15 années d'existence, 35% de notoriété spontanée (IPSOS novembre 2006), 25% de part de marché volume (GfK 2006 Segment 4-8 ans). Est désormais accompagné de Adilia pour les filles</p>
	<p>Adiboud'chou : une notoriété en forte croissance Personnage adapté pour les plus jeunes (les 2-5 ans) Position de leader en 2006 avec 32% de part de marché, volume en croissance de 9 points par rapport à 2005 (GfK 2006 segment 2-ans), 26% de notoriété spontanée (IPSOS novembre 2006) soit + 4 points par rapport à 2005</p>
	<p>Lapin Malin : le héros des aventures éducatives Ce personnage accompagne les enfants au travers d'activités ludiques et de séquences animées afin de leur permettre de réviser les notions apprises à l'école. Destiné aux 3-5 ans et aux 5-7 ans. (version française du personnage Reader Rabbit)</p>
	<p>Adi, l'entraîneur : le soutien scolaire de référence Adi l'entraîneur et son chien Woops accompagnent les écoliers dans leurs progrès en Français, Maths et Anglais. DVD Rom du CE1 au CM2. Noté 17/20 par l'étude ABC+ de janvier 2007</p>
	<p>Sethi : le héros d'aventure destiné aux 6-9 ans Jeune garçon d'une dizaine d'années, intrépide et courageux, il adore résoudre des énigmes et sauver les autres de situations difficiles. Ce grand voyageur astucieux a déjà parcouru les plaines d'Egypte et les montagnes Incas...</p>
	<p>La méthode n°1 du soutien scolaire multimédia Des coffrets multi-matières du CP à la 3^{ème}, des coffrets multi-niveaux Anglais, un coffret pour le Bac. Méthode complète élaborée en collaboration avec l'équipe pédagogique Magnard (groupe Albin Michel) et conforme aux programmes de l'Education nationale</p>
	<p>Carmen San Diego : la dernière venue dans l'univers MINDSCAPE La collection Carmen San Diego repose sur un concept unique : une course poursuite internationale qui fait découvrir plus de 50 pays en termes de géographie, histoire, art, culture, langue, lecture et compréhension</p>

Ces marques couvrent aujourd'hui l'ensemble des tranches d'âge allant de la petite enfance à la préadolescence dans des domaines ludiques ou parascolaires.

Positionnement des marques propres



MINDSCAPE possède différentes marques éditoriales permettant de distinguer des différentes lignes de produits :

- Montparnasse Multimédia pour les produits culturels,
 - Alsyd pour la ligne Mac,
 - Coktel pour les produits Adi, Adibou....



Acquisition & Exploitation de Licences fortes

MINDSCAPE s'est fortement positionné sur les licences jeux et séries TV grand public. Le groupe sélectionne et achète ainsi des licences de jeux avec les plus grands groupes mondiaux de média comme Universal, Warner, France Télévisions, TF1, Endemol, CHORION (UK), E Entertainment, NELVADA. Les licences de jeux « France-Télévision » sont par ailleurs développées en co-production. Ces licences peuvent être déclinées sur jeux PC, consoles et Internet. La part des jeux pour enfants, adolescents et adultes augmente chaque année de manière significative.

Exemples de licences présentes dans le portefeuille MINDSCAPE (liste non exhaustive)

	<p>C'est pas Sorcier (France Télévision)</p> <p>Emission de vulgarisation scientifique phare diffusée quotidiennement sur France 3 regroupant 3 millions de téléspectateurs chaque jour.</p> <p>L'OI décembre 2005 « L'un des meilleurs CDRom de l'année » « Prix des Adélouzes » mars 2006 catégorie 11-12 ans (jury enfant)</p>
	<p>Fort Boyard (France Télévision)</p> <p>Un jeu télévisé emblématique de l'aventure</p> <p>Depuis 18 ans, Fort Boyard enregistre de fortes audiences. Impact fort auprès des enfants avec plus de 50% de part d'audience.</p>
	<p>1 contre 100 (sortie : octobre 2007) (TF1-Endemol)</p> <p>Le nouveau jeu de culture de la chaîne TV, plus de 35% d'audience moyenne, une forte écoute auprès des jeunes et des enfants, un animateur populaire Benjamin Castaldi</p>

	A prendre ou à laisser (TF1-Endemol) L'émission diffusée sur TF1 est devenue un rendez-vous incontournable du jeu télévisé. Elle réunit plus de 30% de part d'audience sur les 4 ans et + (Médiamétrie) soit entre 5 et 6 millions de personnes. Elle est présentée par l'animateur vedette Arthur.
	Question pour un Champion (France Télévision) Une marque reconnue de tous : l'émission la plus regardée dans tous les pays francophones, le taux de notoriété le plus élevé en France, Belgique, Suisse et Dom Tom, plus de 3 millions de téléspectateurs tous les jours, entre 5 et 6 millions lors des émissions spéciales
	Ushuaïa (TF1) Célèbre émission de découverte de la nature animée par Nicolas Hulot. Regroupe entre 6 et 7 millions de téléspectateurs par émission (audience moyenne sur les 4 ans et +)
	Des chiffres et des lettres (France Télévision) Plus de 35 ans d'existence pour l'émission, la meilleure notoriété pour les jeux de lettres, un univers de passionnés, un véritable phénomène social, les grandes finales attirent 8 à 12 millions de téléspectateurs
	Intervilles (France Télévision) Avec plus de 3 millions de téléspectateurs et 20% de part de marché, Intervilles réalise de très bons scores d'audience en 2007. Avec plus d'1 enfant sur 2 présents dans le public, l'émission confirme sa place de grand jeu populaire tous publics

Dans le domaine « Utilitaires - vie pratique », des marques partenaires permettent également à MINDSCAPE de renforcer l'image et la notoriété de ses produits. Chaque marque est associée à une ligne de produits ou à une gamme spécifique.

Le groupe a conclu des accords avec des acteurs majeurs :

- France Télévisions Distribution et TF1, pour les jeux grand public (accord d'édition ou de co-production)
- Nathan, Data Becker, Ca m'intéresse, GEO, Sciences & Vie, Réponse à Tout !, pour l'apprentissage des langues, l'éducation et les produits de « Vie pratique » (concession de marques)
- Gallimard, Encyclopædia Universalis, Le Robert... (accords de distribution)

Les marques partenaires du groupe



Une activité de réédition de jeux grand public à succès

Fort de sa position d'acteur numéro 2 de la vente de logiciels de loisirs pour PC en France, le groupe se voit régulièrement confier par d'autres Editeurs de jeux le soin de commercialiser et de distribuer leurs jeux en deuxième ou troisième vie à des prix très réduits (tarif Budget inférieur ou égal à 10 euros).

Cycle de vie d'un produit du marché (indicatif) pour un prix de départ entre 30 et 50 euros

Lancement	Après 12 à 18 mois	Après 18 à 36 mois	Après 36 mois
« Full price »	« Mid price »	« Budget »	« Super Budget »
40 euros	20 euros	10 euros	5 euros

MINDSCAPE a su nouer des relations avec les plus grandes sociétés de production de jeux vidéo qui lui confient régulièrement leurs anciens « hits » en réédition : Electronic Arts, Microsoft Games, THQ, Eidos, Ubisoft, Activision, Codemasters, Atari... Le groupe exploite ainsi les produits sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Le groupe a développé deux gammes différentes :

Les « Hit collection SILVER » à 9,99 euros

Les « Hit collection ROUGE » à 4,99 euros

Grâce au succès de ces deux gammes, MINDSCAPE a réussi à créer un cercle vertueux de la réédition : la position d'acteur n°2 incite les grands acteurs de l'édition à confier leurs titres au groupe, ces best-sellers conduisent à de bonnes performances en termes de ventes et permettent au groupe d'obtenir de nouveau des titres porteurs.

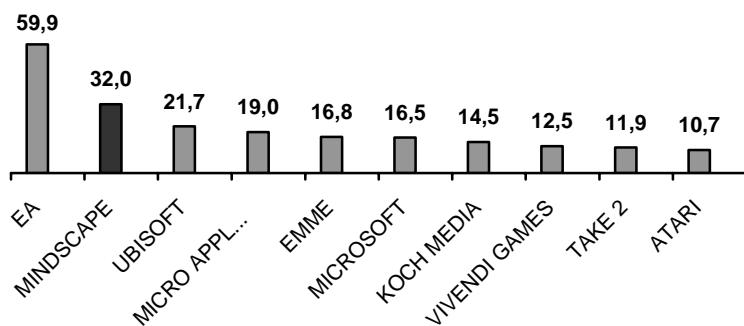
MINDSCAPE est leader en France sur le marché de la réédition avec environ 40% de parts de marché sur les jeux 7-11 euros (en progression en valeur de +41%) et 48% sur les jeux 4-7 euros (en progression de 10% en valeur) selon l'institut GfK avril 2006 – mars 2007.

La hits collection silver réalise 3 fois plus de vente que son principal concurrent (1 « hit silver » vendu toutes les 53 secondes en 2006).

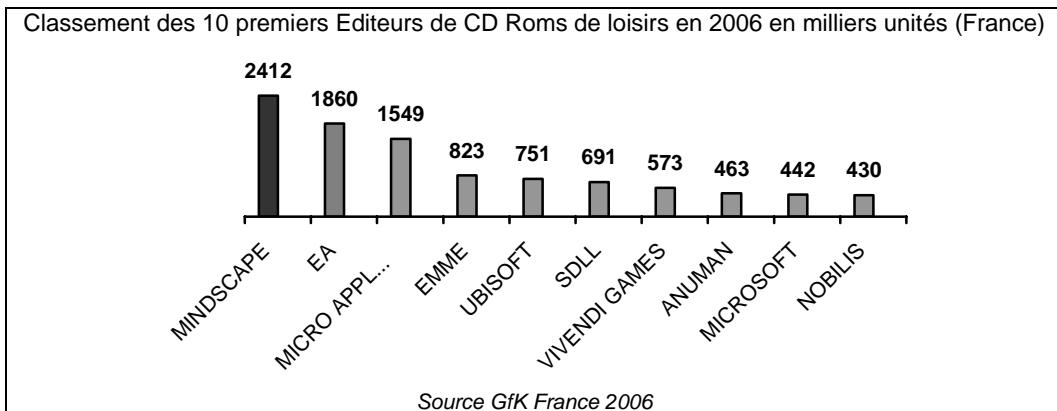
Exemples de titres à succès en réédition



Classement des 10 premiers Editeurs de CD Roms de loisirs pour PC en 2006 en M€ (France)



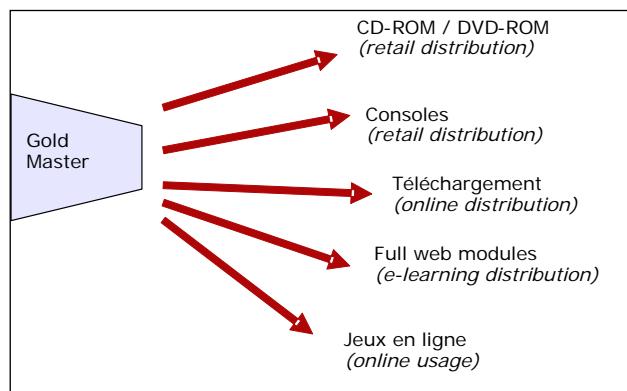
Source GfK France 2006 – (Prix public TTC)



Une stratégie multi-support depuis 2007

Essentiellement tourné vers le monde des produits PC jusqu'en 2007, le groupe a amorcé une évolution importante en anticipant que la nouvelle génération de consoles allait élargir le public cible des jeux vidéo classiques et s'ouvrir à un public plus familial et plus féminin. Le groupe a préparé des lancements de jeux sur consoles de salon et consoles portables. Cette stratégie se concrétise à partir du second semestre 2007 avec d'importants lancements.

La portabilité des contenus sur des supports et plate-formes diversifiés (Internet, CD-ROM, Consoles de jeu, TV numérique...) passe par des choix technologiques et méthodologiques dès le démarrage des développements. Sur le plan technologique, il s'agit d'outils et langages ouverts (C++, PHP, Flash...) permettant des migrations aisées. Sur le plan méthodologique il s'agit d'une organisation du contenu et du code associé (concept de "grains"), et du suivi des normes internationales.



Avec la généralisation de l'accès haut débit dans les foyers, le support de diffusion **Internet** est l'élément clé de la stratégie de développement de MINDSCAPE :

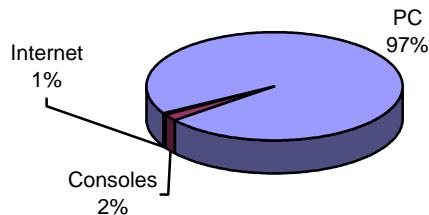
Jeux et Services en ligne : une offre de jeux et services en ligne y compris dans les domaines du soutien scolaire et des loisirs.

Diffusion du catalogue de produits : les offres MINDSCAPE sont dématérialisées, disponibles par téléchargement sur des sites marchands ou sur des sites partenaires. La boutique Mindscape.com a été créée en 1999/2000. Les ventes ont enregistré un réel décollage depuis 2003. Plus de 5% de ventes devraient être réalisées en 2007 par ce canal.

Complémentarité des offres PC – Internet : l'interaction entre les contenus pour PC et les compléments en ligne devient totale : offre de services complémentaires, contenus nouveaux et additionnels....

MINDSCAPE dispose déjà d'une forte audience sur internet avec de nombreux sites internet liés à ses jeux. Chaque jeu vendu invite son client à s'enregistrer électroniquement dès le lancement de l'installation du jeu. La base de données comporte 1,2 millions d'adresses. Depuis mai 2007, le groupe travaille avec un partenaire spécialisé pour mieux exploiter cette base qui constitue un relais important dans sa stratégie internet de boutique en ligne et de fidélisation de clients en distribution directe.

Répartition de l'activité en 2006 selon le type de support



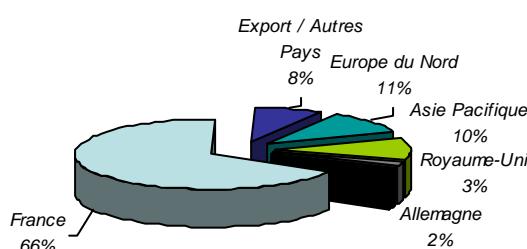
Exemples de sites propriétaires



Une implantation internationale

MINDSCAPE est présent à travers ses filiales en Angleterre, en Allemagne, en Hollande et en Australie. Cette dimension internationale permet par ailleurs au groupe d'entretenir des partenariats avec des acteurs majeurs aux USA, Canada, Japon, pour l'adaptation et la diffusion de leurs produits en Europe. L'activité internationale de MINDSCAPE a représenté 34% de son activité en 2006 (26% via ses filiales et 8% dans le reste du monde).

Répartition de l'activité en 2006



L'international est divisé en trois secteurs :

- **les Pays-Bas et la Scandinavie** sont dirigés par le Directeur général de la filiale hollandaise MINDSCAPE NORTHERN EUROPE Johan Van qui est hiérarchiquement rattaché à Jean-Pierre Nordman. 80% de l'activité est réalisée aux Pays-Bas, 13% en Belgique Flamande et 7% en Scandinavie. La filiale qui compte 14 personnes réalise un chiffre d'affaires de 3,5 M€. Elle distribue des produits MINDSCAPE mais édite également un certain nombre de titres produits par DTP, Riverdeep ou Data Becker. La filiale distribue l'essentiel de ses produits en distribution classique (Retail) : Bart Smit, Blokker, Intertoys, Albert Heijn, Hema, Dixons, V&D, Dynabyte, Office Centre, ECI, Free Record Shop, Makro pour les Pays-Bas, FNAC, Carrefour, Dreamland, Media Markt, Toychamp, Colruyt, Free Record Shop, Makro, Office Centre, Dixons, Bart Smit pour la Belgique. Environ 70% des produits vendus sont des produits destinés au PC. Les produits consoles sont comme en France en fort développement et représente déjà 32% de l'activité au 1er semestre 2007 contre 18% pour l'année 2006. Les titres principaux distribués sont des jeux pour enfant avec Noddy (Oui Oui), Sesamstraat (Rue Sésame), des jeux animaliers, des jeux pour la famille (Sudoku, Mahjong, Law and Order....) Et des produits loisirs (Berlitz language courses, Printmaster, Data Becker...) ainsi que des jeux en réédition.
- **L'Australie et l'Asie** sont gérées depuis la filiale australienne MINDSCAPE ASIA PACIFIC dirigée par Tony Hughes également hiérarchiquement rattaché à Jean-Pierre Nordman. Basée à Sydney, cette filiale emploie 11 personnes (dont 3 temps partiel) et a réalisé 3,4 millions d'euros en 2006. Le chiffre d'affaires est réalisé à 90% avec la distribution retail (généralistes, spécialistes, indépendants, magasins de fourniture de bureaux...) Le marché de la NINTENDO DS est très porteur et MINDSCAPE se positionne comme l'acteur spécialiste de la famille en face des grands concurrents encore très tournés vers les hardcore gamers. Les produits les plus vendus sont Family Tree Maker (généalogie), des logiciels bureautiques, des casuals games avec le personnage Noddy (Oui Oui) et des jeux de casino avec la licence Hoyle (n° 1 américain des jeux de casinos) pour des jeux poker et black jack. La filiale vend également au Japon et à Singapour.
- **Les autres filiales Allemagne et Royaume-Uni ainsi que le reste du monde** sont gérés depuis la France et ont pour responsable Pierre-François Boselli. Ces filiales ne disposent pas de forces commerciales directes et fonctionnent essentiellement à partir de contrats d'édition (licensing out) avec des acteurs implantés localement. MINDSCAPE utilise ainsi les compétences d'un certain nombre de distributeurs à qui elle donne le droit de distribuer ses produits (et éventuellement de les fabriquer si nécessaire). **Au Royaume-Uni** le groupe travaille avec FOCUS pour les produits PC. Très bien implanté, ce partenaire fabrique et distribue à partir de contrats d'édition conclus avec MINDSCAPE. Focus distribue entre 30 et 40 titres de produits PC pour MINDSCAPE dont les meilleures ventes sont Braintrainer, ZooVet, Noddy et ER. Pour les jeux sur Nintendo DS, la stratégie s'est également mise en place sur cette zone : Le jeu « A prendre ou à laisser » (Deal or no Deal) va être distribué au troisième trimestre 2007. KOCHMEDIA UK est le partenaire de MINDSCAPE au travers d'un accord de distribution qui prévoit un minimum de ventes garanties pour le lancement de ce jeu sur DS. D'autres lancements de produits pour console sont prévus sur cette zone par la suite. **En Allemagne, Suisse et Autriche**, le groupe travaille avec plusieurs partenaires : DTP pour les produits PC et enfant notamment la distribution de Addy (Adi en Allemagne), les sociétés Disky et BHV pour les jeux classiques et ATARI Allemagne depuis la signature d'un contrat de distribution en juillet 2007. ATARI va distribuer les produits pour consoles DS et le catalogue des nouveaux produits pour PC. **Le reste du monde** se compose de l'Italie, de l'Espagne, du Portugal, de la Pologne et de la Russie. Le groupe signe pour ces zones des contrats d'édition pour des produits PC et devrait initier de plus en plus des accords de distribution avec des partenaires pour des jeux consoles.

Des activités complémentaires

Lancement d'une Série TV : Adibou Aventure

Fort de sa stratégie de marques propriétaires, MINDSCAPE est aujourd'hui en mesure de tirer bénéfice de la notoriété de celles-ci (le groupe n'achetant pas dans ce cas les droits sur un personnage ou une série TV mais concédant les droits sur ses propres marques pour le développement de produits culturels sur d'autres supports et de produits dérivés). Dans le cas de la série TV Adibou Aventure, MINDSCAPE est co-producteur avec

d'autres partenaires. Le succès de cette série de dessin animé au début de l'année 2007 va conduire à la mise en œuvre d'une deuxième saison plus ambitieuse sur un format analogue.

Concept : Dessin animé en 3D

Chaque épisode répond à une question que se posent les enfants de 4 à 10 ans sur le fonctionnement de leur corps:
Pourquoi j'ai faim ? Pourquoi j'ai les yeux verts ? Pourquoi je perds mes dents ? ... etc.

Adibou et ses amis les entraînent dans un fantastique voyage à l'intérieur du corps humain pour leur faire découvrir de façon amusante et vivante les mystères de la vie.

Coproduction : TELE IMAGES KIDS/COKTEL/France 5 /TIJI



Lancement: 19 Février 2007, France 5 pour l'émission pour enfants « Midi les Zouzous » (12h35, du lundi au vendredi)

Format : 40 épisodes x 5 minutes

Audience : très bons scores avec 480 000 enfants téléspectateurs (part d'audience de 38,3%) source Médiamétrie de mars 2007.

Territoires: lancement de la distribution internationale fin 2007

Chaîne thématique TV interactive :

Souhaitant mener une véritable stratégie multi-support de développement de ses marques, le groupe a par ailleurs lancé un projet de chaîne TV interactive. Proposée jusqu'à aujourd'hui au sein du « pack famille » de Canal Sat, son développement reste limité. Le coût important de la bande passante (lié à la diffusion par satellite) rend encore difficile un véritable déploiement commercial. Le projet étant financièrement à l'équilibre, le groupe entend mettre à profit les enseignements de ce premier projet de TV interactive pour lancer avec plus d'ampleur et de moyens une véritable chaîne thématique dans les années qui viennent.

Conçu comme un portail de contenus ludo-éducatifs à l'attention des 2-8 ans, AdibouTV propose actuellement aux enfants un service interactif spécialement conçu pour eux, avec des activités et des jeux adaptés à chaque âge et renouvelés tous les jours pour leur plus grand plaisir !

Les jeunes téléspectateurs retrouvent leurs amis Adibou et Adiboud'Chou à tout moment pour jouer et faire de nouvelles découvertes. L'ergonomie est adaptée aux enfants : il suffit d'utiliser les quatre flèches de la télécommande et la touche OK pour valider ses choix et accomplir les activités et les jeux. La navigation est très simple et iconographique : les plus jeunes peuvent la mémoriser facilement et jouer seuls, sans l'aide des parents.



6.1.2. Une stratégie de croissance réussie

En 5 ans, MINDSCAPE a réussi à s'imposer comme un des acteurs leaders sur son marché

Fort de son expérience, le management a mené une stratégie pertinente de développement à partir de la division internationale du groupe THE LEARNING COMPANY rachetée par Jean-Pierre NORDMAN en 2001.

Le groupe a su progressivement reconstruire une stratégie offensive autour de marques fortes, d'un portefeuille de titres important et mener des acquisitions stratégiques. L'achat de Coktel en 2005 marque une réelle rupture. La réussite de cette acquisition témoigne d'un vrai savoir-faire et du « sens stratégique » aigu du management qui a su conduire ce projet, le financer et intégrer correctement cette société qui représentait de nombreux atouts pour le groupe MINDSCAPE.

Développement stratégique	Année	
Accélération du développement des produits pour consoles, jeux en ligne et de l'international Lancement de Fort Boyard DS en juin Lancement de Téléfoot -World of Soccer en août	2007	
Diversification des produits et canaux de distribution Acquisition de OPENMIND Acquisition des droits sur Carmen San Diego	2006	
Croissance organique et poursuite de la stratégie de croissance externe Acquisition de Coktel détenteur des marques ADI, ADIBOU, ADIBOUCH'OU	2005	
Mise en œuvre de la stratégie orientée vers la propriété intellectuelle Rachat de la marque LAPIN MALIN	2004	
Acquisition de la société ALSYD	2003	
Début de la politique d'acquisition Acquisition de MONTPARNASSE MULTIMEDIA	2002	
Rachat par Jean-Pierre Nordman de la division internationale de The Learning Company	2001	
Rachat par Gore Technology Group	2000	
Rachat par Mattel Interactive	1998	
Rachat par le groupe Softkey de « The Learning Company »	1995	Instabilité de l'actionnariat

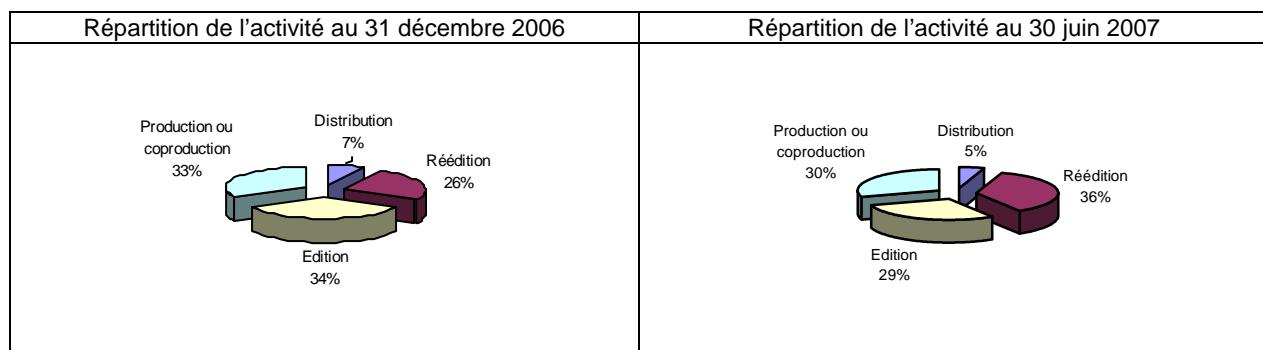
6.1.3. Un business model équilibré et une gestion saine

Un business model équilibré

MINDSCAPE a développé un business model équilibré autour de différentes activités. L'entreprise bénéficie ainsi d'un mix-produit assurant à la fois visibilité de l'activité et effet de levier sur la rentabilité.

Le groupe a su au cours des années faire évoluer son mix-produit en fonction du niveau de ses ressources financières pour aller progressivement vers des activités plus rentables (production de jeux à partir de marques propres) mais nécessitant davantage d'investissements pour conduire les projets.

Le mix d'activités se présente de la manière suivante :



Représentant 26% du chiffre d'affaires, l'activité de Rédition est l'activité historique du groupe. Elle consiste à commercialiser des jeux créés par d'autres Editeurs. Le cycle de vie d'un jeu dépasse rarement 3 ans. Les grands Editeurs mondiaux confèrent ainsi les droits pour commercialiser leurs jeux en « deuxième ou troisième vie » à des acteurs en ayant la capacité et le savoir-faire. MINDSCAPE étant le premier acteur du logiciel loisirs pour PC en France, l'entreprise se voit proposer par l'ensemble des grands Editeurs mondiaux les grands titres de jeux en réédition.

Le groupe, grâce à son réseau de distribution et son savoir-faire marketing, élabora une stratégie de vente adaptée à chaque titre. Ce marché grand public de la réédition est un segment « volumique » où le groupe s'est aujourd'hui imposé comme un acteur majeur avec plus de 1,5 million de CD Roms par an.

Grâce à une stratégie d'animation efficace des linéaires en GMS et en distribution spécialisée, MINDSCAPE est devenu un partenaire incontournable : rotation fréquente des titres proposés à la vente, packaging évolutif permettant des mises en scène produits évolutives, prix public permettant de couvrir tous les stades du cycle de vie du produit (de 10 euros à 5 euros), équipes commerciales grands comptes réactives, logistique efficace permettant une parfaite gestion des linéaires, etc

Grâce à ces compétences, MINDSCAPE reçoit de nombreuses sollicitations de grands Editeurs pour prendre en charge leurs titres en deuxième ou troisième vie. Le groupe se concentre ainsi aujourd'hui sur les titres à plus haut potentiel de ventes. En 2006, près de 600 000 hits collection silver ont été vendus.

Représentant 7% des ventes du groupe, la Distribution est l'activité la moins représentée chez MINDSCAPE. Consistant à distribuer les produits finis d'autres Editeurs qui n'ont pas le réseau de distribution adapté sur la zone concernée, cette activité est également peu capitaliste. Dotée de faibles barrières à l'entrée, elle permet d'enregistrer néanmoins un volume d'affaires additionnel et d'étoffer éventuellement le portefeuille produits de titres complémentaires. D'un point de vue financier, cette activité permet une meilleure rotation du capital grâce au chiffre d'affaires additionnel et une meilleure couverture des coûts engendrés par le réseau de vente. Cette activité, peu stratégique, n'est pas la priorité de développement pour MINDSCAPE notamment compte tenu de sa faible rentabilité et de sa forte dépendance aux autres acteurs.

L'édition représente 34% de l'activité du groupe. Le terme d'édition recouvre l'activité liée aux **contrats de « licencing in »** : le groupe va éditer un jeu pré-existant produit par un autre Editeur de jeu vidéo souvent étranger qui n'a pas les moyens de l'éditer à travers le monde entier. MINDSCAPE va ainsi « localiser » le jeu (en le traduisant voire en l'adaptant à la culture du pays pour lequel il est destiné) et le distribuer. Le groupe reverse en contrepartie des royalties sur les ventes du produit à l'Editeur qui lui a confié la licence.

La co-production ou la production représente d'ores et déjà 33% de l'activité du groupe. Le groupe développe seul ou en partenariat un concept de jeu vidéo et finance le projet. C'est l'activité nécessitant le plus de ressources et naturellement la plus rentable. En revanche, la prise de risque est plus importante en raison des

montants engagés pour le développement des jeux avant sa commercialisation et sans assurance de son succès commercial. Plusieurs cas sont néanmoins possibles (i) Premier cas, le groupe est intéressé par développer un concept à partir d'un dessin animé, d'une série TV, d'un personnage de bande dessinée etc... le groupe achète les droits pour développer un jeu vidéo et reverse des royalties sur les ventes au propriétaire des droits. Dans ce dernier cas, ce pourcentage sera bien entendu moins élevé que dans le cas d'un contrat d'édition. (exemples OUI-OUI, Franklin...) (ii) deuxième cas, développés à partir de marques propres, ces jeux deviennent très intéressants pour le groupe car ils n'occasionnent aucune royalties, ni reversement de droits. Ce type de situation se multiplie progressivement en raison de la stratégie de marques propres développée par le groupe.

La co-production signifie que le groupe finance un certain % des investissements nécessaires au développement du jeu et perçoit ce même % des bénéfices. Ce cas de figure est encore amélioré si le jeu produit par le groupe est distribué « en ligne » c'est-à-dire sans intervention d'un réseau de distribution externe. Cette situation génère alors un niveau de rentabilité nettement supérieure à l'activité classique.

Une gestion saine et sécurisée

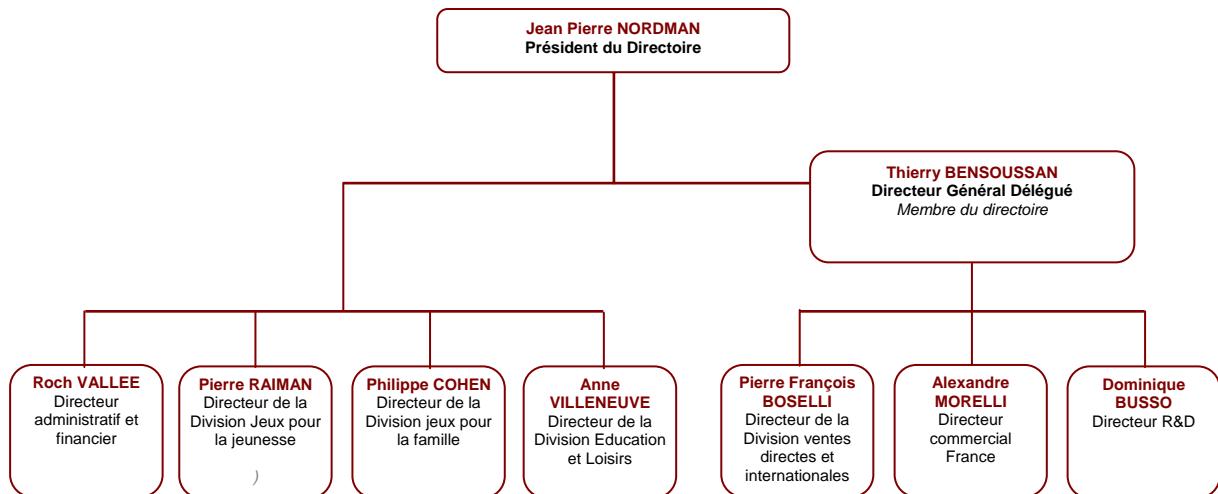
Cet équilibre d'activité a garanti et continue de garantir la pérennité de l'entreprise et un certain caractère a-cyclique de son activité. En effet, le mix-produit diversifié conjugué au positionnement spécifique sur la famille et l'éducatif confèrent une certaine stabilité au flux d'affaire et une rentabilité en amélioration constante du fait de la montée en puissance des activités de production et des marques propres.

Lors de sa création et jusque au début des années 2000, l'entreprise était encore assez fortement dépendante du catalogue d'autres Editeurs au travers d'importants contrats d'édition ou de licences. A partir de 2003-2004, l'entreprise a engagé une stratégie de marques propriétaires et a pu, compte tenu de la solidité de sa situation financière, financer des projets de production ou de co-production.

Cette stratégie a eu comme conséquence aujourd'hui de sécuriser très fortement l'activité du groupe :

- l'activité récurrente d'année en année grâce aux titres présents en portefeuille peut s'estimer à environ la moitié du chiffre d'affaires réalisé l'année précédente
- l'ensemble des marques, qui génèrent un volume d'affaires important, ont été progressivement rachetées par MINDSCAPE de sorte qu'aujourd'hui presque l'ensemble des marques importantes du groupe sont des marques propriétaires.
- Les activités de production ou de co-production confèrent à l'entreprise des droits très étendus sur les produits. En effet, en tant que producteur (ou coproducteur) et distributeur, le groupe possède l'ensemble des droits sur le produit et sur les stocks durant toute sa période de commercialisation.
- Enfin, la part restante de l'activité est composée d'un grand nombre de contrats et de partenaires. A chaque produit correspond aujourd'hui un contrat. L'interruption volontaire ou non d'un contrat de licence ne mettrait pas la situation financière du groupe en danger compte tenu de la part relative représentée par chaque contrat dans le volume d'affaires total.

6.1.4. Une organisation optimisée, une structure intégrée



Note : les filiales MINDSCAPE NORTHERN EUROPE et MINDSCAPE ASIA PACIFIC sont directement rattachées au Président du Directoire.

Une Direction expérimentée

La Direction de MINDSCAPE est constituée d'une équipe de 9 personnes complétée par une équipe juridique de 3 personnes gérant les contrats, licences et autres droits.

Jean-Pierre NORDMAN

Président du Directoire

63 ans, 2 enfants

HEC Paris, Maîtrise de droit

- Fondateur et Gérant de Contrôle X, éditeur de logiciels de bases de données sur Macintosh
- Fondateur et Gérant de Ordigestion, éditeur de logiciels de comptabilité et gestion, cédé au Groupe Saari
- Fondateur et Gérant de Personal Soft, cédé au groupe américain, The Learning Company
- Président Directeur Général de TLC-Edusoft, filiale française du groupe américain The Learning Company, coté au NYSE
- Executive Vice President de The Learning Company, en charge de l'International.
- Président Directeur Général puis Président du Directoire de MINDSCAPE.

Thierry BENOUESSAN

Directeur Général Délégué – membre du Directoire

50 ans, 4 enfants

Licence d'économie

Thierry Bensoussan a occupé les postes suivants :

- IBM France, Ingénieur Commercial Division des Systèmes de Grande Diffusion,
- BG Partners, Président Directeur Général, fondateur de la société, éditeur de logiciels de gestion, cédé au Groupe Agresso
- Concept-Agresso, Président Directeur Général du Groupe, éditeur de logiciels financiers, coté à la bourse d'Oslo
- Conseil de MINDSCAPE depuis 2001, puis Directeur général Délégué et Membre du Directoire.

Philippe COHEN

Directeur de la Division Jeux vidéo

41 ans, 3 enfants

Maîtrise de Gestion

Philippe Cohen a occupé les postes suivants :

- Ordigestion, Directeur Commercial

- TLC Edusoft, Directeur Commercial, (1995- 1999) puis Directeur Général France, (2000-2001)

Pierre RAIMAN

Directeur de la Division Jeunesse

50 ans, 2 enfants

Licence d'économie

Maîtrise d'histoire

DEA d'Intelligence Artificielle appliquée à la recherche en Histoire

Pierre Raiman a occupé les postes suivants :

- Enseignant en Histoire (1985-1987)

- Créateur de la radio Oui FM (1988-1992)

- Fondateur de Montparnasse Multimedia (1993-2002)

Anne VILLENEUVE

Directeur de la Division Education et Loisirs

32 ans

Formation Universitaire à l'institut des Langues Etrangères de Pékin / Diplôme ESSEC

Centre de Mandarin Ecole Normale de Taipei

Anne Villeneuve a occupé les postes suivants :

- Ubisoft, Chef de projets 2000-2003

- Mindscape, chef de projet depuis 2004

- Directeur de la division Education et Loisirs en 2007

Pierre-François BOSELLI

Directeur de la Division Ventes Directes & Internationales

39 ans, 2 enfants

Maîtrise M.A.S.S. mention Informatique, Statistiques, Economie, Marketing

(Mathématiques Appliqués aux Sciences Sociales)

Pierre-François Boselli a occupé les postes suivants :

- Ordigestion, Directeur Technique

- TLC Edusoft, Directeur du Développement (1995-1999) puis Vice President Product Development (2000-2001)

Roch VALLEE

Directeur Administratif et Financier Groupe

42 ans, 3 enfants

Ecole Supérieure de Commerce de Paris

Expert-Comptable

- Price Waterhouse Audit - Responsable de mission (1988-1992), Commissariat aux comptes et d'audit d'acquisition dans les secteurs industriels, des services et bancaires.

- Groupe Ital cementi / Ciments Français, Contrôleur Financier puis Directeur du Contrôle de Gestion du pôle Granulats Béton (1992-2001)

Dominique BUSSO

Directeur Recherche & Développement

47 ans, 1 enfant

Ingénieur ENSIE (Ecole National Supérieur d'Informatique d'Entreprise)

- Ingénieur d'étude génie-logiciel, multimédia, réseaux, systèmes experts, bases de données pendant 6 ans.

- OpenMind, Président Directeur Général, fondateur de la société, (1991 -2006)

- Conception et développement de contenu interactif multimédia. Spécialisation dans les contenus d'apprentissage des langues à base d'intelligence artificielle.

Alexandre MORELLI

Directeur commercial France

39 ans, 3 enfants

First Certificate of Cambridge, Licence d'économie

- FNAC, Responsable Logithèque entre 1993/1996

- TLC Edusoft, Directeur des Ventes entre 1996/2001

- Depuis 2001, Directeur Commercial France de MINDSCAPE.

Un vaste réseau commercial

Le Groupe possède aujourd'hui une force commerciale significative et une présence importante à l'international :

- Plus de 15 commerciaux sur la France
- Réseau de distribution multicanal (avec une division Ventes Directe de 4 personnes en charge du e-commerce, téléchargement, ...)

Ce vaste réseau commercial est un élément essentiel pour l'obtention de licences et la négociation de nouveaux partenariats.

La distribution « retail » : c'est l'activité historique du groupe MINDSCAPE et la plus importante en chiffre d'affaires. MINDSCAPE anime un réseau de distribution international :

- Grande Distribution,
- Hypermarchés,
- Spécialistes,
- Multi spécialistes,
- Revendeurs Professionnels,
- Réseaux orientés Éducation Nationale.

Parmi les premiers clients du groupe : CARREFOUR, FNAC, AUCHAN, LECLERC, CASINO, CORA, MINDSCAPE.COM, VIRGIN MEGASTORE, CULTURA, FNAC JUNIOR, CANAL SATELITE, INNELEC, BOULANGER, MICROMANIA, AMAZON.com...

Exemples de présentation produit en distribution



Un département Editorial & Marketing innovant

Fort d'une équipe de 15 personnes, le département Editorial & Marketing s'adapte et répond aux nouvelles tendances en créant de nouvelles offres tout en limitant les prises de risques financières.

- Signature de partenariats (jeux télévisés, licences, MMO....)
- Mise en avant des personnages propriétés du Groupe (développement de séries TV ...)

Un département R&D

Avec 33 personnes et un budget d'environ 14 % du chiffre d'affaires annuel, le département R&D garantit l'innovation des programmes et leur adaptabilité sur l'ensemble de nouveaux supports :

- Maîtrise technologique et innovations,
- Numérisation et modernisation des contenus,
- Standardisation et mutualisation des développements,
- Pilotage des studios externes.

Cette capacité en R&D a permis à MINDSCAPE de préparer sa stratégie sur les nouvelles consoles mais également de se positionner sur les jeux en ligne avec une avance certaine sur les autres acteurs du secteur.

Placée sous la direction de Dominique Busso (Chief Technology Officer depuis 2006, ex-Président fondateur d'Openmind), l'équipe de R&D se compose principalement de deux entités distinctes :

- *La production de contenus interactifs*

Animée par Vincent Levy (ex-Montparnasse Multimedia), cette division regroupe 12 personnes dont 10 chefs de projets « producers » et 2 collaborateurs chargés de la localisation des jeux. La production est généralement sous-traitée à des studios de développement externes qui sont suivis par les chefs de projets.

- *La Direction Technique des moyens internes*

Supervisée par Sylvain Cassini, cette division regroupe la hot-line téléphonique et e-mail (4 personnes), l'Assurance Qualité pour le test des produits (3 personnes + prestataires externes éventuels), service informatique (4 personnes), studio de développement interne (5 personnes)

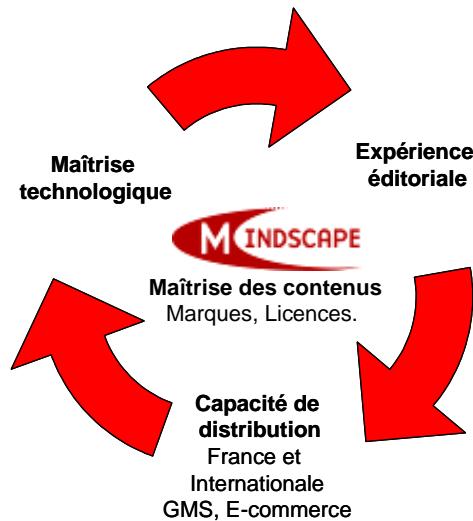
Une logistique sous contrôle

MINDSCAPE a mis en place une organisation performante permettant de gérer la fabrication et la livraison de ses produits dans des délais très courts.

Pour les produits PC, 10 à 12 jours sont nécessaires entre l'envoi du « gold master » au fabricant et la livraison dans les magasins. Les différents composants sont achetés à plusieurs fournisseurs : presseurs de CD Rom, imprimeurs, fabricants de boîtes plastiques... Selon la complexité des caractéristiques techniques, MINDSCAPE fait appel à tel ou tel prestataire. C'est le logisticien partenaire de MINDSCAPE, ARVATO Services (filiale du groupe allemand de media Bertelsmann) qui gère l'assemblage des produits : CD Rom, boîte plastique, fourreau, livret, cellophane.

Pour les produits consoles, le groupe envoie un bon de commande aux fabricants de consoles 6 à 8 semaines avant la livraison accompagné du règlement. Les produits fabriqués sont livrés chez ARVATO Services ou directement chez le client final.

Une chaîne complète de compétences chez MINDSCAPE



6.2. Le marché des loisirs interactifs

6.2.1. Un marché en forte croissance

Le marché des loisirs interactifs : un marché en pleine croissance (source GfK mars 2007 et octobre 2007 – marché français)

Le marché des loisirs interactifs regroupe les consoles, les logiciels pour console, les logiciels pour PC (dont les CD Roms de jeu, les CD Roms de non jeu et les CD Roms bureautiques) et accessoires pour consoles.

En 2006, le marché français des loisirs interactifs a affiché un taux de croissance de + 9 % en chiffre d'affaires (1,9 milliards d'euros) et de 12 % en volume.

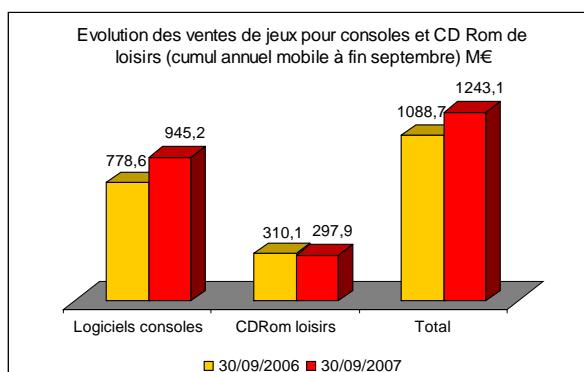
Segments de marché des loisirs interactifs	Ventes en valeur en 2006 (M€)	Variation
Consoles	567	+25%
Accessoires pour consoles	123	+16%
Logiciels pour consoles	797	+7%
Logiciels pour PC*	452	-5%
Total	1940	+9%

* CD Roms de jeu, les CD Roms de non jeu et les CD Roms bureautiques

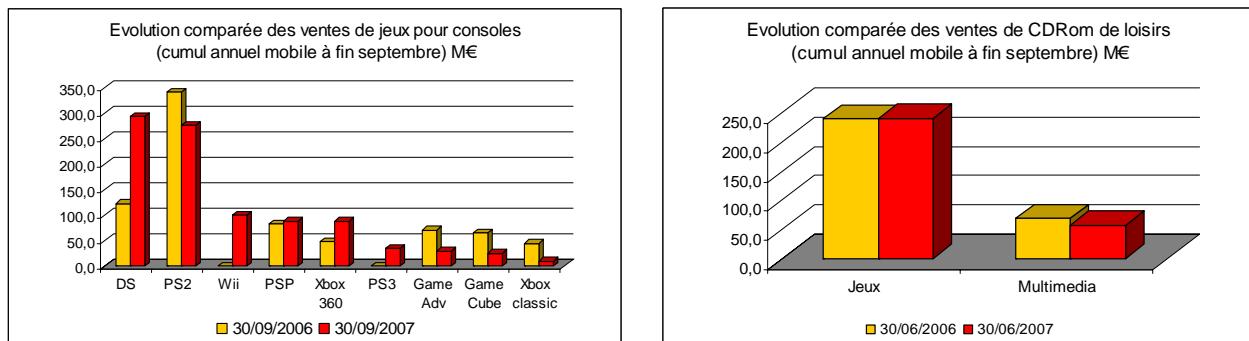
A fin septembre 2007 en cumul annuel mobile (c'est-à-dire entre septembre 2006 et septembre 2007), cette croissance s'est accélérée pour les logiciels (consoles et PC) avec une croissance de 14,2%. Cette performance tient à de fortes progressions dans l'ensemble des sous-segments de ce marché entré dans une nouvelle phase de croissance :

L'arrivée des nouvelles consoles plus sophistiquées et offrant plus de fonctionnalités (haute définition, nomadisme, convivialité / game-play) stimule fortement le marché.

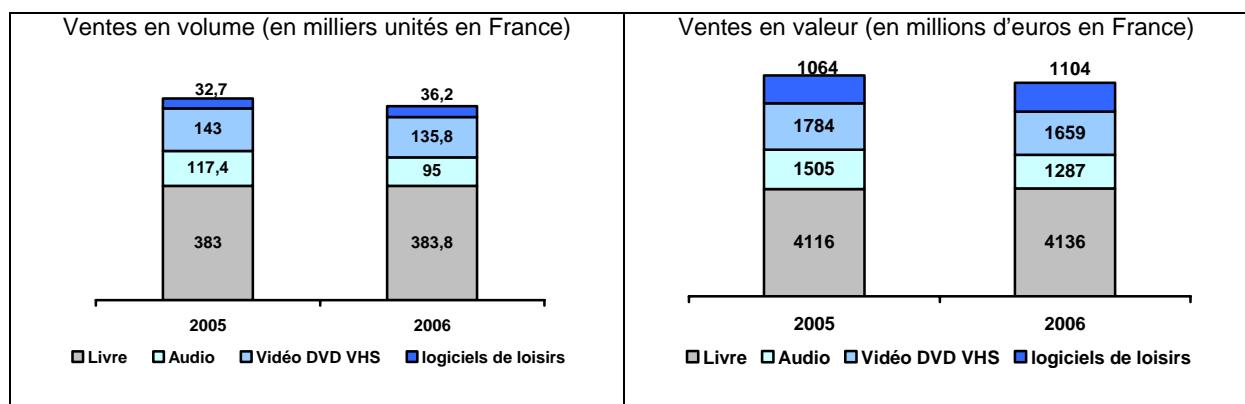
Les produits nomades enregistrent une forte croissance : en France, le chiffre d'affaires des logiciels pour consoles portables a été multiplié par 3 en 2 ans en passant de 123M€ en 2004 à 318M€ en 2006.



La part de marché des logiciels pour PC en distribution (« Retail ») est en légère baisse de 3,9 % en valeur. Il convient de préciser (i) que les ventes de la composante « logiciels jeu PC » sont stables. (ii) Ce chiffre ne prend pas en compte la distribution sur internet (téléchargement et boutique en ligne) en forte croissance ainsi que la montée en puissance des jeux en ligne MMO. Néanmoins, les produits PC subissent un transfert de la demande vers les produits consoles, compte tenu de leur diffusion grandissante.



Sur le marché des biens culturels qui subit la concurrence de la dématérialisation, les logiciels de loisirs affichent un grand dynamisme



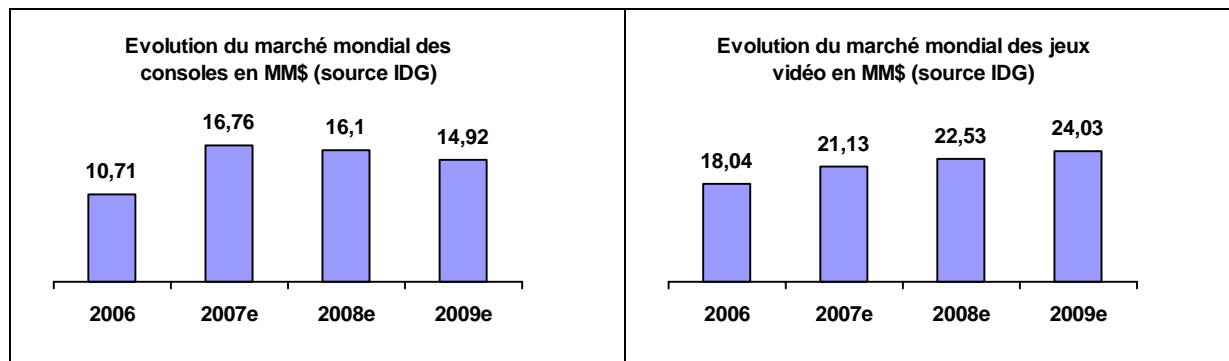
Au cours du 1^{er} trimestre 2007, le marché des biens culturels a baissé de 3% en valeur tandis que la composante « logiciels de loisirs » affiche une croissance de 15% et génère le même chiffre d'affaires que la musique avec 12 fois moins de références.

Ce dynamisme repose sur un accroissement des dépenses moyennes par foyer sur ce segment (+5% sur 12 mois glissant en mars 2007) alors que le livre est en baisse de -3%, la vidéo -6% et l'audio -15%.

6.2.2. Les jeux vidéo : un nouveau cycle de croissance

Un nouveau cycle de croissance forte dès 2007

70 millions de consoles et 590 millions de jeux vidéo seront vendus en 2007 dans le monde : le jeu vidéo est désormais devenu un loisir grand public. Pour ce secteur qui dépasse en taille l'industrie mondiale du cinéma, un nouveau cycle de croissance s'amorce cette année. Alors que le marché de la musique subit de profondes difficultés, le budget consacré aux jeux vidéo par les ménages continue d'augmenter. Dynamisé par l'arrivée sur le marché des nouvelles consoles de jeux fin 2005 / 2006, le marché mondial devrait croître de 30% en 2007 à près de 38 milliards de dollars.

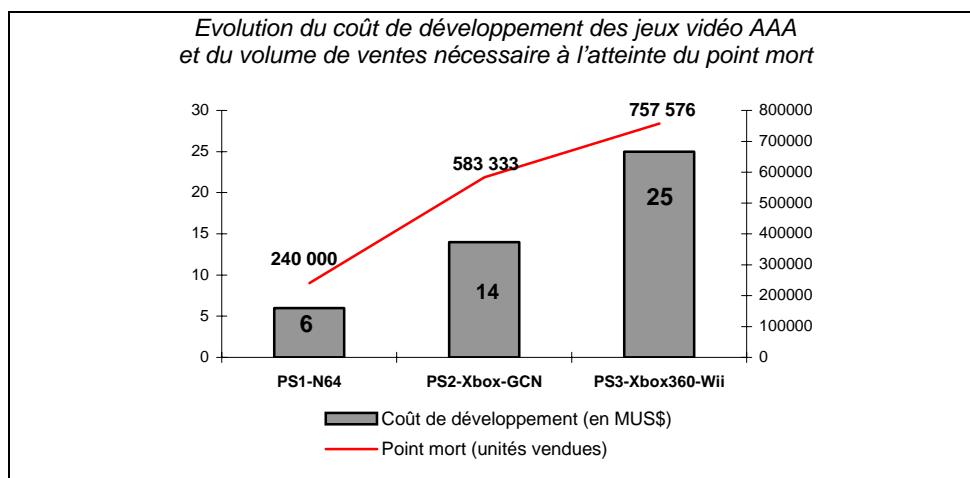


Plusieurs facteurs soutiennent ce nouveau cycle de croissance:

- **D'un coté les nouvelles consoles dites « Next-Gen »** (pour nouvelle génération)

Elles offrent des possibilités de jeux inégalées grâce à des technologies de pointe qui permettent de concevoir des jeux toujours plus réalistes et sophistiqués. Tous les 5 à 6 ans, le secteur des jeux vidéo subit une période de transition liée à l'évolution du hardware vers des technologies plus sophistiquées. Cette phase difficile voit dans un premier temps les ventes de matériel et de logiciels baisser pour ensuite fortement rebondir. Le dernier cycle de croissance a vu les ventes de logiciels augmenter de 40% entre 1998 et 2003.

La contrepartie de cette croissance est une augmentation très significative des coûts de développement pour les Editeurs : un jeu de premier plan sur les consoles Next-Gen requiert de 18 à 24 mois de travail et peut coûter jusqu'à 25 millions de US\$ soit presque le double des frais requis pour l'ancienne génération. Avec une telle explosion des budgets, les Editeurs sont confrontés à plus de risques qu'auparavant : ils mettent tout en œuvre pour développer le jeu « hit » mondial et concentrent leurs efforts sur un nombre plus restreint de titres qu'auparavant.



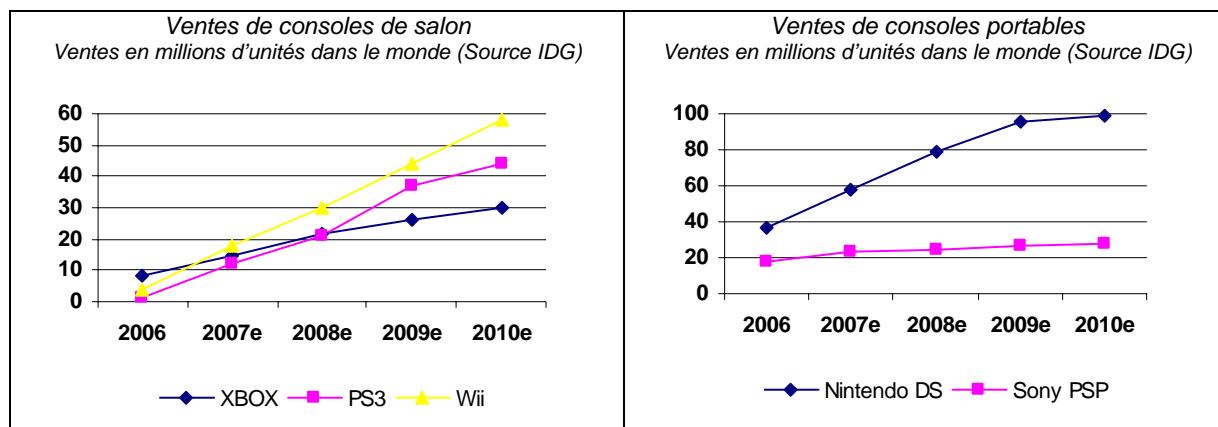
A cela s'ajoute le risque de miser sur le mauvais support : chaque nouvelle génération de consoles redistribue les cartes du secteur. Nintendo occupait 90% du marché au début des années 90 avant d'être déstabilisé par Sega. L'arrivée de Sony a ensuite bousculé l'équilibre concurrentiel. Aujourd'hui, Sony, Nintendo et Microsoft occupent le marché.

- Sortie en décembre 2005 soit un an avant ses concurrents, la Xbox 360 de Microsoft s'est trouvée confrontée à un choix restreint de titres à ses débuts. Les objectifs sont néanmoins ambitieux : revenir au niveau de Sony sur l'ancienne génération soit 70% de part de marché.

Pour Sony, l'enjeu du maintien de son leadership est crucial et dépasse désormais le seul cadre du marché du jeu vidéo. En intégrant à sa console sa propre technologie haute définition (DVD Blu-Ray) l'entreprise tente d'imposer ses propres standards.

L'objectif de Microsoft et de Sony est de faire de leurs consoles la future plate-forme unique du foyer reliée à internet et distribuant tous les contenus culturels (télévision, vidéo à la demande, musique, jeux, etc). A cette guerre technologique participent également les FAI (fournisseurs d'accès à internet) et opérateurs télécoms... ce phénomène est ainsi le véritable moteur technologique des jeux vidéo.

- A contrario, Nintendo, en tant que troisième acteur des anciennes consoles, a fait un choix inverse : sa console Wii, évite toute sur-enchère technologique. L'innovation majeure est une puissance supérieure et une manette tactile qui permet à la console centrale de capter les mouvements des joueurs et de les retransmettre dans le jeu. Cette formule semble rencontrer les faveurs du public. Nintendo met aujourd'hui l'accent sur la convivialité et l'aspect ludique, ce qui ouvre le jeu vidéo à un public beaucoup plus large.



Bases installées de consoles en France (sources GfK et prévisions constructeurs)		
Consoles	Juin 2007	2007 (e)
PS3	150 000	500 000
Xbox 360	-	600 000
Wii	500 000	1 000 000
DS	2 700 000	4 000 000

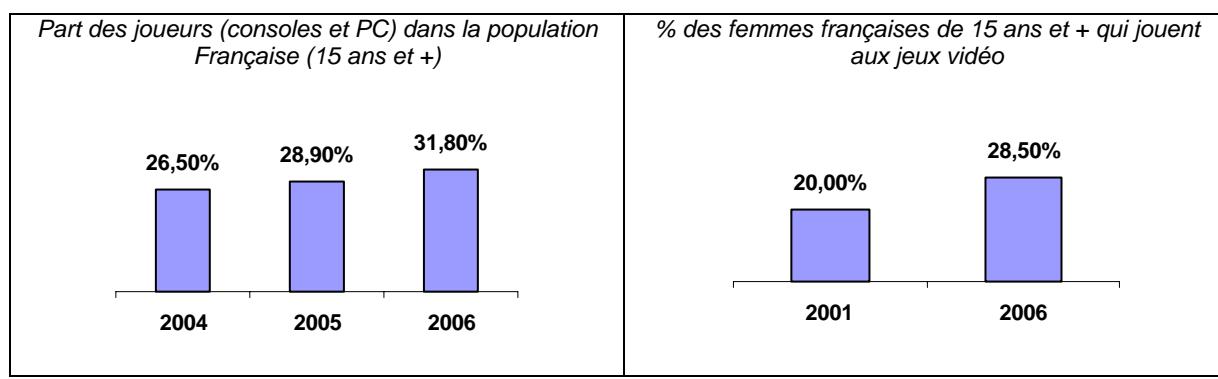
- Un élargissement du public cible : plus familial et plus féminin

Le secteur est en pleine mutation : hier réservé aux « hardcore gamers », les jeux vidéo ouvrent aujourd'hui de nouvelles possibilités de jeu et s'adressent de plus en plus aux familles. Le développement de jeux dits « casual » correspond ainsi à un vrai changement de marché et de public.

Le succès de la console de salon Wii et de la console portable DS Lite en témoigne : les ventes pour 2007 en Europe / Etats-Unis / Japon devraient atteindre respectivement 14 millions d'unités et 24 millions soit un score qui place Nintendo largement devant les deux autres fabricants (qui vendront vraisemblablement autour de 8 millions de consoles de salon chacun). Moins chères, plus intuitives et plus faciles d'accès, les consoles Nintendo sont devenues plus ludiques et ont réussi à convaincre un public plus large que celui des précédentes versions.

De récentes études montrent que l'âge moyen des joueurs continue sans cesse d'augmenter pour atteindre 33 ans notamment par l'augmentation de la proportion des joueurs de plus de 50 ans. Ce phénomène tient à la modification du rôle social du jeu vidéo qui tend à se substituer aux jeux de société classiques et à intéresser aujourd'hui les parents comme les enfants.

De plus en plus de joueurs sont également des joueuses. Plus d'un tiers des joueurs dans le monde sont des femmes. Selon GfK, 7,3 millions de femmes de 15 ans et plus jouent aux jeux vidéo en France.



- Dernier facteur de soutien de ce marché : internet.

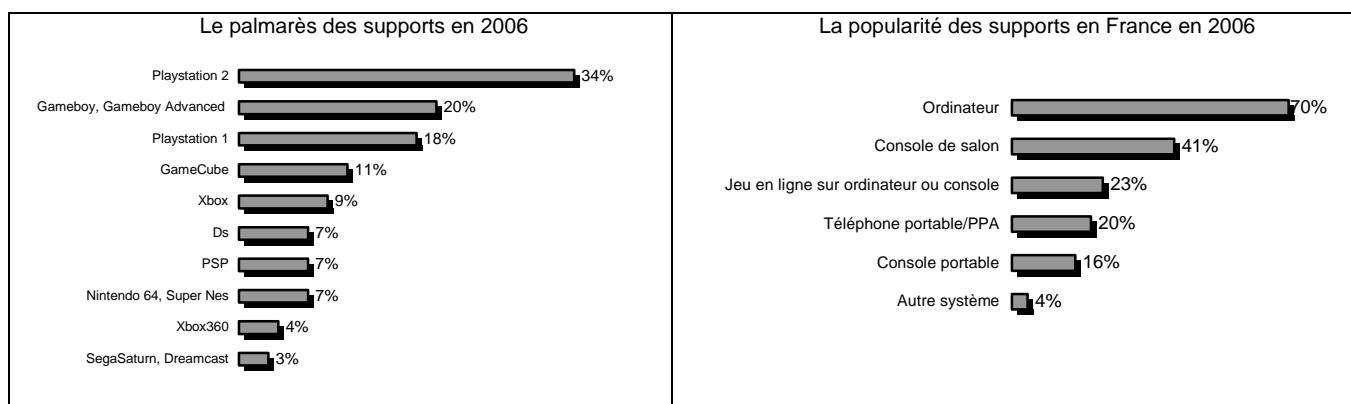
Si les consoles de salon « nouvelle génération » se connectent toutes à internet ce qui autorise des téléchargements de jeux, la vente de modules complémentaires ou d'options payantes ; l'arrivée du canal de diffusion internet remet plus largement en cause l'ensemble de l'industrie. L'arrivée de jeux dits MMOG sur PC (massively multiplayer online game) fait apparaître de nouveaux business modèles : les Editeurs ne vendent plus des licences de logiciels de jeux mais du service en ligne qui permet à des milliers d'internautes de se connecter et de jouer en réseau.

Selon les études, les ventes de jeux devraient ainsi progresser de 40 à 50 % dans les quatre prochaines années avec un doublement du marché des jeux en ligne multi-joueurs en trois ans.

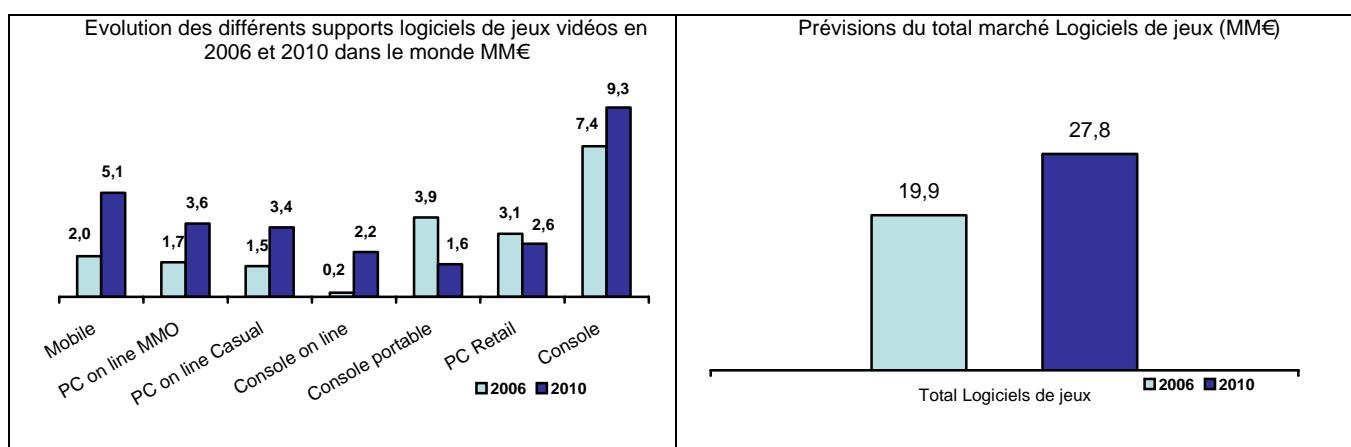
Supports et Perspectives

- Les supports classiques

Le PC reste la plateforme de prédilection des joueurs avec 70 % d'utilisateurs (dont 30% en ligne). En outre 20 % des joueurs installent des jeux sur leurs téléphones portables ou PDA. Quant au jeu en ligne, il séduit un peu moins d'un quart de joueurs et principalement sur un ordinateur, 4% jouent en ligne sur les consoles de salon.



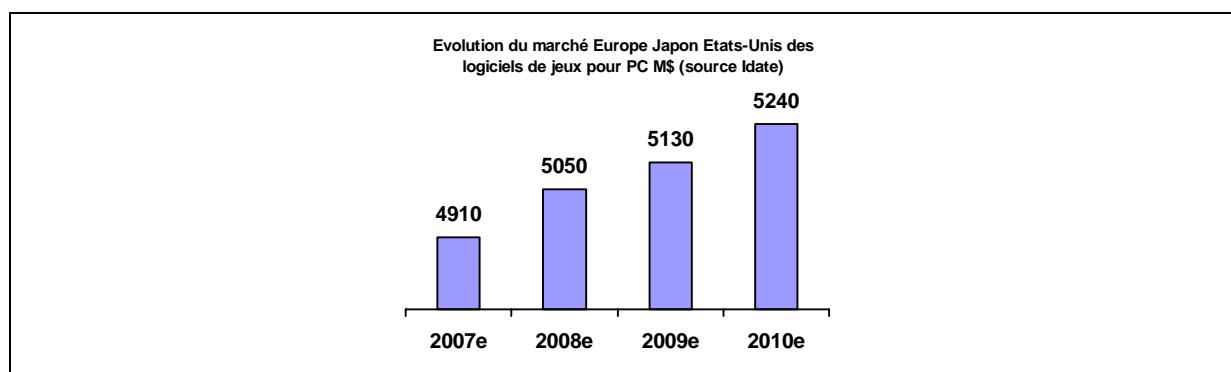
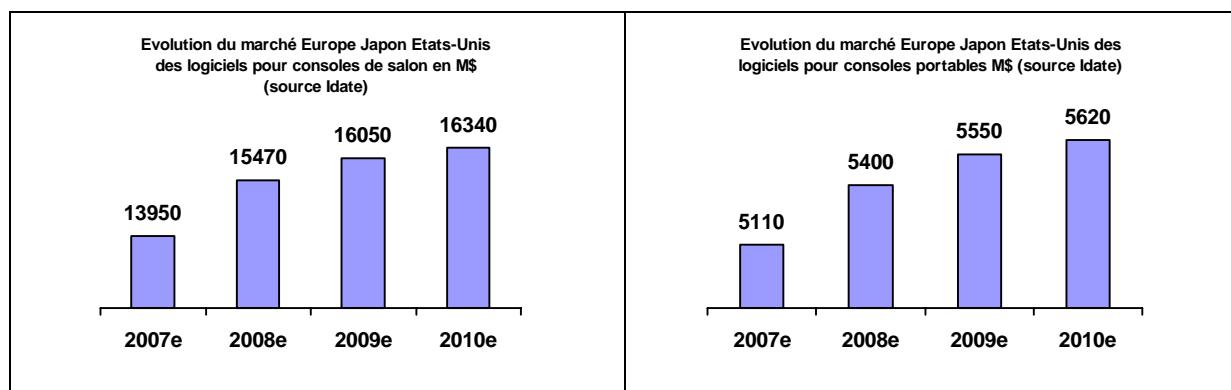
Source : CHT Commerce hi-tech actualités. Mai 2007



DFC pour le marché online et Sreen digest

Sur la période 2006/2010, les ventes classiques de jeu sur PC (Retail) devraient baisser au profit des ventes de jeux en ligne pour PC. Les ventes de jeux pour consoles devraient continuer de croître et se maintenir en part relative largement au dessus des autres supports (autour de 35% de poids relatif).

- Pour les ventes de logiciels de jeux, les projections font apparaître les évolutions suivantes :



- Le jeu en ligne : un modèle qui change la donne

Si la production de jeux pour consoles reste le marché principal, de plus en plus d'Editeurs et de studios de développement cherchent de nouvelles voies permettant d'être moins dépendants des grands fabricants de consoles, de leurs cycles de lancements et de leurs évolutions technologiques.

En effet, dès l'annonce d'une nouvelle génération de console, les Editeurs voient en général leurs ventes flétrir alors que dans le même temps ils investissent pour s'approprier les technologies utilisées dans les nouvelles générations et engagent des coûts de développement toujours plus élevés pour des nouveaux jeux. Dès lors l'enjeu du succès commercial du jeu est décisif pour les Editeurs.

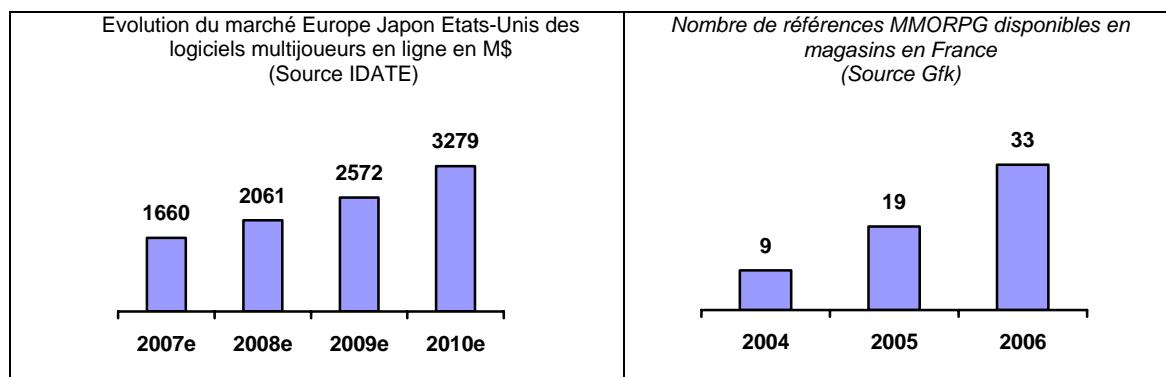
Ces dernières années, ce phénomène a eu deux conséquences sur l'industrie du jeu vidéo :

D'une part, il a poussé le secteur à se concentrer : les grands Editeurs cherchant à acquérir la taille nécessaire pour avoir les moyens de financer un ensemble de jeux avec l'espérance que l'un d'eux devienne un « hit » mondial. D'autre part, il a provoqué chez de nombreux Editeurs de vraies difficultés. Les années 2000-2002 qui ont été une période de transition longue entre deux générations de consoles ont eu des conséquences dramatiques chez certains acteurs non préparés ou trop dépendants (Kalisto, Cryo, Microïds).

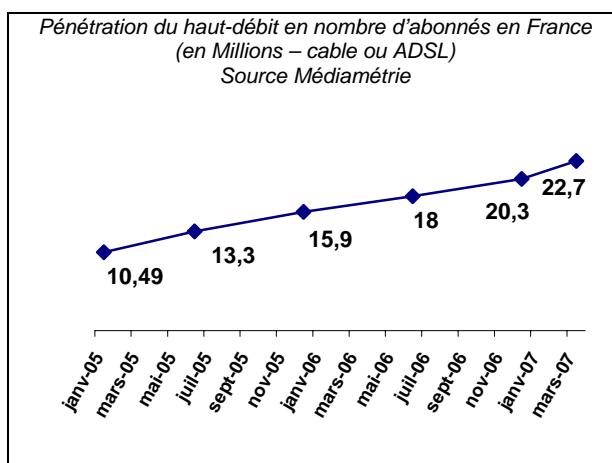
Dans ce contexte, le succès du jeu « World of Warcraft » lancé fin 2004 par une filiale de Vivendi Games a introduit une rupture de marché. Ce nouveau type de jeu en ligne MMOG pour « massively multiplayer online game » repose sur l'achat d'un CD Rom d'installation de 45 euros et d'un abonnement de 11 à 15 euros par mois, ce qui signifie lissage d'activité, revenus récurrents et forte amélioration de la rentabilité sous condition de rassembler suffisamment de joueurs (L'Editeur ne passe plus par le circuit des constructeurs et des distributeurs). « World of Warcraft » regroupait presque 9 millions de joueurs en ligne en juillet 2007.

Si les jeux en ligne destinés aux hardcore gamers ne sont pas encore très fortement multipliés au-delà du succès de Vivendi Games, les raisons sont multiples : les éditeurs sont confrontés à de nouvelles difficultés telles que la configuration des parties en ligne, la gestion des comptes des joueurs, la mise en place des paiements en-ligne, les mises à jour des jeux,... en réalité le passage d'un modèle de vente d'un produit à un modèle de vente de service peut être complexe et coûteux à gérer dans la durée.

Aujourd'hui l'essor de jeux cherchant à élargir leur public, dotés d'univers plus accessibles, d'une technologie plus simple et très fortement axée sur le gameplay montrent néanmoins que ce modèle est en train de remettre en cause certains fondamentaux du marché du jeu vidéo. La gratuité de ce service est également une rupture forte avec l'ancien modèle. Ainsi Arkama revendique en 2007 200 000 abonnés à son jeu Dofus. Les joueurs se connectent gratuitement et sans limite de temps mais s'ils veulent avoir accès à l'ensemble de ses possibilités ils doivent payer un abonnement.



Ainsi la domination des grands Editeurs et fabricants de consoles, qui prévalait dans le secteur jusqu'à aujourd'hui et qui entraînait sa forte cyclicité, est progressivement remise en cause par un segment de marché représentant encore une faible part en poids relatif mais doté d'une forte croissance (+25% de croissance moyenne par an selon l'IDATE entre 2007 et 2010). Les jeux en ligne devraient ainsi s'imposer de plus en plus dans les prochaines années créant un modèle de distribution directe parallèle pour les éditeurs. La diffusion du haut-débit qui devrait continuer de croître fortement est un facteur déterminant.



Ces jeux remplacent le PC comme support privilégié des jeux et exercent notamment par leur communautarisme une très forte puissance vis-à-vis des consommateurs.

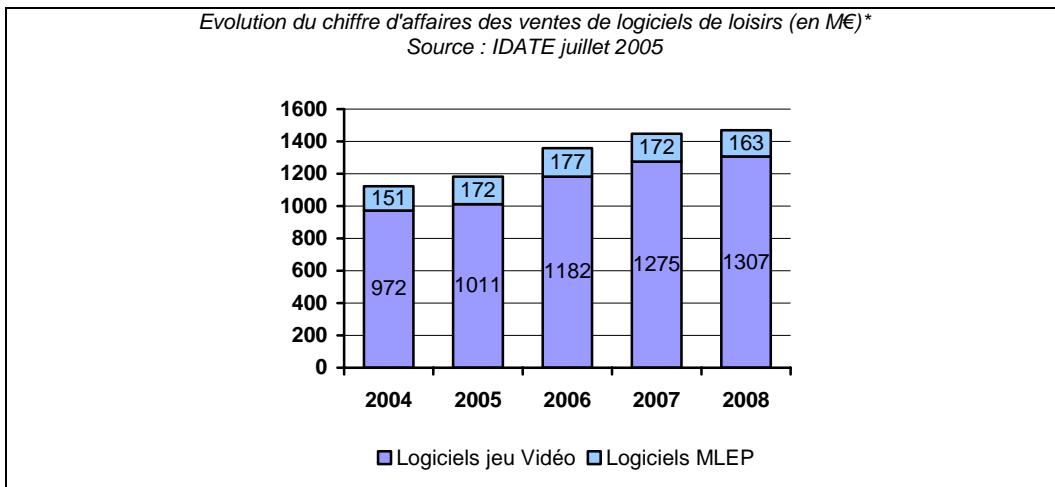
Selon « l'Etude Joueurs 2006 », 47% de joueurs consoles préfèrent joueur à plusieurs.

Enfin l'essor de la publicité dans les jeux vidéo peut représenter à terme une source de revenus conséquente notamment via la remise en cause des jeux payants. L'arrivée de jeux en ligne à accès gratuit pour les joueurs peut ainsi être une tendance de fond et remettre certains modèles classiques en question.

6.2.3. Le marché du multimédia ludoéducatif en France

Selon la définition de l'Idate (Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe), le marché des logiciels de loisirs est principalement segmenté entre le jeu vidéo et le multimédia ludo-éducatif (MLEP) qui regroupe les logiciels pédagogiques, ludo-éducatif et culturels.

Le marché MLEP représente 14 à 15 % du marché des jeux vidéo classiques.



* selon la définition de l'Idate ne sont intégrés dans ce marché ni les applications bureautiques, ni les utilitaires, ni les systèmes d'exploitation

Le marché ludoéducatif comporte par rapport au marché du jeu vidéo des spécificités importantes :

Ce marché large allant de la jeunesse jusqu'au monde des adultes (produits éducatifs, culturels et jeux familiaux / ludiques) est doté de barrières à l'entrée et d'un certain nombre d'avantages :

- Nécessité de présenter des gammes couvrant les différents segments cibles en fonction des âges (gestion de gammes différenciées) avec un caractère ludique ou plus scolaire
- Des produits souvent « soft tech » mais importance des game-play et de la qualité des contenus
- L'importance déterminante de la marque / licences fortes : marketing externe, notoriété...
- Des produits au cycle de vie plus long moins tributaires des phénomènes de mode (les logiciels ludoéducatifs sont certes remis à jour mais gardent un contenu stable) et offrant une activité plus régulière que les jeux vidéo classiques
- Possibilité d'étaler les sorties produits et de lisser l'activité commerciale
- Des investissements moins lourds que pour les jeux vidéo classiques
- un relais de croissance stratégique pour les éditeurs : le développement des logiciels de soutien scolaire. Ils permettent aux familles de trouver une solution moins onéreuse que les cours particuliers, c'est un marché récurrent qui répond à un réel besoin.

Le succès des éditeurs est partiellement basé sur deux facteurs clés de réussite :

- (i) leurs capacités à acquérir des licences ou de nouer des partenariats permettant de bénéficier de la notoriété de jeux télévisés ou de programmes pour enfants et (ii) le développement de leurs capacités commerciales et de distribution (téléchargement, vente en ligne,...) afin de compenser une certaine déflation du prix de ces produits.

Le MLEP et les jeux vidéo : des frontières de plus en plus floues

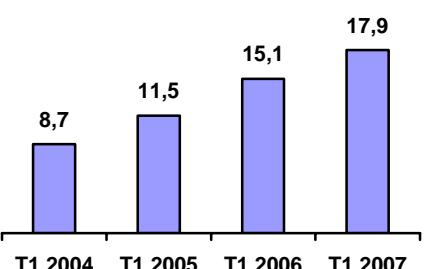
Selon les estimations de l'IDATE pour les prochaines années, le développement de nouvelles consoles et la sortie de nouveaux jeux devraient entraîner une baisse des ventes des programmes ludoéducatifs. Avec la console Nintendo DS très simple d'utilisation et la console de salon Wii qui permet une interactivité gestuelle, on assiste à un essor important de produits à la frontière entre le ludo-éducatif et le jeu vidéo.

Un marché où la révolution internet va bouleverser les modèles économiques

L'explosion à venir du jeu en ligne (déjà en cours sur les jeux vidéo AAA), le téléchargement et la vente en ligne rendus possibles grâce à la pénétration du haut-débit change la donne pour les acteurs du ludo-éducatif

Les gagnants seront les acteurs qui auront réussi à installer des marques fortes et à adresser des communautés. Cela signifie de nouvelles formes de revenus, synonymes de croissance dynamique et de rentabilité élevée.

Le cyber achat : le nombre d'internautes achetant sur Internet poursuit sa progression au premier trimestre 2007 : 17,9 millions d'internautes sont des cyberacheteurs, selon Médiamétrie. Ce sont donc désormais 63 % des internautes qui ont déjà franchi le pas de l'achat en ligne, contre 57 % au premier trimestre 2006. Avec 32 millions d'unités vendus en ligne en 2006 selon GfK/Fevad, les produits culturels sont les principaux bénéficiaires du développement du commerce en ligne devant les vacances et les achats courants.

Nombre d'internautes ayant déjà acheté en ligne en millions en France (source Médiamétrie)	France : Top 10 des catégories de produits les plus achetés en ligne en fin d'année 2006 (Source : DirectPanel, Fevad)																														
 <table border="1"> <tr><td>T1 2004</td><td>8,7</td></tr> <tr><td>T1 2005</td><td>11,5</td></tr> <tr><td>T1 2006</td><td>15,1</td></tr> <tr><td>T1 2007</td><td>17,9</td></tr> </table>	T1 2004	8,7	T1 2005	11,5	T1 2006	15,1	T1 2007	17,9	<table border="1"> <thead> <tr><th>Catégorie</th><th>Taux de pénétration</th></tr> </thead> <tbody> <tr><td>CD/ DVD</td><td>35,5 %</td></tr> <tr><td>Livres</td><td>26,7 %</td></tr> <tr><td>Billets de train/avion</td><td>22,4 %</td></tr> <tr><td>Vêtements/chaussures</td><td>20,8 %</td></tr> <tr><td>Produits informatiques</td><td>14,7 %</td></tr> <tr><td>Jeux vidéos/logiciels/CD-ROM, consoles</td><td>12,6 %</td></tr> <tr><td>Parfums/cosmétiques/Produits de beauté</td><td>12,1 %</td></tr> <tr><td>Jeux/jouets</td><td>11,7 %</td></tr> <tr><td>Bijoux/accessoires de mode</td><td>10,4 %</td></tr> <tr><td>Développement de photos numériques</td><td>10,4 %</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie	Taux de pénétration	CD/ DVD	35,5 %	Livres	26,7 %	Billets de train/avion	22,4 %	Vêtements/chaussures	20,8 %	Produits informatiques	14,7 %	Jeux vidéos/logiciels/CD-ROM, consoles	12,6 %	Parfums/cosmétiques/Produits de beauté	12,1 %	Jeux/jouets	11,7 %	Bijoux/accessoires de mode	10,4 %	Développement de photos numériques	10,4 %
T1 2004	8,7																														
T1 2005	11,5																														
T1 2006	15,1																														
T1 2007	17,9																														
Catégorie	Taux de pénétration																														
CD/ DVD	35,5 %																														
Livres	26,7 %																														
Billets de train/avion	22,4 %																														
Vêtements/chaussures	20,8 %																														
Produits informatiques	14,7 %																														
Jeux vidéos/logiciels/CD-ROM, consoles	12,6 %																														
Parfums/cosmétiques/Produits de beauté	12,1 %																														
Jeux/jouets	11,7 %																														
Bijoux/accessoires de mode	10,4 %																														
Développement de photos numériques	10,4 %																														

Le boom des connexions Internet haut débit laisse prévoir une explosion des jeux en ligne (déjà en cours sur les jeux vidéo AAA) et de la vente on line. Internet est bien un axe stratégique fondamental pour le développement des éditeurs de logiciels de loisirs interactifs.

Le téléchargement, une nouvelle forme de revenus: une étude de l'institut GFK de décembre 2006 montre que les Internautes français ont téléchargé de façon illégale moins de fichiers en décembre 2006 qu'en décembre 2005. Seul le téléchargement de films a connu une tendance inverse.

6.2.4. Panorama concurrentiel de MINDSCAPE

Hors fabricants de consoles, le panorama concurrentiel de MINDSCAPE est le suivant :

Acteurs	Positionnement vis-à-vis des joueurs			Types de supports utilisés		
	Hardcore gamers	Casual gamers famille	Ludo-éducatif	PC	Consoles	MMO
ACTIVISION	XX				XX	
ATARI	XX	X		XX	XX	
AVANQUEST		X	XX	XX		
CODEMASTER	XX			XX	XX	
EA	XX			XX	XX	
EIDOS	XX			XX	XX	
KOCH MEDIA		XX		XX	XX	X
MINDSCAPE		XX	X	XX	X	X
TAKE2	XX	X		XX	XX	
THQ INC	XX				XX	
UBISOFT	XX	X		XX	XX	
VIVENDI GAMES	XX			X	X	XX
Les spécialistes MMO						
ANKAMA	XX					XX
NC SOFT	XX					XX

Légende = X : positionnement moyen / XX : positionnement fort

ELECTRONIC ARTS est le leader mondial du secteur des jeux vidéo avec plus de 3 milliards de dollars de chiffres d'affaires en 2006. Les meilleures ventes de 2006 ont été Need for Speed, FIFA 07, Les Sims 2. La société possède une participation dans Ubisoft et a racheté en 2006 le leader mondial des jeux pour téléphone portable, Jamdat. Création récente d'une division « casual games ».

UBISOFT édite les jeux Splinter Cell, Rayman, Alexandra Ledermann. Leader français du secteur. Souhaite développer son positionnement sur la famille. Chiffre d'affaires 2006 : 680 millions d'euros. Création récente d'une division « casual games ».

ACTIVISION : Présent sur tous les supports, les 3 meilleures ventes de 2006 ont été Call of Duty, Guitar Hero 2, Spiderman. L'entreprise a réalisé 1,51 milliard de dollars en 2006.

THQ INC : Editeur tout support. Les jeux édités sont essentiellement basés sur des licences de sports ou films populaires. Les meilleures ventes de 2006 : Cars, Saints Row, Titan Quest. Chiffres d'affaires 2006 : plus de 1 milliard de dollars.

AVANQUEST : a acheté la société Emme, acteur du marché ludo-éducatif. Les meilleures ventes ont été : Oncle Ernest, Architecte 3D, Azur et Asmar.

VIVENDI GAMES : présent sur tous les supports notamment MMOG World of Warcraft. Les meilleures ventes de 2006 : Scarface, Crash Bandicoot 6. Devrait sortir en 2007 World in Conflict.

KOCH MEDIA

Présent sur tous les supports, les meilleures ventes de 2006 ont été Guild Wars, Anno 1701, Charlotte aux Fraises. Edite World of soccer en Allemagne.

TAKE2 : acteur mondial, tout support et historiquement tourné vers les hardcore gamers. Ses meilleures ventes : GTA, the Elder Scroll, Civilization. Création récente d'une division « casual games ».

EIDOS

Présent sur tous les supports, les meilleures ventes de 2006 ont été Tomb Raider Legend, Hitman Blood Money, Just Cause.

ATARI : Présent sur toutes les plates-formes de jeux existantes. Edite et distribue dans plus de 60 pays dans le monde un catalogue de titres grand public (Alone in the Dark, Test Drive, Dragon Ball Z, Dungeons & Dragons). Chiffre d'affaires 2006/2007: 305,3 M€

CODEMASTER : présent sur tous les supports, les meilleures ventes de 2006 ont été TOCA Race Driver 3, FlatOut 2, Le Seigneur des Anneaux (en ligne).

ANKAMA : société française venant du domaine de l'internet. Développe aujourd'hui des jeux en MMO. La sortie de son jeu Dofus rencontre un réel succès en 2003. Positionné vers les joueurs intensifs, la version du jeu donne un accès gratuit limité à 10% des possibilités et la formule avec abonnement (5€ par mois) donne l'accès à la totalité. Le jeu totalise 2 millions de joueurs dont 200 000 abonnés.

NC SOFT : acteur coréen, leader mondial dans les MMOG. Dispose d'environ une 20aine de jeux en ligne lancés ou en cours de lancement.

6.3. L'accélération stratégique de Mindscape à partir de 2007

6.3.1. Essor du jeu en ligne et du canal internet dès 2007

L'essor des MMOG

Véritables relais de croissance dès le second semestre 2007, les jeux MMO devraient représenter une part non négligeable du chiffre d'affaires du groupe assez rapidement. Un lancement est d'ores et déjà prévu en 2007. Le groupe a acheté les droits pour la France de Téléfoot-World of Soccer qui rencontre un vrai succès aux Pays-Bas. Début 2008, MINDSCAPE lancera son propre jeu en ligne qui pourra être décliné à l'international. A horizon 2008, les jeux en ligne devraient représenter d'ores et déjà près 5% du chiffre d'affaires.

- **Téléfoot-World of Soccer**

Le groupe MINDSCAPE a lancé un jeu de football 3D en ligne le 30 aout 2007. Ce jeu a été développé par un studio hollandais Isport Games, filiale de Cyberclic, auquel MINDSCAPE a acheté les droits. C'est un jeu MMOG (multijoueurs jusqu'à 3 000 en simultané). Ce jeu regroupe d'ores et déjà 100 000 joueurs actifs au Pays-Bas. Le jeu est gratuit et s'adresse surtout aux 8-15 ans. Pour améliorer les performances d'un joueur, il faut acheter des cartes (Booster pack de 3 euros avec 6 cartes ou Starter pack de 10 ou 20 euros en incluant davantage). Le jeu compte 218 cartes différentes permettant de modifier pour un joueur de l'équipe son niveau général d'aptitudes, son équipement, ses mouvements, et de management (soins, entraînement etc). Les packs de cartes sont distribués par les distributeurs habituels (2 000 à 2 500 grandes surfaces ou distributeurs spécialisés) mais également dans plus de 3 500 kiosques à journaux. Les achats pourront rapidement se faire par SMS et les échanges de cartes par internet (grâce à des codes qui figureront sur les cartes). Ce jeu est édité en partenariat avec les émissions Téléfoot et Tfou.fr de TF1 qui en assurent la promotion au travers de 282 spots de publicité. Ce jeu s'appuie sur un marché important (2 millions de footballeurs licenciés en France et plus de 2,3 millions de jeux vidéo de foot vendus en 2006).



*Possibilité de créer son club, jouer une compétition et des tournois.
Devenir un champion, Jouer contre des centaines d'autres clubs
Personnaliser votre équipe, vos joueurs.
Retrouver les cartes collectors du jeu dans tous les magasins, kiosques, tabacs et grandes surfaces afin de devenir le meilleur joueur.*

- **Mission Equitation**

Avec Mission Equitation, MINDSCAPE devrait lancer un nouveau jeu en ligne sur le même modèle que Téléfoot-World of Soccer dans l'univers de l'équitation. Le lancement est prévu début 2008. L'esprit communautaire sera présent avec un forum, des activités d'élevage, de compétition... L'accès sera gratuit mais limité. En payant, le joueur accèdera à la totalité du jeu. Un système de cartes analogue à celui de Téléfoot-World of Soccer sera mis en place avec des packs (starter, booster et power pack).



Une expérience de jeu inédite :

Créez votre avatar pour devenir un cavalier reconnu.

Collectionnez les chevaux grâce aux cartes-races.

Elevez et entraînez vos chevaux pour les amener au meilleur niveau.

Collectionnez les cartes pour équiper et améliorer vos chevaux.

Accomplissez des missions en mono-joueur pour acquérir un niveau de maîtrise.

Participez ensuite à des missions multi-joueurs : ballades à plusieurs ou compétitions !

Utilisez tous les outils de communication communautaire : forum, chat... pour rencontrer les autres joueurs.

Granularité des produits offerts – vers un nouveau mode de consommation

La mise en ligne de jeux vidéo qui permet une segmentation plus fine en modules va ouvrir de nouvelles perspectives à MINDSCAPE avec la possibilité, comme pour l'univers de la musique, de ne commercialiser que tout ou partie d'un jeu.

Dans le cas de jeux en ligne, les joueurs pourront naviguer dans le jeu dans des limites pré-définies par l'étendue des droits qu'ils ont acquittés. Dans le cas de téléchargement via internet, le groupe pourra commercialiser des parties de jeux à des prix très accessibles et rendre ainsi « sécables » des produits qui ne l'étaient pas auparavant. Configurés soit en cascade (le joueur passe une étape après l'autre) soit en étoile (le joueur se déplace au sein d'un espace libre mais délimité), les jeux vidéo peuvent facilement se fractionner : dans le premier cas, le joueur acquitte progressivement ses droits pour franchir les paliers et, dans le deuxième, les droits supplémentaires permettent d'aller de plus en plus loin dans le jeu.

Ce système aura pour conséquence de faciliter l'accès au jeu à de nouveaux publics, de faire découvrir sans contrainte d'engagement financier lourd et avec facilité des jeux vidéo destinés aux plus grands.

Le groupe a lancé fin août 2007 un site internet gratuit sur Adibou. Ce site gratuit d'animation pour enfants sera le complément aux CD Roms vendus par ailleurs. Il autorisera progressivement des ventes complémentaires ou des options payantes tout comme le site « Graine de Savoir », complément de Graine de Lecture et support en ligne des produits éducatifs vendus en magasins.

La montée en puissance de la vente en ligne

La montée en puissance du canal internet va profondément bouleverser le business model du groupe.

Les conséquences en termes de rentabilité sont très importantes : MINDSCAPE travaille avec ses distributeurs avec des marges d'environ 40%.

La montée en puissance progressive de la vente en ligne, synonyme de paiement comptant, sera ainsi synonyme d'amélioration de la rentabilité du groupe. Il convient de noter que ce développement devra s'accompagner néanmoins d'un accroissement des dépenses de marketing / communication en vue de soutenir ce nouveau mode de distribution.

6.3.2. Montée en puissance des jeux pour consoles

Le modèle économique historique de MINDSCAPE était le PC. Ayant correctement anticipé la montée en puissance et l'ouverture à d'autres publics de la nouvelle génération de consoles notamment NINTENDO, le groupe se positionne aujourd'hui avec force sur ce nouveau segment. Même si les marges brutes en % en chiffre d'affaires sont plus faibles que sur d'autres supports, les volumes atteints deviennent tels que ce support est désormais incontournable pour le groupe et source de croissance forte et rentable (un transfert de marché est en train de s'opérer entre le monde PC et la console avec le fort développement des casual games sur consoles).

Deux vagues successives de lancements sur console notamment NINTENDO DS (qui devrait s'écouler à plus de 24 millions d'exemplaires dans le monde cette année) ont lieu en 2007 sur le second semestre. Cela concerne 7 produits durant les périodes de juin/juillet et d'octobre / novembre :

- des produits sous licence : « **Fort Boyard DS** », sorti en juin 2007, est le 1^{er} jeu pour console DS du groupe. En octobre 2007, 67 000 produits étaient d'ores et déjà écoulés et 53 000 supplémentaires en cours de fabrication. La première semaine de sa sortie en juin, le jeu s'est classé n°4 des jeux DS en France et dans le top 10 des jeux toutes consoles. Il sera adapté pour la console de salon Wii en 2008. Sont également en cours de préparation ou de lancement « **A prendre ou à laisser DS** », « **Crazy Pig DS** » et « **Garfield PS2** »
- des jeux tout public : « **Fan Attack DS** »
- des jeux plus féminins : « **Mission Equitation DS** », « **Mission Vétérinaire DS** ».

A partir de l'année 2008, plus de 25 sorties de jeux consoles devraient voir le jour. Le groupe prévoit des lancements divers avec :

- Des jeux pour la famille : Code de la route, apprentissage de l'anglais, Partouche Poker Tour, Intervilles, Fort Boyard 2008, Jeu de mot, Samantha Oups, Décalathlon, ...
- Un segment pour la jeunesse : Incollables, C'est pas Sorcier, Adi l'entraîneur, Adi anglais pour les enfants, plusieurs titres avec Lapin Malin...

En 2008, le groupe prévoit de consacrer plus de 2,9 millions d'euros au développement des jeux sur consoles soit une part importante du montant total de ses investissements en R&D.

Les jeux pour consoles devraient représenter plus de 20% de l'activité en 2007 et près de la moitié (1/2) de l'activité du groupe à horizon 2008. Cette forte croissance repose sur le fort développement des consoles nouvelle génération, sur la multiplication des sorties de jeux MINDSCAPE (avec des coûts de développement que légèrement plus élevés que pour le PC) et des prix publics largement supérieurs aux prix des produits PC.

6.3.3. Développement international

MINDSCAPE devrait fortement se développer à l'international dans les années à venir grâce à :

- un développement des ventes sur les produits destinés aux consoles de jeu qui enregistrent le même dynamisme qu'en France
- un développement de nouveaux produits autour de marques propriétaires du groupe (Adibou, Carmen San Diego, Addy -Adi en Allemagne-, Mission Equitation...)
- de nouveaux accords de distribution ou d'édition qui vont renforcer la diffusion des produits MINDSCAPE à l'étranger.
- une extension progressive des jeux en-ligne en dehors du territoire français
- l'acquisition de nouvelles licences plus internationales permettant de produire des jeux pouvant intéresser un public international à l'image de « A prendre ou à Laisser / Deal or No Deal » diffusé en France mais aussi en Europe.

MINDSCAPE ASIA PACIFIC : Le marché des consoles est très porteur et MINDSCAPE entend commercialiser 4 titres sur console NINTENDO DS d'ici la fin 2007 : Deal or No Deal, Fan Attack, Crazy Pigs, Pet Vet. Sur PC, des produits tels que Brain Trainer et « Home design » devraient être également commercialisés.

Enfin les ventes en ligne (téléchargement et surtout boutique en ligne) sont en fort développement.

MINDSCAPE NORTHERN EUROPE voit également le marché des produits consoles s'accélérer. Grâce à des contrats d'Édition (licensing in) conclus avec notamment DTP, la filiale hollandaise réalise de fortes croissances : au premier semestre 2007, le chiffre d'affaires réalisé par des produits consoles (PS2, Gameboy, Nintendo DS) s'élevait à 649 K€ contre 627 K€ pour l'ensemble 2006.

Au Royaume-Uni, la même stratégie s'est mise en place en 2007 et semble prometteuse en raison d'une forte demande du public pour les jeux consoles : KOCH MEDIA UK est le partenaire de MINDSCAPE au travers d'un accord de distribution pour le lancement de Deal or No Deal sur DS au second semestre 2007. D'autres lancements de produits pour console sont prévus sur cette zone par la suite.

MINDSCAPE devrait se renforcer à l'étranger avec la signature de nouveaux contrats de distribution ou d'édition. Ces nouveaux contrats devraient permettre au groupe de se renforcer sur certaines zones comme en Allemagne avec ATARI en juin 2007 mais également de couvrir de nouveaux pays comme les Etats-Unis où des discussions sont en cours avec un possible partenaire. A titre d'exemple, Mission Equitation s'est hissé au premier rang des ventes de jeu d'équitation en Allemagne depuis la signature du contrat avec ATARI.

L'international représente un potentiel de développement important et devrait représenter près de 50% du CA d'ici à 2010.

6.3.4. Axes de croissance complémentaires

Développement et acquisition de licences

Le groupe va continuer de se positionner sur ce segment très porteur. En tant que partenaire de groupes de media tels que France Télévision ou TF1, MINDSCAPE bénéficie d'ores et déjà d'une visibilité et d'une crédibilité importante vis-à-vis d'autres acteurs. La recherche de nouvelles licences passe par la participation du management de la société aux multiples salons professionnels et par des contacts privilégiés avec les principaux détenteurs de licences et groupes de media.

La fin 2007 et 2008 permettront de capitaliser sur les licences existantes et de les positionner sur les supports consoles en France ou à l'étranger. Le jeu « A prendre ou à laisser » animé par Arthur devrait ainsi être commercialisé sur 2 à 3 ans (avec de possibles mises à jour) sur PC et sur DS. La licence a été signée pour la France, le Royaume Uni, l'Allemagne, l'Italie, le Bénélux, l'Espagne. D'autres licences intéressantes vont permettre au groupe de continuer de développer ce segment : Ushuaïa, le jeu 1 contre 100 animé par Benjamin Castaldi en PC et DS, le Partouche Poker Tour en association avec TF1 et Partouche sera certainement proposé en version DS à partir de 2008. D'autres négociations sont en cours pour l'achat de nouvelles licences.

Chaine TV ADSL

Conçu comme un portail de contenus ludo-éducatifs à l'attention des 2-8 ans, AdibouTV propose actuellement aux enfants un service interactif spécialement conçu pour eux. Proposée jusqu'à aujourd'hui au sein du « pack famille » de Canal Sat, son développement reste limité. Le groupe envisage à moyen terme de relancer un nouveau projet vers une solution de type chaîne de télévision interactive internationale via l'ADSL (IP Tv) couvrant la Tv, le Mobile et le Internet. Elle s'adressera à des cibles d'enfants très précises, 2-5 ans, 6-8 ans et 9-10 ans, et offrira des contenus qualitatifs télévisuels permettant aux enfants de jouer et de se divertir intelligemment avec leurs héros préférés.

Nouvelles Thématiques

Spécialiste de la famille et des casual games, le groupe dispose néanmoins d'un certain nombre de ressources importantes dans d'autres domaines comme la vie pratique et les loisirs. Ces domaines peuvent, si les moyens financiers du groupe le permettent, redevenir des relais de croissance importants. Le jeu vidéo ayant tendance à devenir un loisir « banalisé » pour un public de plus en plus large, le marché va nécessairement aller vers plus de segmentation avec des produits proposés à la vente de plus en plus spécifiques et s'adressant davantage qu'avant à des communautés, des passionnés d'un domaine ou d'un loisir particulier. MINDSCAPE pourra donc exploiter à terme un portefeuille large de jeux-loisirs afin de répondre à cette demande : les loisirs tels que l'astronomie, la décoration intérieure, etc.. sont par exemple des centres d'expertises encore peu exploités dans le groupe.

Produits Dérivés

La montée en puissance des marques propres du groupe sous l'effet des rachats et de la notoriété grandissante des personnages va permettre de plus en plus d'en tirer bénéfice via des contrats de licensing. Même encore modeste, ces sources de revenus sont très rentables car ne requièrent que peu d'investissement et devraient se développer à l'avenir.

MINDSCAPE est en effet contacté par différents acteurs de la télévision qui souhaitent utiliser ses personnages dans des dessins animés ou des séries :

- Adi est présent sur la chaîne cablée « Ma Planète »,
- Adibou a été présent en 2007 dans « Adibou Aventure » diffusée par France 5 dans une première saison. Une nouvelle série est prévue pour 2008 « Adibou Aventure Objectif Terre » de 52 épisodes de 6 minutes et demi.
- Le groupe est en cours de négociation avec France 5 pour un projet de co-production de 52 épisodes de 13 minutes avec Lapin Malin.
- Enfin, un studio d'animation s'intéresse à Séthi et envisage de faire une émission pilote pour la TV.

Le site Adibou

- Le site officiel d'Adibou propose aux enfants des activités et jeux gratuits pour s'amuser avec Adibou et ses amis, et rassemble toute l'information sur la licence : l'actualité cédéroms, les produits dérivés, la série animée...
- Cible : 4-8 ans et leurs parents

www.adibou.com



La série Lapin Malin (projet en cours, non validé)

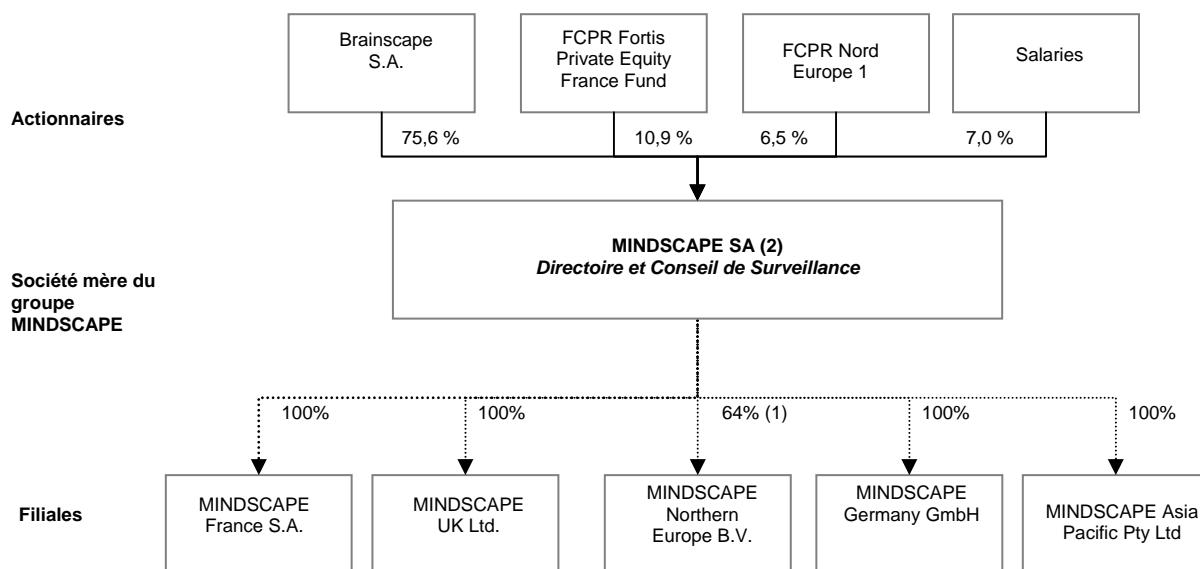
- Genre : série animée preschool 3D
- Concept : Série d'aventure ludo-éducative. Pour protéger l'Ecole et la Ville des Mots, Lapin Malin et ses amis partent à la recherche des 3 mots volés par Ratabarbe et ses Pirates.
- Valeurs : Aventure, humour, amitié, découverte des lettres et des mots.
- Format: 52 épisodes x 13' (ou 26x26')
- Cible : 4-7 ans, mixte fille-garçons
- Budget estimatif : 5 M €
- 1ère diffusion : France 5, en 2009
- Coproduction Mindscape / France 5 / Label Anim



D'autres produits dérivés peuvent être source d'intérêt : les cartables, lunettes, livres, les articles textiles etc se développent aujourd'hui fortement à l'attention des enfants et peuvent devenir des sources de revenus importantes avec des royalties pouvant aller de 5 à 10% des ventes réalisées.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Présentation générale du Groupe



A noter que MINDSCAPE Ireland Ltd, filiale à 100% de MINDSCAPE SAS, est inactive depuis plus de deux ans et est en cours de liquidation

(1) les 36% restant sont détenus par le dirigeant de la filiale aux Pays-Bas

(2) La Société est issue de la transformation de la SAS MINDSCAPE qui a conformément aux dispositions du Code de Commerce adopté la forme de société anonyme suivant décision de l'Assemblée générale du 24 juillet 2007

7.2. Présentation des sociétés du Groupe

Zone géographique	Holding	France, territoires francophones, reste du monde	Pays-Bas, territoires néerlando-phones, Scandinavie	Grande-Bretagne et Irlande	Allemagne et territoires germanophones	Asia Pacific	Total du groupe
Chiffre d'affaires net	0	25 293 640	3 536 468	861 893	539 889	3 412 107	33 643 997
Résultat opérationnel courant	65 596	2 591 543	224 996	-215 340	-360 641	558 187	2 864 341
Résultat opérationnel	-384 894	2 374 335	152 587	245 562	-360 764	537 066	2 563 892
Résultat net	-315 036	1 509 186	302 607	272 229	-360 764	385 721	1 793 943
Résultat net part du groupe*	-315 036	1 509 138	193 676	272 229	-360 764	385 721	1 684 964

*La société holding a consenti à sa filiale située en Grande Bretagne un abandon de créance de 457 K€.

MINDSCAPE SA (France Boulogne Billancourt) société consolidante- Holding

Cette société est composée de 6 personnes travaillant pour le groupe MINDSCAPE. Outre son mandataire social, M. Jean-Pierre Nordman, 5 personnes disposent d'un contrat de travail (M. Thierry Bensoussan, M. Roch Vallée et 3 juristes).

La holding refacture au titre des prestations de direction générale, administrative et comptable l'ensemble de ses coûts +10% aux filiales au prorata de leur chiffre d'affaires. Les coûts représentent les salaires, les frais professionnels, les dépenses diverses et la part des locaux utilisés.

Au titre de l'année 2006, ces frais ont représentés les montants suivants :

Prestations de MINDSCAPE SA refacturés aux sociétés filles	2006
MINDSCAPE France	880 114 €
Minscape Uk Ltd	30 041 €
MINDSCAPE Northern Europe BV	123 075 €
MINDSCAPE Germany GMBH	18 597 €
MINDSCAPE Asia Pacific	117 120 €
Total	1 168 947 €

Convention d'intégration fiscale : La société MINDSCAPE SA a signé une convention d'intégration fiscale avec la société MINDSCAPE France SA. Cette convention a pour objet d'organiser les modalités selon lesquelles ces sociétés entendent régir leurs relations. La société MINDSCAPE SA s'est ainsi constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Occupation des locaux

La société holding MINDSCAPE SA occupe les locaux situés au 73-77, Rue de Sèvres 92514 Boulogne Billancourt Cedex en vertu d'un contrat de sous-location conclu avec MINDSCAPE France SA.

MINDSCAPE France SA (France Boulogne Billancourt)

La filiale française héberge l'ERP (JD Edwards) pour le compte du groupe et dispose d'un certain nombre de compétences informatique ou marketing. Elle prend donc en charge certains travaux d'analyse statistique, de reporting financier et d'hébergement de sites internet pour le compte de ses sociétés sœurs étrangères.

Refacturation de MINDSCAPE France vers les sociétés sœurs étrangères	2006
Minscape Uk Ltd	5 750 €
MINDSCAPE Northern Europe BV	24 588 €
MINDSCAPE Germany GMBH	3 286 €
MINDSCAPE Asia Pacific	26 128 €
Total	59 752 €

MINDSCAPE Northern Europe BV (Pays-Bas – Harlem)

Dirigée par Johan Van Dijk (qui détient une participation minoritaire de 36%), la filiale réalise 80% de son activité aux Pays-Bas, 13% en Belgique Flamande et 7% en Scandinavie. Avec un chiffre d'affaires de plus de 3,5M€ en 2006, la filiale hollandaise est la plus importante du groupe après la France.

La filiale, qui compte 14 personnes, distribue des produits MINDSCAPE mais édite également un certain nombre de titres DTP, Riverdeep ou Data Becker. La filiale distribue l'essentiel de ses produits en distribution classique (Retail) et 4 à 5% du chiffre d'affaires est réalisé en ligne. Environ 70% des produits vendus sont des produits destinés au PC. Les produits consoles sont comme en France en fort développement et représente déjà 32% de l'activité au 1er semestre 2007 contre 18% pour l'année 2006.

MINDSCAPE Asia Pacific Pty Ltd (Australie – Sydney)

L'Australie et l'Asie sont gérées depuis la filiale australienne MINDSCAPE ASIA PACIFIC dirigée par Tony Hughes.

Basée à Sydney, cette filiale emploie 11 personnes (dont 3 temps partiel) et a réalisé 3,4 millions d'euros en 2006. Le chiffre d'affaires est réalisé à 90% avec la distribution retail (généralistes, spécialistes, indépendants, magasins de fourniture de bureaux...) MINDSCAPE se positionne comme l'acteur spécialiste de la famille en face des grands concurrents encore très tournés vers les « hardcore gamers ». Les produits les plus vendus sont les

produits RIVERDEEP que la filiale édite, les produits Family Tree Maker (généalogie), des logiciels bureautiques, des casuals games avec le personnage Noddy (Oui Oui) et des jeux de casino avec une licence Hoyle (n° 1 américain des jeux de casinos) pour des jeux poker et black jack. La filiale vend également au Japon et à Singapour.

Le marché des consoles est très porteur et MINDSCAPE entend commercialiser 4 titres sur console NINTENDO DS d'ici la fin 2007. Sur PC, des produits tels que Brain Trainer et « Home design » devraient être également commercialisés.

Enfin les ventes en ligne (téléchargement et surtout boutique en ligne) sont en fort développement.

MINDSCAPE UK Ltd (Grande Bretagne – Crawley)

MINDSCAPE UK subissant des pertes opérationnelles en raison notamment d'un mode de distribution inadapté et sur-capacitaire, le groupe a procédé à une profonde restructuration de la filiale dans le courant de l'année 2005. La filiale a adopté un modèle de distribution indirecte et ne dispose plus à ce jour de forces commerciales propres mais utilise des contrats de « licensing out » pour confier des produits à des partenaires qui sont chargés de les localiser et de les commercialiser. Dans le cadre d'un assainissement de la situation financière de la filiale en 2006, MINDSCAPE SA a consenti à renoncer à l'intégralité de la créance en compte courant qu'elle détenait au 31 décembre 2006. Cet abandon, qui a pris effet au 31 décembre 2006, s'élève à 457 883 €.

Le groupe travaille aujourd'hui avec la société FOCUS qui édite pour le Royaume-Uni les produits PC de MINDSCAPE. FOCUS qui distribue par ailleurs entre 30 et 40 titres de produits PC pour MINDSCAPE dont les meilleures ventes sont Braintrainer, ZooVet, Noddy et ER.

Pour les jeux sur Nintendo DS, la stratégie s'est également mise en place sur cette zone en 2007 et semble prometteuse en raison d'une forte demande du public : Le jeu « A prendre ou à laisser » (Deal or no Deal) va être distribué au troisième trimestre 2007. KOCHMÉDIA UK est le partenaire de MINDSCAPE au travers d'un accord de distribution qui prévoit un minimum de ventes garanties pour le lancement du jeu au second semestre 2007. D'autres lancements de produits pour console sont prévus sur cette zone par la suite.

MINDSCAPE Germany GmbH (Allemagne – Aachen)

Comme au Royaume-Uni, la filiale allemande a adopté un modèle de distribution indirecte en 2005/2006 et ne dispose plus à ce jour de forces commerciales propres mais utilise des contrats de « licensing out » pour confier des produits à des partenaires qui sont chargés de les localiser et de les commercialiser.

La restructuration de la filiale s'est accompagnée d'un changement de partenaires suite à certaines défaillances observées dans le passé. Depuis le deuxième semestre 2006, le groupe travaille avec la société DTP notamment pour la diffusion de produits ADI, ce qui s'est rapidement traduit par une amélioration ses performances. En juin 2007, un nouvel accord a été signé avec ATARI Allemagne pour la distribution de produits consoles avec des minimums garantis de revenus pour le groupe.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENT

8.1. *Immobilisations corporelles*

Le siège social de la société MINDSCAPE se trouve en France.

Le groupe MINDSCAPE n'est pas propriétaire des bâtiments qu'elle occupe. En revanche, les agencements et équipements sont la propriété de la société. Les principaux sites sont les suivants :

FRANCE – BOULOGNE BILLANCOURT

La société est installée dans un immeuble de bureaux situé à Boulogne Billancourt (92100), 73-77 rue de Sèvres. La société loue à la société GECINA un ensemble de bureaux, de locaux de réserves et emplacements de parking selon les conditions suivantes :

Adresse	Surface	Loyer	Bailleur	Type de bail	Date de début	Echéance
73-77 rue de Sèvres 92100 Boulogne Billancourt	Bureau : 1129,5 m ² Réserves : 71,3m ² 20 emplacements de parking	306 792 € /an	Société GECINA SA RCS de Paris n° 592014476	3/6/9	1/12/2005	30/11/2014

MINDSCAPE SA et MINDSCAPE France SA, sa principale filiale, sont localisées dans ces mêmes locaux. MINDSCAPE SA, société holding consolidante, est seulement composée des 6 personnes travaillant pour le groupe et ne dispose pas d'immobilisations corporelles. Le contrat de Bail ayant été conclu entre MINDSCAPE France et la société GECINA. MINDSCAPE SA a signé un contrat de sous-location avec sa filiale fille, autorisé par le contrat de Bail.

PAYS-BAS – HARLEM

Adresse	Surface	Loyer	Bailleur	Type de bail	Date de début	Echéance
Hendrik Figeeweg 1 te Haarlem	450m ²	56 250€ /an	Waalinvest BV Stadionweg 224 1077 TE Amsterdam	5 ans	1/01/2003	1/01/2008

MINDSCAPE Asia Pacific Pty Ltd (Australie – Sydney)

Adresse	Surface	Loyer	Bailleur	Type de bail	Date de début	Echéance
Suite 1003 275 Alfred Street North Sydney Australia	120m ²	49 650 \$ AUD /an	BENMILL PTY LIMITED ACN 003 650 691	Annuel renouvelable	1/02/2007	1/02/2008

8.2. *Projet d'extension*

Néant.

8.3. *Aspects environnementaux pouvant influer sur l'utilisation des actifs immobiliers*

Compte tenu des activités du Groupe et de ses actifs immobilisés corporels actuels, il n'existe pas d'éléments environnementaux pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles du groupe.

9. EXAMEN DU RESULTAT ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Les tableaux ci-dessous présentent les comptes consolidés de la société, établis selon les normes comptables IFRS pour les exercices 2006 et 2005. Pour la lisibilité de l'information financière, le groupe produit des données agrégées pro-forma au 31 décembre 2004 comprenant les données des seules filiales existantes à cette date (le périmètre du groupe a été modifié en 2005 suite à l'acquisition des filiales hollandaises et australiennes et à l'acquisition de Coktel).

Par ailleurs, les comptes consolidés pour le premier semestre 2007 sont présentés. Il est à noter que l'activité de l'entreprise subit traditionnellement une saisonnalité défavorable sur le premier semestre. Ce phénomène est particulièrement marqué cette année en raison des nombreux produits développés par le groupe sur le premier semestre qui ne seront commercialisés qu'à partir du second semestre. Il convient par ailleurs de noter l'impact positif de 268K€ d'impôts différés sur le résultat net part du groupe au 30 juin 2007.

9.1. Situation financière

9.1.1. Compte de résultat consolidé simplifié pour les exercices 2004, 2005, 2006 et premier semestre 2007

En K€	31/12/2004 Proforma	31/12/2005	Var % 2005/2004	31/12/2006	Var % 2006/2005
Chiffre d'affaire net	19 289	24 757	+28,3%	33 644	+35,9%
Coût de fabrication et d'achat des produits	-5 620	-5 491	-2,3%	- 8033	+46,3%
Coûts logistiques et de transport	-1 297	-1 636	+26,1%	-2 367	+44,6%
Amortissement des productions	-98	-612	+524,5%	-944	+54,2%
Royalties	-2 688	-3 454	+28,5%	-4 791	+38,7%
Marge brute	9 586	13 563	+41,5%	17 509	+29,1%
Coûts de recherche et développement	-835	-1 792	+114,9%	-1 927	+7,6%
Coûts commerciaux	-2 239	-2 183	-2,5%	-2 581	+18,2%
Coûts marketing	-2 494	-3 931	+57,6%	-5 316	+35,2%
Coûts administratifs et généraux	-4 049	-4 010	1,0%	-4 676	+16,2%
Autres	420	-107	NA	-144	+41,6%
Résultat opérationnel courant	388	1 538	+295,9%	2 864	+86,2%
Produits et charges opérationnels non courant	-100	-459	+359,6%	-300	-34,5%
Résultat opérationnel	288	1 080	+273,9%	2 564	+137,5%
Résultat net part du groupe	175	296	NC	1 684	+468,3%

NC : non comparable

En K€	S1 2006	S1 2007	Var %
Chiffre d'affaires net	14 457	14 725	+1,9%
Coût de fabrication et d'achat des produits	(3 713)	(3 342)	-10,0%
Coûts logistiques et de transport	(1097)	(954)	-13,0%
Amortissement des productions	(401)	(673)	+68,1%
Royalties	(1 926)	(2 070)	+7,5%
Marge brute	7 320	7 685	+5,0%
Coûts de recherche et développement	(878)	(1 283)	+46,1%
Coûts commerciaux	(1 200)	(1 337)	+11,5%
Coûts marketing	(2 466)	(2 369)	-3,9%
Coûts administratifs et généraux	(2 395)	(2 483)	+3,7%
Autres produits et charges	(98)	(112)	+14,3%
Résultat opérationnel courant	283	101	-64,3%
Produits et charges opérationnelles non courant	-	(133)	NA
Résultat opérationnel	283	(32)	NA
Résultat net part du groupe	2	171	NA

NA : non applicable

9.1.2. Analyse du chiffre d'affaires

Evolution 31/12/2005 par rapport au 31/12/2004

L'année 2005 a enregistré un chiffre d'affaires de 24,7 millions d'euros en croissance de +28.3% par rapport à l'année 2004. Cette évolution s'explique en grande partie par la phase de structuration du groupe durant l'année : l'intégration des filiales MINDSCAPE NORTHERN EUROPE et MINDSCAPE ASIA PACIFIC sur le deuxième semestre et l'intégration de COKTEL sur le quatrième trimestre. Retraitées des variations de périmètre, la croissance s'affiche à 9%. La France a enregistré de bonnes performances avec notamment le développement du partenariat avec France Télévision initié en 2004 : lancement de « C'est pas Sorcier », d'une nouvelle version de Question pour un Champion et des Chiffres et des Lettres. L'année 2005 marque le début de l'activité de licensing de marques et de l'accord avec Canal Satellite.

Il convient de noter qu'à l'occasion de l'acquisition de Coktel, deux fonds de capital développement ont pris une participation dans MINDSCAPE au travers d'une augmentation de capital de 4 millions d'euros. Une augmentation de capital par compensation de créances de l'actionnaire principal de MINDSCAPE a également été réalisée en juillet 2005 à hauteur de 6 millions d'euros.

Evolution 31/12/2006 par rapport au 31/12/2005

L'année 2006 a été marquée par une forte croissance de l'activité (+36%) à plus de 33,6M€. Cette évolution s'explique tout d'abord par l'intégration en octobre 2005 de la filiale de Vivendi Universal Games, Coktel, créateur et détenteur de marques pour enfants Adibou, Adi, et Adiboud'chou.

Par zones géographiques, il convient de noter que la France a tiré la croissance du groupe. Malgré l'arrêt d'un contrat de licence significatif, l'activité progresse fortement avec la signature de nombreux nouveaux contrats : apparition de la marque « NATHAN » sur les produits d'apprentissage de langues, lancements de nouveaux jeux (Mission Vétérinaire, Odyssée Sibérienne avec Nicolas Vannier, Mission Equitation, Braintraining...), croissance des activités de co-production avec le lancement de Fort Boyard avec France Télévision, accord de distribution pour les produits « LE ROBERT » et enfin la signature d'importants contrats de réédition avec Electronic Arts.

Les filiales MINDSCAPE ASIA PACIFIC et NORTHERN EUROPE ont poursuivi leur croissance bénéficiant de contrats d'édition porteurs. La filiale allemande a en revanche vu son chiffre d'affaires baisser en raison d'un changement de partenaires distributeurs opéré sur cette zone suite à certaines défaillances. Au deuxième semestre 2006, le groupe a signé avec DTP qui est resté depuis lors partenaire de MINDSCAPE.

Evolution 30/06/2007 par rapport au 30/06/2006

Le chiffre d'affaires marque une légère évolution de +2% par rapport au premier semestre 2006. Cette évolution s'explique de la manière suivante :

La France, qui réalise plus de 10,5M€ de chiffre d'affaires, affiche un recul de 4% en raison d'une livraison des produits de rentrée scolaire volontairement décalée par rapport à l'année précédente. Le chiffre d'affaires

important lié à la rentrée sera réalisé sur les mois de juin, juillet et août alors qu'il était enregistré pour l'essentiel au mois de juin en 2006.

La zone Nord Europe affiche une forte croissance. Celle-ci est tirée par les ventes de produits pour les consoles portables GameBoy et Nintendo DS que la filiale hollandaise commercialise grâce à des contrats d'édition.

La Grande Bretagne affiche une baisse d'activité en raison d'un effet de base défavorable (versement d'un minimum garanti sur le premier semestre 2006) et l'Allemagne profite de la signature de contrats de distribution avec des partenaires (notamment ATARI Allemagne à partir de juin 2007).

9.1.3. Analyse du résultat opérationnel

Evolution 31/12/2005 par rapport au 31/12/2004

Le résultat opérationnel courant de l'année 2005 s'élève à plus de 1,5 millions d'euros en très forte progression par rapport à l'année 2004. Outre les variations importantes du périmètre qui contribuent à hauteur de 0,4 millions d'euros du résultat opérationnel courant, le groupe a vu une forte augmentation de son résultat en France lié à progression de son activité et à la bonne maîtrise des coûts d'exploitation. Le groupe est devenu, grâce à sa politique éditoriale, marketing et commerciale, le 2^{ème} éditeur distributeur du marché des loisirs interactifs sur PC derrière Electronic Arts contre une place de 4^{ème} l'année précédente. MINDSCAPE a notamment lancé deux jeux grand public en 2005 avec Urgences et New York Police Judiciaire.

Mindscape UK a connu une forte baisse de sa rentabilité par la perte d'un contrat majeur d'édition et de ses référencements. La restructuration a été rapidement mise en place. La filiale a enregistré un résultat opérationnel courant de -0,65 million d'euros.

Le résultat opérationnel du groupe s'établit à plus de 1 million d'euros. 460 K€ de charges opérationnelles non courantes concernent essentiellement les coûts de fermeture de la filiale Mindscape Irlande, des transactions sur du personnel licencié et des moins values sur de la revente d'actifs à Vivendi Universal Games suite à l'acquisition de Coktel.

Evolution 31/12/2006 par rapport au 31/12/2005

Le résultat opérationnel courant a progressé de 86% entre 2005 et 2006 tiré par la forte croissance du chiffre d'affaires du groupe et de l'intégration de Coktel.

En terme opérationnel, les coûts de fabrication augmentent sous l'effet des contrats de distribution « LE ROBERT » (achat de produits finis) et d'une amélioration de la qualité des produits fabriqués dans une logique marketing/ventes. Les charges liées à l'amortissement des produits continuent également de progresser sous l'effet de la montée en puissance des productions ou co-productions. L'année 2006 a vu le renforcement de l'équipe marketing et des dépenses liées. En revanche, le groupe profite d'un effet de levier sur sa rentabilité en raison de la bonne tenue des coûts administratifs et généraux.

Evolution 30/06/2007 par rapport au 30/06/2006

La marge brute en % du chiffre d'affaires affiche une croissance de 1,6 point par rapport au premier semestre de 2006. Cette évolution s'explique par une baisse des coûts de fabrication des produits suite à de nouvelles conditions tarifaires obtenues après un appel d'offre auprès de fournisseurs début 2007. L'augmentation des charges d'amortissements et des royalties traduisent la montée en puissance de l'activité de production ou de co-production (avec le versement des royalties aux partenaires). Le premier semestre 2007 a bénéficié des très bonnes ventes réalisées par le jeu Fort Boyard DS commercialisé au mois de juin.

Le résultat opérationnel courant s'élève à +101K€ contre +283K€ au premier semestre 2006. Ce résultat est conforme au plan de marché du groupe. Le premier semestre réalise traditionnellement environ 40% de l'activité annuelle et n'est jamais représentatif des résultats de fin d'année. Il convient de mentionner, outre cette saisonnalité, que MINDSCAPE a engagé une politique plus agressive de développement depuis le début de l'année 2007 avec une augmentation de près de 500K€ des charges opérationnelles courantes : pour l'essentiel, il s'agit de coûts de R&D passés en charge au cours du semestre. L'essentiel des projets en cours de développement concernent des lancements prévus au deuxième semestre de l'exercice 2007 et n'ont donc pas eu d'impact sur le chiffre d'affaires au premier semestre. Le groupe a parallèlement renforcé sa structure commerciale.

Le résultat opérationnel du premier semestre 2007 s'élève à -32K€ contre +283 K€ l'année précédente. Les charges opérationnelles non courantes à hauteur de 133 K€ s'explique par des coûts liés à la liquidation de la filiale MINDSCAPE Irlande (qui est sans activité depuis 2 ans) à hauteur de 57 K€ et à la provision d'un actif financier dont le recouvrement paraît aujourd'hui incertain pour 76K€ sur MINDSCAPE UK.

9.1.4. Analyse du Résultat net part du groupe

Evolution 31/12/2005 par rapport au 31/12/2004

Le résultat net part du groupe s'établit à 0,3 million d'euros. La charge financière de -0,2 million d'euros s'explique par les frais financiers lié à la présence du compte courant de Brainscape durant l'ensemble du premier semestre pour près de 8 millions d'euros. Enfin, le groupe a comptabilisé -0,5 million d'euros d'impôts différés (non décaissés liés au déficit reportable de Coktel).

Evolution 31/12/2006 par rapport au 31/12/2005

L'augmentation de capital par incorporation de la créance de l'actionnaire principal Brainscape pour 6 millions d'euros a eu pour conséquence une forte réduction de l'endettement de MINDSCAPE et donc de ses coûts financiers (-49 K€ contre -232K€ l'année précédente).

Le résultat net part du groupe s'élève à 1 684 K€ contre 296 K€ en 2005 soit un résultat multiplié par 5,6.

Evolution 30/06/2007 par rapport au 30/06/2006

Le résultat net part du groupe est impacté positivement par les impôts différés des différentes filiales du groupe au cours du semestre (268 K€ contre -318 K€ au premier semestre 2006) avec notamment la filiale allemande qui, devenue profitable, a pu activer des reports déficitaires à hauteur de 190 K€. La part des minoritaires (filiale hollandaise) représente un montant de 7K€ sur le semestre et la charge financière est en augmentation de 28,5K€ par rapport au premier semestre de l'année précédente.

9.2. Résultat opérationnel

9.2.1. Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu opérationnel

Structure de coûts

Le groupe MINDSCAPE bénéficie d'une structure de coûts fixes permettant de dégager un effet classique de levier sur la rentabilité à partir d'une progression de l'activité.

Les charges opérationnelles courantes (à l'exception des charges de marketing publicité qui sont définies en fonction du chiffre d'affaires prévisionnel de chaque produit) peuvent être considérées comme des charges fixes :

- les charges de recherche et développement passées en charges (coûts interne de l'équipe)
- les coûts commerciaux relatifs à l'équipe commerciale
- les coûts administratifs et généraux

Ces charges représentent environ 30% du chiffre d'affaires total.

Passé le seuil du « point mort d'activité », toute augmentation des revenus du groupe conduit ainsi en raison de cette structure de coûts à une augmentation plus forte de la rentabilité.

Impact de l'activité « produits pour consoles de jeux »

Le fort développement de l'activité « produits pour consoles » devrait conduire mécaniquement à une baisse de la marge brute en % du chiffre d'affaires du groupe en raison de la marge brute normative inférieure de cette activité à celle de l'activité PC. Cette baisse en part relative du chiffre d'affaire devrait cependant être compensée par des volumes d'affaires largement supérieurs à ceux observés sur le support PC. Cette évolution devrait conduire à une forte croissance du chiffre d'affaires et des résultats dans les années à venir.

9.2.2. Changements importants du Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaire du groupe dépend :

- de ses investissements en R&D,
- du nombre de sorties de nouveaux produits,
- de la signature de nouveaux accords de licences,
- de sa capacité de commercialisation à l'international
- et surtout de la pertinence de son positionnement par rapport aux tendances de marché : l'exploitation des nouveaux supports tels que les consoles ou le on-line est déterminante dans le profil actuel de croissance du groupe.

9.2.3. **Facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique pouvant influer sur les opérations de l'émetteur**

Néant.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. *Informations sur les capitaux propres de la société*

Au 30 juin 2007, les capitaux propres de MINDSCAPE s'élèvent à 15 834 K€ contre 15 557 K€ au 31 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres sur les 3 derniers exercices.

(en milliers d'euros)	Capital Social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2005	3 037					3 037		3 037
Augmentation et réduction de capital	-1 734	13 237				11 503		11 503
Affectation du résultat								
Réserves consolidées			-980	97		-883	66	-817
Ecart de conversion								
Stock options								
Autres variations								
Résultat				-13	296	283	33	316
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 303	13 237	-980	84	296	13 940	99	14 039
Augmentation de capital								
Affectation du résultat					-296	-296		-296
Réserves consolidées			296			296		296
Ecart de conversion				-74		-74		-74
Stock options								
Autres variations			3			3		3
Résultat				3	1 685	1 688	109	1 797
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1 303	13 237	-681	13	1 685	15 557	208	15 765
Augmentation de capital								
Affectation du résultat					-1 685	-1 685		-1 685
Réserves consolidées			1 685			1 685		1 685
Ecart de conversion				67		67		67
Stock options								
Autres variations			32			32		32
Résultat				7	171	178	7	185
Capitaux propres au 30 juin 2007	1 303	13 237	1 036	87	171	15 834	215	16 049

10.2. Flux de trésorerie

Tableau simplifié des flux de trésorerie

En K€	31/12/2005	31/12/2006	30/06/2007
CAF	1 436	3 760	759
Variation du BFR	(4 093)	(300)	(3 033)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(2 657)	3 460	(2 274)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 868)	(2 321)	(1 259)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	5 665	387	2 832
Incidence de la variation des taux de change	15	(21)	19
Trésorerie à l'ouverture	4 037	3 192	4 697
Trésorerie à la clôture	3 192	4 697	4 015

Analyse des flux de trésorerie au 30/06/2007

Au premier semestre 2007, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation génèrent un besoin de financement de 2,2 millions d'euros en raison d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de plus de 3 millions d'euros sur le semestre. Cette augmentation provient essentiellement du paiement aux distributeurs d'une partie des « remises arrières » de l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement génèrent un besoin de financement de 1,3 million principalement expliqué par les coûts de R&D du semestre. (cf. description paragraphe 5.2.2)

Enfin, les flux de trésorerie liés aux activités de financement correspondent à la souscription de trois nouveaux emprunts de 1,2 M€ soit 3,6 M€ au total et à un remboursement d'un montant 0,8 M€.

Analyse des flux de trésorerie au 31/12/2006

La capacité d'autofinancement s'élève à 3,7 M€ et traduit

- la bonne performance du groupe durant l'exercice avec un résultat net total des sociétés consolidées de 1,6M€ en très forte croissance par rapport à l'année 2005
- des dotations aux amortissements de 1,3 M€
- un montant d'impôts différés de 0,7 M€ non décaissés en raison des déficits reportables de la société Coktel.

Le BFR reste bien maîtrisé sur la fin d'année avec -0,3 M€ de variation

Au total les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation génèrent 3,4 M€ sur l'année.

Analyse des flux de trésorerie au 31/12/2005

Les évolutions décrites par les flux de trésorerie se révèlent difficiles à identifier compte tenu du fait que l'année 2005 est l'année de première consolidation des comptes. La lisibilité des opérations est également perturbée par les multiples variations de périmètre enregistrées sur l'exercice.

En termes de flux de trésorerie, le groupe a ainsi enregistré :

- une capacité d'autofinancement de 1,4 M€
- une augmentation de capital par incorporation de créances pour un montant de 6M€
- une augmentation de capital de 4M€ au travers de la prise de participation minoritaire de Fortis et du Crédit Mutuel
- L'augmentation de capital liée à l'apport par l'actionnaire principal des titres des filiales hollandaise et australienne pour 1,5M€
- Et enfin l'acquisition de la société Coktel pour un montant de 4,2 M€

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

Au 30 juin 2007, l'endettement financier hors intérêts courus non échus, s'élevait à 6 076 K€ euros réparti de la manière suivante :

Dettes en euros	Montant	Jour le jour à 1 an	1 an à 5 ans	Au delà
Dettes auprès des établissements de crédit	4 216 917	1 855 212	2 361 705	0
Dettes auprès des sociétés de crédit bail	274 684	74 772	199 912	0
Compte courant société Brainscape	1 583 454	1 583 454	0	0
Total	6 075 055	3 513 438	2 561 617	0

Au 30 juin 2007, la société dispose des lignes de crédit suivantes :

Type emprunt En K€	Banque	Date	Somme	Durée	Taux d'intérêt	Capital restant du au 30 juin 2007	Capital restant dû < 1 an	Capital restant dû > 1 an
Taux fixe 3 ans	Crédit Agricole	15/05/2007	1 200	36,00	5%	1 169	382	787
Taux fixe 3 ans	Crédit du Nord	15/05/2007	1 200	36,00	5%	1 169	382	787
Taux fixe 3 ans	Fortis	15/05/2007	1 200	36,00	5%	1 169	382	787
Taux variable 2 ans	Fortis	10/05/2006	500	24,00	variable	229	229	0
Taux variable 2 ans	Crédit du Nord	04/05/2006	500	24,00	variable	229	229	0
Taux variable 2 ans	Crédit Agricole	30/05/2006	500	24,00	variable	208	208	0
Taux fixe 4 ans	Crédit du Nord	15/12/2003	160	48,00	4,40%	22	22	0
Taux fixe 4 ans	Fortis	15/12/2003	160	48,00	4,40%	22	22	0
Total						4 217	1 855	2 362

10.4. Restrictions éventuelles à l'utilisation des capitaux

Pour la société, il n'existe aucune restriction portant sur l'utilisation de ses capitaux.

10.5. Sources de financement attendues

En raison des variations saisonnières de sa trésorerie et du fort développement actuel des produits pour consoles (qui nécessite un règlement à la commande soit 6 à 8 semaines avant livraison puis commercialisation des produits) la société n'exclut pas d'avoir temporairement recours à une mobilisation d'une partie de son poste client.

11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, MARQUES, BREVETS, LICENCES

11.1. *Recherche et développement*

Composée de 33 personnes, l'équipe de R&D du groupe MINDSCAPE est dirigée par Dominique Busso. (voir description § 6.1.4).

Outre la présence d'un studio de développement interne de 5 personnes, le groupe fait essentiellement appel à des studios externes pour le développement de ses produits.

Compte tenu de son positionnement sur des jeux soft-tech ou casual games, l'entreprise a besoin de moins de ressources pour le développement de ses jeux que pour des jeux vidéo AAA. Les budgets de développement des jeux MINDSCAPE vont de 100 K€ à 500 K€ et les projets durent de 4 mois à 1 an. Les coûts externes de R&D comprennent les coûts liés aux studios de développement externes, au contrôle qualité externe (comme les tests préalables sur NINTENDO DS afin d'obtenir l'accord de NINTENDO avant la commercialisation) et les éventuels droits d'auteur. Les coûts internes de R&D se composent essentiellement des charges de personnel (+ un coefficient). En général, les coûts internes représentent 15 à 20% du budget externe (parfois plus si le studio de développement du groupe est impliqué).

Des contrats de développement sont conclus avec des studios (un contrat type a été mis en place en collaboration avec le service juridique). Ces contrats encadrent contractuellement les relations avec des conditions générales et une annexe qui décrit la maquette du jeu, un game design et les étapes successives. 3 phases distinctes régissent le cycle de développement du produit :

Version Alpha :	80% des fonctionnalités du cahier des charges sont achevées Les interfaces utilisateur sont majoritairement finalisées
Version Bêta	95% des fonctionnalités du cahier des charges sont achevées Les interfaces utilisateur sont finalisées à au moins 80%
Version Code (successivement « candidate » et « Master »)	100% des fonctionnalités du cahier des charges achevées Les interfaces utilisateur sont finalisées à 100% Pas de bogue de niveau majeur (les autres devant être réglés rapidement)

L'organisation mise en place aujourd'hui permet aux chefs de projets de se concentrer sur la phase Alpha et très vite prendre en charge de nouveaux projets et laisser les testeurs assurance qualité prendre la suite du suivi dès la phase Bêta.

17 studios de développement externes travaillent en 2007 pour le groupe. Ils sont choisis selon leurs compétences et leur proximité avec le groupe. Si le travail de conception est important, comme pour les jeux « Fort Boyard » ou « Ushuaïa », le développement se fait généralement en France. (Plusieurs studios existent à Angoulême où il existe une école de production de jeux vidéo). Dans le cas contraire, il peut être sous-traité à l'étranger. Plusieurs studios de portage sur consoles existent en Thaïlande, l'Inde dispose également de bons prestataires de multimédia, modélisation 3D et « flasheurs » (pour une utilisation internet) à des coûts avantageux. Les pays de l'est ne sont pas présents sur les consoles mais sur les développements de jeux en ligne.

Pour Téléfoot-World of Soccer, le partenaire hollandais est responsable de la qualité, de la montée en puissance du jeu et de son hébergement. Pour le jeu MMOG « Mission Equitation » prévu début 2008, la responsabilité repose sur les équipes internes. Actuellement, les serveurs sont gérés par l'entreprise. Un appel d'offre est en cours pour sous-traiter l'hébergement des besoins externes des jeux.

Les budgets de R&D ont été les suivants durant les 3 dernières années :

K euros	2004	2005	2006	S1 2007
R&D externe	499	986	1 631*	1 136

* non compris 824 K€ de budget R&D de Coktel investis en 2005 préalablement à l'acquisition par MINDSCAPE en octobre 2005

Il convient de noter que seule les coûts de R&D externe c'est-à-dire les frais de production payés aux studios externes sont immobilisés et amortis sur 24 mois. Les coûts internes sont intégrés aux charges d'exploitation.

11.2. Etat des marques

L'ensemble des marques dont le groupe est propriétaire sont présentées ci-dessous. Elles ont représenté la même proportion dans le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2006 et 30 juin 2007 soit 23% du total. Dans le cadre normal des affaires, le groupe exploite de nombreuses marques dont il n'a pas la propriété au travers de contrats de licences ou de concessions de marques. Cependant, aucune marque exploitée par le groupe n'est la propriété directe ou indirecte des actionnaires de MINDSCAPE.

Le groupe dispose d'un portefeuille important de marques notamment issu d'acquisitions. Un certain nombre reste encore au nom des sociétés acquises par le groupe compte tenu des frais occasionnés pour opérer une modification. Un récapitulatif ci-dessous fait état des marques au nom de MINDSCAPE France, mais aussi, celles qui sont encore au nom de Edusoft, TLC Edusoft et Coktel. Le changement de titulaire sera fait uniquement si le groupe décide de les renouveler.

MINDSCAPE France est titulaire de 47 marques. L'entreprise mène une politique très active en matière de dépôt de marque, compte-tenu de son secteur d'activité. Par ailleurs, certaines des marques sont concédées à des tiers sous forme de licence : c'est par exemple le cas de "Lapin Malin" et "Adiboud'Chou".

Les classes de dépôt visées par MINDSCAPE sont les classes 09 (logiciels...), 16 (produits de l'imprimerie...), 28 (jeux, jouets...), 38 (classe de service relative entre autres aux télécommunications), 41 (éducation, formation...) et 42 (conception et développement d'ordinateurs et de logiciels...). Les classes 24, relative notamment au linge de lit, linge de bain..., 18 relative aux accessoires comme les sacs, bagages... et 25 relative aux vêtements et chaussures, peuvent être visés lors des dépôts lorsque l'entreprise envisage d'exploiter la marque pour des produits dérivés.

Marque	Pays	1er Dépôt	N° Dépôt	Classes
100 % JEUNESSE	France	02/11/2004	43321630	09.16.41
100 % PASSION	France	02/11/2004	43321631	09.16.41
100 % SAVOIR	France	02/11/2004	43321628	09.16.41
100 % SOLUTION	France	02/11/2004	43321626	09.16.41
100% MALIN	France	07/04/1999	99785122	09.16.41
ADDY	France	21/07/2007	97688137	09.38.41.42
ADI CLASSES VIRTUELLES	France	18/10/2006	96646716	09.38.41.42
ADIBELLE	France	28/04/2006	63426007	09.16.18.24.25.28.41
ADIBOU AVENTURE	International (Benelux, Monaco et Suisse)	17/11/2006	907138	09.16.28.41
ADIBOUD'CHOU	France	27/04/2000	3024476	09.16.28.38.41.42
ADIBOUD'CHOU	France	06/09/2006	63448915	18.24.25
ADIBOUD'CHOU	International (Benelux et Suisse)	01/03/2007	925633	09.16.18.24.25.28.38.41.42
ADILIA	France	28/04/2006	63426004	09.16.18.24.25.28.41
AVEC LAPIN MALIN, C'EST RIGOLO DE DEVENIR GRAND	France	12/11/2001	13130775	09.28.41
ADIBOU AVENTURE	France	15/06/2006	63434928	09.16.28.41
CLUB DES HEROS	France	08/09/2005	53379021	09.16.41
CLUB DES HEROS	International (Benelux et Suisse)	27/02/2006	879592	09.16.41
COKTEL	France	21/07/2007	97688138	09.38.41.42
COPAINS MALINS	France	28/05/1998	98734470	09.16.41
CRAZY PIG	France	10/07/2007	73512657	09.16.28
FARM VET	France	19/07/2007	73514730	09.28.42
GRAINE DE GENIE	France	08/01/2006	96605111	09.16.28.38.41.42
GRAINES DE GENIE	France	23/12/1997	97710212	09.16.41
GRAINES DE GENIE	France	01/02/2006	96608747	09.16.28.38.41.42
GRAINES DE SAVOIR	France	23/03/2006	63418525	09.16.41
GRAINES DE SAVOIR	International (Benelux et Suisse)	31/08/2006	898610	09.16.41

HIT'COLLEGE	France	25/05/2007	73502547	09.16.41
HITS COLLECTION	France	11/02/2004	43273123	09.28.41
L'ECOLE DES AVENTURIERS	France	08/11/2002	23193114	09.28.41
LAPIN MALIN	France	23/12/2006	96656803	09.16.41
LAPIN MALIN	France	07/10/2002	23187359	24.25.28
LES AVENTURIERS DE LA CONNAISSANCE	France	08/02/2005	95557278	09.16.41
LES AVENTURIERS DE LA CONNAISSANCE	France	27/10/2004	94542306	38
LE CLUB DES PASSE PARTOUT	France	24/07/1998	98743175	9
LE CLUB DES TROUVE TOUT	France	07/09/1998	98748717	9
MAISON 3D	France	17/05/2006	96625946	09.16
MAISON ET INTERIEUR 3D .	France	22/05/2002	23165281	09.35.41
MEDIA SOFT	Espagne	13/12/2001	2443057	9
MINDSCAPE, EDITEUR DE HEROS	France	24/05/2006	63430852	09.16.41
MISSION EQUITATION	France	26/10/2006	63459239	09.16.28
MISSION VETERINAIRE	France	26/10/2006	63459241	09.16.28
PERSONAL SOFT	France	18/10/2004	94540728	09.16.35.38.41.42
PET VET	France	19/07/2007	73514731	09.28.42
PRO DJ	France	03/02/1999	99772821	9
SIECLES D'EUROPE	France	22/02/1999	99776775	09.16
TITAMIS	France	24/05/2006	63430851	09.16.28
VIRTUAL LOOK	France	15/02/1999	99775200	9

4 marques sont toujours au nom de **EDUSOFT**, qui est l'ancienne dénomination de MINDSCAPE ; si la décision est prise de les renouveler à leur échéance, l'entreprise effectuerait alors une inscription au Registre National des Marques (RNM) du changement de titulaire, afin que lesdites marques soient renouvelées au nom de MINDSCAPE.

Marque	Pays	1er Dépôt	N° Dépôt	Classes
EDUSOFT France	France	11/05/2003	93467937	09.16.28.38.41.42
EDUSOFT INTERNATIONAL	France (marque valable 20 ans)	05/11/1993	609214	09.16.28.38.41.42
PERSONAL SOFT	France	03/03/2004	94509408	09.16.35.38.39.40.41.42
L'AVENTURE DE LA CONNAISSANCE	International (Benelux, Monaco et Suisse) (marque valable 20 ans)	09/12/1994	628428	09.16.41

TLC EDUSOFT est titulaire de 3 marques encore en vigueur. Certaines marques sont toujours au nom de TLC EDUSOFT, qui est l'ancienne dénomination de MINDSCAPE; si la décision est prise de les renouveler à leur échéance, l'entreprise effectuerait alors une inscription au Registre National des Marques (RNM) du changement de titulaire, afin que lesdites marques soient renouvelées au nom de MINDSCAPE.

Marque	Pays	1er Dépôt	N° Dépôt	Classes
GRAINES DE GENIE	International (Benelux, Monaco et Suisse)	20/05/1998	693587	09.16.41
LAPIN MALIN	Canada	29/12/1997	865558	9
LAPIN MALIN	International (Benelux, Monaco et Suisse)	02/03/1998	688099	09.16.41

COKTEL est titulaire de 154 marques. Certaines marques sont toujours au nom de COKTEL, qui a fusionné avec MINDSCAPE le 31/12/2005 ; si la décision est prise de les renouveler à leur échéance, l'entreprise effectuerait alors une inscription au Registre National des Marques (RNM) du changement de titulaire, afin que lesdites marques soient renouvelées au nom de MINDSCAPE.

Marque	Pays	1er Dépôt	N° Dépôt	Classes
ADDY	France	19/03/1998	98723730	16.18.24.25
ADDY	France	19/05/2000	3029187	28
ADDY	France	21/07/2007	97/688137	09.38.41.42
ADDY	International (7 pays visés)	08/11/2000	752184	09.28
ADDY	International (7 pays visés)	21/01/1998	694039	09.38.41.42
ADDY	International (5 pays visés)	17/09/1998	699513	16.18.24.25
ADDY JUNIOR	France	19/05/2000	3029189	28
ADDY JUNIOR	France	19/03/1998	98723732	16.18.24.25
ADDY JUNIOR	International (7 pays visés)	08/11/2000	752228	09.28
ADDY JUNIOR	International (5 pays visés)	17/09/1998	699485	16.18.24.25
ADDY JUNIOR <i>Spielerisch lernen</i>	International (7 pays visés)	21/01/1998	686807	09.38.41.42
ADDY SPIELERISCH LERNEN	International (7 pays visés)	21/01/1998	695575	09.38.41.42
ADDY VIRTUELLES KLASSENZIMMER	International (23 pays visés)	08/10/1997	681165	9.41.42
ADI	France	27/11/2000	3067058	09.28
ADI	France	19/03/1998	98723729	16.18.24.25
ADI	International (9 pays visés)	17/09/1998	699514	16.18.24.25
ADI	International (8 pays visés)	16/05/2001	759518	09.28
ADI <i>ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE</i>	International (8 pays visés)	17/09/1998	699515	16.18.24.25
ADI <i>ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE</i>	France	19/03/1998	98723728	16.18.24.25
ADI <i>ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE</i>	International (10 pays visés)	21/01/1998	694042	09.38.41.42
ADI <i>ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE</i>	France	02/04/1991, renouvelée le 02/04/2001	1653494	38.41.42
ADI <i>ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE</i>	International (10 pays visés)	03/05/1993, renouvelée le 03/05/2003	606656	09.38.41.42
ADI CLASSES VIRTUELLES	France	18/10/2006	96646716	9.38.41.42
ADIBAC <i>Accompagnement scolaire</i>	France	02/03/1992, renouvelée le 02/03/2002	92408035	38.41.42
ADIBOO	International (17 pays visés)	01/08/2002	796636	03.08.09.14.16.18.20.21.24.25.28.29.30.35.38.41.42
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214741	3
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214742	8
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214743	9
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214744	14
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214745	16
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214746	18
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214747	20
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214748	21
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214749	24
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214750	25
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214751	28
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214752	29
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214753	30
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214754	35
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214755	38
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214756	41
ADIBOO	Afrique du Sud	25/09/2002	200214757	42
ADIBOO	Brésil	25/09/2002	824867033	3
ADIBOO	Brésil	25/09/2002	824867025	8
ADIBOO	Brésil	25/09/2002	824867017	9

<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824867009	14
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866991	16
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866983	18
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866975	20
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866967	21
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866959	24
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866940	25
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866932	28
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866916	29
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866924	30
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866908	35
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866894	38
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866886	41
<i>ADIBOO</i>	Brésil	25/09/2002	824866878	42
<i>ADIBOO</i>	Canada	16/09/2002	1152722	3.8.9.14.16.18.19.21.24.25. 28.29.30.35.38.41.42
<i>ADIBOO</i>	Etats-Unis	24/09/2002	78167200	3.8.9.14.16.18.20.21.24.25. 28.29.30.35.38.41.42
<i>ADIBOO</i>	France	26/03/2002	23155856	03.08.09.14.16.18.20.21.24. 25.28.29.30.35.38.41.42
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37017	3
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37018	8
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37019	9
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37020	14
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37021	16
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37022	18
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37023	20
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37024	21
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37025	24
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37026	25
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37027	28
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37028	29
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37029	30
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37030	35
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37031	38
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37032	41
<i>ADIBOO</i>	Malte	13/09/2002	37033	42
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567196	3
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567197	8
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567198	9
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567199	14
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567200	16
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567201	18
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567202	20
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567203	21
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567204	24
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567205	25
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567206	28
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567207	29
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567208	30
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567209	35
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567210	38
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567211	41
<i>ADIBOO</i>	Mexique	23/09/2002	567212	42
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664820	30
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664824	42
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664823	41
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664822	38
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664821	35
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664808	3
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664809	8
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664810	9
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664811	14
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664812	16
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664813	18
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664814	20
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664815	21
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664816	24
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664817	25
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664818	28
<i>ADIBOO</i>	Nlle-Zélande	18/09/2002	664819	29

ADIBOU	Canada	18/04/2000	1055549	09.16.18.24.25.28.38.41.42
ADIBOU	France	21/11/2000	3065830	09.28
ADIBOU	France	19/03/1998	98723731	16.18.24.25
ADIBOU	France	02/03/1992, renouvelée le 02/03/2002	92408036	38.41.42
ADIBOU	International (9 pays visés)	16/05/2001	759014	09.28
ADIBOU	International (9 pays visés)	17/09/1998	699512	16.18.24.25
ADIBOU ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	France	09/11/1992, renouvelée le 09/11/2002	92441218	9
ADIBOU ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	International (11 pays visés)	03/05/1993	606657	9.38.41.42
ADIBOUD'CHOU	France	27/04/2000	3024476	9.16.28.38.41.42
ADIBU	Espagne	12/12/2000	2365377	9
ADIBU	Espagne	12/12/2000	2365378	16
ADIBU	Espagne	12/12/2000	2365379	28
ADIBU	Espagne	12/12/2000	2365380	38
ADIBU	Espagne	12/12/2000	2365381	41
ADIBU	Espagne	12/12/2000	2365664	42
ADIBU	Italie	14/12/2000	RM2000C007439	9.16.28.38.41.42
COKTEL	Canada	25/04/2001	1101011	09.16.28.38.41.42
COKTEL	France	21/07/1997 (en cours de renouvellement)	97688138	9.38.41.42
COKTEL	France	19/03/1998	98723727	16.24
COKTEL	France	06/12/2000	3069232	38
COKTEL	France	25/10/2000	3060426	09.16.28.41.42
COKTEL	International (5 pays visés)	24/04/2001	761892	09.16.28.38.41.42
COKTEL	International (16 pays visés)	21/01/1998	694038	09.38.41.42
COKTEL	International (11 pays visés)	17/09/1998	699323	16.24
COKTEL	U.S.A.	22/07/2002	78146276	09.16.28.38.41.42
COKTEL VISION	France	21/09/1989, renouvelée le 21/09/1999	1584159	09.41.42
COKTEL VISION	International (7 pays visés)	12/12/1990 (marque valable 20 ans)	562950	09.41.42
EDUTEST	France	09/07/2003	33235645	09.16.28.38.41.42
EDUTEST	International (5 pays visés)	07/01/2004	830004	09.18.28.38.41.42
ENGLISH FeveR	France	26/08/2002	23180672	09.16.28.38.41.42
ENGLISH FeveR	International (2 pays visés)	24/02/2003	804937	09.16.28.38.41.42
KATEG0	France	28/10/1998	98756631	09.16.28.41.42
KATEG0	Union Européenne	23/04/1999	1163146	09.16.28.41.42
KIMZ	France	23/05/2003	33227095	09.16.28.38.41.42
KIMZ JUNGLE	France	23/05/2003	33227093	09.16.28.38.41.42
KOOKABONGA	France	07/10/2004	43317052	09.28.38.41.42
OOPS! MY ENGLISH	France	05/06/2002	23167657	09.16.28.38.41.42
PLAYTOONS	France	28/07/1994, renouvelée le 28/07/2004	94530727	9
PLAYTOONS	France	12/05/1995, renouvelée le 12/05/2005	95571391	09.41.42.43.45
PLAYTOONS	Royaume Uni	27/01/1995, renouvelée le 27/01/2005	2009215	9
PLAYTOONS	Internationale	10/11/1995, renouvelée le 10/11/2005	646083	09.41.42

OPENMIND est titulaire de 3 marques encore en vigueur. Certaines marques sont toujours au nom de OPENMIND qui a fusionné avec MINDSCAPE le 27 décembre 2006. Si la décision est prise de les renouveler à leur échéance, le groupe effectuera une inscription au Registre National des Marques (RNM) afin d'y faire inscrire le changement de titulaire, pour que les marques soient au nom de MINDSCAPE.

Marque	Pays	1er Dépôt	N° Dépôt	Classes
BeThere !	International (Allemagne, Benelux, Espagne, Italie, Portugal)	22/04/1998	693199	09.16.41
Open your mind	France	11/10/2000	3057292	09.16.38.41.42
BeThere !	France	22/10/1997	97700709	09.16.41.42

MONTPARNASSÉ est titulaire de 10 marques encore en vigueur. Certaines marques sont toujours au nom de Montparnasse, société qui a été cédée à MINDSCAPE. Si la décision est prise de les renouveler à leur échéance, le groupe effectuera alors une inscription au Registre National des Marques (RNM) afin d'y faire inscrire le changement de titulaire, pour que les marques soient au nom de MINDSCAPE.

Marque	Pays	1er Dépôt	N° Dépôt	Classes
J'Imagine le monde	International (Benelux, Suisse)	20/04/1995	636351	09.38.41.42
Imagine the World	International (Allemagne, Autriche, Benelux, Espagne, Italie, Portugal, Suisse	20/04/1995	636352	09.38.41.42
Rollingminds	International (12 pays visés)	14/06/2000	736792	09.38.41.42
M.Montparnasse	France	30/04/1998	98730687	09.16.38.41.42
Magicetc	France	21/07/1999	99803988	09.38.41.42
Amstramgram	France	03/08/1999	99806249	09.38.41.42
Reactiveattitudes	France	06/12/1999	99827182	09.38.41.42
Reactiveattitudes	France	13/12/1999	99828432	09.38.41.42
Bugmonsters	France	10/12/1999	99829889	09.38.41.42
Rollingminds	France	15/12/1999	99831024	09.38.41.42

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. *Tendances et perspectives du groupe depuis la fin du dernier exercice*

Le tableau ci-dessous met en évidence les lancements de jeux prévus en juin et sur le deuxième semestre 2007. Toutefois, il est important de noter que pour des raisons d'opportunités et de stratégie marketing, les dates de lancement sont susceptibles d'être modifiées par le groupe et sont donc purement indicatives.

Mois	Titre	Support	univers	Objet
Juin 2007	KID PIX	PC	Jeu enfant	Création graphique sur ordinateur enfants avec la marque Nathan
	INTERVILLE	PC	Jeu adulte	Jeu issu de l'émission TV de France 3
	FORT BOYARD	PC / NITENDO DS	Jeu adulte	Jeu issu de l'émission TV de France 2
	BEAUTY FACTORY	PC	Jeu adulte	Jeu de management proposant d'être à la tête d'une société de cosmétiques
	LIFE SIMULATION	PC	Jeu adulte	Jeu de simulation et de gestion de carrière
	L'ENTRAINEUR CEREBRAL	PC	Jeu adulte	Jeu de 30 activités permettant d'exercer sa mémoire
	LE CLUB DES TROUVETOUT	PC	Parascolaire et apprentissage	Coffret avec CDRom et Livre abordant notions scolaires et activités ludiques
Août 2007	GARFIELD	PS2	Jeu Enfant	Jeu d'action et d'aventure
	ADI L'ENTRAÎNEUR	PC	Parascolaire et apprentissage	Soutien scolaire en maths, anglais et Français
	NATHAN COLLEGE	PC	Parascolaire et apprentissage	Soutien scolaire pour le collège
	GRAINE DE GENIE	PC	Parascolaire et apprentissage	Jeu basé sur l'auto-évaluation et le suivi de l'enfant
	LE ROBERT DES ENFANTS	PC	Parascolaire et apprentissage	Dictionnaire MultiMedia ludique pour les 6/11 ans
	TÉLÉFOOT- WORLD OF SOCCER	ON LINE	Jeu adulte	1 ^{er} jeu vidéo de football on line avec des cartes à collectionner

Septembre 2007	ADIBOU aventure dans le corps humain	PC	Jeu d'éveil	Jeu permettant d'explorer le corps humain en 3D
	COFFRET DE NOËL ADIBOUD'CHOU	PC	Jeu d'éveil	Coffret regroupant 2 titres et une mini-souris sérigraphiée
	L'ECOLE DES AVENTURIERS	PC	Jeu d'éveil	Un coffret de 4 jeux en adéquation avec les tranches d'âges avec les héros préférés
	C'EST PAS SORCIER	PC	Jeu enfant	Jeu issu de l'émission de vulgarisation scientifique de France 3
	MISSION EQUITATION A la recherche du cheval d'or	PC	Jeu enfant	Jeu permettant de dresser les chevaux, les soigner, participer à des concours
	MISSION VETERINAIRE Je soigne les animaux du zoo	PC	Jeu enfant	Jeu permettant de découvrir la vie du zoo et de soigner les animaux
	SCOOBY DOO	PC	Jeu enfant	Jeu issu du dessin animé célèbre pour les enfants de 5 -14 ans
	NATHAN LANGUE	PC	Parascolaire et apprentissage	Jeu Nouvelle édition 2008 avec une offre adaptée à tous débutants ou confirmés, familles ou professionnels
	LE ROBERT	PC	Loisirs et utilitaires	3 logiciels : le Petit Robert, Grand Robert & Collins, le Grand Robert
Octobre 2007	ÇA M'INTERESSE	PC	Loisirs et utilitaires	8 encyclopédies thématiques : le corps humain, l'univers, la terre, ...
	LAPIN MALIN Le globe magique de Lapin Malin	PC	Jeu d'éveil	Jeu permettant aux enfants de découvrir la géographie
	ADIBOUCHOU soigne les animaux	PC	Jeu d'éveil	Jeu pour les 2-5 ans permettant d'approcher l'univers animal
	C'EST PAS SORCIER	PC	Jeu enfant	Jeu issu de l'émission de vulgarisation scientifique de France 3
	1 CONTRE 100	PC	Jeu Adulte	Jeu issu de la nouvelle émission « culture » de TF1
	A PRENDRE OU A LAISSER	PC / NINTENDO DS	Jeu Adulte	Jeu issu de la célèbre émission animé par Arthur
	DES CHIFFRES ET DES LETTRES	PC	Jeu adulte	Jeu de référence incontournable issu de l'adaptation fidèle de l'émission
	QUESTIONS POUR UN CHAMPION	PC	Jeu adulte	Jeu issu de l'émission culture quizz animée par Julien Lepers
	PARTOUCHE POKER	PC	Jeu adulte	Jeu permettant de s'initier au poker et jouer en progressant

	USHUAÏA Le Jeu	PC	Jeu adulte	Le 1 ^{er} jeu d'aventure mêlant action et protection de la nature
Novembre 2007	OUI-OUI	PC	Jeu d'éveil	Un jeu dédié aux tout-petits dans l'univers du dessin animé
	MISSION EQUITATION A la recherche du cheval d'or	NINTENDO DS	Jeu enfant	Jeu de simulation sur le nouveau support DS
	MISSION EQUITATION sur la piste des Appaloosas	PC	Jeu enfant	Jeu de simulation avec un accent particulier sur la race emblématiques des indiens d'Amérique
	MISSION VETERINAIRE Je soigne les animaux familiers	PC	Jeu enfant	Jeu permettant de soigner les 25 animaux familiers
	MISSION VETERINAIRE Je soigne les animaux de la ferme	PC	Jeu enfant	Jeu permettant de soigner un nouvel univers animalier après le zoo et les animaux familiers
	TROLLS DE TROY	PC	Jeu enfant	Jeu d'aventure issu d'une BD forte de 2,5 millions d'albums vendus
	CRAZY PIG	NINTENDO DS	Jeu enfant	Jeu humour autour de l'animal et d'activités diverses
	MOORHUHN	NINTENDO DS	Jeu enfant	Jeu d'aventure et d'arcade autour du personnage du poulet Moorhuhn déjà présent dans l'univers PC
Décembre 2007	MISSION VETERINAIRE Je soigne les animaux familiers	NINTENDO DS	Jeu enfant	Le jeu PC adapté au nouveau support de la console DS

12.2. *Impact des lancements de produits sur le deuxième semestre 2007*

Compte tenu des lancements de produits prévus pour le second semestre 2007 décrit ci-dessus, le groupe anticipe un chiffre d'affaires et une rentabilité au titre du second semestre supérieurs à ceux de l'année précédente.

La société rappelle qu'en raison de la nature de ses activités, elle connaît une traditionnelle saisonnalité de ses performances (avec un second semestre qui représente environ 60% des ventes de l'année) et que le chiffre d'affaires et les résultats réalisés au premier semestre 2007 ne préjugent pas du chiffre d'affaires et des résultats annuels.

L'entreprise a investi au premier semestre 2007 dans de nombreux développements notamment liés aux sorties produits « nouvelle génération consoles » (6 produits NINTENDO DS et 1 produit PS2). Ces produits devraient commencer à se traduire dans les performances de l'entreprise au second semestre et au-delà. (cf. paragraphe 5.2.2)

12.3. *Activité du troisième trimestre 2007*

Le chiffre d'affaires consolidé (données non auditées) du troisième trimestre 2007 s'établit à 8,2 M€ soit une croissance de 19% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

12.4. Objectifs du groupe

En s'appuyant sur la stratégie de développement décrite au chapitre 6 du présent document, le groupe MINDSCAPE considère qu'il dispose d'un potentiel de croissance important dans les années à venir en particulier en termes de chiffre d'affaires et de rentabilité opérationnelle.

Son objectif est de devenir le n°1 européen des jeux pour la jeunesse et la famille.

L'augmentation du chiffre d'affaires

Le groupe estime que la croissance de son activité va principalement provenir de la croissance de ses ventes en produits pour consoles « nouvelle génération » et du développement de canal de diffusion internet, véritable relais de croissance de l'univers PC.

Les perspectives de développement sont jugées par l'ensemble des observateurs comme très porteuses pour les prochaines années dans ces deux segments. MINDSCAPE entend profiter de cette situation dès le second semestre 2007.

L'amélioration du résultat opérationnel

La montée en puissance des produits pour consoles de jeux et du canal de diffusion internet conduit progressivement à un changement de modèle économique de l'entreprise. Les conséquences en termes de rentabilité sont les suivantes :

- (i) Le développement des ventes de produits pour consoles va entraîner des coûts de fabrication plus importants que ceux des jeux pour PC (le hardware intégrant une partie de la marge du fabricant de console). Si la marge brute en % du chiffre d'affaires des produits pour consoles est ainsi moins importante que dans l'univers PC (environ 45% contre 55% en moyenne pour des produits en pleine propriété), les volumes vendus et le prix unitaire sont bien supérieurs et devraient donc permettre au groupe d'enregistrer de fortes progressions en chiffre d'affaires et en rentabilité. (il convient de noter que le coût de développement d'un produit « casual games » pour consoles n'est que légèrement supérieur au coût de développement du même jeu pour le PC et que la durée de vie de ces jeux est généralement plus longues que les jeux classiques.)
- (ii) MINDSCAPE travaille avec ses distributeurs sur des marges d'environ 40%. Leurs poids relatif va se réduire au fur et à mesure de la montée en puissance de la distribution « directe » (c'est-à-dire B to C via le téléchargement en ligne, la boutique en ligne et peu à peu les achats dématérialisés autour de la vente de cartes pour les jeux en-ligne).
- (iii) Les jeux en ligne devraient dégager une rentabilité supérieure à l'activité classique de vente de produits (même si les ventes passent pour partie par le réseau des grands distributeurs). En revanche, ce phénomène ne deviendra véritablement sensible qu'au moment où le groupe aura recruté suffisamment de joueurs en ligne.

12.5. Eléments susceptibles d'influer sur les objectifs du groupe

Les objectifs résumés ci-dessus ne constituent pas des données prévisionnelles mais de simples objectifs résultant des orientations stratégiques du groupe. MINDSCAPE ne fait, par conséquent, aucune estimation ou prévision de bénéfice. Ces objectifs sont fondés sur des données, hypothèses et estimations considérées, à la date du présent Prospectus comme raisonnables par le groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont néanmoins susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel.

En outre, la réalisation de certains risques décrits au Chapitre 4 du présent document aurait un impact sur les activités du groupe et sa capacité à réaliser ses objectifs. Par ailleurs, la réalisation des objectifs suppose le succès de la stratégie de développement des jeux en ligne et des jeux pour consoles présentée au Chapitre 6. Le groupe ne prend aucun engagement ni ne donne aucune garantie quant à la réalisation des objectifs figurant dans la présent section 12.4.

Enfin, il est rappelé que le succès d'un jeu vidéo auprès du public ne peut être garanti. Ce succès dépend notamment des qualités techniques et artistiques du produit, de la notoriété éventuelle de sa licence mais aussi de la qualité et du succès des jeux créés par la concurrence et lancés au même moment sur le marché, de l'attente du public pour ce type de produits multimédia de loisirs, de la situation économique générale et d'autres facteurs tangibles ou intangibles qui peuvent tous évoluer dans le temps.

Il convient enfin de noter qu'un projet de crédit d'impôt pour la création de jeux vidéo a été adopté dans le cadre de la loi audiovisuelle du 5 mars 2007.

Pourraient en bénéficier les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés au titre des dépenses pour la création de jeux vidéo d'un coût de développement supérieur ou égal à 150 000 € et dont 50% au moins du budget de production est affecté aux dépenses artistiques. Les jeux éligibles seraient sélectionnés sur la base de critères culturels. Le crédit d'impôts serait égal à 20% du total des dépenses de personnels affectés à la création de jeux, des dotations aux amortissements, des immobilisations et des dépenses de fonctionnement. Il serait plafonné à 3M€ par exercice. Ce projet de mesure s'inscrit dans le dispositif de soutien à la compétitivité des entreprises françaises de jeux vidéo sur le marché mondial très concurrentiel. Elle est encore soumise à l'accord de la Commission européenne, suite à la procédure d'examen lancée en novembre 2006 après la notification du dispositif.

13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La société n'entend pas faire de prévision.

14. ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTROLE

Une description des principales stipulations des statuts relatives au Directoire et au Conseil de Surveillance en particulier à leurs modes de fonctionnement et leurs pouvoirs figure au Chapitre 16 du présent document.

14.1. *Composition des organes de direction et de contrôle*

Au cours des 5 dernières années, aucune des personnes citées ci-après :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude
- n'a été associées en sa qualité de Dirigeant ou administrateur à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation
- n'a fait l'objet d'une interdiction de gérer
- n'a fait l'objet d'incriminations ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou règlementaires

Il convient cependant de noter que Monsieur Thierry Bensoussan a liquidé sa société de conseil « Comizi » qui facturait le groupe pour ses prestations de management jusqu'en 2005. Dans la cadre de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2006, le Président a informé les administrateurs qu'un contrat de travail avait été conclu entre le groupe et Monsieur Thierry Bensoussan avec effet au 1^{er} janvier 2006.

14.1.1. **Composition du Directoire**

Les membres du Directoire sont à la date de l'établissement du présent document les suivants :

Nom, prénom, Age	Mandats	Date de nomination	Durée	Autres fonctions exercées dans le groupe
NORDMAN, Jean-Pierre 63 ans	Président du Directoire	24 juillet 2007	5 ans	- Director de Mindscape UK Ltd, - Director de Mindscape Asia Pacific Pty Ltd, - Président Directeur Général de Mindscape France S.A., - Membre du Supervisory Board de Mindscape Northern Europe B.V
BENSOUSSAN, Thierry 50 ans	Membre du Directoire et Directeur général délégué	24 juillet 2007	5 ans	- Administrateur de MINDSCAPE France SA.

14.1.2. **Composition du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de surveillance sont à la date de l'établissement du présent document les suivants :

Nom, prénom, Age ou dénomination sociale	Mandats	Date de nomination	Durée	Autres fonctions exercées dans le groupe
RICHARD, Jean-Pierre 64 ans	Président du Conseil de Surveillance	24 juillet 2007	5 ans	Néant
DIETRICH, Gérard 68 ans	Vice-président du Conseil de Surveillance	24 juillet 2007	5 ans	Néant
SOLANET, Claude 60 ans	Membre du Conseil de Surveillance	24 juillet 2007	5 ans	Néant
NORDMAN, Alexandra 23 ans	Membre du Conseil de Surveillance	24 juillet 2007	5 ans	Néant
NUSSENBAUM, Maurice 63 ans	Membre du Conseil de Surveillance	24 juillet 2007	5 ans	Néant
FORTIS PRIVATE EQUITY France Représentée par Lionel ROBIN	Membre du Conseil de Surveillance	24 juillet 2007	5 ans	Néant
UFG PRIVATE EQUITY Représentée par Olivier DENIGOT	Membre du Conseil de Surveillance	24 juillet 2007	5 ans	Néant

14.2. Autres fonctions et mandats exercés ou ayant été exercés au cours des 5 dernières années en dehors du groupe

Nom	Autres mandats et fonctions actuelles	Autres mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années (échus à ce jour)
NORDMAN, Jean-Pierre 63 ans	- Membre du Conseil de Surveillance d'ETAM Développement, Société en commandite par Actions.	- Président de la SAS « NB & Associés » (dissoute en 2006, jamais eu d'activité))
BENSOUSSAN, Thierry 50 ans	- Gérant de la SCI « Maupiti »	
RICHARD, Jean-Pierre 64 ans	- Président-directeur général de Anblan SA - Administrateur de Dynaction et PCAS - Administrateur de Clarten SA	
DIETRICH, Gérard 68 ans	- Président Directeur Général de EPI S.A ; - Gérant de Euro Sélection.	
SOLANET, Claude 60 ans	- Président Directeur Général de McCANN-ERICKSON RHONE ALPES, - Administrateur de McCANN SANTE,	- Président-Directeur général ou Administrateur de différentes filiales au sein du groupe Mc CANN
NORDMAN, Alexandra 23 ans	-	-
NUSSENBAUM, Maurice 63 ans	- Président d'Honneur de la Compagnie Nationale des Experts Financiers, ; - Membre de la Cour administrative d'appel ; - Administrateur de IMA, - Administrateur de Droit et Commerce, - Vice Président du Conseil d'Administration de la Compagnie des experts agréés par la Cour de Cassation, - Administrateur de l'AFFIC, - Société civile Maurice Nussenbaum, Gérant SORGEM Evaluation et Expertise, - Directeur SORGEM Evaluation, - Président du Conseil de Surveillance de SORGEM S.A	-
Lionel ROBIN 51 ans Représentant de FORTIS PRIVATE EQUITY France	<p>Président de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE</p> <p>Représentant Permanent de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE agissant pour le compte du FCPR ROBERTSAU INVESTISSEMENT</p> <p>- Membre du Conseil de Surveillance d'AUBER CONTACT 1</p> <p>- Vice-Président du Conseil de Surveillance de SAS FINANCIERE XD</p> <p>- Membre du Comité de Direction COGEPRINT SAS</p> <p>- Administrateur CIE FINANCIERE DE BELLECOUR</p> <p>- Membre du Comité de Direction FINANCIERE TARIFOLD SAS</p> <p>Représentant Permanent de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE agissant pour le compte du FCPR FORTIS PRIVATE EQUITY France FUND</p> <p>- Membre du Comité Stratégique de SAS BABY GIFT INTERNATIONAL SYSTEM</p> <p>- Membre du Conseil de Surveillance SAS MINDSCAPE</p> <p>- Membre du Comité d'Information SAS GROUPE INVEST</p> <p><i>A titre personnel</i></p> <p>- Membre du Comité Stratégique SAS ENPC DEVELOPPEMENT</p> <p>- Membre du Comité Stratégique SAS ENPC</p>	<p>Représentant Permanent de FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE agissant pour le compte du FCPR ROBERTSAU INVESTISSEMENT</p> <p>- SA MEDICREA INTERNATIONAL (Administrateur – Inactif depuis le 29-03-07)</p> <p>- SAS ELECTRO FINANCE (Membre du Comité de Direction – Inactif depuis le 22-07-05)</p> <p>- SA CLABO CONSEIL (Administrateur – Inactif depuis le 15-11-05)</p> <p>- SA LE NAPAGE MODERNE (Administrateur – Inactif depuis octobre 02)</p> <p><i>A titre personnel</i></p> <p>- SC ROBERTSAU PARTENAIRES (Gérant – Inactif depuis le 12-05-04)</p> <p>- SA ASTORIA (Vice Président du Conseil de Surveillance – Inactif depuis le 22-07-05)</p> <p>- SA CIE FINANCIERE DE BELLECOUR (Administrateur – Inactif depuis le 21-09-04)</p> <p>- SAS COGEPRINT (Membre du Comité de Direction – Inactif depuis le 06-02-07)</p> <p>- ADI (Administrateur – Inactif depuis le 15-10-02)</p> <p>Représentant Permanent de la SADE</p> <p>- SA EMMANUEL LANG (Administrateur – Inactif depuis le 10-09-02)</p> <p>- SA CIE DU BISCUIT (Administrateur – Inactif depuis le 31-07-03)</p> <p>- SA TRADITION TRAITEUR (Administrateur – Inactif depuis le 19-02-03)</p>

Nom	Autres mandats et fonctions actuelles	Autres mandats et fonctions exercées au cours des 5 dernières années (échus à ce jour)
Olivier DENIGOT 39 ans Représentant de UFG PRIVATE EQUITY	Administrateur pour le compte de la société de gestion : - Biospace Lab; - Biospace Med, - Securactive, - Telisma, - Roctool,	- Genesystems SA. (Membre du CS d'avril 2004 à mars 2005) ; - Perigée SA. (Membre du CA de juillet 2004 à mars 2005) - DoubleTrade (Administrateur de 2004 à 2005)

14.3. ***Biographie des dirigeants***

14.3.1. ***Biographie des membres du Directoire***

Jean-Pierre NORDMAN

Diplômé de HEC Paris, Maîtrise de droit, Jean-Pierre Nordman a été successivement :

- Fondateur et Gérant de Contrôle X, éditeur de logiciels de bases de données sur Macintosh
- Fondateur et Gérant de Ordigestion, éditeur de logiciels de comptabilité et gestion, cédé au Groupe Saari
- Fondateur et Gérant de Personal Soft, cédé au groupe américain, The Learning Company
- Président Directeur Général de TLC-Edusoft, filiale française du groupe américain The Learning Company, coté au NYSE
- Executive Vice President de The Learning Company, en charge de l'International.
- Président Directeur Général de MINDSCAPE.

Thierry BENSOUSSAN

Licence d'économie, Thierry Bensoussan a occupé les postes suivants :

- Ingénieur Commercial de la Division des Systèmes de Grande Diffusion chez IBM France,
- Fondateur et Président Directeur Général « BG Partners » dans l'édition de logiciels de gestion,
- Cédé au Groupe Agresso (éditeur de logiciels financiers coté à la bourse d'Oslo), l'entreprise devient Concept-Agresso. Thierry Bensoussan reste au sein de l'entreprise en tant que Président Directeur Général du Groupe jusqu'en 2001.
- Conseil de la société MINDSCAPE puis Directeur général délégué et membre du Directoire

14.3.2. ***Biographie des membres du Conseil de Surveillance***

RICHARD, Jean-Pierre

Diplômé de l'école HEC et Licencié en Droit, Jean-Pierre Richard a été enseignant au sein du Groupe HEC et différentes grandes écoles de gestion. Il fonde en 1969 Plus Consultants. Il est actuellement Administrateur de BLPR Conseils et Associés.

DIETRICH, Gérard

Diplômé de Sciences politiques et d'un DESS de Lettres, Gérard Dietrich a occupé les postes suivants

- Bull General Electric (5 ans)
- DRH International ; Chase Manhattan Bank (12 ans)
- Vice-président Europe Private Banking; Horton International (executive search),
- en 1985 : création du cabinet et du réseau Horton (30 bureaux dans le monde), Président.
- Création de la filiale middle management, Euroselection.

SOLANET, Claude

Diplômé de l'école HEC, Claude Solanet a occupé les postes suivants :

- 1969-1975 : Plus consultants, société de conseils ;
- 1975-1984 : MAFIA, agence de publicité, Paris ;
- depuis 1984 : MCCANN ERICKSON, agence de publicité US.
- Actuellement worldwide account manager chez l'Oréal (brands l'Oréal Paris and Maybelline). Executive vice-Président Europe Africa Middle East.

NORDMAN, Alexandra

Alexandra Nordman est diplômée de Parson's School of Design (New York). Alexandra Nordman est la fille de Jean-Pierre Nordman.

NUSSENBAUM, Maurice

Diplômé de l'Ecole HEC et Agrégé des Facultés de Droit et de Sciences Economiques, Maurice Nussenbaum est Professeur à l'Université Paris IX Dauphine et Directeur du Master 255 « finance d'Entreprise Ingénierie Financière » ; Expert financier près de la Cour d'Appel de Paris, agréé par la Cour de cassation ; Président d'honneur de la Compagnie Nationale des experts près de la Cour de cassation ; Associé de SORGEM Evaluation, cabinet spécialisé dans les évaluations d'entreprises, d'actifs incorporels et de préjudices financiers.

Lionel ROBIN

Diplômé de l'ESCAM, Lionel Robin a occupé les postes suivants :

- Directeur Général du groupe Groupe SAD,
- Président du Directoire de Robertsau Gestion entre 1999-2003,
- et actuellement Président de Fortis Private Equity, France

Olivier DENIGOT

Diplômé de l'Ecole Centrale de Marseille et d'un MBA – Ecole HEC, Olivier Denigot a occupé les postes suivants :

- Investissements pre-IPO Europe et USA à la Caisse des Dépôts ;
- Création et développement pendant 3 ans de l'activité corporate finance chez Bryan Garnier & Cie,
- Directeur de participation chez Endeavour Advisors
- UFG Private Equity depuis avril 2005

14.4. Conflits d'intérêts potentiels

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de MINDSCAPE des membres de direction et de contrôle et leurs intérêts privés.

Aucun dirigeant ou administrateur ne détient de participations chez l'un des principaux clients ou fournisseurs de la société.

15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. Rémunération des dirigeants

Jusqu'en juillet 2007 la société avait la forme d'une Société par Actions Simplifiée. Par décision en date du 24 juillet 2007, la société a adopté la forme d'une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Les éléments de rémunération indiqués ci-dessous pour les trois derniers exercices clos sont donc relatifs aux fonctions exercées auparavant par les dirigeants lorsque la société était dirigée par un conseil d'administration.

15.1.1. Le Conseil de surveillance

A l'occasion de l'adoption de la forme de société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, plusieurs membres du Conseil de surveillance qui n'étaient pas auparavant membres du Conseil d'administration ont été nommés par l'assemblée générale des actionnaires. Il s'agit de MM. Gérard DIETRICH, Claude SOLANET, Maurice NUSSENBAUM et Mlle Alexandra NORDMAN. Ces personnes n'ont reçu du groupe aucune rémunération ou avantage en nature au cours des trois derniers exercices.

M. Jean-Pierre RICHARD ainsi que MM. Lionel ROBIN et Olivier DENIGOT, représentant respectivement FORTIS PRIVATE EQUITY France et UFG PRIVATE EQUITY étaient auparavant administrateurs. Ces derniers, au cours des trois derniers exercices, n'ont pas perçu de rémunération ou de jetons de présence de la part de MINDSCAPE.

A l'occasion de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 septembre 2007, l'Assemblée a décidé d'attribuer aux membres du Conseil des jetons de présence pour un montant global annuel de 15 000 euros. La répartition des jetons de présence entre ses membres sera décidée ultérieurement par le Conseil de Surveillance conformément à l'article 18.4 des statuts de la société.

15.1.2. Les membres du Directoire

Les tableaux ci-dessous récapitulent l'ensemble des rémunérations versées par le groupe aux membres du Directoire au cours des trois derniers exercices clos.

Ils concernent MM. Jean-Pierre Nordman et Thierry Bensoussan en leurs qualités de Président Directeur Général de la société et Directeur du « Business développement ».

2006	Rémunération brute totale	Partie		Avantages en nature	Jetons de présence	Régime compl. de retraites
		fixe	variable			
Jean-Pierre NORDMAN	264 259	259 164	-	5 095	-	-
Thierry BENSOUSSAN	135 624	135 624	-	-	-	-

2005	Rémunération brute totale	Partie		Avantages en nature	Jetons de présence	Régime compl. de retraites
		fixe	variable			
Jean-Pierre NORDMAN	254 259	259 164		5 095		-
Thierry BENSOUSSAN	180 000*	-	-	-	-	-

2004	Rémunération brute totale	Partie		Avantages en nature	Jetons de présence	Régime compl. de retraites
		Fixe	variable			
Jean-Pierre NORDMAN	264 259	259 164		5 095		-
Thierry BENSOUSSAN	180 000*	-	-	-	-	-

* Rémunération perçue de manière indirecte par Monsieur Thierry Bensoussan qui a liquidité sa société de conseil « Comizi ». Elle facturait le groupe pour des prestations de management jusqu'en 2005 à hauteur de 15 000 euros HT par mois. Dans la cadre de la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2006, le Président a informé les administrateurs qu'un contrat de travail avait été conclu entre le groupe et Monsieur Thierry Bensoussan avec effet au 1^{er} janvier 2006.

Il est précisé que la société n'a pris aucun engagement au bénéfice des membres de direction correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions respectives ou postérieurement à celles-ci.

15.2. *Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants*

Les dirigeants bénéficient d'aucun avantage spécifique (Assurance décès, Assurance chômage, Assurance homme clé...)

Les membres du Directoire et les membres du Conseil de surveillance de la société ne possèdent aucune option ou bon leur permettant d'acheter ou de souscrire des actions du groupe.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. *Fonctionnement des organes de Direction*

16.1.1. Fonctionnement du Directoire

Composition et nomination

La Société est dirigée par un directoire composé de 2 à 4 membres choisis ou non parmi les actionnaires et désignés par un conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de Président

Les membres du directoire sont obligatoirement des personnes physiques et portent le titre de directeurs. Le pouvoir de représenter la société confère le titre de « directeur général ».

Les directeurs sont nommés pour une durée de 5 ans par le conseil de surveillance qui pourvoit à leur remplacement conformément à la loi en cas de décès ou de démission.

Chaque directeur devra être âgé de moins de 75 ans. Si en cours de fonctions cette limite d'âge est atteinte, le directeur concerné sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur.

Chaque directeur peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration.

Tout directeur est révocable par l'assemblée générale ordinaire sans préavis. Tout directeur révoqué sans juste motif a droit à une indemnité qui réparera l'entier préjudice subi.

La révocation d'un directeur n'entraîne pas le licenciement de celui-ci, s'il est également salarié de l'entreprise.

Les directeurs peuvent démissionner librement sous réserve que cette démission ne soit pas donnée à contretemps ou dans l'intention de nuire à la société.

Le conseil de surveillance nomme le Président du Directoire. Le Président est obligatoirement une personne physique. Le Président du directoire est seul investi du pouvoir de représentation de la société.

Fonctionnement

Le directoire établira un règlement intérieur qui devra régler les questions relatives à son fonctionnement. Ses délibérations seront consignées dans un registre.

Les directeurs pourront répartir entre eux les tâches de direction sans l'autorisation du conseil de surveillance.

Pouvoirs et obligations

Le directoire est investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion du patrimoine de la société. Il peut, à cet effet, effectuer tous actes et passer tous contrats de toute nature et toute forme engageant la société. Aucune restriction de ces pouvoirs n'est opposable aux tiers et ceux-ci peuvent poursuivre la société en exécution des engagements pris en son nom par les directeurs généraux dès lors que leur nom a été régulièrement publié.

En conséquence et sous réserves de ce qui est dit ci-dessus, chaque directeur général a la signature sociale et peut, dans les limites de l'objet social, et sous sa responsabilité personnelle à l'égard de la société, souscrire tout contrat, prendre tout engagement, effectuer toute renonciation, signer tout compromis et agir en toute circonstance au nom de la société, sans avoir à produire de pouvoirs spécialement donnés à cet effet.

Le directoire présente au conseil de surveillance un rapport trimestriel qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société.

Après la clôture de chaque exercice et dans un délai de trois mois, le directoire présente au conseil de surveillance aux fins de vérification et de contrôle les comptes annuels, ainsi que son rapport destiné à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

16.1.2. **Mandat des membres du Directoire**

Cf Chapitre 14.1

16.1.3. **Fonctionnement du Conseil de Surveillance**

Composition et Nomination

Le conseil de surveillance est composé de 3 à 12 membres.

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont élus par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres, pour une durée de 5 ans. Ils sont rééligibles. Ils portent le titre de « conseillers ».

En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire.

Tout actionnaire peut être élu conseiller dès lors qu'il possède au moins une action de la société. Si, au jour de sa nomination, un membre du conseil de surveillance n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Chaque conseiller ne pourra exercer ses fonctions que dans la mesure où il sera âgé de moins de 75 ans. Lorsque cette limite est atteinte, l'intéressé cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Lorsqu'une personne morale est portée aux fonctions de membre du conseil de surveillance, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civile et pénale que s'il était membre du conseil en son nom propre sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Les représentants permanents sont soumis aux conditions d'âge des conseillers personnes physiques.

Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

Le premier conseil sera renouvelé en entier lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui précèdera la date d'expiration des fonctions des premiers conseillers. A partir de cette époque, le conseil sera renouvelé en totalité.

Lorsqu'un conseiller vient à démissionner ou à décéder en cours de fonctions, il peut être remplacé par cooptation dès lors que le nombre des conseillers restant en exercice n'est pas égal ou supérieur à douze en application des dispositions du présent article.

Les nominations effectuées par le conseil, en vertu de ces dispositions, sont soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du conseil de surveillance est devenu inférieur à trois, le directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil de surveillance.

Les conseillers sont révocables par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

Organisation et délibérations du conseil

Le conseil élit un Président, personne physique, choisi parmi ses membres et dont les fonctions durent aussi longtemps que celles du conseil de surveillance.

Le Président est chargé de convoquer le conseil et d'en diriger les débats. Le conseil élit dans les mêmes conditions un vice-Président pour une même durée et qui remplit les mêmes fonctions que le Président et jouit des mêmes prérogatives en cas d'empêchement du Président ou lorsque celui-ci lui délègue temporairement ses pouvoirs.

Le conseil détermine, s'il l'entend, la rémunération du Président et du Vice-Président.

Le conseil de surveillance choisit parmi ses membres ou non un secrétaire qui forme le bureau avec le Président et le vice-Président et qui a pour mission de tenir ou de faire tenir matériellement à jour les registres et documents du conseil.

Le Président réunit le conseil de surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du directoire. La participation du conseil par des moyens de télétransmission est admise conformément aux dispositions en vigueur.

Le Président du conseil de surveillance doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation, en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Le conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, y compris par des moyens de télétransmission, les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix celle du Président ou du Vice-Président, présidant la séance, est prépondérante.

Tout conseiller peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre conseiller de le représenter à une séance du conseil.

Chaque conseiller ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent. Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale conseiller.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance du conseil.

Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal revêtu de la signature du Président de séance et d'au moins un membre du conseil de surveillance. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux membres du conseil au moins.

Pouvoirs du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le directoire conformément à la loi et aux stipulations statutaires. En aucun cas cette surveillance ne peut donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion directement ou indirectement effectués par le conseil ou ses membres.

Le Président du conseil ou ses membres délégués peuvent à tout moment prendre connaissance et copie des documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

En outre, le conseil de surveillance donne son autorisation préalable aux opérations accomplies par le directoire, qui le nécessitent.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le conseil de surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

16.1.4. Mandat des membres du Conseil de Surveillance

Cf Chapitre 14.1

16.2. Contrats entre les administrateurs et la Société

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la société et l'un des administrateurs ou dirigeants à la date du présent prospectus.

16.3. Comités spécialisés

Néant

16.4. Gouvernement d'entreprise et contrôle interne

A la suite l'adoption de la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie, les sociétés non cotées n'ont plus à établir un rapport sur le contrôle interne. De plus, la société n'avait pas à établir de rapport sur le contrôle interne en raison de son statut de Société par Actions Simplifiée jusqu'en juillet 2007.

Conformément à la réglementation, le président du Conseil de Surveillance rendra compte des nouvelles conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place par la société au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

16.4.1. Déclaration relative au gouvernement d'entreprise

Conformément aux principes de bonne pratique de gouvernement d'entreprise, le Conseil de surveillance de MINDSCAPE comprend des membres indépendants. La définition indiquée ci-dessous s'inspire des recommandations du rapport d'octobre 2003 de l'AFEB et du MEDEF sur le gouvernement d'entreprise intitulé « le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » qui consolide les recommandations des rapports Viénot (juillet 1995 et juillet 1999) et du rapport Bouton (septembre 2002).

Les critères ci-dessous ont pour vocation à cerner la notion de membre indépendant sachant que le principe directeur est le suivant : « un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, le Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Ainsi, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social de la Société ou du Groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert, de la Société, au sens de la loi, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- être client (ou lui être lié directement ou indirectement), fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement si les relations d'affaires sont telles qu'elles soient de nature à compromettre l'exercice par le membre en question de sa liberté de jugement ;
- avoir un lien familial proche avec un mandataire social de la Société ou de son Groupe ;
- avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une Société du Groupe au cours des cinq dernières années ;
- être mandataire social de l'entreprise depuis plus de douze ans ;
- recevoir ou avoir reçu une rémunération supplémentaire importante de la Société ou du Groupe en dehors de jetons de présence, y compris la participation à toute formule d'options sur actions ou toute autre formule de rémunération liée à la performance.

Le Conseil de surveillance peut estimer qu'un de ses membres, bien que remplaçant les critères ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif.

A la date du présent Prospectus, 4 membres indépendants du Conseil de surveillance sur un total de 7 membres ont été nommés :

- Jean-Pierre Richard
- Gérard Dietrich
- Claude Solanet
- Maurice Nussenbaum.

La société ne dispose, à ce jour d'aucun comité spécialisé, ni procédure interne spécifique permettant de mesurer la performance du Directoire. Toutefois, le Directoire présente au Conseil de surveillance un rapport trimestriel qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société.

Après la clôture de chaque exercice et dans un délai de trois mois, le directoire présente au Conseil de surveillance aux fins de vérification et de contrôle les comptes annuels, ainsi que son rapport destiné à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Conformément à l'article 19.2 des statuts adoptés en juillet 2007 (et mis à jour en septembre 2007), le Directoire est chargé d'établir un règlement intérieur qui devra régler les questions relatives à son fonctionnement.

16.4.2. Contrôle interne

Les éléments ci-dessous sont une synthèse des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne actuellement mises en place par la société ou dont la mise en œuvre en cours.

1 – Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

Jusqu'en juillet 2007 la société avait la forme d'une Société par Actions Simplifiée. Par décision en date du 24 juillet 2007, la société a adopté la forme d'une Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois entre le 1^{er} janvier 2007 et le 24 juillet 2007.

1-1 Le Conseil de surveillance

Composition

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques ou personnes morales, sont élus par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, parmi ses membres, pour une durée de 5 ans. A la date du présent prospectus, le conseil de surveillance est composé de 7 membres :

- RICHARD, Jean-Pierre
- DIETRICH, Gérard
- SOLANET, Claude
- NORDMAN, Alexandra
- NUSSENBAUM, Maurice
- FORTIS PRIVATE EQUITY France représentée par Lionel ROBIN
- UFG PRIVATE EQUITY représentée par Olivier DENIGOT

Lorsque le nombre des membres du conseil de surveillance est devenu inférieur à trois, le directoire doit convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil de surveillance.

Les conseillers sont révocables par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du conseil de surveillance au sein de la société et d'autres sociétés sont présentées au chapitre 14 de la partie I du présent prospectus.

Mission

Le conseil de surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le directoire conformément à la loi et aux stipulations statutaires. En aucun cas cette surveillance ne peut donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion directement ou indirectement effectués par le conseil ou ses membres.

Le Président du conseil ou ses membres délégués peuvent à tout moment prendre connaissance et copie des documents qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de sa mission.

En outre, le conseil de surveillance donne son autorisation préalable aux opérations accomplies par le directoire, qui le nécessitent.

Fréquence des réunions

Le Président réunit le conseil de surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise du rapport périodique du directoire. La participation du conseil par des moyens de télétransmission est admise conformément aux dispositions en vigueur.

Le Président du conseil de surveillance doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation, en indiquant l'ordre du jour de la séance.

Mode de délibération

Le conseil de surveillance ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, y compris par des moyens de télétransmission, les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

En cas de partage des voix celle du Président ou du Vice-Président, présidant la séance, est prépondérante.

Le conseil de surveillance choisit parmi ses membres ou non un secrétaire qui forme le bureau avec le Président et le Vice-Président et qui a pour mission de tenir ou de faire tenir matériellement à jour les registres et documents du conseil.

Procès verbaux des réunions

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil de surveillance participant à la séance du conseil.

Chaque séance donne lieu à la rédaction d'un procès-verbal revêtu de la signature du Président de séance et d'au moins un membre du conseil de surveillance. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux membres du conseil au moins.

Décisions adoptées

Depuis que la société s'est dotée d'une structure à Directoire et Conseil de surveillance, le Conseil de surveillance s'est réuni deux fois.

Date	Ordre du jour
24 juillet 2007	Nomination du Président du Conseil de surveillance Nomination du Vice Président du Conseil de surveillance Nomination des membres du Conseil de surveillance Nomination du Président du Directoire
25 septembre 2007	Examen de l'activité du groupe au 30 juin 2007 et perspectives Examen de la convention portant sur le compte courant Brainscape / Mindscape Information sur l'état d'avancement de l'introduction de la société sur le marché Alternext Questions diverses

1-2 Le Directoire

Composition

Les membres du directoire sont obligatoirement des personnes physiques et portent le titre de directeurs. Le pouvoir de représenter la société confère le titre de « directeur général ».

Les directeurs sont nommés pour une durée de 5 ans par le conseil de surveillance qui pourvoit à leur remplacement conformément à la loi en cas de décès ou de démission.

Chaque directeur devra être âgé de moins de 75 ans. Si en cours de fonctions cette limite d'âge est atteinte, le directeur concerné sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur dans les conditions prévues au présent article.

Chaque directeur peut être lié à la société par un contrat de travail qui demeure en vigueur pendant toute la durée de ses fonctions et à leur expiration.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de Président

Le Directoire est actuellement composé de deux personnes.

- NORDMAN, Jean-Pierre, Président du Directoire
- BENSOUSSAN, Thierry, membre du Directoire et Directeur général délégué

Tout directeur ne peut être révoqué que par la seule assemblée générale ordinaire sans préavis. Tout directeur révoqué sans juste motif a droit à une indemnité qui réparera l'entier préjudice subi.

La révocation d'un directeur n'entraîne pas le licenciement de celui-ci, s'il est également salarié de l'entreprise.

Mode de fonctionnement

Le directoire établira un règlement intérieur qui devra régler les questions relatives à son fonctionnement. Ses délibérations seront consignées dans un registre.

Les directeurs pourront répartir entre eux les tâches de direction sans l'autorisation du conseil de surveillance.

Mission

Le directoire est investi de tous les pouvoirs nécessaires à la gestion du patrimoine de la société. Il peut, à cet effet, effectuer tous actes et passer tous contrats de toute nature et toute forme engageant la société. Aucune restriction de ces pouvoirs n'est opposable aux tiers et ceux-ci peuvent poursuivre la société en exécution des engagements pris en son nom par les directeurs généraux dès lors que leur nom a été régulièrement publié.

En conséquence et sous réserve de ce qui est dit ci-dessus, chaque directeur général a la signature sociale et peut, dans les limites de l'objet social, et sous sa responsabilité personnelle à l'égard de la société, souscrire tout contrat, prendre tout engagement, effectuer toute renonciation, signer tout compromis et agir en toute circonstance au nom de la société, sans avoir à produire de pouvoirs spécialement donnés à cet effet.

Contrôle

Le directoire présente au conseil de surveillance un rapport trimestriel qui retrace les principaux actes ou faits intervenus dans la gestion de la société.

Après la clôture de chaque exercice et dans un délai de trois mois, le directoire présente au conseil de surveillance aux fins de vérification et de contrôle les comptes annuels, ainsi que son rapport destiné à

l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée générale ses observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Décisions adoptées

Depuis que la société s'est dotée d'une structure à Directoire et Conseil de surveillance, le Directoire s'est réuni deux fois.

Date	Ordre du jour
4 septembre 2007	- Autorisation d'exercice anticipé des BSA
27 septembre 2007	- Constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital social consécutive à l'exercice des BSA - Modification des articles 6 et 7 des statuts

2. Procédure de contrôle interne mises en place

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques
- respect des règles internes et externes
- prévention et détection des fraudes et erreurs
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

Organisation générale des procédures de contrôle interne

La société applique des procédures de contrôle interne visant en particulier à prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité et les risques d'erreur ou de fraude notamment dans les domaines comptable et financier.

Ces procédures de contrôle reposent sur les principes suivants :

- reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants de la société
- système de reporting commercial et financier régulier

Les principaux risques spécifiques de l'activité

Le principal risque lié à l'activité de production et d'édition est pour le producteur/éditeur de ne pas pouvoir rentabiliser l'investissement financier consenti dans le développement d'un nouveau produit. Ce risque est d'autant plus élevé que le montant unitaire des investissements augmente et que le nombre des projets d'investissements se réduit, rendant l'entreprise plus dépendante de la bonne réussite de quelques projets.

L'activité de production et d'édition est encadrée par la signature de nombreux contrats : avec les différents détenteurs de droits, avec des studios de développement externes, avec les éditeurs étrangers, etc. La multiplication des projets de production et d'édition rend nécessaire une organisation rigoureuse dans le domaine juridique de rédaction et de contrôle des contrats.

Les produits de Mindscape sont destinés au grand public. La majorité des produits vendus le sont au travers de la grande distribution. Les quantités de logiciels vendus sont très importantes et nécessitent en conséquence une chaîne logistique de qualité.

Les relations commerciales entre Mindscape et ses principaux clients, les grands groupes de distribution tels Carrefour, Auchan, FNAC, sont régies par des contrats annuels qui définissent les conditions générales de vente. L'accroissement de l'activité de Mindscape nécessite de bien maîtriser les enjeux liés aux négociations avec ces grands groupes de distribution.

Mise en œuvre du contrôle interne

Identification des principaux acteurs

Il n'existe pas de service spécifique en charge du contrôle interne. Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- le Directoire,
- les responsables opérationnels des filiales,
- le Directeur administratif et financier du groupe,
- le Contrôleur financier du groupe,
- le responsable financier de chaque filiale.

Les principes clefs du contrôle interne au sein du groupe Mindscape

Mandscape a une organisation générale basée sur la séparation des fonctions, chaque fonction ayant à sa tête un responsable dépendant hiérarchiquement soit du Président du Directoire, soit du Directeur Général Délégué. Un organigramme recensant l'intégralité des salariés du groupe, leur fonction et leur rattachement hiérarchique, est régulièrement mis à jour.

Les principales fonctions de l'entreprise sont :

- la fonction éditoriale et marketing,
- le développement et la localisation des produits,
- la fabrication et la gestion logistique des produits,
- la commercialisation des produits,
- le service clients (service après-vente),
- la finance, regroupant la comptabilité, la trésorerie, le juridique, les ressources humaines et l'administration des ventes,
- l'informatique.

Ces différentes fonctions sont confiées à des Directeurs qui, avec le Président du Directoire et le Directeur Général Délégué, se réunissent au moins une fois par quinzaine et traite des sujets significatifs de la gestion de l'entreprise.

Planification opérationnelle et contrôle budgétaire

L'action du groupe s'inscrit dans le cadre d'une planification opérationnelle à 3 ans, remise à jour annuellement au second trimestre, et de l'élaboration au quatrième trimestre de l'année d'un budget détaillé pour l'année suivante. La Direction administrative et financière arrête les comptes mensuels au 7^{ème} jour ouvré suivant la fin du mois et produit un reporting financier qui est donné et commenté aux membres du Directoire. Les écarts entre les résultats réalisés et le budget sont analysés et les actions correctrices éventuelles engagées. Ce dispositif est renforcé par la production régulière de re-prévisions commerciales qui ont pour objectif de s'assurer que le groupe est dans la ligne qu'il s'est fixée. Des prévisions hebdomadaires de trésorerie sont par ailleurs élaborées et mises à disposition de Directoire.

Le système d'informations

Le groupe a mis en place il y huit ans l'ERP J.D. Edwards (Progiciel de Gestion Intégrée). Parmi les nombreuses fonctionnalités que lui offre ce progiciel intégré, habituellement réservé aux groupes de plus grande taille, figure celle de permettre à la Direction financière du groupe de contrôler l'activité et les enregistrements comptables des filiales, l'ensemble des bases de données des sociétés du groupe étant gérées sur les mêmes serveurs informatiques à Boulogne-Billancourt dans les locaux de Mindscape. Seule Mindscape Asia Pacific utilise à l'heure actuelle un autre système d'information pour des raisons historiques ; le déploiement de J.D. Edwards au sein de cette filiale est à l'étude.

Les investissements

L'enveloppe d'investissements du groupe pour l'année à venir est arrêtée lors du processus budgétaire. Les projets d'investissements sont ensuite approuvés dans le détail et suivis par un Comité d'Engagement qui se réunit au moins une fois par quinzaine. Un certain nombre de critères ont été déterminés pour éclairer la prise de décision concernant l'engagement d'un investissement, dont des critères de rentabilité financière.

Le suivi opérationnel des investissements est réalisé par la Direction du Développement, en particulier le contrôle périodique du travail réalisé par les studios externes auxquels est confiée la réalisation des produits. Le Directeur du Développement rend compte des problèmes éventuels rencontrés au Directoire et aux membres du Comité de Direction concernés.

Les engagements de dépense

La quasi-totalité des dépenses font l'objet d'une autorisation préalable par le biais de bons de commandes signés par les responsables autorisés. Des matrices d'autorité ont été mises en place au sein de chacune des entités du groupe ; elles déterminent précisément les pouvoirs de chacun en matière d'engagement de la société. A titre d'exemple, seuls les membres du Directoire sont autorisés à signer les contrats concernant les entités françaises. La signature des principaux contrats au sein des filiales étrangères est soumise à l'autorisation préalable du Président du Directoire.

Les contrats

Tous les contrats ayant trait à l'activité principale du groupe, à savoir la production, l'édition et la distribution de logiciels de loisirs interactifs, sont systématiquement revus par le service juridique de Mindscape. Les contrats sont signés par le Président du Directoire ou par les responsables des filiales après approbation par ce dernier.

Gestion des ressources humaines

Les dossiers du personnel sont tenus à jour. Toute embauche de personnel ou d'augmentation de salaire doit être préalablement approuvée par le Directoire.

Catalogue des produits et ventes

Le catalogue et le tarif des produits sont mis à jour hebdomadairement conjointement par le service commercial et les Directions éditoriales et marketing. Ces documents sont diffusés à la force commerciale, ainsi qu'aux autres services concernés tels l'administration des ventes, le service fabrication et le service logistique.

17. SALARIES

17.1. Nombre de salariés et répartition par fonction

Au 31 décembre 2006, le groupe MINDSCAPE employait 132 salariés en contrat à durée indéterminée.

A la date du présent document, la société emploie 7 personnes en contrat à durée déterminée et 133 personnes en contrat à durée indéterminée.

La répartition des effectifs est la suivante :

Effectifs constants	Année 2007
Direction	8
Administration & Finance	26
Editorial et Marketing	27
Ventes	23
R&D	33
Total France	117
<i>Northern Europe</i>	<i>14</i>
<i>Asia Pacific</i>	<i>8</i>
<i>Germany</i>	<i>1</i>
Total	140

17.2. Participation et stocks options des dirigeants

Noms	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote**	Stock options
NORDMAN, Jean-Pierre	0	39,7%	41,9%	-
BENSOUSSAN, Thierry	0	13,2%	14,0%	-
RICHARD, Jean-Pierre	1*	Ns		-
DIETRICH, Gérard	1*	Ns		-
SOLANET, Claude	1*	Ns		-
NORDMAN, Alexandra	1*	Ns		-
NUSSENBAUM, Maurice	1*	Ns		-
UFG PRIVATE EQUITY	1*	Ns		-
FORTIS PRIVATE EQUITY FRANCE	1*	Ns		-

* : action détenue au travers d'un contrat de prêt de titres.

** : à la date du présent Prospectus

Ns : non significatif

Note : Jean-Pierre Nordman et Thierry Bensoussan sont actionnaires de MINDSCAPE indirectement via Brainscape, actionnaire de référence du groupe. Cf.chapitre 18 du présent document.

17.3. Participation des salariés dans le capital de la Société

Noms	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Roch Vallée	60 000	2,10%	1,73%
Philippe Cohen	60 000	2,10%	1,73%
Pierre Raiman	20 000	0,70%	0,58%
Pierre-François Boselli	20 000	0,70%	0,58%
Johan Van Dijk	20 000	0,70%	0,58%
Tony Hughes	20 000	0,70%	0,58%
Total	200 000	7,01%	5,78%

Options consenties aux salariés : Néant

17.4. Contrats d'intéressement et de participation

Un accord de participation, régi par les articles L.442-1 et suivants du Code du travail a été mis en place par accord collectif le 11 mars 2005 au sein de la société MINDSCAPE France SA.

Cet accord s'appliquait à compter de l'exercice 2004 et a été reconduit depuis.

Bénéficiant de l'accord, les salariés comptant 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise.

Les sommes correspondant aux droits individuels des salariés sont versées au dépositaire après prélèvement de la CSG et de la RDS et investies en parts ou fractions de parts de Fonds Communs de Placement.

Les droits de chaque salarié sont bloqués pendant 5 ans et le montant des droits susceptibles d'être attribués à un même bénéficiaire pour un même exercice ne peut excéder une somme égale aux trois-quarts du plafond de la Sécurité Sociale.

Au cours des 3 derniers exercices, le montant de la réserve spéciale de participation s'est élevé de la manière suivante :

Exercice 2006	54 141€
Exercice 2005	2 714 €
Exercice 2004	131 081 €

17.5. Les relations collectives au sein du groupe

Représentation du personnel

La représentation des salariés du groupe MINDSCAPE est assurée par une délégation unique du personnel au Comité d'entreprise composée de 5 salariés (4 titulaires et 1 suppléant dont 3 cadres et 1 employé ou agent de maîtrise).

Le groupe veille à ce que les droits et libertés des représentants du personnel soient strictement respectés, et que ces derniers bénéficient des mêmes perspectives d'évolution et de formation que les autres salariés.

Convention et accords collectifs

Les sociétés du groupe relèvent de la convention collective nationale applicable au personnel des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs conseils et des sociétés de conseil.

Un accord collectif de réduction et d'aménagement du temps de travail a été mis en place le 19 mai 2000 entre la société MATTEL INTERACTIVE FRANCE (ex-MINDSCAPE FRANCE) et les représentants du personnel. Cet accord conclu à partir du 1^{er} février 2000 pour une durée indéterminée reste en vigueur aujourd'hui. Il fixe la durée du travail des salariés cadres à un forfait annuel de 218 jours. Pour les salariés non cadres, cet accord se traduit par une durée hebdomadaire de travail de 35 heures effectives en moyenne et par l'octroi de jours de repos supplémentaires (variables en fonction des services).

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition du capital et des droits de vote

A la date du présent document, le capital se répartit de la manière suivante :

	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Brainscape S.A.	2 157 814	75,60%	2 765 092	79,88%
FCPR Fortis Private Equity France Fund ⁽¹⁾	310 238	10,87%	310 238	8,96%
FCPR Nord Europe 1 ⁽²⁾	186 143	6,52%	186 143	5,38%
Salariés	200 000	7,01%	200 000	5,78%
Total	2 854 195	100%	3 461 473	100%

⁽¹⁾ le FCPR Fortis Private Equity France est représenté par sa société de gestion, la société Fortis Private Equity France, dont le siège social est situé à Strasbourg, 25, allée de la Robertsau, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 425 058 260,

⁽²⁾ le FCPR Nord Europe 1 est représenté par sa société de gestion, la société UFG Private Equity, société par actions simplifiée, au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé à Paris – 173 boulevard Haussmann, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 452 276 181.

Brainscape SA, société de droit du Luxembourg, dont le siège social est 124 Boulevard de la Pétrusse – L 2330 Luxembourg est la holding de contrôle de la société. Elle est détenue comme suit :

	% du capital
Jean-Pierre Nordman	52,5%
Thierry Bensoussan	17,5%
HOPARFIN SA (famille Hottinger)	30,0%

La société HOPARFIN est détenue par la famille Hottinger à parts égales entre 4 associés : Jean-Philippe Hottinger (25%), Jean-Conrad Hottinger (25%), François Hottinger (25%) et Emmanuel Hottinger (25%).

En 2007, les salariés sont devenus actionnaires au travers de l'exercice de 200 000 BSA qui avaient été émis en 2005 (cf. détail au paragraphe 17.3). L'augmentation de capital par compensation de créance détenue par l'actionnaire principal (Brainscape) en juillet 2005 avait en effet donné lieu à une émission de 1200 000 actions avec bons de souscription d'actions (ABSA). 5 BSA étaient attachés à 24 actions, soit un total de 250 000 BSA. 200 000 BSA ont été alors cédés à des salariés. 50 000 sont restés propriété de Brainscape. L'ensemble des BSA ont été exercés à ce jour.

Un pacte d'associés a été mis en place lors de l'arrivée dans le capital de Mindscape de deux nouveaux actionnaires : Fortis Private Equity France (FPEF) et Nord Europe Private Equity (NEPE).

Il a été signé le 14 octobre 2005 entre les Dirigeants (Jean-Pierre NORDMAN et Thierry BENSOUSSAN), les sociétés Brainscape, Fortis Private Equity France (FPEF), Nord Europe Private Equity (NEPE) et Mindscape.

Ce pacte a pour objet de définir :

- la composition, l'organisation et le fonctionnement des organes sociaux de la société et des filiales,
- les modalités du contrôle des Cessions de Titres effectuées part les Associés et les moyens par lesquels les Investisseurs pourront assurer la liquidité des Titres,
- les engagements des Dirigeants au sein de la société,
- des stipulations générales.

Ce pacte prend fin lors de l'admission de Mindscape sur le marché Alternext.

18.2. Droits de vote des principaux actionnaires

A l'occasion de l'Assemblée générale du 24 juillet 2007, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de 3 ans.

Le tableau figurant ci-dessus présente l'état de l'actionnariat tant en terme de capital que de droits de vote à la date du présent Prospectus.

18.3. Contrôle de la Société

A la date du présent prospectus, la société Brainscape détient le contrôle de la société.

A l'issue de l'opération d'admission sur Alternext, la société Brainscape détiendra toujours le contrôle. Il convient de mentionner qu'à l'occasion de l'Assemblée générale du 24 juillet 2007, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif d'actions pendant une durée minimum de 3 ans.

La présence d'une majorité de membres indépendants au Conseil de surveillance de la société (quatre sur sept membres) vise à garantir que le contrôle de la société ne soit pas exercé de manière abusive. En outre, le Conseil de surveillance donne son autorisation préalable aux opérations accomplies par le Directoire, qui le nécessitent.

Le Président réunit le Conseil de surveillance aussi souvent qu'il est nécessaire et au moins une fois chaque trimestre dans les quinze jours qui suivent la remise d'un rapport périodique trimestriel par le Directoire.

Le Conseil de surveillance assure en permanence et par tous les moyens appropriés le contrôle de la gestion effectuée par le directoire conformément à la loi et aux stipulations statutaires. (En aucun cas cette surveillance ne peut donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion directement ou indirectement effectués par le conseil ou ses membres.) Le Président du conseil ou ses membres délégués peuvent à tout moment prendre connaissance et copie des documents qu'ils estiment utiles à l'accomplissement de sa mission.

18.4. Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

18.5. Modification intervenues dans la répartition du capital social et des droits de vote de la société au cours des trois derniers exercices

	31/12/2006			31/12/2005			31/12/2004		
	Nb actions	% du capital	% des droits de vote	Nb actions	% du capital	% des droits de vote	Nb actions	% du capital	% des droits de vote
Brainscape S.A.	2 107 814	80,94%	80,94%	2 107 814	80,94%	80,94%	607 278	100%	100%
FCPR Fortis Private Equity France Fund ⁽¹⁾	310 238	11,91%	11,91%	310 238	11,91%	11,91%	-	-	-
FCPR Nord Europe 1	186 143	7,15%	7,15%	186 143	7,15%	7,15%	-	-	-
Total	2 604 195	100%	100%	2 604 195	100%	100%	607 278	100%	100%

19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. *Rapport spécial des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2006*

MINDSCAPE SAS
73-77 rue de Sèvres
92514 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE : B 408 530 137

◆
**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions
visées à l'article L.227-10 du code de commerce
Exercice clos le 31 décembre 2006**

Mesdames, Messieurs les associés,
En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

En application des statuts nous avons été avisés de la convention prévue à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celle dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient, selon les statuts, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contractant

Monsieur Jean-Pierre NORDMAN

- PREMIERE CONVENTION

Objet et rémunération :

L'avance de BRAINSCAPE SA d'un montant de 1 560 800 €, a fait l'objet -à concurrence de 1 100 000 €- d'une convention de blocage à plus d'un an.

- DEUXIEME CONVENTION

Objet et rémunération :

Abandon de créance consenti par votre société en faveur de sa filiale MINDSCAPE UK.

Cet abandon, qui a pris effet au 31 décembre 2006, s'élève à 457 883 €

Fait à Paris et à Maisons Alfort, le 15 mai 2007
Les Commissaires aux Comptes,

FIDREC

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Sylvain SITBON

BDO MG SOFINTEX

Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Jean GUEZ

19.2. Autres opérations

Par un contrat signé le 23 avril 2007, MINDSCAPE a fait appel au cabinet HORTON INTERNATIONAL pour l'aider dans le recrutement d'un collaborateur. HORTON INTERNATIONAL, filiale du groupe EPI, est un cabinet spécialisé dans la recherche et la sélection de cadres supérieurs. Gérard DIETRICH est Président-directeur général du groupe EPI SA. A la date du présent prospectus, cette mission est toujours en cours.

Le 24 juillet 2007, Gérard DIETRICH est devenu membre du Conseil de Surveillance de MINDSCAPE. La convention étant antérieure à sa nomination et en cours d'exécution n'a pu faire l'objet d'une autorisation préalable étant observé par ailleurs qu'il s'agit d'une convention courante conclue à des conditions normales.

En cas de renouvellement ou de prolongation de la convention initiale pour des recrutements ultérieurs, il appartiendra ainsi au Conseil de Surveillance d'autoriser éventuellement la nouvelle convention.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE

Les tableaux ci-dessous présentent les comptes consolidés de la société, établis selon les normes comptables IFRS pour les exercices 2006 et 2005. Pour la lisibilité de l'information financière, le groupe produit des données agrégées pro-forma au 31 décembre 2004 comprenant les données des seules filiales existantes à cette date (le périmètre du groupe a été modifié en 2005 suite à l'acquisition des filiales hollandaises et australiennes et à l'acquisition de Coktel).

20.1. *Informations financières consolidées historiques*

20.1.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2006

Compte de résultat consolidé (en euros)	Note	Exercice clos le 31-12-2006	En %	Exercice clos le 31-12-2005	En %
Chiffre d'affaires net	3.1	33 643 997	100,0%	24 756 665	100,0%
Coûts de fabrication et d'achat des produits		(8 033 413)	-23,9%	(5 491 089)	-22,2%
Coûts logistiques et de transport		(2 367 110)	-7,0%	(1 636 463)	-6,6%
Amortissement des productions		(944 222)	-2,8%	(612 438)	-2,5%
Royalties		(4 790 263)	-14,2%	(3 453 872)	-14,0%
Marge brute		17 508 989	52,0%	13 562 802	54,8%
Coûts de recherche et développement		(1 927 049)	-5,7%	(1 791 735)	-7,2%
Coûts commerciaux		(2 581 379)	-7,7%	(2 183 353)	-8,8%
Coûts marketing		(5 316 438)	-15,8%	(3 931 560)	-15,9%
Coûts administratifs et généraux		(4 675 992)	-13,9%	(4 010 183)	-16,2%
Autres produits	3.7	8 831	0,0%	-	0,0%
Autres charges		(152 621)	-0,5%	(107 762)	-0,4%
Total des charges opérationnelles courantes		(14 644 648)	-43,5%	(12 024 594)	-48,6%
Résultat opérationnel courant		2 864 341	8,5%	1 538 209	6,2%
Produits et charges opérationnels non courants		(300 449)	-0,9%	(458 673)	-1,9%
Pertes de valeur		-	0,0%	-	0,0%
Résultat opérationnel		2 563 892	7,6%	1 079 536	4,4%
Produits et charges financiers	3.4 & 4.3	(49 265)	-0,1%	(231 896)	-0,9%
Impôts différés		(678 228)	-2,0%	(509 163)	-2,1%
Impôt sur les bénéfices		(42 456)	-0,1%	(8 963)	0,0%
Résultat net		1 793 943	5,3%	329 513	1,3%
Part des minoritaires		(108 979)	-0,3%	(33 017)	-0,1%
Résultat net - Part du Groupe		1 684 964	5,0%	296 496	1,2%

Comptes consolidés du groupe MINDSCAPE au 31 décembre 2006

Actif (en euros)	Note	31-12-2006 Brut	Amort. & Provisions	31-12-2006 Net	31-12-2005 Net
Goodwills	4.1	12 286 074	(45 735)	12 240 339	11 811 846
Immobilisations incorporelles		4 615 997	(2 797 522)	1 818 475	1 210 463
Immobilisations corporelles		3 931 369	(3 378 948)	552 421	339 796
Actifs financiers non courants		125 932	(23 100)	102 832	283 162
Impôts différés actifs		367 945	-	367 945	956 187
Autres actifs non courants		-	-	-	-
Total actif non courant		21 327 317	(6 245 305)	15 082 012	14 601 454
Stocks		2 565 473	(361 081)	2 204 392	1 976 310
Clients et comptes rattachés		16 747 761	(374 199)	16 373 562	14 486 857
Autres créances		2 625 946	-	2 625 946	2 063 550
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	4 697 118	-	4 697 118	3 192 497
Charges constatées d'avance		1 597 494	-	1 597 494	1 555 770
Total actif courant		28 233 792	(735 280)	27 498 512	23 274 984
TOTAL ACTIF		49 561 109	(6 980 585)	42 580 524	37 876 438
Passif (en milliers d'euros)		31-12-2006 Net	31-12-2006 Net	31-12-2006 Net	31-12-2005 Net
Capital		1 302 098	-	1 302 098	1 302 098
Primes liées au capital		13 237 416	-	13 237 416	13 237 416
Réserves consolidées		(680 703)	-	(680 703)	(979 842)
Réserves de conversion		12 894	-	12 894	83 271
Résultat de l'exercice		1 684 964	-	1 684 964	296 496
Capitaux propres - Part du groupe		15 556 669		15 556 669	13 939 439
Intérêts minoritaires		208 395	-	208 395	99 142
Total des capitaux propres		15 765 064		15 765 064	14 038 581
Provisions pour risques et charges à long terme	4.7	385 356	-	385 356	335 337
Passifs financiers à long terme		1 437 695	-	1 437 695	276 679
Impôts différés		-	-	-	-
Total passif non courant		1 823 051		1 823 051	612 016
Provisions pour risques et charges à court terme	4.6	-	-	-	-
Passifs financiers à court terme		1 627 024	-	1 627 024	2 684 466
Fournisseurs et comptes rattachés		9 539 437	-	9 539 437	8 836 220
Clients - avoirs à émettre		11 165 369	-	11 165 369	8 997 002
Autres passifs	4.5	2 660 579	-	2 660 579	2 708 153
Total passif courant		24 992 409		24 992 409	23 225 841
TOTAL PASSIF		42 580 524		42 580 524	37 876 438

Comptes consolidés du groupe MINDSCAPE au 31 décembre 2006

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)	31-12-2006	31-12-2005
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		
Résultat net total des sociétés consolidées	1 685	296
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	109	33
Dotations aux amortissements et aux provisions(*)	1 332	778
Reprise des amortissements et des provisions(*)	(53)	(311)
Plus ou moins values de cession	9	144
Impôts différés	678	509
Ecart de conversion sur la CAF		(13)
Capacité d'autofinancement	3 760	1 436
Variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité	(300)	(4 093)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	3 460	(2 657)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations	(2 345)	(2 165)
Cessions d'immobilisations	195	284
Incidences des variations de périmètre	-	(1 987)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(2 150)	(3 868)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Dividendes versés à la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation (réduction) de capital		11 503
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 515	580
Remboursements d'emprunts	(1 300)	(6 418)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	215	5 665
Incidence de la variation des taux de change	(20)	15
Variation de la trésorerie nette	1 505	(845)
Trésorerie nette d'ouverture	3 192	4 037
Trésorerie nette de clôture	4 697	3 192

(*) Les dotations et reprises de provisions sur stocks et clients sont prises en compte dans la détermination du BFR

Comptes consolidés du groupe MINDSCAPE au 31 décembre 2006

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital Social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2005	3 037					3 037		3 037
Augmentation et réduction de capital	-1 734	13 237				11 503		11 503
Affectation du résultat								
Réserves consolidées			-980	97			-883 66	-817
Ecart de conversion								
Stock options								
Autres variations								-436
Résultat				-13	296	283 33		316
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 303	13 237	-980	84	296	13 940 99		14 039
Augmentation de capital								
Affectation du résultat							-296	-296
Réserves consolidées			296				296	296
Ecart de conversion				-74			-74	-74
Stock options								
Autres variations			3				3	3
Résultat				3	1 685	1 688	109	1 794
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1 303	13 237	-681	13	1685	15 557	208	15 765

Comptes consolidés du groupe Mindscape au 31 décembre 2006

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

Généralités

Le Groupe MINDSCAPE est constitué des sociétés suivantes :

- La société MINDSCAPE SAS, société consolidante holding du groupe,
- Les filiales consolidées à savoir : MINDSCAPE France S.A., MINDSCAPE NORTHERN EUROPE B.V., MINDSCAPE UK Ltd, MINDSCAPE GERMANY GmbH, et MINDSCAPE ASIA PACIFIC Pty Ltd.
- La société MINDSCAPE IRELAND Ltd, en cours de liquidation, n'est pas consolidée.

Le groupe dans sa structure actuelle a été constitué au cours de l'exercice 2005, suite aux acquisitions par voie d'apports des titres des filiales MINDSCAPE NORTHERN EUROPE B.V. et MINDSCAPE ASIA PACIFIC Pty Ltd.

Le groupe ne répondait pas jusqu'au 31 décembre 2005 aux critères exigés pour l'établissement et la publication des comptes consolidés.

Il a néanmoins établi au titre de cet exercice 2005 des comptes consolidés en format IFRS, permettant la comparaison entre les deux exercices.

Compte tenu de l'évolution de son activité, le Groupe répond aux critères exigés pour l'établissement et la publication des comptes consolidés depuis le 1^{er} janvier 2006.

MINDSCAPE SAS (« la Société ») est une société par actions simplifiée de droit français.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 reflètent la situation comptable de Mindscape SAS et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

Le Conseil d'Administration de MINDSCAPE SAS a arrêté les états financiers consolidés le 9 mai 2007. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des associés.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'EVALUATION

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 du groupe Mindscape sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

L'établissement des comptes consolidés du Groupe Mindscape conformément aux normes IFRS résulte d'une option prise par le Conseil d'Administration, le Groupe n'étant pas dans l'obligation d'appliquer ces normes.

Le référentiel appliqué est constitué des normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2006.

Les comptes consolidés au 31-12-2006 constituent les premiers états financiers consolidés du Groupe qui seront publiés.

Interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur après le 31 décembre 2006

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2006 :

- La norme IFRS 7 « instruments financiers – information à fournir » applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- L'amendement à IAS 1, portant sur les informations à fournir sur le capital, applicable à compter du 1^{er} janvier 2007 ;
- IFRIC 11 relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options applicable à compter du 1^{er} mars 2007 ;
- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés, applicable à compter du 1^{er} juin 2008 ;
- IFRIC 8 relative au champ d'application d'IFRS 2, applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2006 ;

- IFRIC 7 relative à l'information comparative à produire en application d'IAS 29 « Information financière dans les économies hyper inflationnistes », applicable à compter du 1^{er} mars 2006.

À ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact matériel des nouvelles normes et interprétations.

1.1 Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les stock-options, les goodwill, les immobilisations incorporelles, les dépréciations et les actifs d'impôts différés.

1.3 Méthodes de consolidation

Toutes les filiales, sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminées.

1.4 Regroupements d'entreprises

a) **Règles spécifiques à la première adoption** : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux normes IFRS (1^{er} avril 2004) n'ont pas été retraités, conformément à l'option offerte par IFRS 1.

b) **Regroupements postérieurs au 1^{er} avril 2004** : ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel, représentatif de l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu'actif, en goodwill. Si, après ré-estimation, la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.5 Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « réserves de conversion ».

Les Goodwills et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.6 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat financier (en autres produits et charges financiers).

1.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

- **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- des logiciels, qui sont principalement constitués des logiciels acquis et destinés à usage interne.
- des licences : les marques, catalogues de titres et technologies dont la durée de vie est indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.
- des frais de développement : les frais de production des CD ROM, DVD ROM, et jeux pour consoles engagés par le Groupe Mindscape, relatifs à la production de logiciels-mères dont les reproductions seront vendues, sont immobilisés. Mindscape a recours pour la production de ses produits à des studios externes et seuls ces coûts sont immobilisés et amortis. Les coûts internes sont intégrés aux charges d'exploitation.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue soit :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - Logiciels acquis | 12 mois |
| - Frais de production..... | 24 mois |

- **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilité suivantes :

- Agencements, aménagements divers 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 5 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

1.8 Goodwills

Les Goodwills ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3. Ils font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie, aux actifs nets correspondants (y compris Goodwills). Ces valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des unités génératrices de trésorerie, ainsi qu'à leurs budgets validés par les comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les dépréciations relatives aux Goodwills ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation n'ont révélés aucune perte de valeur potentielle.

1.9 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à IAS 39.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs sont classés suivant l'une des 4 catégories suivantes :

- Actifs détenus à des fins de transaction ;
- Prêts et créances ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Actifs disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction de l'intention suivant laquelle ils ont été acquis. Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.10 Stocks

Les stocks de CD ROM et de DVD ROM sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient (fabrication, pressage, emballages, ...) sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Les stocks considérés comme non vendables sont totalement dépréciés.

La dépréciation de stock se calcule en fonction de l'âge des marchandises :

Age	% de provision
0-3 mois	0%
3-6 mois	10%
6-9 mois	25%
9-12 mois	25%
+de 12 mois	50%

Il n'y a pas de dépréciation pour les produits acquis dans le cadre d'un contrat de distribution pour lesquels MINDSCAPE a le droit de retourner les produits invendus.

1.11 Clients et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur. Leur valeur nominale étant proche de leur juste valeur, ces postes sont valorisés à leur valeur nominale.

Pour les clients qui bénéficient contractuellement d'un droit de retour sur les produits invendus une provision est comptabilisée en passif financier (clients avoirs à émettre) sur la base de données statistiques fiables et individualisées portant sur les taux moyens de retour constaté sur les quatre derniers trimestres.

Pour les clients qui bénéficient contractuellement d'un droit à des remises commerciales (dites remises arrières) calculées soit semestriellement soit annuellement, une provision est comptabilisée en passif financier (avoirs à émettre) en prenant en compte pour chaque client les clauses contractuelles de calcul de ces remises.

Les provisions pour dépréciation des créances clients comprennent d'une part les créances impayées pour des clients faisant l'objet d'une procédure collective et d'autre part les créances impayées résultant de litiges commerciaux identifiés.

1.12 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées d'avances sur royaumes pour leur part non consommée.

Lors de la signature d'un contrat d'édition ou de distribution avec des tiers, les sociétés du Groupe Mindscape peuvent être amenées à verser des avances sur royaumes futures. Les royaumes dues au titre des ventes de produits sont par la suite imputées sur ces avances, à due concurrence de leur montant, et ne donnent donc pas lieu à un paiement de la part des sociétés du Groupe Mindscape. En fin d'année, le solde des avances non « récupérées » (par le biais de l'imputation des royaumes) est comptabilisé à l'actif du bilan en charges constatées d'avance. Dans le cas où le niveau de vente du produit apparaît insuffisant pour que les royaumes à venir puissent s'imputer sur les avances versées, le solde est dans cette hypothèse comptabilisé en charges.

1.13 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Le groupe ne détient pas de titres en autocontrôle.

1.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles sont constituées de :

- > Provisions pour litiges principalement commerciaux
Elles incluent les débours estimés au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.
- > Provisions pour pertes de change
- > Autres provisions qui incluent principalement les coûts sociaux et les provisions pour restructuration.

1.15 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, les salariés du groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Pour les régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- La méthode dite du corridor n'est pas appliquée. Les écarts actuariels, dégagés chaque exercice, sont directement comptabilisés en charge de personnel.
- Seules sont concernées les sociétés de droit français et la société MINDSCAPE ASIA PACIFIC.

1.16 Passifs financiers

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.17 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés concernant les déficits non encore récupérés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges non courantes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe n'a activé aucun impôt différé concernant les filiales allemande et anglaise.

1.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Les découvertes bancaires assimilables à un financement sont également exclus de la trésorerie.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

1.19 Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués par les ventes de CD-ROM et DVD-ROM, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Les ventes de CD-ROM et DVD-ROM sont comptabilisées à la livraison. Le chiffre d'affaires est minoré des retours sur invendus qui, à la clôture, sont estimés sur la base des dernières données disponibles ainsi que des remises commerciales (remises arrières) contractuellement dues.

1.20 Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci sont égales aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat opérationnel incorpore en plus les coûts de restructuration et les dépréciations d'actifs (y compris sur les Goodwills).

1.21 Options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe n'a pas attribué de plans de d'options de souscription ou d'achats d'actions.

1.22 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les BSA.

1.23 Politique de gestion des risques financiers

En matière de risque de change, le chiffre d'affaires de chaque entité du groupe est essentiellement réalisé dans la monnaie du pays où est installée l'entité. Le groupe ne pratique pas de couverture du risque de change.

En ce qui concerne le risque de taux, seuls les emprunts à taux variables présente un tel risque.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Nom de la société	Siège	% contrôle	% intérêt	Date de clôture	Date de 1 ^{ère} consolidation	Activité
Mandscape SAS	France Boulogne Billancourt	Société consolidante		31-12-2006	01/01/2005	Holding
Mandscape France	France Boulogne Billancourt	100%	100%	31-12-2006	01/01/2005	Edition- production- distribution Multimédia
Mandscape UK	Grande Bretagne Crawley	100%	100%	31-12-2006	01/01/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Germany	Allemagne Aachen	100%	100%	31-12-2006	01/01/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Northern Europe	Pays-Bas Harlem	64%	64%	31-12-2006	01/07/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Asia Pacific	Australie Sydney	100%	100%	31-12-2006	01/07/2005	Edition Distribution Multimédia

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produits des activités ordinaires

Rubriques	Exercice 2006	Exercice 2005
Ventes de CD et DVD ROM		
France	22 195	17139
Export et pays étrangers	11 069	7618
Autres revenus et commissions	380	0
Total	33 644	24757

3.2 Informations par zone géographique

Un secteur d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs d'activité. Au niveau du groupe, il n'a été déterminé qu'un seul secteur d'activité correspondant à l'édition, la production et la distribution de contenus multimédia interactifs.

Les principes comptables retenus pour la détermination des résultats des différentes zones géographiques sont identiques à ceux qui sont présentés dans la note « principes comptables ».

Zone géographique	Holding	France, territoires francophones, reste du monde	Pays-Bas, territoires néerlando-phones, Scandina-vie	Grande-Bretagne et Irlande	Allemagne et territoires germanophones	Asie Pacifique	Total du groupe
Chiffre d'affaires net	0	25 293 640	3 536 468	861 893	539 889	3 412 107	33 643 997
Résultat opérationnel courant	65 596	2 591 543	224 996	-215 340	-360 641	558 187	2 864 341
Résultat opérationnel	-384 894	2 374 335	152 587	245 562	-360 764	537 066	2 563 892
Résultat net	-315 036	1 509 186	302 607	272 229	-360 764	385 721	1 793 943
Résultat net part du groupe	-315 036	1 509 138	193 676	272 229	-360 764	385 721	1 684 964

*La société holding a consenti à sa filiale située en Grande Bretagne un abandon de créance de 457 K€.

3.3 Compte de résultat par nature

Compte de résultat consolidé (en euros)	31/12/2006	En %	31/12/2005	En %
Chiffre d'affaires net	33 643 997	93,5%	24 756 665	92,0%
Autres produits et reprises d'amortissements et de provisions	2 341 304	6,5%	2 989 828	8,0%
Produits d'exploitation	35 985 301	100,0%	27 746 493	100,0%
Charges d'exploitation	(32 512 855)	-90,4%	(25 809 902)	-93,0%
Achats et sous-traitance	(12 283 066)	-34,1%	(9 415 620)	-33,9%
Autres charges externes	(6 158 704)	-17,1%	(5 290 535)	-19,1%
Impôts et taxes	(290 324)	-0,8%	(201 803)	-0,7%
Charges de personnel	(7 785 759)	-21,6%	(6 701 279)	-24,2%
Amortissements et provisions	(1 667 385)	-4,6%	(734 448)	-2,6%
Autres charges	(4 327 617)	-12,0%	(3 466 217)	-12,5%
Résultat d'exploitation	3 472 446	9,6%	1 936 591	7,0%
Q/P résultat sur opérations en commun	(461 039)	-1,3%	(282 307)	-1,0%
Résultat financier	(148 300)	-0,4%	(279 360)	-1,0%
Résultat courant avant impôt	2 863 107	8,0%	1 374 924	5,0%
Résultat exceptionnel	(348 473)	-1,0%	(527 285)	-1,9%
Impôts différés	(678 234)	-1,9%	(509 163)	-1,8%
Impôts sur les bénéfices	(42 456)	-0,1%	(8 963)	0,0%
Résultat net	1 793 944	5,0%	329 513	1,2%
Part des minoritaires	108 980	0,3%	33 017	0,1%
Résultat net - Part du Groupe	1 684 964	4,7%	296 496	1,1%

3.4 Impôts

Effet des impôts sur les résultats	31-déc-2006
Impôt exigible	(42)
Impôt différé	(678)
Charge d'impôt	(720)

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge réelle d'impôt s'établit comme suit :

	31-déc-2006
Résultat net - Part du Groupe	1 685
Part des minoritaires	109
Charge d'impôt	720
Résultat net taxable	2 514
Taux d'impôt en vigueur	33,33%
Charge d'impôt théorique	838
Economie d'impôt liée aux déficits non constatée	120
Charge d'impôt non constatée en raison des déficits antérieurs	(294)
Economie d'impôt sur déficit transféré	49
Economie d'impôt sur retraitement du crédit bail	10
Divers	(3)
Charge d'impôt	720

3.5 Résultat par action

Le capital social de MINDSCAPE S.A.S est constitué au 31 décembre 2006 de 2 604 195 actions d'une valeur nominale de 0,50 Euro, soit 1 302 198 €

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

	Nombre d'actions		
	Non dilué	BSA en circulation	Dilué
Au 31 décembre 2005	2 604 195	295 621	2 899 816
Au 31 décembre 2006	2 604 195	295 621	2 899 816

3.6 Charges de personnel et effectifs

L'effectif moyen consolidé est de 132 en 2006, avec la répartition suivante :

	Hommes	Femmes	Total
2006	72	61	133
2005	68	53	121
Variation 2006 - 2005	4	8	12

Evolution des effectifs depuis la création de Groupe :

	2005	2006
Effectif	121	133

La charge de personnel est (en €) :

Rubrique	31-12-2006	31-12-2005
Salaires et traitements	5 414 710	4 752 348
Charges sociales	2 316 908	1 946 217
Participation des salariés	54 141	2 714
Total	7 785 759	6 701 279

3.7 Charges et produits exceptionnels non courants :

Charges exceptionnelles non courantes : Coût de restructuration de la société Mindscape Northern Europe BV pour 72 K€ (licenciement de personnel), coût de restructuration de la société Mindscape France pour 60 K€ (changement du processus de logistique), coût de restructuration de la société Mindscape UK pour la somme de 124 K€(passage en distribution indirecte et cession du back catalogue).

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Goodwills

Les goodwills du groupe totalisent la somme brute de 12 286 074 euros et après dépréciation la somme nette de 12 240 339 euros.

Ces goodwills se décomposent comme suit :

1. Fonds de commerce acquis par les entités consolidées antérieurement au 1^{er} janvier 2006.
2. Fonds de commerce acquis par les entités consolidées au cours de l'exercice.
3. Ecarts de 1^{ère} consolidation ou d'acquisition pour les entités consolidées au 1^{er} janvier 2005 et pour celles acquises en 2005.

Sociétés	01/01/2006		Mouvements de l'exercice		31-12-2006
	Fds de commerce acquis	Ecarts de 1 ^{ère} consolidation ou d'acquisition	Fds de commerce acquis	Ecarts d'acquisition	
Mandscape France					
Divers (amortis)	45 734				45 734
Personnal soft	912 902				912 902
Alsyd	294 299				294 299
Ecart d'acquisition au 01-01-2005		4 240 355			4 240 355
Lapin malin	770 997	2 835 495			770 997
Ecart d'acquisition Coktel(*)			266 126		3 101 621
Carmen de San Diego					195 334
Mandscape UK	-	-	-	-	-
Mandscape GMBH	-	-	-	-	-
Mandscape Northern Europe BV		1 976 636			1 976 636
Mandscape Asia (**)		781 163		-32 967	748 196
	2 023 932	9 833 649	195 334	233 159	12 286 074

(*) complément de prix

(**) écart de conversion

Conformément à la norme IAS 36, les Goodwills ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre 2006.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) ont été déterminées par zone géographique et donc par pays.

La valeur d'utilité de ces UGT a été déterminée à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur la base des hypothèses suivantes :

1. Prévisions à court terme sur quatre ans validées par le management du groupe, puis hypothèses de croissance de 2% sur une période de 6 ans.
2. taux d'actualisation retenu de 10%.
3. Valeurs terminales calculées à l'horizon des dix ans sans prise en compte d'un taux de croissance perpétuel.

Les résultats obtenus permettent de conclure que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est satisfaisante et qu'il n'a pas été constaté de pertes de valeurs qui justifieraient une dépréciation de ces fonds de commerce.

4.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

(*) dont retraitement du crédit bail à l'ouverture de 198 700 euros.

Valeurs brutes	Au 01-01-2006	Acquisitions	Retraitement du crédit bail (*)	Mouvements de périmètre & reclassement	Cessions	Ecart de conversion	Au 31-12-2006 ²
Goodwills	11 857 581	461 460				-32 967	12 286 074
Frais de recherche, licences, brevets	2 921 436	1 631 074		60 376	- 5 000	8 111	4 615 997
Autres immobilisations incorporelles	24 876			-24 876			
Corporelles	3 362 025	243 019	345 559	2 586	-15 946	-5 874	3 931 369
Financières	283 162	9 195		24 178	-190 245	-358	125 932
Total	18 449 080	2 344 748	345 559	62 264	-211 191	-31 088	20 959 372

Amortissements	Au 01-01-2006	Dotations	Amortissement du crédit bail (*)	Mouvements de périmètre & reclassement	Reprises	Ecart de conversion	Au 31-12-2006
Goodwills	45 735						45 735
Frais de recherche, licences, brevets	1 735 849	993 186		60 376		8 111	2 797 522
Corporelles	3 022 229	191 602	174 799	2 047	-6 483	-5 246	3 378 948
Financières				23 100			23 100
Total	4 803 813	1 184 788	174 799	85 523	-6 483	2 865	6 245 305

(*) dont amortissement du crédit bail à l'ouverture 107 079 euros.

4.3. Impôts différés actif

Sociétés	Au 01-01-2006	Changement de périmètre & écart de conversion	Création	Consommation	Au 31-12-2006	dont charge de l'exercice
Mandscape SAS	90 886	0	2 075	87 835	5 126	85 760
Mandscape France	593 424	46 761	21 492	548 948	112 729	581 353
Mandscape UK	0	0	0		0	0
Mandscape BV	0		150 000		150 000	-150 000
Mandscape Germany	0		0		0	0
Mandscape Asia Pacific	271 876	-10 665	0	161 120	100 091	161 120
Total	956 186	36 096	173 567	797 903	367 946	678 233

4.4. Stocks

Les stocks sont principalement constitués de CD et DVD Rom.

Rubrique	31-12-2006	31-12-2005
Marchandises	2 204 392	1 976 310
Total	2 204 392	1 976 310

Les stocks d'une valeur brute de 2 565 473 euros ont été ramenés à une valeur nette de 2 204 392 euros. La dotation aux provisions pour dépréciation des stocks s'élève pour l'exercice à la somme de 361 081 euros.

Les dépréciations des stocks ont évolué comme suit au cours de cet exercice :

1 ^{er} janvier 2006	Dotations	Reprises	Mouvement périmètre reclassement	Ecart conversion	31 décembre 2006
365 595	274 677	-279 053		-138	361 081

4.5. Echéances des créances et des dettes

Rubriques	Montants	Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances			
Stocks (net)	2 204 392	2 204 392	0
Créances clients	16 225 065	16 225 065	0
Avances et acomptes	148 497	148 497	0
Créances fiscales et sociales	2 315 274	2 315 274	0
Débiteurs divers	310 672	310 672	0
Charges constatées d'avance	1 597 494	1 597 494	0
Total	22 801 394	22 801 394	0
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	9 539 437	9 539 437	0
Clients - avoirs à émettre	11 165 369	11 165 369	0
Dettes sociales et fiscales	2 490 628	2 490 628	0
Dettes diverses	169 951	169 951	0
Total	23 365 385	23 365 385	0

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours de cet exercice :

1 ^{er} janvier 2006	Dotations	Reprises	Mouvement pérимètre de & reclassement	Ecart de conversion	31 décembre 2006
452 710	140 214	-174 769	-42 546	-1 410	374 199

Les créances fiscales sont composées pour l'essentiel de la TVA récupérable et de la créance de TVA sur les avoirs à émettre.

Le poste débiteur divers correspond aux avoirs à recevoir des fournisseurs.

Les dettes sociales s'élèvent à 1.327 K€ et sont constituées de :

- provisions pour congés (charges incluses) : 561 K€ ;
- provisions pour primes (charges incluses) : 265 K€ ;
- dettes dues aux organismes sociaux : 500 K€.

Les dettes fiscales s'élèvent à 1.164 K€ et sont notamment composées de :

- taxes assises sur les salaires : 130 K€ ;
- taxes assises sur le chiffre d'affaires : 1.023 K€ ;
- taxes diverses : 11 K€.

4.6. Echéances des passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Rubriques	Montants	Echéance à 1 an au plus	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	330 919	330 919	0	0
Disponibilités	4 366 199	4 366 199	0	0
Total	4 697 118	4 697 118	0	0
Dettes				
Dettes auprès des établissements de crédit	1 323 522	1 073 522	250 000	0
Dettes auprès des sociétés de crédit-bail	180 397	92 702	87 695	
Compte courant société Brainscape	1 560 800	460 800	1 100 000	0
Total	3 064 719	1 627 024	1 437 695	0

Les emprunts souscrits par le groupe ne sont soumis au respect d'aucune clause de défaut.

La dette auprès de la société BRAINSCAPE s'élevait au 1^{er} janvier 2005 à la somme de 7 803 287 euros et résultait des opérations de reprise et de restructuration du groupe. La somme de 6 000 000 euros a été incorporée au capital de la société MINDSCAPE SAS au cours de l'exercice 2005. Sur les solde restant du au 31 décembre 2006, un engagement de blocage à plus d'un an a été contracté à hauteur de 1 100 000 euros.

4.7. Provisions pour risques et charges

	Au 01-01-2006	Dotations	Reprises	Au 31-12-2006
Provision pour engagement de retraite	231 441	101 499	0	332 940
Autres provisions pour litige et pour risques divers	103 896	0	51 480	52 416
Total	335 337	101 499	51 480	385 356

- Le montant des indemnités de départ en retraite a été déterminé en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié, en accord avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date de clôture. La méthode retenue est celle du calcul des unités de crédits projetés avec salaires de fin de carrière, selon le régime à prestations définies.

Les principales données et hypothèses retenues pour évaluer le montant de l'indemnité ont été les suivantes :

- La table de mortalité utilisée est la table la plus récente,
- Le taux d'actualisation retenu est de 4,50 %,
- Le taux de progression des salaires est de 2,50% pour l'ensemble du personnel,
- Le taux de charges sociales appliqué sur les indemnités de départ en retraite est propre à chaque entité et déterminé selon la catégorie de salariés.

Aucune provision n'a été constatée concernant le dirigeant de la société.

4.8. Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés hors bilan du groupe sont les suivants :

Engagements donnés :

- Nantissement du Fonds de commerce de Mindscape France SA au profit du Crédit du Nord (pour la somme de 920 000 €), de la CRCAM (pour la somme de 880 000 €) et de la banque FORTIS (pour la somme de 880 000 €) soit au total la somme de 2 680 000 euros.
- Complément de prix éventuel à verser à la société VUGI suite à l'acquisition de la société COKTEL. Sur la base de nos estimations, aucun complément de prix ne sera à verser.

Engagements reçus :

- Garantie reçue de la société Vivendi Universal games International, dans le cadre de la garantie de passif suite à la reprise de la société COKTEL à hauteur de 1 062 500 euros pour les garanties fiscales et sociales jusqu'au 31-12-2009, et à hauteur de 1 062 500 euros pour les garanties générales autres que fiscales et sociales et ce jusqu'au 19-10-2007.

Le montant des engagements de crédit bail n'est pas indiqué puisque les opérations ont été retraitées et figurent dans les dettes financières.

Les engagements hors bilan font l'objet d'un suivi spécifique assuré par la Direction Financière du Groupe.

Il y a lieu de noter que certaines inscriptions au titre des nantissements des fonds de commerce des sociétés Mindscape France et Mindscape SAS pour des emprunts totalement remboursés n'ont pas fait l'objet des radiations par les établissements bancaires. Le montant de ces inscriptions devenues sans objet s'élève à la somme de 847 500 €.

Le Groupe Mindscape ne fait pas appel à des structures ad hoc destinées à déconsolider des risques.

20.1.2. Comptes consolidés au 31 décembre 2005

Comptes consolidés du groupe MINDSCAPE au 31 décembre 2005

Compte de résultats consolidé

Compte de résultat consolidé (en euros)	Note	Exercice clos le 31-12-2005	En %
Chiffre d'affaires net	3.2	24 756 665	100,0%
Coûts de fabrication et d'achat des produits		(5 491 089)	-22,2%
Coûts logistiques et de transport		(1 636 463)	-6,6%
Amortissement des productions		(612 438)	-2,5%
Royalties		(3 453 872)	-14,0%
Marge brute		13 562 802	54,8%
Coûts de recherche et développement		(1 791 735)	-7,2%
Coûts commerciaux		(2 183 353)	-8,8%
Coûts marketing		(3 931 560)	-15,9%
Coûts administratifs et généraux		(4 010 183)	-16,2%
Autres produits		-	0,0%
Autres charges		(107 762)	-0,4%
Total des charges opérationnelles courantes		(12 024 594)	-48,6%
Résultat opérationnel courant		1 538 209	6,2%
Produits et charges opérationnels non courants	3.7	(458 673)	-1,9%
Pertes de valeur		-	0,0%
Résultat opérationnel		1 079 536	4,4%
Produits et charges financiers		(231 896)	-0,9%
Impôts différés		(509 163)	-2,1%
Impôt sur les bénéfices		(8 963)	0,0%
Résultat net		329 513	1,3%
Part des minoritaires		(33 017)	-0,1%
Résultat net - Part du Groupe		296 496	1,2%

Comptes consolidés du groupe MINDSCAPE au 31 décembre 2005
Bilan consolidé

Actif (en euros)	Note	31-12-2005 Brut	Amort. & Provisions	31-12-2005 Net
Goodwills	4.1	11 857 581	(45 735)	11 811 846
Immobilisations incorporelles	4.2	2 946 312	(1 735 849)	1 210 463
Immobilisations corporelles	4.2	3 362 025	(3 022 229)	339 796
Actifs financiers non courants	4.2	283 162	-	283 162
Impôts différés actifs	4.3	956 187	-	956 187
Autres actifs non courants		-	-	-
Total actif non courant		19 405 267	(4 803 813)	14 601 454
Stocks	4.4	2 341 905	(365 595)	1 976 310
Clients et comptes rattachés	1.11	14 939 567	(452 710)	14 486 857
Autres créances	4.5	2 063 550	-	2 063 550
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.6	3 192 497	-	3 192 497
Charges constatées d'avance	1.12	1 555 770	-	1 555 770
Total actif courant		24 093 289	(818 305)	23 274 984
TOTAL ACTIF		43 498 556	(5 622 118)	37 876 438
Passif (en euros)		31-12-2005 Brut	Amort. & Provisions	31-12-2005 Net
Capital		1 302 098	-	1 302 098
Primes liées au capital		13 237 416	-	13 237 416
Réserves consolidées		(979 842)	-	(979 842)
Réserves de conversion		83 271	-	83 271
Résultat de l'exercice		296 496	-	296 496
Capitaux propres – Part du groupe		13 939 439	-	13 939 439
Résultat des minoritaires		33 017	-	33 017
Réserves des minoritaires		66 125	-	66 125
Total des capitaux propres		14 038 581	-	14 038 581
Provisions pour risques et charges à long terme	1.14 & 4.7	335 337	-	335 337
Passifs financiers à long terme	4.6	276 679	-	276 679
Impôts différés		-	-	-
Total passif non courant		612 016	-	612 016
Provisions pour risques et charges à court terme	4.6	-	-	-
Passifs financiers à court terme		2 684 466	-	2 684 466
Fournisseurs et comptes rattachés		8 836 220	-	8 836 220
Clients – avoirs à émettre	1.11	8 997 002	-	8 997 002
Autres passifs	4.5	2 708 153	-	2 708 153
Total passif courant		23 225 841	-	23 225 841
TOTAL PASSIF		37 876 438	-	37 876 438

Comptes consolidés du groupe MINDSCAPE au 31 décembre 2005
 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)	31-12-2005
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	
Résultat net total des sociétés consolidées	296
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	33
Dotations aux amortissements et aux provisions (*)	778
Reprise des amortissements et des provisions (*)	(311)
Plus ou moins values de cession	144
Impôts différés	509
Ecart de conversion sur la CAF	(13)
Capacité d'autofinancement	1 436
Variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité (**)	(4 093)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(2 657)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations	(2 165)
Cessions d'immobilisations	284
Incidences des variations de périmètre	(1 987)
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(3 868)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	
Dividendes versés à la société mère et aux minoritaires des sociétés intégrées	Néant
Augmentation (réduction) de capital	11 503
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	580
Remboursements d'emprunts (***)	(6 418)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	5 665
Incidence de la variation des taux de change	15
Variation de la trésorerie nette	(845)
Trésorerie nette d'ouverture	4 037
Trésorerie nette de clôture	3 192

(*) Les dotations et reprises de provisions sur stocks et clients sont prises en compte dans la détermination du BFR

(**) Compte tenu qu'il s'agit de la 1^{ère} consolidation et compte tenu également des variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2005.

(***) Dont 6 000 000 euros incorporés au capital de la société MINDSCAPE SAS et figurant dans l'augmentation nette de capital de 11 503 000 euros.

Comptes consolidés du groupe Mindscape au 31 décembre 2005

Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital Social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2005	3 037					3 037		3 037
Augmentation et réduction de capital	-1 734	13 237				11 503		11 503
Affectation du résultat								
Réserves consolidées			-980	97		-883	66	-817
Ecart de conversion								
Stock options								
Autres variations				-13	296	283	33	-436
Résultat								316
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 303	13 237	-980	84	296	13 940	99	14 039

Comptes consolidés du groupe Mindscape au 31 décembre 2005

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

Généralités

Le Groupe MINDSCAPE au 31 décembre 2005 est constitué des sociétés suivantes :

- La société MINDSCAPE SAS, société consolidante holding du groupe,
- Les filiales consolidées à savoir : MINDSCAPE France S.A., MINDSCAPE NORTHERN EUROPE B.V., MINDSCAPE UK Ltd, MINDSCAPE GERMANY GmbH, et MINDSCAPE ASIA PACIFIC Pty Ltd.
- La société MINDSCAPE IRELAND Ltd, en cours de liquidation, n'est pas consolidée.

Au 1^{er} janvier 2005, le Groupe était constitué des sociétés suivantes :

- La société MINDSCAPE SAS, société consolidante holding du groupe,
- Les filiales consolidées à savoir : MINDSCAPE France SA, MINDSCAPE UK Ltd ET MINDSCAPE GERMANY GmbH.

Les mouvements de périmètre ayant affecté le groupe au cours de l'exercice 2005 ont été les suivants :

- Acquisition par voie d'apport des titres de 100 % du capital de la société MINDSCAPE ASIA PACIFIC Pty Ldt au 1^{er} juillet 2005,
- Acquisition par voie d'apport des titres de 64% du capital de la société MINDSCAPE NOTHERN EUROPE BV au 1^{er} juillet 2005,
- Acquisition de 100% des titres de la société COKTEL auprès de VIVENDI UNIVERSAL GAME INTERNATIONAL au 1^{er} octobre 2005,
- La société COKTEL a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine par la société MINDSCAOE France SA le 29 décembre 2005.

Le groupe ne répondait pas jusqu'au 31 décembre 2005 aux critères exigés pour l'établissement et la publication des comptes consolidés.

Il a néanmoins été établi au titre de cet exercice 2005 des comptes consolidés.

MINDSCAPE SAS (« la Société ») est une société par actions simplifiée de droit français.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2005 reflètent la situation comptable de Mindscape SAS et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 31 décembre 2005 du groupe Mindscape sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board).

L'établissement des comptes consolidés du Groupe Mindscape conformément aux normes IFRS résulte d'une option prise par le Conseil d'Administration, le Groupe n'étant pas dans l'obligation d'appliquer ces normes.

Le référentiel appliqué est constitué des normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 31 décembre 2005.

Les comptes consolidés au 31-12-2005 constituent les premiers états financiers consolidés du Groupe.

Interprétations et amendements aux normes publiées entrant en vigueur après le 31 décembre 2005

Le Groupe en application de IAS 8.30 n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation entrées en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2006.

À ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact matériel des nouvelles normes et interprétations.

1.1 Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwills, les immobilisations incorporelles, les dépréciations et les actifs d'impôts différés.

1.3 Méthodes de consolidation

Toutes les filiales, sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminées.

1.4 Regroupements d'entreprises

Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux normes IFRS (1^{er} avril 2004) n'ont pas été retraités, conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Regroupements postérieurs au 1^{er} avril 2004 : ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel, représentatif de l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu'actif, en goodwill. Si, après réestimation, la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.5 Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « réserves de conversion ».

Les Goodwills et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.6 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat financier (en autres produits et charges financiers).

1.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

- **Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- des logiciels, qui sont principalement constitués des logiciels acquis et destinés à usage interne.
- des licences : les marques, catalogues de titres et technologies dont la durée de vie est indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.
- des frais de développement : les frais de production des CD ROM, DVD ROM engagés par le Groupe Mindscape, relatifs à la production de logiciels - mères dont les reproductions seront vendues, sont immobilisés. Mindscape a recours pour la production de ses produits à des studios externes et seuls ces coûts sont immobilisés et amortis. Les coûts internes sont intégrés aux charges d'exploitation.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue soit :

- Logiciels acquis 12 mois
- Frais de production 24 mois

- **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilité suivantes :

- Agencements, aménagements divers 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 5 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

1.8 Goodwills

Les Goodwills ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3. Ils font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie, aux actifs nets correspondants (y compris Goodwills). Ces valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des unités génératrices de trésorerie, ainsi qu'à leurs budgets validés par les comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les dépréciations relatives aux Goodwills ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation n'ont révélé aucune perte de valeur potentielle.

1.9 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à IAS 39.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs sont classés suivant l'une des 4 catégories suivantes :

- Actifs détenus à des fins de transaction ;
- Prêts et créances ;

- Actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Actifs disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction de l'intention suivant laquelle ils ont été acquis. Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.10 Stocks

Les stocks de CD ROM et de DVD ROM sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient (fabrication, pressage, emballages, ...) sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Les stocks considérés comme non vendables sont totalement dépréciés.

La dépréciation de stock se calcule en fonction de l'âge des marchandises :

Age	% de provision
0-3 mois	0%
3-6 mois	10%
6-9 mois	25%
9-12 mois	25%
+de 12 mois	50%

Les stocks de produits pour lesquels le Groupe dispose d'une faculté de retour auprès de ses fournisseurs ne font pas l'objet d'une dépréciation.

1.11 Clients et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur. Leur valeur nominale étant proche de leur juste valeur, ces postes sont valorisés à leur valeur nominale.

Pour les clients qui bénéficient contractuellement d'un droit de retour sur les produits invendus une provision est comptabilisée en passif (clients avoirs à émettre) sur la base de données statistiques fiables et individualisées portant sur les taux moyens de retour constaté sur les quatre derniers trimestres.

Pour les clients qui bénéficient contractuellement d'un droit à des remises commerciales (dites remises arrières) calculées soit semestriellement soit annuellement, une provision est comptabilisée en passif (avoirs à émettre) en prenant en compte pour chaque client les clauses contractuelles de calcul de ces remises.

Les provisions pour dépréciation des créances clients comprennent d'une part les créances impayées pour des clients faisant l'objet d'une procédure collective et d'autre part les créances impayées résultant de litiges commerciaux identifiés.

1.12 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées d'avances sur royaumes pour leur part non consommée.

Lors de la signature d'un contrat d'édition ou de distribution avec des tiers, les sociétés du Groupe Mindscape peuvent être amenées à verser des avances sur royaumes futures. Les royaumes dues au titre des ventes de produits sont par la suite imputées sur ces avances, à due concurrence de leur montant, et ne donnent donc pas lieu à un paiement de la part des sociétés du Groupe Mindscape. En fin d'année, le solde des avances non « récupérées » (par le biais de l'imputation des royaumes) est comptabilisé à l'actif du bilan en charges constatées d'avance. Dans le cas où le niveau de vente du produit apparaît insuffisant pour que les royaumes à venir puissent s'imputer sur les avances versées, le solde est dans cette hypothèse comptabilisé en charges.

1.13 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Le groupe ne détient pas de titres en autocontrôle.

1.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles sont constituées de :

- > Provisions pour litiges principalement commerciaux
Elles incluent les débours estimés au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.
- > Provisions pour pertes de change
- > Autres provisions qui incluent principalement les coûts sociaux et les provisions pour restructuration.

1.15 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, les salariés du groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Pour les régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- La méthode dite du corridor n'est pas appliquée. Les écarts actuariels, dégagés chaque exercice, sont directement comptabilisés en charge de personnel.

Seules sont concernées les sociétés de droit français.

Le groupe n'a pas opté pour l'étalement des écarts actuariels au 1^{er} janvier 2005.

La provision constituée au 1^{er} janvier 2005 est venue affectée l'écart de 1^{ère} consolidation.

1.16 Passifs financiers

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.17 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sur les déficits reportables sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges non courantes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

1.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Les découvertes bancaires assimilables à un financement sont également exclus de la trésorerie.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une

durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

1.19 Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués par les ventes de CD-ROM et DVD-ROM, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Les ventes de CD-ROM et DVD-ROM sont comptabilisées à la livraison. Le chiffre d'affaires est minoré des retours sur invendus qui, à la clôture, sont estimés sur la base des dernières données disponibles ainsi que des remises commerciales (remises arrières) qui sont contractuellement dues.

1.20 Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation. Celles-ci sont égales aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles. Le résultat opérationnel incorpore en plus les coûts de restructuration et les dépréciations d'actifs (y compris sur les Goodwills).

1.21 Options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe n'a pas attribué de plans de d'options de souscription ou d'achats d'actions.

1.22 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les BSA.

1.23 Politique de gestion des risques financiers

En matière de risque de change, le chiffre d'affaires de chaque entité du groupe est essentiellement réalisé dans la monnaie du pays où est installée l'entité. Le groupe ne pratique pas de couverture du risque de change.

En ce qui concerne le risque de taux, seules les dettes financières à taux variable sont concernées. Au 31 décembre 2005 le solde des emprunts à taux variables s'élève à la somme de 62 500 € sur un total d'emprunts de 1 002 366 €.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Nom de la société	Siège	% contrôle	% intérêt	Date de clôture	Date de 1 ^{ère} consolidation	Activité
Mandscape SAS	France Boulogne Billancourt	Société consolidante		31-12-2005	01/01/2005	Holding
Mandscape France	France Boulogne Billancourt	100%	100%	31-12-2005	01/01/2005	Edition- production- distribution Multimédia
Mandscape UK	Grande Bretagne Crawley	100%	100%	31-12-2005	01/01/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Germany	Allemagne Aachen	100%	100%	31-12-2005	01/01/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Northern Europe	Pays-Bas Harlem	64%	64%	31-12-2005	01/07/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Asia Pacific	Australie Sydney	100%	100%	31-12-2005	01/07/2005	Edition Distribution Multimédia

La société COKTEL acquise le 1^{er} octobre 2005 a été absorbée par la société MINDSCAPE France SA au 31-12-2005 par voie de transmission universelle de patrimoine.

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produits des activités ordinaires

Rubriques	31/12/2005	En %
Ventes de CD Rom, DVD Rom et logiciels pour consoles		
France	17 139 385	69,2%
Export et pays étrangers	7 617 280	30,8%
Total	24 756 665	100,0%

3.2 Informations par zone géographique

Un secteur d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs d'activité. Au niveau du groupe, il n'a été déterminé qu'un seul secteur d'activité correspondant à l'édition, la production et la distribution de contenus multimédia interactifs.

Les principes comptables retenus pour la détermination des résultats des différentes zones géographiques sont identiques à ceux qui sont présentés dans la note « principes comptables ».

Zone géographique	Holding	France, territoires francophones, reste du monde (*)	Pays-Bas, territoires néerlandophones, Scandina-vie (**)	Grande-Bretagne et Irlande	Allemagne et territoires germanophones	Asie Pacifique (**)	Total du groupe
Chiffre d'affaires net	0	19 828 046	1 308 940	869 448	1 066 785	1 683 446	24 756 665
Résultat opérationnel courant	124 243	1 849 124	91 712	-624 499	-92 015	189 644	1 538 209
Résultat opérationnel	-58 624	1 604 992	91 712	-656 173	-92 015	189 644	1 079 536
Résultat net	-144 775	1 050 732	91 712	-678 487	-100 576	110 907	329 513
Résultat net part du groupe	-144 775	1 050 732	58 695	-678 487	-100 576	110 907	296 496

(*) Les données présentées intègrent l'activité de la société Coktel à compter du 1^{er} octobre 2005.

(**) Les données présentées intègrent l'activité des sociétés Mindscape Northern Europe BV et Mindscape ASIA PACIFIC à compter du 1^{er} juillet 2005.

Les données annuelles pour l'exercice 2005 de ces 3 sociétés sont les suivantes :

Zone géographique	Coktel (exercice 2005) (*) (a)	Coktel (période du 1-10 au 31-12-2005) (b)	Mandscape Northern Europe BV (exercice 2005) (c)	Mandscape Northern Europe BV (période du 1er juillet au 31-12- 2005) (d)	Mandscape Asia Pacific (exercice 2005) (e)	Mandscape Asia Pacific (période du 1er juillet au 31-12-2005) (e)	Total des périodes non consolidées (a+c+e-b-d-f)
Chiffre d'affaires net	4 019 700	503 479	3 261 087	1 308 940	3 022 458	1 683 445	6 807 381
Résultat opérationnel courant	-414 203	134 985	133 567	91 712	356 090	189 644	-340 887
Résultat opérationnel	-1 371 826	28 846	133 567	91 712	356 090	189 644	-1 192 371
Résultat net	-1 406 953	25 186	133 567	91 712	249 263	110 907	-1 251 928
Résultat net part du groupe	-1 406 953	25 186	85 483	58 695	249 263	110 907	-1 266 995

(*) Données reconstituées en ce qui concerne les charges exceptionnelles de restructuration antérieures au 1^{er} octobre 2005.

3.3 Compte de résultat par nature

Compte de résultat consolidé (en euros)	31/12/2005	En %
Chiffre d'affaires net	24 756 765	92,0%
Autres produits et reprises d'amortissements et de provisions	2 989 728	8,0%
Produits d'exploitation	27 746 493	100,0%
Charges d'exploitation	(25 809 902)	-93,0%
Achats et sous-traitance	(9 415 620)	-33,9%
Autres charges externes	(5 290 535)	-19,1%
Impôts et taxes	(201 803)	-0,7%
Charges de personnel	(6 701 279)	-24,2%
Amortissements et provisions	(734 448)	-2,6%
Autres charges	(3 466 217)	-12,5%
Résultat d'exploitation	1 936 591	7,0%
Q/P résultat sur opérations en commun	(282 307)	-1,0%
Résultat financier	(279 360)	-1,0%
Résultat courant avant impôt	1 374 924	5,0%
Résultat exceptionnel	(527 285)	-1,9%
Impôts différés	(509 163)	-1,8%
Impôts sur les bénéfices	(8 963)	0,0%
Résultat net	329 513	1,2%
Part des minoritaires	33 017	0,1%
Résultat net - Part du Groupe	296 496	1,1%

3.4 Impôts

Effet des impôts sur les résultats	Exercice clos le 31-12-2005
Impôt exigible	(8 963)
Impôt différé	(509 163)
Total	(518 126)

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge réelle d'impôt s'établit comme suit :

	31-déc-2005
Résultat net - Part du Groupe	296 496
Part des minoritaires	33 017
Charge d'impôt	518 126
Résultat net taxable	847 639
Taux d'impôt en vigueur	33,33%
Charge d'impôt théorique	282 546
Economie d'impôt liée aux déficits non constatée	260 260
Charge d'impôt non constatée en raison des déficits antérieurs	-38 863
Différentiel de taux	-5 239
Différences permanentes	19 420
Divers	
Charge d'impôt	518 126

3.5 Résultat par action

Le capital social de MINDSCAPE S.A.S est constitué au 31 décembre 2006 de 2 604 195 actions d'une valeur nominale de 0,50 Euro, soit 1 302 198 €.

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

		Nombre d'actions	
	Non dilué	BSA en circulation	Dilué
Au 31 décembre 2005	2 604 195	295 621	2 899 816

3.6 Charge de personnel et effectifs

L'effectif moyen consolidé est de 121 en 2005, avec la répartition suivante :

	Hommes	Femmes	Total
2005	68	53	121

Au 31-12-2004, l'effectif du groupe à périmètre constant (hors COKTEL) était de 118 personnes se répartissant en 51 femmes et 67 hommes.

La charge de personnel est (en €) :

Rubrique	31-12-2005
Salaires et traitements	4 752 348
Charges sociales	1 946 217
Participation des salariés	2 714
Total	6 701 279

3.7 Charges et produits exceptionnels non courants :

Coût de fermeture de la filiale Mindscape Irland pour la somme de 183 K€ (résiliation anticipée du bail des locaux), moins-value dégagée par la revente à VUGI d'actifs de la société COKTEL pour la somme de 115 K€, coût des condamnations et transactions sur du personnel licencié de Mindscape France pour 96 K€.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Goodwills

Les goodwills du groupe totalisent la somme brute de 11 857 581 euros et après dépréciation la somme nette de 11 811 846 euros.

Ces goodwills se décomposent comme suit :

4. Fonds de commerce acquis par les entités consolidées antérieurement au 1^{er} janvier 2005.
5. Fonds de commerce acquis par les entités consolidées au cours de l'exercice.
6. Ecarts de 1^{ère} consolidation pour les entités consolidées au 1^{er} janvier 2005.
7. Ecarts d'acquisitions pour les entités acquises au cours de l'exercice 2005.

Le tableau ci-après donne les ventilations par nature et par entités :

Conformément à la norme IAS 36, les Goodwills ont fait l'objet de tests de valeur au 31 décembre

Sociétés	01/01/2005		Mouvements de l'exercice		31-12-2005
	Fds de commerce acquis	Ecart de 1 ^{ère} consolidation	Fds de commerce acquis	Ecarts d'acquisition	
Mindscape France					
Divers (amortis)	45 734				45 734
Personnal soft	912 902				912 902
Alsyd	294 299				294 299
Ecart d'acquisition au 01-01-2005		4 240 355			4 240 355
Lapin malin			770 997		770 997
Ecart d'acquisition Coktel				2 835 495	2 835 495
Mindscape UK	-	-	-	-	-
Mindscape GMBH	-	-	-	-	-
Mindscape Northern Europe BV				1 976 636	1 976 636
Mindcsape Asia				781 163	781 163
Totaux	1 252 935	4 240 355	770 997	5 593 294	11 857 581

2005.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) ont été déterminées par zone géographique et donc par pays.

La valeur d'utilité de ces UGT a été déterminée à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur la base des hypothèses suivantes :

4. Prévisions à court terme sur quatre ans validées par le management du groupe, puis hypothèses de croissance de 2% sur une période de 6 ans.
5. taux d'actualisation retenu de 10%.
6. Valeurs terminales calculées à l'horizon des dix ans sans prise en compte d'un taux de croissance perpétuel.

Les résultats obtenus permettent de conclure que la valeur nette comptable des écarts d'acquisition est satisfaisante et qu'il n'a pas été constaté de pertes de valeurs qui justifieraient une dépréciation de ces fonds de commerce.

4.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes	Au 01-01-2005	Acquisitions	Retraitemen t du crédit bail (*)	Mouvements de périmètre & reclassement	Cessions	Ecart de conversion	Au 31-12-2005 ²
Goodwills	5 428 736	835 552		5 532 894		60 399	11 857 581
Frais de recherche, licences, brevets	886 080	986 340		1 572 909	-499 319	302	2 946 312
Autres immobilisations incorporelles				24 876			24 876
Corporelles	3 122 039	267 673		1 453 954	-1 606 194	124 553	3 362 025
Financières	319 692	75 302		45 152	-167 612	10 628	283 162
Total	9 756 547	2 164 867		8 604 909	-2 273 125	195 882	18 449 080

Amortissements	Au 01-01-2005	Dotations	Amortissem ent du crédit bail (*)	Mouvements de périmètre & reclassement	Reprises	Ecart de conversion	Au 31-12-2005
Goodwills	45 735						45 735
Frais de recherche, licences, brevets	401 299	621 251		1 190 375	-477 378	302	1 735 849
Corporelles	2 961 277	107 754		1 213 020	-1 382 443	122 621	3 022 229
Financières							
Total	3 408 311	729 005		2 403 395	-1 859 821	122 923	4 803 813

Il n'a pas été procédé au retraitement des crédits baux eu égard au caractère peu significatif de l'incidence de ces retraitements sur les comptes consolidés au 31-12-2005.

4.3. Impôts différés actif

Sociétés	Au 01-01-2005	Changement de périmètre & écart de conversion	Création	Consommation	Au 31-12-2005	dont charge de l'exercice
Mandscape SAS		18 501	77 094	-4 709	90 886	-72 385
Mandscape France		1 127 826	22 179	-556 580	593 425	534 401
Mandscape UK						
Mandscape BV						
Mandscape Germany						
Mandscape Asia Pacific		318 751		-46 875	271 876	47 147
Total		1 465 078	99 273	608 164	956 187	509 163

4.4. Stocks

Les stocks sont principalement constitués de CD et DVD Rom.

Rubrique	31-12-2005
Marchandises	1 976 310
Total	1 976 310

Les stocks d'une valeur brute de 2 341 905 euros ont été ramenés à une valeur nette de 1 976 310 euros. La provision pour dépréciation des stocks s'élève à la fin de l'exercice à la somme de 365 595 euros.

Les dépréciations des stocks ont évolué comme suit au cours de l'exercice clos le 31-12-2005

1 ^{er} janvier 2005	Dotations	Reprises	Mouvement pérимètre de & reclassement	Ecart conversion	31 décembre 2005
652 958	5 521	-396 872	101 979	2 009	365 595

4.5. Echéances des créances et des dettes

Rubriques	Montants	Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances			
Stocks (net)	1 976 310	1 976 310	0
Créances clients	14 156 757	14 156 757	0
Avances et acomptes	330 100	330 100	0
Créances fiscales et sociales	2 018 916	2 018 916	0
Débiteurs divers	44 634	44 634	0
Charges constatées d'avance	1 555 770	1 555 770	0
	Total	20 082 487	0
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	8 836 220	8 836 220	0
Clients - avoirs à émettre	8 997 002	8 997 002	0
Dettes sociales et fiscales	2 688 802	2 688 802	0
Dettes diverses	1 602	1 602	0
Produits constatés d'avance	17 749	17 749	0
	Total	20 541 375	0

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours de cet exercice :

1 ^{er} janvier 2005	Dotations	Reprises	Mouvement pérимètre de & reclassement	Ecart conversion	31 décembre 2005
897 226		-349 986	-106 215	11 685	452 710

Les créances sociales sont constituées de remboursements à recevoir pour 22 K€

Les créances fiscales sont composées de la créance de TVA (1.997 K€) correspondant aux avoirs à émettre.

Les dettes sociales s'élèvent à 1.450 K€ et sont constituées de :

- provisions pour congés (charges incluses) : 541 K€ ;
- provisions pour primes (charges incluses) : 419 K€ ;
- dettes dues aux organismes sociaux : 490 K€ ;

Les dettes fiscales s'élèvent à 1.239 K€ et sont notamment composées de :

- taxes assises sur les salaires : 152 K€ ;

- taxes assises sur le chiffre d'affaires	:	1.081 K€ ;
- taxes diverses	:	6 K€.

4.6. Echéances des passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Rubriques	Montants	Echéance à 1 an au plus	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	96 615	96 615	0	0
Disponibilités	3 095 882	3 095 882	0	0
Total	3 192 497	3 192 497	0	0
Dettes				
Dettes auprès des établissements de crédit	1 014 357	737 678	276 679	0
Dettes auprès des sociétés de crédit-bail (*)	0	0	0	0
Compte courant société Brainscape (**)	1 946 788	1 946 788	0	0
Total	2 961 145	2 684 466	276 679	0

(*) Non retraitées au 31-12-2005

(**) Au 1^{er} janvier 2005, la dette auprès de la société Brainscape dont l'origine provient des opérations de reprise et de restructuration du groupe s'élevait à la somme de 7 803 287 euros. Elle a été incorporée au capital de la société MINDSCAPE SAS à hauteur de 6 000 000 euros.

4.7. Provisions pour risques et charges

Rubriques	31-12-2005
Provision pour engagement de retraite	231 441
Autres provisions pour litige et pour risques divers	103 896
Total	335 337

- Le montant des indemnités de départ en retraite a été déterminé en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié, en accord avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date de clôture. La méthode retenue est celle du calcul des unités de crédits projetés avec salaires de fin de carrière, selon le régime à prestations définies.

Les principales données et hypothèses retenues pour évaluer le montant de l'indemnité ont été les suivantes :

- La table de mortalité utilisée est la table la plus récente,
- Le taux d'actualisation retenu est de 4,50 %,
- Le taux de progression des salaires est de 2,50% pour l'ensemble du personnel,
- Le taux de charges sociales appliqué sur les indemnités de départ en retraite est propre à chaque entité et déterminé selon la catégorie de salariés.

4.8. Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés hors bilan du groupe sont les suivants :

Engagements donnés :

- Nantissement du Fonds de commerce de Mindscape France SA au profit du Crédit du Nord (pour la

- somme de 632 500 €), de la CRCAM (pour la somme de 605 000 €) et de la banque FORTIS (pour la somme de 605 000 €) soit au total la somme de 1 842 500 euros.
- Complément de prix à verser à la société VUGI, suite à l'acquisition de la société COKTEL. Ce complément de prix basé sur la réalisation d'objectifs au cours des exercices 2006 et 2007 ne peut être calculé à ce jour.
 - Engagements de crédit bail : 114 147 euros

Engagements reçus :

- Garantie reçue de la société Vivendi Universal games International, dans le cadre de la garantie de passif suite à la reprise de la société COKTEL à hauteur de 1 062 500 euros pour les garanties fiscales et sociales jusqu'au 31-12-2009, et à hauteur de 1 062 500 euros pour les garanties générales autres que fiscales et sociales et ce jusqu'au 19-10-2007.

Les engagements hors bilan font l'objet d'un suivi spécifique assuré par la Direction Financière du Groupe.

Le Groupe Mindscape ne fait pas appel à des structures ad hoc destinées à déconsolider des risques.

20.1.3. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 et sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005

Le rapport ci-dessous porte sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2006 présentés au Chapitre 20.1.1 et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2005 présentés au Chapitre 20.1.2.

MINDSCAPE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social de 1.302.097,50 euros
Siège social : 73-77, rue de Sèvres
92514 Boulogne Billancourt Cedex
R.C.S. Nanterre B 408 530 137

RAPPORT RECTIFICATIF DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2006 ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En date du 15 mai 2007, nous avons établi notre rapport sur les comptes consolidés de la société MINDSCAPE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Ces comptes consolidés ont été établis pour la 1^{ère} fois au titre de l'exercice 2006, votre société ne répondant pas avant le 1^{er} janvier 2006 à l'obligation d'établir et de publier des comptes consolidés.

Des comptes consolidés pro forma au titre de l'exercice 2005 ont été établis afin de permettre la comparaison des comptes. Ces comptes consolidés pro forma ont été établis en format IFRS mais en prenant en compte la totalité des opérations relatives à l'exercice 2005 pour toutes les sociétés qui composent votre groupe, nonobstant le fait que pour 2 entités, l'entrée dans le périmètre de consolidation était le 1^{er} juillet 2005 et non le 1^{er} janvier 2005.

Ces comptes pro forma n'ont pas fait l'objet d'une certification par nos soins.

Votre société a décidé de procéder à l'établissement des comptes consolidés au titre de l'exercice 2005 sous le format IFRS, en prenant en compte les dates réelles d'entrée dans le périmètre de consolidation des filiales hollandaise et australienne.

Compte tenu de l'établissement de comptes consolidés au 31 décembre 2005, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 ont subi quelques modifications.

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'approbation par votre assemblée des comptes consolidés modifiés au 31 décembre 2006 et des comptes consolidés au 31 décembre 2005.

En exécution de cette mission nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société MINDSCAPE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 incluant les comptes consolidés de l'exercice 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration et établis sur option suivant le référentiel IFRS. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ainsi que ceux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme selon les modalités décrites dans les notes 1.8 et 4.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que les notes 1.8 et 4.1 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2006. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Maisons-Alfort et à Paris, le 10 septembre 2007,

Cabinet FIDREC
Représenté par **Sylvain SITBON**
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Cabinet BDO MG SOFINTEX
Représenté par **Jean GUEZ**
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

20.2. *Informations financières pro forma*

20.2.1. **Comptes agrégés pro forma au 31 décembre 2004**

Compte de résultat consolidé (en euros)	Exercice clos le 31-12-2004	En %
Chiffre d'affaires net	19 288 908	100,0%
Coûts de fabrication et d'achat des produits	(5 619 536)	-29,1%
Coûts logistiques et de transport	(1 296 557)	-6,7%
Amortissement des productions	(98 764)	-0,5%
Royalties	(2 688 127)	-13,9%
Marge brute	9 585 925	49,7%
Coûts de recherche et développement	(834 902)	-4,3%
Coûts commerciaux	(2 239 161)	-11,6%
Coûts marketing	(2 493 945)	-12,9%
Coûts administratifs et généraux	(4 049 036)	-21,0%
Autres produits	667 483	3,5%
Autres charges	(247 877)	-1,3%
Total des charges opérationnelles courantes	(9 197 439)	-47,7%
Résultat opérationnel courant	388 486	2,0%
Produits et charges opérationnelles non courantes	(99 800)	-0,5%
Pertes de valeur	-	0,0%
Résultat opérationnel	288 686	1,5%
Produits et charges financiers	31 108	0,2%
Amortissement des écarts d'acquisition	-	0,0%
Impôts différés	-	0,0%
Impôt sur les bénéfices	(145 004)	-0,8%
Résultat net	174 790	0,9%
Part des minoritaires	-	0,0%
Résultat net - Part du Groupe	174 790	0,9%

Actif (en euros)	31/12/2004 Brut	Amort. & Provisions	31-12-2004 Net
Fonds de commerce	1 188 381	(45 735)	1 142 646
Immobilisations incorporelles	880 269	(395 489)	484 780
Immobilisations corporelles	3 215 991	(3 054 902)	161 089
Actifs financiers non courants	8 132 322	-	8 132 322
Impôts différés actifs	-	-	-
Autres actifs non courants	-	-	-
Total actif non courant	13 416 963	(3 496 126)	9 920 838
Stocks	1 695 897	(718 541)	977 357
Clients et comptes rattachés	9 430 806	(861 882)	8 568 924
Autres créances	5 124 841	-	5 124 841
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 062 081	-	4 062 081
Charges constatées d'avance	927 763	-	927 763
Total actif courant	21 241 389	(1 580 423)	19 660 966
TOTAL ACTIF	34 658 352	(5 076 548)	29 581 804
Passif (en euros)	31/12/2004 Brut	Amort. & Provisions	31-12-2004 Net
Capital	21 384 080	-	21 384 080
Primes liées au capital	595 376	-	595 376
Réserves consolidées	(16 963 241)	-	(16 963 241)
Réserves de conversion	88 176	-	88 176
Résultat de l'exercice	174 790	-	174 790
Capitaux propres - Part du groupe	5 279 181	-	5 279 181
Intérêts minoritaires	-	-	-
Total des capitaux propres	5 279 181	-	5 279 181
Provisions pour risques et charges à long terme	235 818	-	235 818
Passifs financiers à long terme	8 160 275	-	8 160 275
Impôts différés	-	-	-
Total passif non courant	8 396 093	-	8 396 093
Provisions pour risques et charges à court terme	-	-	-
Passifs financiers à court terme	454 192	-	454 192
Fournisseurs et comptes rattachés	5 186 533	-	5 186 533
Clients - avoirs à émettre	7 901 138	-	7 901 138
Autres passifs	2 364 667	-	2 364 667
Total passif courant	15 906 530	-	15 906 530
TOTAL PASSIF	29 581 804	-	29 581 804

20.2.2. Note explicative des comptes pro forma

Principe des comptes présentés :

L'objectif est de présenter une vision agrégée du groupe MINDSCAPE pour l'exercice 2004 dans son périmètre historique. Les filiales hollandaises et australiennes ayant été intégrées dans le périmètre en 2005, elles ne sont donc pas présentes dans les comptes au 31 décembre 2004.

Le deuxième objectif est de présenter des comptes selon les mêmes méthodes et normes comptables utilisées en 2005 pour la première consolidation du groupe.

Méthodes utilisées :

Ces comptes proforma ont été établis sur la base des comptes individuels certifiés des différentes filiales : MINDSCAPE SAS, MINDSCAPE France SA, MINDSCAPE UK Ltd, MINDSCAPE GERMANY GmbH, MINDSCAPE IRLAND.

Les bilans et comptes de résultats ont été retraités conformément aux normes IFRS.

Le compte de résultat :

Ont été pris en compte : (i) La dotation pour les provisions de départs à la retraite a été comptabilisée pour 75 K euros. (ii) Les opérations inter-groupe ont été éliminées. (iii) 99 800 euros ont été comptabilisés en charges opérationnelles non courantes et concernent les coûts de fermeture de MINDSCAPE Irlande qui a été fermée fin janvier 2004 et qui n'avait plus d'activité opérationnelle.

En revanche, aucun ajustement concernant le crédit bail n'a été opéré car jugé d'un impact non significatif. Aucune écriture comptable n'a également été passée sur les impôts différés.

Dans ces conditions, le compte de résultat proforma au 31/12/2004 peut être comparé au 31/12/2005 du chiffre d'affaires jusqu'au au résultat opérationnel. Le résultat net n'est donc pas comparable.

Le bilan :

Les éliminations intragroupes ont été comptabilisées. Les postes de bilan sont comparables entre le 31/12/2004 et le 31/12/2005 sous la réserve suivante : aucun retraitement des titres des filiales n'a été enregistré dans les comptes consolidés. Ne peuvent donc être directement comparés au 31/12/2004 par rapport au 31/12/2005 les postes de bilan suivants : fonds de commerce, actifs financiers non courants et capitaux propres.

20.2.3. **Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma**

MINDSCAPE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social de 1.302.097,50 euros
Siège social : 73-77, rue de Sèvres
92514 Boulogne Billancourt Cedex
R.C.S. Nanterre B 408 530 137

Monsieur le Président,

En notre qualité de co-commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations pro forma consolidées du Groupe MINDSCAPE relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2004 incluses dans la partie 20.2.1 de son prospectus.

Ces informations pro forma ont été préparées aux seuls fins d'illustrer l'effet qu'aurait pu avoir sur le bilan et le compte de résultat non audité de la société MINDSCAPE SAS au 31 décembre 2004, si la consolidation des comptes des sociétés qui comptaient le groupe au 1^{er} janvier 2004 avait pris effet à au 1^{er} janvier 2004 et ainsi d'illustrer l'effet de présenter 12 mois d'activité des sociétés composant le groupe Mindscape au titre de l'exercice 2004.

De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'évènement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux informations pro forma.

Il nous appartient, d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe II point 7 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces travaux qui ne comportent pas d'examen des informations financières sous jacentes à l'établissement des informations pro forma ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies concordent avec les documents sources, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la MINDSCAPE SAS des informations pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

A notre avis :

- Les informations pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- Cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'offre au public en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lequel le prospectus visé par l'AMF serait notifié et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Fait à Maisons-Alfort et à Paris, le 30 octobre 2007,

Cabinet FIDREC

Représenté par Sylvain SITBON
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

Cabinet BDO MG SOFINTEX
Membre de DELOITTE TOUCHE TOHMATSU
Représenté par Jean GUEZ
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale de Paris

20.3. *Etats financiers*

20.3.1. Comptes sociaux de MINDSCAPE SAS au 31 décembre 2004

(en euros)	31/12/2004		31/12/2003	
	Brut	Amortissements & provisions	Net	Net
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	347 592	57 078	290 514	
Concession, brevets et droits similaires	113 000	37 666	75 333	113 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Participations	8 009 979		8 009 979	7 964 979
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	14 538		14 538	
Autres immobilisations financières				
Total immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	8 485 109	94745	8 390 364	8 077 979
Stocks matières premières				
En-cours de production de biens				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés s/ commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 406 709		2 406 709	236 042
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	354 675		354 675	10 706
Charges constatées d'avance	60 756		60 756	
ACTIF CIRCULANT	2 822 141		2 822 141	246 748
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	11 307 251	94 745	11 212 506	8 324 727

(en euros)	31/12/2004	31/12/2003
Capital social ou individuel	3 036 390	3 036 390
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Réserves légales		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(3 574)	2 001
RESULTAT DE L'EXERCICE (<i>bénéfice ou perte</i>)	(728 219)	(5 576)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	2 274 596	3 032 815
<hr/>		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<hr/>		
PROVISIONS		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	565 987	
Emprunts et dettes financières divers	7 803 287	5 287 628
Total dettes financières	8 369 274	5 287 628
<hr/>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	178 212	1 874
Dettes fiscales et sociales	390 422	2 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	0	20
Produits constatés d'avance		
Total dettes d'exploitation	568 634	4 284
<hr/>		
DETTES ⁽¹⁾	8 937 910	5 291 912
<hr/>		
Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF	11 212 506	8 324 727
<hr/>		
(1) : Dont à plus d'un an		
Dont à moins d'un an	8 371 922	5 291 912

<i>(en euros)</i>	31/12/2004	31/12/2003
Ventes de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	1 443 907	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 443 907	
Production stockée		
Production immobilisée	357 592	
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	73 171	
Autres produits	1 143 470	
Total des produits d'exploitation	3 018 142	
Achats marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks de matières premières & approvisionnements		
Autres achats et charges externes	756 144	14 352
Impôts, taxes et versements assimilés	12 008	20
Salaires et traitements	665 724	
Charges sociales	260 125	
Dotations aux amortissements	94 745	
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	1 218 348	
Total des charges d'exploitation	3 007 096	14 372
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 046	(14 372)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Autres intérêts et produits assimilés	454	3 940
Reprises sur provisions et transfert de charges		
Différences positives de change	2 093	
Produits nets sur cessions de valeurs		
Produits financiers	2 547	3 940
Dotations aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés	1 145 234	
Différences négatives de change	(25)	
Charges financières	1 145 208	
RESULTAT FINANCIER	(1 142 661)	3 940
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(1 131 615)	(10 432)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(3 73 396)	(4 856)
BENEFICE OU PERTE	(758 219)	(5 576)

Annexe

Règles et Méthodes comptables

(Code du commerce -articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983
- articles 7, 21, 24, début, 24-1°, 24-2° et 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
 - indépendance des exercices
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles et incorporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Elles ne comportent pas d'intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Immobilisations Incorporelles :

Frais de constitution	3 ans
Concessions	2 ans
Frais R&D	2 à 4 ans

Immobilisations Corporelles :

Installations générales	5 ans
Matériels de bureau et informatiques	3 à 5 ans
Mobilier	3 à 5 ans

b) Participations , autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

c) Stocks.

Il n'y a pas de stock au 31/12/2004.

d) Crédances & autres créances.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

e) Provisions réglementées.

Il n'y a pas de provisions réglementées au bilan au 31/12/2004.

f) Opérations en devises.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de conversion".

Pour l'exercice clos au 31/12/2004, le montant des Ecart de conversion est nul.

Immobilisations

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement , de recherche et développement			347 592
Autres immobilisations incorporelles			113 000
			460 592
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			8 009 979
Autres participations			
Autres titres immobilisés			14 538
Prêts et autres immobilisations financières			8 024 517
TOTAL GENERAL			8 485 109

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab., de recherche et dévelop.			347 592	
Autres immobilisations incorporelles			113 000	
			460 592	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Instal. techniques et outillage industriel				
Instal. générales, agencem. et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations mises en équivalence			8 009 979	
Autres participations				
Autres titres immobilisés			14 538	
Prêts et autres immo. financières			8 024 517	
TOTAL GENERAL			8 485 109	

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab., de recherche et dévelop.		57 078		57 078
Autres immobilisations incorporelles		37 666		37 666
		94 745		94 745
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outil. indust.				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL GENERAL		94 745		94 745

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement	57 078		
Autres immobilisations incorporelles	37 666		
	94 745		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL GENERAL	94 745		

Etat des Echéances des Créances et Dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	14 538		14 538
Autres immobilisations financières	14 538		14 538
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	640	640	
Etat - Impôts sur les bénéfices	37 998	37 998	
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	112 445	112 445	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 072	7 072	
Etat - Divers			
Groupe et associés	2 248 553	2 248 553	
Débiteurs divers	2 406 709	2 406 709	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	60 756	60 756	
TOTAL GENERAL	2 482 004	2 467 466	14 538

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	565 987		565 987	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	178 212	178 212		
Personnel et comptes rattachés	59 724	59 724		
Sécurité sociale et autres organismes	112 092	112 092		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	212 454	212 454		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 150	6 150		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	7 803 287	7 803 287		
Autres dettes	0	0		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	8 937 910	8 371 922	565 987	

Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettés fournisseurs et comptes rattachés	107 208
Dettes fiscales et sociales	85 785
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	192 993

Produits à recevoir

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	640
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	
TOTAL	640

Charges et Produits constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	60 756	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	60 756	

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

RUBRIQUES	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissement de crédit	565 987
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	565 987

20.3.2. **Rapport des commissaires sur les comptes sociaux de MINDSCAPE SAS établies au 31 décembre 2004**

MINDSCAPE SAS
122, rue du Général Leclerc
92 110 BOULOGNE BILLANCOURT
RCS NANTERRE B 408 530 137

Rapport Général du Commissaire aux Comptes Exercice clos le 31 décembre 2004

Messieurs les associés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 314 décembre 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels tels qu'ils sont joints au présent rapport
- la justification de nos appréciations
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235, 1^{er} alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 10 juin 2005

Le Commissaire aux Comptes
FIDREC
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Sylvain SITBON

20.4. Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières vérifiées datent du premier semestre 2007 clos au 30 juin 2007.

20.5. *Informations financières intermédiaires et autres*

Les comptes consolidés pour le premier semestre 2007 sont présentés ainsi que des tendances récentes pour le troisième trimestre (présentées au paragraphe 12.3). Il est à noter que l'activité de l'entreprise subit traditionnellement une saisonnalité défavorable sur le premier semestre. Ce phénomène est particulièrement marqué cette année en raison des nombreux produits développés par le groupe sur le premier semestre qui ne seront commercialisés qu'à partir du second semestre. Il convient par ailleurs de noter l'impact positif de 268K€ d'impôts différés sur le résultat net part du groupe au 30 juin 2007.

20.5.1. **Comptes consolidés au 30 juin 2007**

Compte de résultat consolidé

Compte de résultat consolidé (en euros)	Note	Exercice clos le 30-06-07	En %	Exercice clos le 30-06-06	En %
Chiffre d'affaires net	3.1	14 724 847	100,0%	14 457 015	100,0%
Coûts de fabrication et d'achat des produits		(3 342 500)	-22,7%	(3 713 419)	-25,7%
Coûts logistiques et de transport		(953 926)	-6,5%	(1 097 075)	-7,6%
Amortissement des productions		(673 459)	-4,6%	(400 711)	-2,8%
Royalties		(2 069 740)	-14,1%	(1 925 602)	-13,3%
Marge brute		7 685 224	52,2%	7 320 208	50,6%
Coûts de recherche et développement		(1 282 955)	-8,7%	(877 906)	-6,1%
Coûts commerciaux		(1 337 164)	-9,1%	(1 199 692)	-8,3%
Coûts marketing		(2 369 378)	-16,1%	(2 466 498)	-17,1%
Coûts administratifs et généraux		(2 482 827)	-16,9%	(2 395 157)	-16,6%
Autres produits		-	0,0%	4 704	0,0%
Autres charges		(111 988)	-0,8%	(102 686)	-0,7%
Total des charges opérationnelles courantes		(7 584 312)	-51,5%	(7 037 236)	-48,7%
Résultat opérationnel courant		100 912	0,7%	282 972	2,0%
Produits et charges opérationnels non courants	3.7	(133 397)	-0,9%	(0)	0,0%
Pertes de valeur		-	0,0%	-	0,0%
Résultat opérationnel		(32 486)	-0,2%	282 972	2,0%
Produits et charges financiers	3.4 & 4.3	(57 441)	-0,4%	(28 870)	-0,2%
Impôts différés		267 548	1,8%	(317 828)	-2,2%
Impôt sur les bénéfices		-	0,0%	-	0,0%
Résultat net		177 622	1,2%	(63 726)	-0,4%
Part des minoritaires		(6 761)	0,0%	(65 372)	0,5%
Résultat net - Part du Groupe		170 861	1,2%	1 646	0,0%

Bilan consolidé

Actif (en euros)	Note	30-06-2007 Brut	Amort. & Provisions	30-06-2007 Net	30-06-2006 Net
Goodwills	4.1 & 4.2	12 328 326	(45 735)	12 282 591	12 032 547
Immobilisations incorporelles		5 746 339	(3 477 056)	2 269 283	1 376 392
Immobilisations corporelles		1 650 225	(1 022 825)	627 400	522 398
Actifs financiers non courants		179 074	(23 100)	155 974	158 839
Impôts différés actifs		639 991	-	639 991	624 807
Autres actifs non courants		-	-	-	-
Total actif non courant		20 543 955	(4 568 716)	15 975 239	14 714 983
Stocks	4.4	2 484 467	(394 190)	2 090 277	2 148 885
Clients et comptes rattachés		12 508 701	(190 969)	12 317 732	10 543 071
Autres créances		1 091 720	-	1 091 720	1 415 057
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 014 887	-	4 014 887	3 970 561
Charges constatées d'avance		2 648 413	-	2 648 413	2 348 685
Total actif courant		22 748 188	(585 159)	22 163 029	20 426 259
TOTAL ACTIF		43 292 143	(5 153 875)	38 138 268	35 141 242
Passif (en euros)		30-06-2007 Brut	Amort. & Provisions	30-06-2007 Net	30-06-2006 Net
Capital	4.7	1 302 098	-	1 302 098	1 302 098
Primes liées au capital		13 237 416	-	13 237 416	13 237 416
Réserves consolidées		1 036 331	-	1 036 331	(701 162)
Réserves de conversion		86 776	-	86 776	(22 164)
Résultat de l'exercice		170 861	-	170 861	1 646
Capitaux propres - Part du groupe		15 833 482		15 833 482	13 817 834
Résultat des minoritaires	4.6	6 761	-	6 761	(65 372)
Réserves des minoritaires		208 396	-	208 396	100 057
Total des capitaux propres		16 048 639		16 048 639	13 852 519
Provisions pour risques et charges à long terme	4.6	395 576	-	395 576	383 493
Passifs financiers à long terme		2 561 617	-	2 561 617	1 823 162
Impôts différés		-	-	-	-
Total passif non courant		2 957 193		2 957 193	2 206 655
Provisions pour risques et charges à court terme	4.5	-	-	-	-
Passifs financiers à court terme		3 513 438	-	3 513 438	2 068 106
Fournisseurs et comptes rattachés		6 614 924	-	6 614 924	7 847 015
Clients - avoirs à émettre		6 441 013	-	6 441 013	6 821 463
Autres passifs		2 563 061	-	2 563 061	2 345 484
Total passif courant		19 132 436		19 132 436	19 082 068
TOTAL PASSIF		38 138 268		38 138 268	35 141 242

Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)	30-06-2007	31-12-2006	30-06-2006
FLUX DE TRESORERIE LIES À L'ACTIVITE OPERATIONNELLE			
Résultat net total des sociétés consolidées	171	1 685	2
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées	7	109	(65)
Dotations aux amortissements et aux provisions (*)	871	1 332	582
Reprise des amortissements et des provisions(*)	(22)	(53)	
Plus ou moins values de cession		9	
Impôts différés	(268)	678	318
Capacité d'autofinancement	759	3 760	837
Variation du besoin de fonds de roulement lié à l'activité	(3 033)	(300)	(42)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(2 274)	3 460	795
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	(1 272)	(2 345)	(1 057)
Cessions d'immobilisations	13	195	127
Incidences des variations de périmètre	-	-	-
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	(1 259)	(2 150)	(930)
FLUX DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Dividendes versés à la société mère			
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Augmentation (réduction) de capital			
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 600	1 515	1 500
Remboursements d'emprunts	(768)	(1 300)	(564)
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	2 832	215	936
Incidence de la variation des taux de change	19	(20)	(22)
Variation de la trésorerie nette	(682)	1 505	779
Trésorerie nette d'ouverture	4 697	3 192	3 192
Trésorerie nette de clôture	4 015	4 697	3 971

(*) les dotations et reprises de provisions sur stock et clients sont prises en compte dans la détermination du BFR.

Variation des capitaux propres (en milliers d'euros)

(en milliers d'euros)	Capital Social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2005	3 037					3 037		3 037
Augmentation et réduction de capital	-1 734	13 237				11 503		11 503
Affectation du résultat			-980	97		-883	66	-817
Réserves consolidées								
Ecart de conversion								
Stock options								
Autres variations								
Résultat				-13	296	283	33	316
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 303	13 237	-980	84	296	13 940	99	14 039
Augmentation de capital								
Affectation du résultat					-296	-296		-296
Réserves consolidées			296			296		296
Ecart de conversion				-74		-74		-74
Stock options								
Autres variations			3			3		3
Résultat			3	3	1 685	1 688	109	1 797
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1 303	13 237	-681	13	1 685	15 557	208	15 765
Augmentation de capital								
Affectation du résultat					-1 685	-1 685		-1 685
Réserves consolidées			1 685			1 685		1 685
Ecart de conversion				67		67		67
Stock options								
Autres variations			32			32		32
Résultat			32	7	171	178	7	185
Capitaux propres au 30 juin 2007	1 303	13 237	1 036	87	171	15 834	215	16 049

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS au 30 juin 2007
(Les montants sont exprimés en K€ sauf mention contraire)

Généralités

Le Groupe MINDSCAPE est constitué des sociétés suivantes :

- La société MINDSCAPE S.A., société consolidante holding du groupe,
- Les filiales consolidées à savoir : MINDSCAPE France S.A., MINDSCAPE NORTHERN EUROPE B.V., MINDSCAPE UK Ltd, MINDSCAPE GERMANY GmbH, et MINDSCAPE ASIA PACIFIC Pty Ltd.
- La société MINDSCAPE IRELAND Ltd, en cours de liquidation, n'est pas consolidée.

MINDSCAPE S.A. (« la Société ») est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance de droit français. La forme juridique actuelle de MINDSCAPE S.A. a été approuvée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 juillet 2007. Mindscape S.A. était auparavant une société par actions simplifiée et se prénommait MINDSCAPE SAS.

Les états financiers consolidés au 30 juin 2007 reflètent la situation comptable de MINDSCAPE S.A. et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en euros, arrondis à l'euro le plus proche.

Le Directoire de MINDSCAPE S.A. a arrêté les états financiers consolidés le 30 août 2007.

1. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'EVALUATION

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés au 30 juin 2007 du groupe Mindscape sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards). **L'établissement des comptes consolidés du Groupe Mindscape conformément aux normes IFRS résulte d'une option prise par le Conseil d'administration, le Groupe n'étant pas actuellement dans l'obligation d'appliquer ces normes.**

Le référentiel appliqué est constitué des normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne au 30 juin 2007.

Le groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, déjà publiées mais d'application obligatoire postérieurement au 30 juin 2007..

À ce stade, le Groupe n'anticipe pas d'impact matériel des nouvelles normes et interprétations.

1.1 Bases d'évaluations utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 Recours à des estimations

Pour établir ses comptes la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du Groupe procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans ses futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations significatives faites par la direction du Groupe portent notamment sur l'évolution des engagements envers les salariés, les goodwill, les immobilisations incorporelles, les dépréciations et les actifs d'impôts différés.

1.3 Méthodes de consolidation

Toutes les filiales, sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Par contrôle on entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement ainsi que les résultats internes au groupe sont éliminées.

1.4 Regroupements d'entreprises

a) Règles spécifiques à la première adoption : les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition aux normes IFRS (1^{er} avril 2004) n'ont pas été retraités, conformément à l'option offerte par IFRS 1.

b) Regroupements postérieurs au 1^{er} avril 2004 : ces regroupements sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des normes IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. L'écart résiduel, représentatif de l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en tant qu'actif en goodwill. Si, après ré-estimation, la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

1.5 Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie au taux de change moyen de l'exercice. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « réserves de conversion ».

Les Goodwills et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

1.6 Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat financier (en autres produits et charges financiers).

1.7 Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est bien inférieure à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

- Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles sont constituées par :

- des logiciels, qui sont principalement constitués des logiciels acquis et destinés à usage interne.
- des licences : les marques, catalogues de titres et technologies dont la durée de vie est indéterminée font l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36.
- des frais de développement : les frais de production des CD ROM, DVD ROM, et jeux pour consoles engagés par le Groupe Mindscape, relatifs à la production de logiciels - mères dont les reproductions seront vendues, sont immobilisés. Mindscape a recours pour la production de ses produits à des studios externes et seuls ces coûts sont immobilisés et amortis. Les coûts internes sont intégrés aux charges d'exploitation.

Ces immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue soit :

- Logiciels acquis 12 mois
- Frais de production 24 mois

- **Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilité suivantes :

- Agencements, aménagements divers 5 ans
- Matériel de bureau et informatique 3 ans
- Mobilier 5 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le groupe est le mode linéaire.

1.8 Goodwills

Les Goodwills ne sont pas amortis conformément à la norme IFRS 3. Ils font l'objet une fois par an d'un test de dépréciation. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie, aux actifs nets correspondants (y compris Goodwills). Ces valeurs recouvrables sont déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des unités génératrices de trésorerie, ainsi qu'à leurs budgets validés par les comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les dépréciations relatives aux Goodwills ne sont pas réversibles.

Les tests de dépréciation n'ont révélé aucune perte de valeur potentielle.

1.9 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués par le Groupe conformément à IAS 39.

Les actifs financiers, hors trésorerie et instruments dérivés actifs sont classés suivant l'une des 4 catégories suivantes :

- Actifs détenus à des fins de transaction ;
- Prêts et créances ;
- Actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- Actifs disponibles à la vente ;

Le Groupe détermine la classification des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale, en fonction de l'intention suivant laquelle ils ont été acquis. Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des actifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.10 Stocks

Les stocks de CD ROM et de DVD ROM sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts de revient (fabrication, pressage, emballages, ...) sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Les stocks considérés comme non vendables sont totalement dépréciés.

La dépréciation de stock se calcule en fonction de l'âge des marchandises :

Age	% de provision
0-3 mois	0%
3-6 mois	10%
6-9 mois	25%
9-12 mois	25%
+de 12 mois	50%

Il n'y a pas de dépréciation pour les produits acquis dans le cadre d'un contrat de distribution pour lesquels MINDSCAPE a le droit de retourner les produits invendus.

1.11 Clients et autres créances

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des corrections de valeur. Leur valeur nominale étant proche de leur juste valeur, ces postes sont valorisés à leur valeur nominale.

Pour les clients qui bénéficient contractuellement d'un droit de retour sur les produits invendus une provision est comptabilisée en passif financier (clients avoirs à émettre) sur la base de données statistiques fiables et individualisées portant sur les taux moyens de retour constaté sur les quatre derniers trimestres.

Pour les clients qui bénéficient contractuellement d'un droit à des remises commerciales (dites remises arrières) calculées soit semestriellement soit annuellement, une provision est comptabilisée en passif financier (avoirs à émettre) en prenant en compte pour chaque client les clauses contractuelles de calcul de ces remises.

Les provisions pour dépréciation des créances clients comprennent d'une part les créances impayées pour des clients faisant l'objet d'une procédure collective et d'autre part les créances impayées résultant de litiges commerciaux identifiés.

1.12 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance sont principalement constituées d'avances sur royautés pour leur part non consommée.

Lors de la signature d'un contrat d'édition ou de distribution avec des tiers, les sociétés du Groupe Mindscape peuvent être amenées à verser des avances sur royautés futures. Les royautés dues au titre des ventes de produits sont par la suite imputées sur ces avances, à due concurrence de leur montant, et ne donnent donc pas lieu à un paiement de la part des sociétés du Groupe Mindscape. En fin d'année, le solde des avances non « récupérées » (par le biais de l'imputation des royautés) est comptabilisé à l'actif du bilan en charges constatées d'avance. Dans le cas où le niveau de vente futur du produit apparaît insuffisant pour que les royautés à venir puissent s'imputer sur les avances versées, le solde est dans cette hypothèse comptabilisé en charges.

1.13 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition, en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

Le groupe ne détient pas de titres en autocontrôle.

1.14 Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles sont constituées de :

- > Provisions pour litiges principalement commerciaux
Elles incluent les débours estimés au titre de litiges, contentieux et actions de réclamation de la part des tiers.
- > Provisions pour pertes de change,
- > Autres provisions qui incluent principalement les coûts sociaux et les provisions pour restructuration.

1.15 Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, les salariés du groupe peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite ou des pensions postérieurement à leur départ. Les engagements correspondants sont pris en charge en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Pour les régimes à cotisations définies, le groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel

- et de projection des salaires futurs ;
- La méthode dite du corridor n'est pas appliquée. Les écarts actuariels, dégagés chaque exercice, sont directement comptabilisés en charge de personnel.
 - Seules sont concernées les sociétés de droit français et la société australienne.

1.16 Passifs financiers

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des passifs financiers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

1.17 Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés concernant les déficits non encore récupérés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- Prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- Part des charges non courantes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- Historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les perspectives bénéficiaires de la société Mindscape Gmbh n'étant pas assurées à la clôture des comptes des exercices précédents, aucun impôt différé actif correspondant aux déficits reportables réalisés (607 K€) n'avait été appréhendé. Au 30 juin 2007 la société renouant avec les bénéfices et les perspectives étant positives, la créance d'impôt différé a été comptabilisée (190 K€).

1.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 «Tableau des flux de trésorerie», la trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité. Les placements dans des actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions sont exclus de la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Les découvertes bancaires assimilables à un financement sont également exclus de la trésorerie.

La trésorerie comprend les liquidités en comptes courants bancaires. Les équivalents de trésorerie comprennent les SICAV et dépôts à terme, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (d'une durée inférieure à 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de pertes de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

Conformément à la norme IAS 39 «Instruments financiers», les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Pour les placements considérés comme détenus à des fins de transaction, les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

1.19 Chiffre d'affaires

Les revenus sont constitués par les ventes de CD-ROM et DVD-ROM, les ventes de logiciels pour consoles portables ou de salon, les ventes de services produits dans le cadre des activités principales du groupe et les produits des licences (nets de T.V.A.).

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens. En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au groupe.

Les ventes de CD-ROM, de DVD-ROM et de logiciels pour consoles sont comptabilisées à la livraison. Le chiffre d'affaires est minoré des retours sur invendus qui, à la clôture, sont estimés sur la base des dernières données disponibles ainsi que des remises commerciales (remises arrières) contractuellement dues.

1.20 Résultat opérationnel courant et résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant est représenté par l'écart entre le chiffre d'affaires et les charges opérationnelles courantes. Ces dernières sont distinguées en deux groupes distincts : les charges

opérationnelles correspondant au coût d'achat des marchandises vendues ; soustraites du chiffre d'affaires net, elles contribuent à la formation de la marge brute. Les autres charges opérationnelles correspondent aux coûts des services rendus (charges nécessaires à la réalisation des projets), aux charges commerciales, aux charges administratives et générales. Sont notamment compris les coûts des pensions et retraites, la participation des salariés, et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles.

Le résultat opérationnel incorpore les éventuels coûts de restructuration et les dépréciations d'actifs (y compris sur les Goodwills).

1.21 Options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe n'a pas attribué de plans de d'options de souscription ou d'achats d'actions.

1.22 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les BSA.

1.23 Politique de gestion des risques financiers

En matière de risque de change, le chiffre d'affaires de chaque entité du groupe est essentiellement réalisé dans la monnaie du pays où est installée l'entité. Le groupe ne pratique pas de couverture du risque de change.

En ce qui concerne le risque de taux, seuls les emprunts à taux variable présente un tel risque.

2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Nom de la société	Siège	% contrôle	% intérêt	Date de clôture	Date de 1 ^{ère} consolidation	Activité
Mandscape S.A.	France Boulogne Billancourt	Société consolidante		31-12-2006	01/01/2005	Holding
Mandscape France S.A.	France Boulogne Billancourt	100%	100%	31-12-2006	01/01/2005	Production- édition- distribution Multimédia
Mandscape UK Ltd	Grande Bretagne Crawley	100%	100%	31-12-2006	01/01/2005	Edition- Distribution Multimédia
Mandscape Germany GmbH	Allemagne Aachen	100%	100%	31-12-2006	01/01/2005	Edition- Distribution Multimédia
Mandscape Northern Europe B.V.	Pays-Bas Harlem	64%	64%	31-12-2006	01/07/2005	Edition- Distribution Multimédia
Mandscape Asia Pacific Pty Ltd	Australie Sydney	100%	100%	31-12-2006	01/07/2005	Edition- Distribution Multimédia

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1 Produits des activités ordinaires

Rubriques	30/06/2007	En %	30/06/2006	En %
Ventes de CD Rom, DVD Rom et logiciels pour consoles				
France	9 390 972	63,8%	10 093 424	69,8%
Export et pays étrangers	5 333 874	36,2%	4 363 591	30,2%
Total	14 724 846	100,0%	14 457 015	100,0%

3.2 Informations par zone géographique

Un secteur d'activité est un sous-ensemble d'une entreprise qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des autres secteurs d'activité. Au niveau du groupe, il n'a été déterminé qu'un seul secteur d'activité correspondant à l'édition, la production et la distribution de contenus multimédia interactifs.

Les principes comptables retenus pour la détermination des résultats des différentes zones géographiques sont identiques à ceux qui sont présentés dans la note « principes comptables ».

Zone géographique	Holding	France, territoires francophones, reste du monde	Pays-Bas, territoires néerlando-phones, Scandinavie	Grande-Bretagne et Irlande	Allemagne et territoires germanophones	Asie Pacifique	Total du groupe
Chiffre d'affaires net	0	10 538 922	1 970 703	252 969	350 788	1 611 465	14 724 847
Résultat opérationnel courant	49 522	-401 352	-3 322	27 386	124 667	304 011	100 912
Résultat opérationnel	-57 758	-361 360	-3 322	-45 557	124 360	311 152	-32 485
Résultat net	-84 908	-243 960	18 803	-45 289	314 446	218 530	177 622
Résultat net part du groupe	-84 908	-243 952	12 034	-45 289	314 446	218 530	170 861

3.3 Compte de résultat par nature

Compte de résultat consolidé (en euros)	30 juin 2007	En %	30 juin 2006	En %
Chiffre d'affaires net	14 724 846	89,5%	14 457 015	94,1%
Autres produits et reprises d'amortissements et de provisions	1 725 890	10,5%	912 117	5,9%
Produits d'exploitation	16 450 736	100,0%	15 369 132	100,0%
Charges d'exploitation	(16 231 977)	-98,7%	(14 973 670)	-97,4%
Achats et sous-traitance	(5 911 339)	-35,9%	(5 568 553)	-36,2%
Autres charges externes	(2 771 932)	-16,8%	(2 714 134)	-17,7%
Impôts et taxes	(211 257)	-1,3%	(143 924)	-0,9%
Charges de personnel (**)	(4 222 569)	-25,7%	(3 773 655)	-24,6%
Amortissements et provisions	(878 126)	-5,3%	(767 413)	-5,0%
Autres charges (*)	(2 236 754)	-13,6%	(2 005 991)	-13,1%
Résultat d'exploitation	218 759	1,3%	395 462	2,6%
Q/P résultat sur opérations en commun	-	0,0%	-	0,0%
Résultat financier	(79 582)	-0,5%	(49 842)	-0,3%
Résultat courant avant impôt	139 177	0,8%	345 620	2,2%
Résultat exceptionnel	(229 103)	-1,4%	(91 518)	-0,6%
Impôts différés	267 548	1,6%	(317 828)	-2,1%
Impôts sur les bénéfices	-	0,0%	-	0,0%
Résultat net	177 622	1,1%	(63 726)	-0,4%
Part des minoritaires	6 761	0,0%	(65 372)	-0,4%
Résultat net - Part du Groupe	170 861	1,0%	1 646	0,0%

(*) Les autres charges comprennent essentiellement les droits d'auteurs

(**) y compris la participation des salariés

3.4 Impôts

Effet des impôts sur les résultats (en euros)	Exercice clos le 30-06-07	Exercice clos le 30-06-06
Impôt exigible	-	-
Impôt différé	267 548	(317 828)
Total	267 548	(317 828)

La réconciliation entre l'impôt théorique et la charge réelle d'impôt s'établit comme suit :

	30 juin 2007
Résultat net - Part du Groupe	170 861
Part des minoritaires	6 761
Gain d'impôt	267 548
Résultat net taxable	(89 926)
Taux d'impôt en vigueur	33,33%
Economie d'impôt théorique	29 975
Economie d'impôt liée aux déficits non constatée	44 357
Charge d'impôt non constatée en raison des déficits antérieurs	(253 664)
Différentiel de taux	(10 543)
Différences permanentes	(17 723)
Charge d'impôt	267 548

3.5 Résultat par action

Le capital social de MINDSCAPE S.A. est constitué au 30 juin 2007 de 2 604 195 actions d'une valeur nominale de 0,50 Euro, soit 1 302 198 €.

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère est basé sur les données suivantes :

		Nombre d'actions	
	Non dilué	BSA en circulation	Dilué
Au 30 juin 2006	2 604 195	295 621	2 899 816
Au 30 juin 2007	2 604 195	250 000	2 854 195

3.6 Charges de personnel et effectifs

L'effectif moyen consolidé est de 136 au 30 juin 2007, avec la répartition suivante :

	Hommes	Femmes	Total
30-06-2007	74	62	136
31-12-2006	72	61	133
Variation 2007 - 2006	2	1	3

Evolution des effectifs depuis la création de Groupe :

	2005	2006	2007
Effectifs	121	133	136

La charge de personnel est (en €) :

Rubrique	Exercice clos le 30-06-07	Exercice clos le 30-06-06
Salaires et traitements	2 996 157	2 598 144
Charges sociales	1 226 412	1 175 511
Total	4 222 569	3 773 655

3.7 Produits et charges opérationnels non courants :

Charges exceptionnelles : Charges de liquidation définitive de la société Mindscape Ireland pour la somme de 57 K€ et actif financier non récupérable sur Mindscape UK pour 76 K€

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Goodwills

Les goodwills du groupe totalisent la somme brute de 12 328 326 euros et après dépréciation la somme nette de 12 282 591 euros.

Ces goodwills se décomposent comme suit :

1. Fonds de commerce acquis par les entités consolidées antérieurement au 1^{er} janvier 2007.
2. Fonds de commerce acquis par les entités consolidées au cours de l'exercice.
3. Ecarts de 1^{ère} consolidation ou d'acquisition pour les entités consolidées au 1^{er} janvier 2005 et pour celles acquises en 2005.

Sociétés	01/01/2007		Mouvements de l'exercice		30-06-2007
	Fds de commerce acquis	Ecart de 1 ^{ère} consolidation ou d'acquisition	Fds de commerce acquis	Ecarts d'acquisition	
Mindsight France					
Divers (amortis)	45 734				45 734
Personnal soft	912 902				912 902
Alsyd	294 299				294 299
Ecart d'acquisition au 01-01-2005		4 240 355			4 240 355
Lapin malin	770 997				770 997
Ecart d'acquisition Coktel		3 101 621			3 101 621
Carmen de San Diego	195 334				195 334
Divers			602		602
Mindsight UK	-	-	-	-	-
Mindsight GMBH	-	-	-	-	-
Mindsight Northern Europe BV		1 976 636			1 976 636
Mindsight Asia		748 196		41 650(*)	789 846
	2 219 266	10 066 808	602	41 650	12 328 326

(*) Ecart de change

Le groupe a pratiqué au 31 décembre 2006 des tests de dépréciation pour chacune des unités génératrices de trésorerie.

Aucune perte de valeur n'a été constatée à cette date nécessitant une provision pour dépréciation. Aucune perte de valeur n'a également été décelée au 30 juin 2007 nécessitant des tests de dépréciation.

4.2. Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes	Au 01-01-2007	Acquisitions	Retraitemet du crédit bail (*)	Mouvements de périmètre & reclassement	Cessions	Ecart conversion	Au 30-06-2007 ²
Fonds de commerce	12 286 074	602				41 650	12 328 326
Immobilisations Incorporelles	4 615 997	1 136 443			-6 064	-37	5 746 339
Immobilisations Corporelles	3 931 370	80 521	135 996	4 452	-2 488 553	-13 561	1 650 225
Financières	125 932	54 530			-1 646	258	179 074
Total	20 959 373	1 272 096	135 996	4 452	-2 496 263	28 310	19 903 964

Amortissements	Au 01-01-2007	Dotations	Amortissement du crédit bail (*)	Mouvements de périmètre & reclassement	Reprises	Ecart de conversion	Au 30-06-2007
Fonds de commerce	45 735						45 735
Immobilisations Incorporelles	2 797 522	686 635			-6 064	-37	3 477 056
Immobilisations Corporelles	3 378 949	85 668	45 063	4 452	-2 477 310	-13 997	1 022 825
Financières	23 100						23 100
Total	6 245 306	771 303	45 063	4 452	-2 483 374	-14 034	4 568 716

4.3. Impôts différés actif

Sociétés	Au 01-01-2007	Changement de périmètre & écart de conversion	Création	Consommation	Au 30-06-2007	dont charge de l'exercice
Mandscape SAS	5 126			426	4 701	423
Mandscape France	112 729		152 602		265 331	-150 648
Mandscape UK	0				0	0
Mandscape BV	150 000		22 125		172 125	-22 125
Mandscape Asia Pacific	100 091			92 343	7 748	94 888
Mandscape Germany	0		190 086		190 086	-190 086
Total	367 946		364 813	92 769	639 991	-267 548

4.4. Stocks

Les stocks sont principalement constitués de CD et DVD Rom.

Rubrique	Exercice clos le 30-06-07	Exercice clos le 30-06-06
Marchandises	2 090 277	2 148 885
Total	2 090 277	2 148 885

Les stocks d'une valeur brute de 2 484 467 euros ont été ramenés à une valeur nette de 2 090 277 euros. La dotation nette aux provisions pour dépréciation des stocks s'élève, pour la période, à la somme de 33 190 euros.

Les dépréciations des stocks ont évolué comme suit au cours de cet exercice :

1 ^{er} janvier 2007	Dotations	Reprises	Mouvement de & reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2007
361 081	58 822	-29 993	3 204	1 076	394 190

4.5. Echéances des créances et des dettes

Rubriques	Montants	Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'un an
Créances			
Stocks (net)	2 090 277	2 090 277	0
Créances clients	11 915 733	11 915 733	0
Avances et acomptes	401 999	401 999	0
Créances fiscales et sociales	1 079 861	1 079 861	0
Débiteurs divers	11 859	11 859	0
Charges constatées d'avance	2 648 413	2 634 485	13 928
Total	18 148 142	18 134 214	13 928
Dettes			
Fournisseurs et comptes rattachés	6 614 924	6 614 924	0
Clients - avoirs à émettre	6 441 013	6 441 013	0
Dettes sociales et fiscales	1 875 064	1 875 064	0
Dettes diverses	50 992	50 992	0
Produits constatés d'avance	636 159	636 159	0
Total	15 618 152	15 618 152	0

Les dépréciations des créances clients ont évolué comme suit au cours de cet exercice :

1 ^{er} janvier 2007	Dotations	Reprises	Mouvement de & reclassement	Ecart de conversion	30 juin 2007
374 199	2 685	-186 556	-4	645	190 969

Les créances sociales sont constituées d'avances consenties au personnel pour 10 K€. Les créances fiscales sont composées de la créance de TVA (1.066 K€) correspondant aux avoirs à émettre.

Les dettes sociales s'élèvent à 1.395 K€ et sont constituées de :

- provisions pour congés (charges incluses) : 693 K€ ;
- provisions pour primes (charges incluses) : 177 K€ ;
- dettes dues aux organismes sociaux : 525 K€.

Les dettes fiscales s'élèvent à 480 K€ et sont notamment composées de :

- taxes assises sur les salaires : 84 K€ ;
- taxes assises sur le chiffre d'affaires : 285 K€ ;
- taxes locales diverses : 111 K€.

4.6. Echéances des passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie

Rubriques	Montants	Echéance à 1 an au plus	Echéance de 1 à 5 ans	Echéance à plus de 5 ans
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	214 640	214 640	0	0
Disponibilités	3 800 247	3 800 247	0	0
Total	4 014 887	4 014 887	0	0
Dettes				
Dettes auprès des établissements de crédit	4 216 917	1 855 212	2 361 705	0
Dettes auprès des sociétés de crédit bail	274 684	74 772	199 912	0
Compte courant société Brainscape	1 583 454	1 583 454	0	0
Total	6 075 055	3 513 438	2 561 617	0

Les emprunts souscrits par le groupe ne sont soumis au respect d'aucune clause de défaut.

La dette auprès de la société BRAINSCAPE s'élevait au 1^{er} janvier 2005 à la somme de 7 803 287 euros et résultait des opérations de reprise et de restructuration du groupe. La somme de 6 000 000 euros a été incorporée au capital de la société MINDSCAPE SAS au cours de l'exercice 2005.

4.7. Provisions pour risques et charges

Rubriques	Au 31-12-2006	Dotations	Reprises	Au 30-06-2007
Provision pour engagement de retraite	311 237	54 339		365 576
Autres provisions pour litige et pour risques divers	52 416		22 416	30 000
Total	363 653	54 339	22 416	395 576

- Le montant des indemnités de départ en retraite a été déterminé en retenant l'hypothèse d'un départ à l'initiative du salarié, en accord avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date de clôture. La méthode retenue est celle du calcul des unités de crédits projetés avec salaires de fin de carrière, selon le régime à prestations définies.

Les principales données et hypothèses retenues pour évaluer le montant de l'indemnité ont été les suivantes :

- La table de mortalité utilisée est la table la plus récente,
- Le taux d'actualisation retenu est de 4,50 %,
- Le taux de progression des salaires est de 2,50% pour l'ensemble du personnel,
- Le taux de charges sociales appliqué sur les indemnités de départ en retraite est propre à chaque entité et déterminé selon la catégorie de salariés.

4.8. Engagements hors bilan

Les engagements reçus et donnés hors bilan du groupe sont les suivants :

Engagements donnés :

- Nantissement du Fonds de commerce de Mindscape France SA au profit du Crédit du Nord (pour la somme de 1 955 000 €), de la CRCAM (pour la somme de 1 870 000 €) et de la banque FORTIS (pour la somme de 1 870 000 €) soit au total la somme de 5 695 000 euros. Il restait dû sur ces emprunts dont les montants initiaux s'élevaient à 5 100 000 euros la somme de 4 173 771 €
- Complément de prix éventuel à verser à la société VUGI suite à l'acquisition de la société Coktel. Sur la base de nos estimations, aucun complément de prix ne sera à verser.

Engagements reçus :

- Garantie reçue de la société Vivendi Universal games International, dans le cadre de la garantie de passif suite à la reprise de la société COKTEL à hauteur de 1 062 500 euros pour les garanties fiscales et sociales jusqu'au 31-12-2009, et à hauteur de 1 062 500 euros pour les garanties générales autres que fiscales et sociales et ce jusqu'au 19-10-2007.

Le montant des engagements de crédit bail n'est pas indiqué puisque les opérations ont été retraitées et figurent dans les dettes financières.

Les engagements hors bilan font l'objet d'un suivi spécifique assuré par la Direction Financière du Groupe.

Il y a lieu de noter que certaines inscriptions au titre des nantissements des fonds de commerce des sociétés MINDSCAPE France et MINDSCAPE SAS pour des emprunts totalement remboursés n'ont pas fait l'objet des radiations par les établissements bancaires. Le montant de ces inscriptions devenues sans objet s'élève à la somme de 1 857 500 €.

Le Groupe Mindscape ne fait pas appel à des structures ad hoc destinées à déconsolider des risques.

20.5.2. **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires**

MINDSCAPE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Capital social de 1.302.097,50 euros
Siège social : 73-77, rue de Sèvres
92514 Boulogne Billancourt Cedex
R.C.S. Nanterre B 408 530 137

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXAMEN LIMITÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite en notre qualité de co-commissaires aux comptes de la société MINDSCAPE SA, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés intermédiaires de la société MINDSCAPE SA et relatifs à la période du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis en format IFRS sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France. Un examen limité de comptes intermédiaires consiste à obtenir les informations estimées nécessaires, principalement auprès des personnes responsables des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques ainsi que toute autre procédure appropriée. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué selon les normes professionnelles applicables en France. Il ne permet donc pas d'obtenir l'assurance d'avoir identifié tous les points significatifs qui auraient pu l'être dans le cadre d'un audit et, de ce fait, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, la régularité et la sincérité des comptes consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Fait à Maisons-Alfort et à Paris, le 10 septembre 2007,

Cabinet FIDREC
Représenté par Sylvain SITBON
Commissaire aux Comptes
Compagnie régionale de Paris

Cabinet BDO MG SOFINTEX
Représenté par Jean GUEZ
Commissaire aux Comptes
Compagnie régionale de Paris

20.6. Compléments aux comptes établis pour les besoins du Prospectus

NOTE COMPLEMENTAIRE AUX ANNEXES DES COMPTES FIGURANT SUR LE PROSPECTUS : MODIFICATIONS, RECTIFICATIONS OU ADJONCTIONS

Informations relatives aux acquisitions réalisées en 2005 (IFRS 3.67 et 3.70)

IFRS 3.67 a) Les sociétés acquises en 2005 sont les sociétés Mindscape Northern Europe BV, Mindscape Asia Pacific et Coktel.

IFRS 3.67 b) Les sociétés Mindscape Northern Europe BV et Mindscape Asia Pacific ont été acquises le 1^{er} juillet 2005. La société Coktel a été acquise le 1^{er} octobre 2005.

IFRS 3.67 c) La société Mindscape a acquis 64% du capital de la société Mindscape Northern Europe BV et 100% du capital des sociétés Mindscape Asia Pacific et Coktel

IFRS 3.67 d) le coût des titres acquis soit en numéraire soit par voie d'apports s'est élevé à la somme de 2 984 863 €

Le montant des écarts d'acquisition constatés ressort à la somme de 5 593 294 €

L'effet sur l'actif, le passif et la trésorerie des opérations réalisées au cours de l'exercice 2005 se présente comme suit. Les actifs, passifs et passifs éventuels sont mesurés à la juste valeur sur ce tableau.

Détail des postes	Montants (en euros)
+ Actifs identifiables acquis	5 486 251
Immobilisations incorporelles	357 658
Immobilisations corporelles	265 809
Immobilisations financières	45 152
Actifs d'impôts différés	1 197 711
Total des actifs non courants	1 866 329
Stock	218 638
Clients et autres actifs courants	1 935 948
Autres actifs courants	479 942
Trésorerie et équivalent	985 394
Total des actifs courants	3 619 922
- Passifs identifiables acquis	(8 094 682)
Provisions à long terme	(239 593)
Passifs financiers	(2 024 666)
Total des passifs non courants	(2 264 259)
Fournisseurs	(2 105 061)
Autres passifs courants	(789 612)
Autres passifs financiers	(2 935 114)
Découverts bancaires	(636)
Total passifs courants	(5 830 423)
= Actifs et passifs nets identifiables	(2 608 431)
+ Goodwill	5 593 294
= Prix d'acquisition	2 984 863

IFRS 3.67 e) Mindscape ne s'est séparée d'aucune activité suite à ces acquisitions

IFRS 3.67 f) Cf. tableau ci-dessus

IFRS 3.67 g) Mindscape n'a comptabilisé aucun excédent en résultat suite aux regroupements

IFRS 3.67 h) La valeur des goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la situation nette acquise.

IFRS 3.67 i) Le résultat net part du groupe des entreprises acquises depuis leur date d'acquisition s'est élevé à la somme de 194 788 € (Cf. données figurant dans l'annexe 3.2 aux comptes consolidés de l'exercice 2005 page 146).

IFRS 3.70: Produits et résultats des entités regroupées pour la période comme si la date de l'acquisition de ces entités avait été l'ouverture de la période soit le 1^{er} janvier 2005 :

Ces informations demandées en application de IFRS 3.70 figurent dans l'annexe 3.2 aux comptes consolidés de l'exercice 2005 page 146. Figurent sur ce tableau les produits et les résultats de chaque entité acquise pour l'exercice 2005 et pour la période consolidée.

Choix des options de 1^{ère} application prévues par IFRS 1 :

Afin de se conformer aux normes IFRS, le groupe bien que tenu sur le plan légal à n'établir des comptes consolidés qu'à compter du 1^{er} janvier 2006, a établi des comptes consolidés au titre de l'exercice 2005.

Dans le cadre de la 1^{ère} application des normes IFRS, le Groupe a opté pour les traitements suivants :

1. Aucun retraitement rétroactif des regroupements d'entreprises qui se sont déroulés avant le 1^{er} janvier 2005.
2. Les différences de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères antérieurement au 1^{er} janvier 2005 ont été reclassées en réserves.
3. Concernant les avantages au personnel, le Groupe n'a pas opté pour l'étalement des écarts actuariels au 1^{er} janvier 2005.
4. Il n'a été procédé à aucune réévaluation des actifs corporels et incorporels.

Méthodes de consolidation :

Les méthodes de consolidation sont indiquées dans les annexes aux comptes consolidées pages 122 et 141 :

Il est rappelé ci-après les méthodes de consolidation utilisées tant pour les exercices 2005 que 2006 :

Exercice 2005

Nom de la société	Siège	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	Date de clôture	Date de 1 ^{ère} consolidation	Activité
Mandscape SAS	France Boulogne Billancourt	Société consolidante		Intégration globale	31-12-2005	01/01/2005	Holding
Mandscape France	France Boulogne Billancourt	100%	100%	Intégration globale	31-12-2005	01/01/2005	Edition-production-distribution Multimédia
Mandscape UK	Grande Bretagne Crawley	100%	100%	Intégration globale	31-12-2005	01/01/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Germany	Allemagne Aachen	100%	100%	Intégration globale	31-12-2005	01/01/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Northern Europe	Pays-Bas Harlem	64%	64%	Intégration globale	31-12-2005	01/07/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Asia Pacific	Australie Sydney	100%	100%	Intégration globale	31-12-2005	01/07/2005	Edition Distribution Multimédia

Exercice 2006

Nom de la société	Siège	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	Date de clôture	Date de 1 ^{ère} consolidation	Activité
Mandscape SAS	France Boulogne Billancourt	Société consolidante		Intégration globale	31-12-2006	01/01/2005	Holding
Mandscape France	France Boulogne Billancourt	100%	100%	Intégration globale	31-12-2006	01/01/2005	Edition-production-distribution Multimédia
Mandscape UK	Grande Bretagne Crawley	100%	100%	Intégration globale	31-12-2006	01/01/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Germany	Allemagne Aachen	100%	100%	Intégration globale	31-12-2006	01/01/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Northern Europe	Pays-Bas Harlem	64%	64%	Intégration globale	31-12-2006	01/07/2005	Edition Distribution Multimédia
Mandscape Asia Pacific	Australie Sydney	100%	100%	Intégration globale	31-12-2006	01/07/2005	Edition Distribution Multimédia

Ventilation des produits et charges non courants et des produits et charges financiers

Compte de résultat consolidé (en euros)	30/06/2007	30-06-2006	31-12-2006	31-12-2005
Produits opérationnels non courants	-	-	-	53 161
Charges opérationnelles non courantes	(133 397)	-	(300 449)	(511 834)
Pertes de valeur	-	-	-	-
Produits et charges opérationnelles non courants	(133 397)	-	(300 449)	(458 673)
Produits financiers	21 209	23 849	79 193	30 901
Charges financières	(78 650)	(52 719)	(128 458)	(262 797)
Produits et charges financières	(57 441)	(28 870)	(49 265)	(231 896)

Résultat par action et résultat dilué par action

	31 décembre 2006	31 décembre 2005
Résultat net - Part du Groupe	1 684 964	296 496
Nombre d'action	2 604 195	2 604 195
Nombre d'action dilué	2 899 816	2 899 816
Résultat par action	0,65	0,11
Résultat par action dilué	0,58	0,10
	30 juin 2007	30 juin 2006
Résultat net - Part du Groupe	170 861	1 646
Nombre d'action	2 604 195	2 604 195
Nombre d'action dilué	2 854 195	2 899 816
Résultat par action	0,07	0,00
Résultat par action dilué	0,06	0,00

Charges et produits non courants :

Complément à la note 3.7 page 150 (exercice 2005) :

Charges exceptionnelles non courantes : coûts des licenciements suite à la restructuration de Mindscape UK pour 32 K€, coût du déménagement de Mindscape France pour 29 K€, retenues à la source antérieures pour 18 K€ et charges diverses pour 39 K€.

Produits exceptionnels non courants : reprise de provision sur litige avec la caisse de retraite Médéric pour la somme de 43 K€ et reprise de provisions sur pénalités sur contrôle fiscal pour 10 K€.

Complément à la note 3.7 page 130 (exercice 2006) :

Charges exceptionnelles non courantes : solde honoraires relatifs à l'acquisition de Coktel pour 29 K€, solde des coûts de licenciement du site de Meylan pour 11 K€ et diverses charges pour 4 K€.

Compte de résultat par nature : Note 3.3 Page 128 (exercice 2006), page 148 (exercice 2005) et page 183 (1^{er} semestre 2006 et 2007)

Ces tableaux doivent être modifiés comme suit, conformément aux normes IFRS.

Compte de résultat consolidé (en euros)	30 juin 2007	30 juin 2006	31/12/2006	31/12/2005
Chiffre d'affaires net	14 724 846	14 457 015	33 643 997	24 756 665
Autres produits et reprises d'amortissements et de provisions	1 725 890	912 117	2 341 304	2 989 828
Produits d'exploitation	16 450 736	15 369 132	35 985 301	27 746 493
Charges opérationnelles courantes	(16 349 824)	(15 086 160)	(33 120 960)	(26 208 285)
Achats et sous-traitance	(5 911 339)	(5 568 553)	(12 283 066)	(9 415 620)
Autres charges externes	(2 771 932)	(2 714 134)	(6 158 704)	(5 290 535)
Impôts et taxes	(211 257)	(143 924)	(290 324)	(201 803)
Charges de personnel	(4 276 908)	(3 821 511)	(7 865 555)	(6 733 181)
Amortissements et provisions	(878 126)	(767 413)	(1 667 385)	(734 448)
Autres charges	(2 300 262)	(2 070 625)	(4 855 926)	(3 832 698)
Résultat opérationnel courant	100 912	282 972	2 864 341	1 538 209
Produits non courants	-	-	-	53 161
Charges non courantes	(133 397)	-	(300 449)	(511 834)
Résultat opérationnel	(32 485)	282 972	2 563 892	1 079 535
Produits financiers	21 209	23 849	79 193	30 901
Charges financières	(78 650)	(52 719)	(128 458)	(262 797)
Impôts différés	267 548	(317 828)	(678 228)	(509 163)
Impôts sur les bénéfices	-	-	(42 456)	(8 963)
Résultat net	177 622	(63 726)	1 793 943	329 513
Part des minoritaires	(6 761)	65 372	(108 979)	(33 017)
Résultat net - Part du Groupe	170 861	1 646	1 684 964	296 496

Compléments d'informations sectorielles (IAS 14.55 à 14.57) exercice 2006

En euros	France, territoires francophones, reste du monde	Pays-bas, territoires néerlandophones, Scandinavie	Asie pacifique	Grande Bretagne et Irlande	Allemagne et territoires germanophones	Total
Actif immobilisé						
Incorporel	11 309 618	1 976 636	748 194	0	24 366	14 058 814
Corporel	509 912	12 871	8 630	7 078	13 930	552 421
Financier	98 194	0	4 638	0	0	102 832
Impôts différés	117 855	150 000	100 090	0	0	367 945
Actif circulant						
Stock	1 890 251	96 348	167 459	5 538	44 796	2 204 392
Créances	17 494 603	1 226 082	799 410	363 903	713 004	20 597 002
Disponibilités	3 635 289	405 815	374 511	260 023	21 480	4 697 118
Dettes						
Provisions	-385 356					-385 356
Empr et dettes fi	-3 064 719					-3 064 719
Fournisseurs	-8 139 822	-809 821	-242 753	-77 182	-269 859	-9 539 437
Autres passifs	-2 054 925	-219 071	-174 083	-140 963	-71 537	-2 660 579
Clients avoirs à émettre	-11 165 369					-11 165 369
Investissements	2 315 339	8 544	1 783	5 720	13 362	2 344 748

Informations concernant les parties liées (IAS 24):

Prestations entre la société mère et ses filiales

La holding refacture au titre des prestations de direction générale, administrative et comptable l'ensemble de ses coûts +10% aux filiales au prorata de leur chiffre d'affaires. Les coûts représentent les salaires, les frais professionnels, les dépenses diverses et la part des locaux utilisés.

Au titre de l'année 2006, ces frais ont représentés les montants suivants :

Prestations de MINDSCAPE SA refacturées aux sociétés filles	2006
MINDSCAPE France	880 114 €
Minscape Uk Ltd	30 041 €
MINDSCAPE Northern Europe BV	123 075 €
MINDSCAPE Germany GMBH	18 597 €
MINDSCAPE Asia Pacific	117 120 €
Total	1 168 947 €

Convention d'intégration fiscale : La société MINDSCAPE SA a signé une convention d'intégration fiscale avec la société MINDSCAPE France SA. Cette convention a pour objet d'organiser les modalités selon lesquelles ces sociétés entendent régir leurs relations. La société MINDSCAPE SA s'est ainsi constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Occupation des locaux : la société holding MINDSCAPE SA occupe les locaux situés au 73-77, rue de Sèvres 92514 Boulogne Billancourt Cedex en vertu d'un contrat de sous-location conclu avec MINDSCAPE France SA.

Prestations entre société filiales

MINDSCAPE France SA (France Boulogne Billancourt) :

La filiale française héberge l'ERP (JD Edwards) pour le compte du groupe et dispose d'un certain nombre de compétences informatique ou marketing. Elle prend donc en charge certains travaux d'analyse statistique, de reporting financier et d'hébergement de sites internet pour le compte de ses sociétés sœurs étrangères.

Refacturation de MINDSCAPE France vers les sociétés sœurs étrangères	2006
Minscape Uk Ltd	5 750 €
MINDSCAPE Northern Europe BV	24 588 €
MINDSCAPE Germany GMBH	3 286 €
MINDSCAPE Asia Pacific	26 128 €
Total	59 752 €

Informations relatives aux dirigeants :

Rémunérations des dirigeants : Il n'existe aucun engagement de versements d'indemnité en cas de rupture de contrat des dirigeants.

Transactions avec les actionnaires ayant une influence notable sur Mindscape SA :

La société Brainscape a consenti une avance en compte courant à la société Mindscape SA. Au 31 décembre 2006, le solde s'élevait à la somme de 1 560 800 €. Il existait au 31-12-2006 une clause de blocage sur 12 mois de la somme de 1 100 000 €. Cette avance en compte courant était rémunérée.

Les données relatives à cette transaction figurent dans le rapport spécial des CAC § 19.1 de la première partie du Prospectus.

Le Directoire a levé cette clause le 25 septembre 2007, et le compte courant avec la société Brainscape a été remboursé en totalité depuis cette date.

Transactions avec les sociétés dans lesquelles l'un des dirigeants de Mindscape est également dirigeant :

Néant

Information relative aux impôts différés actifs non activés (IAS 12.81 e)

Au 31 décembre 2006, aucun actif d'impôt différé n'a été activé concernant les déficits reportables des sociétés anglaise et allemande ;

Ces déficits reportables et le montant des IDA non activés (en cumul et non au seul titre de l'exercice 2006) s'élèvent au 31-12-2006 aux sommes suivantes :

- Grande Bretagne : 10 395 K£ soit un IDA non activé de 3 119 K£
- Allemagne : 693 K€ soit un IDA non activé de 266 K€

Variation des capitaux propres consolidés :

Tableau reprenant l'étape intermédiaire des capitaux propres au 30 juin 2006

(en milliers d'euros)	Capital Social	Prime d'émission	Réserves consolidées	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 1er janvier 2005	3 037					3 037		3 037
Augmentation et réduction de capital	-1 734	13 237				11 503		11 503
Réserves consolidées			-980			-883	66	-817
Autres variations				97				-436
Résultat				-13	296	283	33	316
Capitaux propres au 31 décembre 2005	1 303	13 237	-980	84	296	13 940	99	14 039
Affectation du résultat					-296	-296		-296
Réserves consolidées			279		17	296		296
Ecart de conversion					-163	-163		-163
Résultat				40	2	42	-65	-23
Capitaux propres au 30 juin 2006	1 303	13 237	-701	-22	2	13 819	34	13 853
Réserves consolidées			20			18	65	83
Ecart de conversion					35	35		35
Résultat					1 685	1 685	109	1 794
Capitaux propres au 31 décembre 2006	1 303	13 237	-681	13	1 685	15 557	208	15 765

Tableau des variations des Impôts différés actif entre le 30 juin 2006 et le 1^{er} janvier 2007 :

Sociétés	Au 30-06-2006	Changement de périmètre & écart de conversion	Création AA	Consommation	Au 01-01-2007	dont charge de la période
Mandscape SAS	101 381	0	-8 420	87 835	5 126	96255
Mandscape France	352 706	53 069	6545	299 591	112 729	340 535
Mandscape UK	0	0	0	0	0	0
Mandscape BV	0	0	150 000	0	150 000	-150 000
Mandscape Asia Pacific	170 720	5 145	0	75 774	100 091	73 615
Mandscape Germany	0	0	0	0	0	0
Total	624 807	58 214	148 125	463 200	367 946	360 405

20.7. Honoraire des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour les sociétés MINDSCAPE SA et MINDSCAPE FRANCE SA sont les suivant (Montant HT en €) :

	BDO MG SOFINTEX				FIDREC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2005
Audit								
Certification des comptes	22 536	n.a	36%	n.a	38 445	38 000	62%	100%
Missions accessoires		n.a		n.a	1 500	4 400	2%	100%
Sous total	22 536	n.a	36%	n.a	39 945	42 400	64%	100%
Autres prestations rendues								
Juridique, fiscal, social								
Autres*								
Sous total								
TOTAL	22 536	0	36%	n.a	39 945	42 400	64%	100%

- *si > 10% des honoraires d'audit*
- *n.a : BDO Sofintex est commissaire aux comptes depuis l'exercice 2006.*

20.8. Politique de distribution des dividendes

La société n'a pas versé de dividende au cours des 3 dernier exercices. Elle entend continuer de consacrer l'essentiel de ses ressources au financement de sa croissance mais ne s'interdit pas à l'avenir de distribuer un dividende.

20.9. Procédures judiciaires et d'arbitrage

La société peut être impliquée dans le cadre normal de ses activités dans des procédures judiciaires ou d'arbitrage. Les litiges en cours, dans lesquels la société est engagée sont présentés au Chapitre 4.3.4.

A la connaissance de la société, pour une période qui couvre les douze derniers mois, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

20.10. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe

Entre le 30 juin 2007 et le 31 août 2007, le groupe MINDSCAPE a souscrit un nouvel emprunt de 1,5 M€ destiné à financer les dépenses de développement en cours des jeux dont le lancement est prévu sur l'année 2008.

Fin septembre 2007, deux opérations ont également été réalisées :

(i) une augmentation de capital, au travers de l'exercice des 250 000 Bons de Souscription d'Actions émis en 2005, a conduit à la création de 250 000 nouvelles actions. Le capital social de l'entreprise s'élève donc à la date du présent document à 1 427 097,5 euros soit 2 854 195 actions d'une valeur nominale de 0,5 euros. Le produit brut de cette augmentation de capital s'est élevé à 1 250 000 €.

(ii) le compte courant de Brainscape soit 1584 K€ a été remboursé dans son intégralité.

Le chiffre d'affaires (données non auditées) du troisième trimestre 2007 s'établit à 8,2 M€ soit une croissance de 19% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations ci-dessous incorporent les modifications qui résultent de l'approbation des résolutions soumis à une assemblée générale du 25 septembre 2007.

21.1. *Capital social*

21.1.1. **Capital social émis et autorisé à la date d'enregistrement du présent Prospectus**

21.1.1.1. *Capital social*

Le montant du capital social s'élève à 1 427 097,5 euros divisés en 2 854 195 actions de 0,50 euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

21.1.1.2. *Capital autorisé non émis*

Les résolutions d'émission approuvées par l'Assemblée Générale du 25 septembre 2007 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous :

Délégations ou autorisations consenties au Directoire	Date de l'Assemblée	Durée de validité	Plafond
Délégation de compétence au directoire a l'effet de décider d'augmenter le capital de la société dans le cadre de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires (<i>réolution n°2</i>)	25 septembre 2007	18 mois (fin anticipée à la date du règlement livraison des titres)	500 000 euros (nominal)
Autorisation conférer au directoire d'augmenter le nombre d'actions ordinaires en cas de demandes excédentaires (<i>réolution n°3</i>)	25 septembre 2007	30 jours suivant la clôture de la souscription à l'augmentation de capital visée dans la première résolution	Dans la limite de 10% de l'émission initiale avec un montant maximal qui s'impute sur la montant global prévu à la deuxième résolution
Délégation de compétence au directoire à l'effet de décider, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance (<i>réolution n°4</i>)	25 septembre 2007	26 mois	- 500 000 euros pour les actions à émettre (valeur nominale) - 25 000 000 euros pour les obligations ou autres titres de créances donnant accès au capital (valeur nominal)
Délégation de compétence au directoire a l'effet de décider, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance (<i>réolution n°5</i>)	25 septembre 2007	26 mois	- 500 000 euros (valeur nominale) - 25 000 000 euros pour les obligations ou autres titres de créances (valeur nominal)
Autorisation au directoire d'augmenter le nombre d'actions ordinaires en cas de demandes excédentaires	25 septembre 2007	26 mois et mis en œuvre dans les 30 jours suivant	Dans la limite de 15% de l'émission initiale avec un montant maximal qui s'impute sur la montant global prévu à

(résolution n°6)		la clôture de l'opération initiale	la quatrième résolution
Délégation de compétence au directoire a l'effet de décider d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission (résolution n°7)	25 septembre 2007	26 mois	Montant maximal de 500 000 euros, qui s'impute sur le montant nominal total prévu à la quatrième résolution
Délégation de pouvoirs pour procéder, dans le cadre des dispositions de l'article I.225- 129-1 du code de commerce, à une augmentation du capital social dans les conditions prévues a l'article I.443-5 du code du travail (résolution n°8)	25 septembre 2007	26 mois	1% de chaque augmentation de capital. Le nombre d'actions souscrites devra être inférieur à 2 % du capital social au moment de l'émission. Le montant nominal total s'impute sur le montant global prévu à la quatrième résolution
Autorisation au Directoire pour consentir des attributions gratuites d'actions ordinaires (résolution n° 9)	25 septembre 2007	38 mois	1% du capital social de la société
Autorisation à donner au directoire de consentir des options de souscription d'actions (résolution n°10)	25 septembre 2007	38 mois	2% du capital social de la société

21.1.1.3. Capital potentiel

Néant.

21.1.2. Titres non représentatifs du capital

A la date du présent prospectus, il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital de la société.

21.1.3. Titres propres détenus par la Société ou par les sociétés du Groupe

A la date du présent prospectus, la société ne détient aucune de ses actions propres et aucune de celles-ci n'est détenue pour son compte.

21.1.4. Valeurs mobilières complexes

Néant

21.1.5. Option ou accord portant sur le capital de la Société ou d'une des sociétés du Groupe

Néant

21.1.6. Evolution du capital de la Société depuis sa création

Date	Nature de l'opération	Variation du capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Capital après opération		
					Nombre d'actions	Nominal	Montant
26/7/96	constitution de la société, Apport par la société Softkey International Inc de 49.500 francs en échange de 495 parts de 100 francs de valeur nominale	7 546,2	néant	495	495,0	15,2	7 546,2
	Apport par la société The Learning Company Inc de 500 francs en échange de 5 parts de 100 francs de valeur nominale	76,2	néant	5	500,0	15,2	7 622,5
1/10/01	Rachat des parts par Brainscape S.A. le 1er octobre 2001 (transfert juridique effectif des actions le 22 août 2002)	néant	néant	néant	500,0	15,2	7 622,5
30/12/02	Emission d'actions par compensation de créances liquides et exigibles détenues par Brainscape S.A. vis à vis de MINDSCAPE SAS	10 441 201,5		684 898	685 398,0	15,2	10 448 824,0
30/6/03	Réduction du capital par réduction de la valeur nominale de l'action de 15,2449 à 5 euros (la somme de 7.021.833,97 euros ayant été imputée au compte de report à nouveau)	-7 021 834,0			685 398,0	5,0	3 426 990,0
	Réduction du capital par apurement des pertes	-390 600,0		-78 120	607 278,0	5,0	3 036 390,0
22/7/05	Emission d'actions en rémunération de l'apport par Brainscape de 100% du capital de MINDSCAPE Asia Pacific	1 319 000,0		263 800	871 078,0	5,0	4 355 390,0
	Emission d'actions en rémunération de l'apport par Brainscape de 64% du capital de MINDSCAPE Northern Europe	183 680,0		36 736	907 814,0	5,0	4 539 070,0
	Emission d'actions en rémunération de la capitalisation de 6 M€ de créance détenue par Brainscape (création d'ABSA avec 250 000 BSA attachés)	6 000 000,0		1 200 000	2 107 814,0	5,0	10 539 070,0
12/10/05	Réduction du capital par réduction de la valeur nominale de l'action de 5 euros à 0,5 euros	-9 485 163,0	9 485 163,0	néant	2 107 814,0	0,5	1 053 907,0
	Emission d'actions / entrée de NEPE au capital de MINDSCAPE SAS	1 499 996,1	1 406 924,6	186 143	2 293 957,0	0,5	1 146 978,5
	Emission d'actions / entrée de Fortis au capital de MINDSCAPE SAS	2 499 990,9	2 344 871,9	310 238	2 604 195,0	0,5	1 302 097,5
27/09/07	Exercice des 250 000 BSA 2005 à la parité 1 pour 1 nouvelle action	1 250 000	1 125 000	250 000	2 854 195	0,5	1 427 097,5

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- (i) la création, l'édition, le développement, la diffusion, l'application, l'exploitation et la commercialisation de tous programmes et systèmes informatiques, la recherche, l'étude, la réalisation, la promotion, la fabrication, la commercialisation, la distribution et l'exploitation de tous services, produits, prestations ou activités notamment dans les domaines de l'informatique, de l'électronique et de l'audiovisuel ;
 - (ii) la création, l'acquisition, la location de toute activité et la location, l'installation et l'exploitation de tout établissement ou fonds de commerce ;
 - (iii) la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, dessins, modèles, marques, brevets concernant ces activités ;
 - (iv) l'achat, la vente, la gestion, la location ou la prise en location-gérance de tous biens immobiliers ;
 - (v) l'achat, la gestion et la vente de toute participation ;
- et d'une manière générale, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou autres, se rattachant directement ou indirectement à ce qui précède ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, l'extension ou le développement.

21.2.2. Dispositions des statuts, d'une chartre ou d'un règlement de la Société concernant les membres du directoire

Cf. chapitre 16

21.2.3. Droits et obligations attachés aux actions (article 13)

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente, dans les bénéfices ou dans l'actif social lors de leur distribution ou répartition.

Le cas échéant, sauf interdiction légale, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la Société auxquelles ces distributions et répartitions pourraient donner lieu, de telle sorte que, compte tenu de la quotité de capital qu'elles représentent, et, éventuellement, des droits des actions de catégories différentes, toutes les actions de même valeur nominale et de même catégorie aient les mêmes droits et perçoivent les mêmes sommes nettes.

Il est attaché aux actions ordinaires un droit de vote proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit au moins à une voix.

Toutefois un droit de vote double est conféré aux actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 3 ans au moins, au nom du même actionnaire.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe sous réserve de ce qui est dit au paragraphe précédent.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale. Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou en conséquence d'augmentation ou de réduction de capital, de fusion ou autre opération sociale, les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à condition de faire leur affaire personnelle du regroupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.

Fixation, affectation et répartition des bénéfices (Article 34)

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Le fonds de réserve légale est constitué par un prélèvement de cinq pour cent [5 %] au moins sur le bénéfice ; ce

prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue en dessous de cette fraction.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves sociales autres que la réserve légale, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle; en ce cas; la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. (toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice).

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution de réserves ne peut être faite si les capitaux propres sont ou deviendraient de ce fait inférieurs au montant du capital augmenté des réserves non distribuables.

Si un exercice accuse des pertes, celles-ci sont, après approbation des comptes de l'exercice, inscrites au bilan à un compte spécial.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable, il peut être incorporé en tout ou en partie au capital social.

21.2.4. Modalités de modification des droits des actionnaires

La modification des droits attachés aux actions est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

21.2.5. Assemblée générales d'actionnaires

ORGANISATION ET TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES (Article 30)

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions de quorum et de majorité fixées par la loi.

Les convocations mentionnent le lieu de réunion de l'assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre local situé dans la même ville, ou encore tout autre local mieux approprié à cette réunion, dès lors que le choix qui est fait par le directoire de ce lieu de réunion n'a pas pour but ou pour effet de nuire à la réunion des actionnaires.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné à la justification de l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L.228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédent l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité

Les assemblées d'actionnaires sont présidées par le président du conseil de surveillance ou, en son absence, par un conseiller délégué à cet effet par le conseil. A défaut, l'assemblée élit elle-même son président.

Il est tenu une feuille de présence aux assemblées d'actionnaires qui contient toutes les mentions exigées par les textes réglementaires.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées d'actionnaires sont valablement certifiés par le Président ou vice-Président du conseil de surveillance ou par un membre du directoire.

COMPETENCE DES ASSEMBLEES (Article 26 et 27)

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions autres que celles qui, sont réservées à la compétence de l'assemblée générale extraordinaire par la loi et les statuts de l'entreprise.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

DROITS DE VOTE (Article 13)

Cf. 21.2.3

Limitation des droits de vote : néant

FORME DES ACTIONS ET IDENTIFICATION DES PORTEURS DE TITRES (Article 10)

Les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur (sous condition de l'admission de la société à la cotation du marché Alternext, à défaut elles revêtiront une forme exclusivement nominative.)

Conformément aux dispositions des articles L 228-1 du Code de Commerce et L 211-4 du Code monétaire et financier relatifs au régime des valeurs mobilières, les droits des titulaires seront représentés par une inscription en compte à leur nom : (i) chez l'intermédiaire de leur choix pour les titres au porteur, et (ii) chez la Société et s'ils le souhaitent, chez l'intermédiaire financier habilité de leur choix pour les titres nominatifs.

La Société est en droit de demander, à tout moment, conformément aux articles L.228-2 et L 228-3 du Code de Commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dans les titres peuvent être frappées

21.2.6. Dispositions des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Néant.

21.2.7. Franchissements de seuils statutaires (article 17)

Lorsque les actions de la société sont inscrites en compte chez un intermédiaire habilité, toute personne agissant seule ou de concert, qui vient à détenir une fraction égale ou supérieure à deux pour cent (2%) du capital social ou des droits de vote ou à tout multiple de 5 pour cent (5%) du capital social ou des droits de vote et ce, jusqu'à cinquante pour cent (50%) du capital social ou des droits de vote inclus, ainsi qu'au seuil de quatre vingt quinze pour cent (95%) du capital social ou des droits de vote prévu par les règles du marché Alternext, est tenue, dans les cinq (5) jours de bourse de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ces seuils, de déclarer à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration sera effectuée dans les conditions ci-dessus chaque fois que les seuils susvisés seront franchis en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction égale à cinq pour cent (5%) au moins du capital ou des droits de vote égale en font la demande lors de l'assemblée générale.

21.2.8. Stipulations particulières régissant les modifications du capital (article 8 des statuts)

Les dispositions statutaires régissant les modifications du capital social de la société ne sont pas plus strictes que celle imposées en vertu de la loi.

Augmentation de capital

Le capital social peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par la loi. L'assemblée générale extraordinaire est seule compétence pour décider sur le rapport du Directoire contenant les indications requises par la loi, de toute augmentation de capital, immédiate ou à terme. Elle peut déléguer cette compétence au Conseil d'administration dans les conditions fixées par la loi.

Réduction et amortissement du capital social

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut aussi dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi autoriser ou décider la réduction du capital pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, étant rappelé qu'en aucun cas la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant

23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

23.1. *Revue juridique des droits de propriété intellectuelle de la société MINDSCAPE*

La société a sollicité du cabinet MICHEL LAVAL & ASSOCIES une évaluation indépendante de son portefeuille de contrats correspondant aux différents accords passés entre la société et ses partenaires en vue de la production, co-production, édition ou réédition de produits multimédia.

Le cabinet MICHEL LAVAL & ASSOCIES n'a pas de relation avec les sociétés du groupe MINDSCAPE ou leurs dirigeants de nature à remettre en cause son indépendance et elle n'a pas d'intérêt important dans la société au sens des recommandations du Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières. Elle a autorisé la société à faire état des conclusions de son expertise dans des documents rendus publics.

A la connaissance de la société, les informations relatives à cette expertise et provenant d'une tierce partie ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui rendrait ces informations inexactes ou trompeuses en tout point important.

Les conclusions du rapport juridique sont reproduites ci-dessous :

« Les contrats de licence et de distribution, les contrats de distribution et les contrats de concession de marques qui ont été mis à notre disposition sont dans leur ensemble de conception juridique classique.

Ces contrats n'imposent aux cocontractants aucune contrainte ni aucune obligation qui déroge aux usages du commerce. Ils ne supportent aucun déséquilibre ni ne contiennent aucune clause exorbitante de droit commun.

Généralement de courte durée en raison de la nature des produits, ces contrats sont cependant assurés d'une certaine pérennité grâce aux clauses de renouvellement par tacite reconduction qui sont de pratique quasi systématique.

L'exécution des contrats n'est exposée à aucun risque significatif de nature à en compromettre la pérennité en dehors des cas habituels de résiliation liée à des manquements contractuels.

L'économie des contrats de licence et de distribution et des contrats de distribution se trouve sensiblement modifiée selon que Mindscape se trouve en situation de licenciée et/ou distributeur ou de concédante ou fournisseur.

Les récentes acquisitions en pleine propriété de produits-phares ainsi que la pratique des contrats de coproduction et de coédition et des contrats de développement s'inscrivent dans une stratégie de patrimonialisation des droits de propriété intellectuelle.

Cette tendance trouve sa limite naturelle dans un marché qui impose un renouvellement constant des produits.

Paris, le 17 septembre 2007

Michel Laval
Avocat à la Cour »

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- a) L'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- b) Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le prospectus ;
- c) Les informations financières historiques de la Société et du Groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication du prospectus.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

MINDSCAPE ne détient pas d'autres participations que ses filiales décrites au paragraphe 7.2

DEUXIÈME CHAPITRE

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. ***Responsable du prospectus***

Se reporter au paragraphe 1.1 (Première partie) du présent prospectus.

1.2. ***Attestation du responsable du prospectus***

Se reporter au paragraphe 1.2 (Première partie) du présent prospectus.

1.3. ***Attestation du listing sponsor***

Se reporter au paragraphe 1.3 (Première partie) du présent prospectus.

1.4. ***Engagements de la Société MINDSCAPE***

Conformément aux règles d'Alternext, MINDSCAPE s'engage à assurer :

- 1) La diffusion sur son site internet et sur le site d'Alternext en anglais ou en français, les informations suivantes :
 - dans les quatre mois qui suivent la clôture de l'exercice un rapport annuel comprenant ses états financiers, consolidés le cas échéant, dûment certifiés ainsi qu'un rapport de gestion (article 4.2 des Règles d'Alternext),
 - dans les quatre mois après la fin du 2^{ème} trimestre, un rapport semestriel (article 4.2 des Règles d'Alternext),
 - la convocation aux assemblées générales et tout document transmis aux actionnaires et cela dans le même délai que pour ces derniers (article 4.4 des Règles d'Alternext),
 - toute information susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours de ses titres conformément aux dispositions de l'article 4.3 des Règles d'Alternext sans préjudice des obligations du Règlement Général de l'AMF et de tout autre texte de niveau supérieur concernant l'appel public à l'épargne,
 - tout franchissement à la hausse ou à la baisse par toute personne agissant seule ou de concert de seuils de participations représentant 50 % ou 95 % du capital ou des droits de vote. Cette publication est faite dans un délai de 5 jours de bourse suivant celui où il en a connaissance,
 - les déclarations des dirigeants regardant leurs cessions de titres.
- 2) Sans frais pour les porteurs, le service des titres, le paiement des dividendes ou toute distribution auquel il procèdera.

Par ailleurs, MINDSCAPE s'engage à respecter ses obligations conformément au Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et notamment :

- l'information permanente (articles 221-1 à 222-11 du Règlement Général),
- la diffusion du rapport sur le contrôle interne (articles 221-6 à 221-8 du Règlement Général),
- la diffusion du rapport sur les honoraires du commissaire aux comptes (article 221-1-2 du Règlement Général),
- les déclarations des dirigeants ainsi que des personnes qui leur sont étroitement liées concernant leurs opérations sur les titres de la Société (articles 222-14 et 222-15).

La société s'engage à diffuser et maintenir en ligne pendant au moins 5 ans sur son site internet les informations définies ci-dessus.

2. FACTEURS DE RISQUE

Un investissement dans les actions de la société implique des risques. Tous les risques significatifs que la société a identifiés à la date du présent prospectus sont décrits dans le paragraphe 4 de la première partie du document. Si l'un de ces risques ou l'un des risques décrits au paragraphe 4 « facteurs de risques » de la première partie du prospectus venait à se concrétiser, les activités, la situation financière les résultats ou les perspectives de la société pourraient en souffrir.

Dans une telle éventualité, le cours des actions de la société pourrait baisser et l'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie des sommes qu'il aurait investies dans les actions de la société.

Les compléments suivants sont apportés à ces renseignements :

2.1. *Facteurs de risque liés à l'opération*

Absence de marché des actions de la Société préalablement à l'introduction en bourse.

Il n'existe pas de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. Le prix des actions offertes dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sera déterminé par les actionnaires cédants, le Listing Sponsor et le Prestataire de Services d'Investissement en charge de l'opération et la Société sur la base, notamment des conditions de marché et des conditions économiques prévalant alors, des résultats et revenus estimés de la Société, de la valeur estimée des sociétés comparables, et des indications d'intérêt exprimées par les investisseurs potentiels pendant la période d'ouverture de l'offre d'actions.

En l'absence de marché public des actions de la Société préalablement à leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que le prix des actions offertes dans le cadre de cette admission aux négociations reflètera correctement le cours observé lors des premières négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, ni quant à l'établissement d'un marché des actions liquide.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris pourrait connaître des variations significatives.

Le cours des actions de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris est susceptible d'être affecté de manière significative par des événements tels que par exemple, des variations du résultat de la Société ou une évolution des conditions de marché propres à son secteur d'activité.

De plus, les marchés boursiers ont connu des variations de cours significatives au cours des dernières années, qui souvent ne reflétaient pas les performances opérationnelles des entreprises cotées. Les fluctuations des marchés boursiers ainsi que du contexte économique, peuvent affecter de façon significative le cours des actions de la Société.

L'admission des titres à la cote d'un marché non réglementé et donc, l'absence pour l'actionnaire des garanties correspondantes.

Les titres faisant l'objet de la présente opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes. En revanche, des garanties spécifiques relatives à la transparence financière de la société et à la protection des actionnaires minoritaires sont décrites aux paragraphes 1.3 et 4.9 de la deuxième partie du présent Prospectus.

Conformément aux dispositions de l'article 3.2 des règles d'Alternext, l'admission des titres dont l'admission est demandée sur ce marché est subordonnée à ce que l'Offre réalisée dans le cadre du Placement donne lieu à une souscription effective d'un montant au moins égal à 2.500.000 euros. A défaut, les ordres émis par les souscripteurs seront caducs et annulés.

Possibilité de limiter l'augmentation de capital

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre du présent prospectus pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant initialement prévu. Il pourrait ainsi en résulter une moindre liquidité du marché des actions.

En cas de limitation des souscriptions à 75%, les projets de développement de la Société vers le jeu en ligne et le développement de l'activité « consoles » seraient maintenus, le solde du financement s'effectuant par recours à la dette. Si le seuil de 75% n'était pas atteint, l'opération serait annulée.

Absence de garantie de bonne fin

L'Offre décrite dans le présent prospectus ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin, le début des négociations des titres à la cote d'Alternext n'interviendra qu'à l'issue du délai de règlement-livraison.

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1. *Déclaration sur le fonds de roulement net*

La Société atteste que, de son point de vue et avant prise en compte de l'augmentation de capital de la présente opération, le fonds de roulement net de la Société est suffisant (c'est-à-dire que la Société a accès à des disponibilités suffisantes) au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date de visa de l'AMF sur le présent prospectus.

3.2. *Capitaux propres et endettement au 31 août 2007*

Conformément aux recommandations du CESR (CESR 127), la situation de l'endettement et des capitaux propres (hors résultat pour la période du 01/01 au 31/08/07) de MINDSCAPE a été établie sur la base d'une situation de moins de 90 jours par rapport à la date du visa sur la présente note d'opération. (Données non auditées)

en milliers d'euros	31 août 2007
Capitaux propres dont :	15 662
a Capital social	1 302
b Primes liées au capital	13 237
c Réserves	1 123
Endettement financier	7 111
<i>Total des dettes courantes</i>	<i>3 871</i>
. faisant l'objet de garanties	85
. faisant l'objet de nantissements	2 174
. Sans garanties ni nantissements	1 612
<i>Total des dettes non courantes</i>	<i>3 240</i>
. faisant l'objet de garanties	89
. faisant l'objet de nantissements	3 151
. Sans garanties ni nantissements	-

Informations complémentaires sur l'endettement net à court terme, à moyen terme et à long terme :

	en milliers d'euros	31 août 2007
A - Trésorerie	5 474	
B - Instruments équivalents	-	
C - Titres de placement	-	
D - Liquidités (A+B+C)	5 474	
E - Crédits financiers à court terme	-	
F - Dettes bancaires à court terme	-	
G - Part à moins d'un an des dettes bancaires à moyen et long terme	2 287	
H - Autres dettes financières à court terme	1 584	
I - Dettes financières à court terme (F+G+H)	3 871	
J - Endettement financier net à court terme (I-E-D)	(1 603)	
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	3 240	
L - Obligations émises	-	
M - Autres emprunts à plus d'un an	-	
N - Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	3 240	
O - Endettement financier net (J+N)	1 637	

Entre le 31 août 2007 et le 30 septembre 2007, l'endettement financier de l'entreprise a évolué de la façon suivante :

	en milliers d'euros (données non auditées)	
- Endettement financier net au 31 août 2007	1 637	
- Augmentation de capital liée à l'exercice de BSA le 27/09/07	(1 250)	
- Remboursement de la totalité du compte courant de Brainscape le 29/09/07	1 584	
- Endettement financier net au 30 septembre 2007	1 971	

A ce jour, MINDSCAPE ne dispose d'aucune dette financière, indirecte ou conditionnelle.

Entre le 30 juin 2007 et le 31 août 2007, le groupe MINDSCAPE a souscrit un nouvel emprunt de 1,5 M€ destiné à financer les dépenses de développement en cours des jeux dont le lancement est prévu sur l'année 2008.

Fin septembre 2007, deux opérations ont également été réalisées :

- (i) une augmentation de capital, au travers de l'exercice des 250 000 Bons de Souscription d'Actions émis en 2005, a conduit à la création de 250 000 nouvelles actions. Le capital social de l'entreprise s'élève donc à la date du présent document à 1 427 097,5 euros soit 2 854 195 actions d'une valeur nominale de 0,5 euros. Le produit brut de cette augmentation de capital s'est élevé à 1 250 000 €
- (ii) le compte courant de Brainscape soit 1584 K€ (H - Autres dettes financières à court terme dans le tableau ci-dessus) a été remboursé dans son intégralité.

3.3. *Intérêts des personnes physiques et morales participant à l'offre*

A la connaissance de la Société, le Listing Sponsor et Prestataire de services d'investissement n'a pas d'intérêt autre que ceux au titre desquels il fournit ses services professionnels dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris, pouvant influer sensiblement sur l'offre d'actions de la Société.

3.4. *Raisons de l'offre et utilisation du produit*

L'admission sur Alternext doit permettre à MINDSCAPE de :

- pouvoir faire appel au marché en vue de renforcer la structure financière de l'entreprise et de lui donner les moyens nécessaire au financement de sa croissance : développement de nouveaux produits, production ou co-production de nouveaux jeux, achat de nouvelles licences,...
- financer des opérations de croissance externe : acquisition éventuelle de studios de développement notamment pour conduire la mutation vers le jeu en ligne, acquisition de propriété intellectuelle et de marques
- d'accroître la notoriété de la Société : la montée en puissance du canal de distribution internet devrait s'accompagner d'une augmentation des dépenses marketing et publicitaires en vue de recruter de nouveaux consommateurs ou joueurs. La notoriété spontanée suscitée par l'introduction en Bourse devrait également faciliter les relations avec les partenaires ou clients de l'entreprise notamment les grands groupes de media ou producteur disposant de droits sur des licences importantes.

4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS DEVANT ETRE OFFERTES / ADMISES A LA NEGOCIATION

4.1. *Nature et catégorie des actions*

Les actions nouvelles seront de même catégorie que les actions existantes et seront assimilées dès leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris aux actions existantes de la société admises simultanément aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris. L'ensemble des actions de la Société, à savoir les actions existantes et, à compter de leur émission, les actions nouvelles seront des actions ordinaires nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

Les actions nouvelles seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des stipulations des statuts de la Société. Elles auront même date de jouissance que les actions anciennes et leur seront entièrement assimilées à compter de leur émission ; elles donneront ainsi droit à l'intégralité de toute distribution décidée à compter de leur date d'émission.

Libellé des actions

MINDSCAPE

Code ISIN

FR0010257428

Compartiment

ALTERNEXT

Mnémonique

ALMIN

4.2. *Droit applicable et tribunaux compétents*

Les actions sont émises dans le cadre de la législation française.

Les tribunaux compétents en cas de litiges sont ceux du siège social de MINDSCAPE lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges, sauf disposition contraire du Nouveau Code de procédure civile.

4.3. *Forme et inscription en compte des actions*

Sous réserve de l'admission définitive des titres de la société sur le marché Alternext d'Euronext Paris, les actions sont nominatives ou au porteur au choix du titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, les droits des titulaires des actions seront représentés par une inscription à leur nom chez

- CM-CIC Securities (Adhérent Euroclear 025) mandaté par la société pour les titres nominatifs purs
- Un intermédiaire habilité de leur choix et CM-CIC Securities mandaté par la société pour les nominatifs administrés
- Un intermédiaire habilité de leur choix pour les titres aux porteurs

En outre, les statuts de la société prévoient la possibilité pour la société de procéder à l'identification des actionnaires selon la procédure visée par les articles L. 228-2 et suivants du Code de commerce. Ainsi, la société sera en droit dans les conditions légales et réglementaires en vigueur de demander à tout moment contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres selon la cas le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

La Société a demandé ou demandera l'admission de ses actions aux systèmes de règlement-livraison d'Euroclear Bank SA /NV.

4.4. *Devise d'émission*

Les titres dont l'admission est demandée seront émis en euros.

4.5. *Droits attachés aux actions*

Les informations relatives aux droits attachés aux actions de la Société et notamment les droits aux dividendes figurent aux paragraphes 21.2.3 du Prospectus.

4.6. *Autorisations d'émission*

L'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 25 septembre 2007 dans le cadre de l'admission de la société sur le marché Alternext d'Euronext Paris a approuvé la 2^{ème} et 3^{ème} résolutions suivantes :

Assemblée ayant autorisé l'émission des actions dans le cadre du Placement

Dans sa deuxième résolution, l'Assemblée générale mixte du 25 septembre :

1. délègue au directoire, dans le cadre de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et L.225-129-2 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de procéder à une augmentation du capital social en numéraire, ci-après « L'Augmentation de Capital », dans la proportion et à l'époque qu'il appréciera, en une seule fois, et par voie d'appel public à l'épargne, par l'émission d'actions ordinaires nouvelles de la société, à libérer en espèces ;
2. décide que la présente délégation de compétence est conférée au directoire pour une durée de dix huit (18) mois qui prendra fin par anticipation à la date de règlement-livraison des actions à émettre lors de l'admission des actions de la société aux négociations sur le marché Alternext ;
3. décide que le montant nominal maximal de l'Augmentation de Capital ne pourra excéder un plafond maximum de 1.000.000 d'euros par l'émission de 500.000 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,5 € ;
4. décide conformément aux dispositions de l'article L.225-135, alinéa 1, du Code de commerce, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires nouvelles sans indication de bénéficiaires ;
5. décide que le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le directoire à l'issue de la période de placement et résultera de la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place ;
6. décide que les actions ordinaires nouvelles émises au titre de l'Augmentation de Capital seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales. Elles porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel elles seront souscrites ;
7. décide que le directoire disposera des pouvoirs nécessaires pour mettre en œuvre la présente délégation dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions ci-dessus précisées, à l'effet notamment de :
 - (i) décider l'Augmentation de Capital ;
 - (ii) arrêter les montant, conditions et modalités de l'émission d'actions ordinaires nouvelles et notamment fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, et recueillir les souscriptions ;
 - (iii) décider, dans l'hypothèse où les souscriptions n'auraient pas absorbé la totalité de l'émission, de limiter le montant de l'Augmentation de Capital au montant des souscriptions reçues sous condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission ;

- (iv) imputer, à sa seule initiative, les frais de l'Augmentation de Capital sur le montant de la prime d'émission afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après augmentation ;
 - (v) fixer et procéder aux ajustements, afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société ;
 - (vi) constater la réalisation de l'Augmentation de Capital et procéder aux modifications corrélative des statuts
 - (vii) et, d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.
8. décide que les modalités définitives de l'Augmentation de Capital feront l'objet d'un rapport complémentaire, conforme aux prescriptions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce et de l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, que le directoire établira au moment où il fera usage de la présente délégation de compétence et que les commissaires aux comptes établiront également un rapport complémentaire en cette circonstance.

Dans sa troisième résolution, l'Assemblée générale mixte du 25 septembre :

1. autorise le directoire dans le cadre de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Alternext, à augmenter en cas de demande excédentaire le nombre d'actions nouvelles émises, et à procéder à l'émission correspondante au même prix que celui retenu pour l'Augmentation de Capital visée à la deuxième résolution et dans la limite d'un plafond de dix pour cent (10%) de l'émission initiale ;
2. décide que le montant nominal de l'émission correspondante s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la deuxième résolution ;
3. décide que la présente autorisation devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription à l'Augmentation de Capital visée à la première (1ère) résolution et que si le directoire n'en a pas fait usage dans le délai de trente (30) jours, elle sera considérée comme caduque.

Directoire ayant décidé l'émission des actions

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte visée ci-dessus, le Directoire de la société dans sa séance du 13 novembre 2007 a décidé du principe de l'émission de 530 786 actions nouvelles à un prix qui sera égal au prix du Placement Global qui devrait se situer dans une fourchette de prix allant de 17,52 euros à 20,16 euros.

Les modalités définitives de l'augmentation de capital notamment le prix d'émission des actions nouvelles et le nombre définitif d'actions à émettre après limitation éventuelle de l'émission à 75% du montant initialement prévu feront l'objet d'une décision du Directoire devant intervenir le 30 novembre 2007.

4.7. Date prévue pour l'émission

Les actions nouvelles seront émises à la date du règlement-livraison du Placement, soit, à titre indicatif, le 5 décembre 2007 et après établissement, par l'établissement centralisateur, du certificat de dépôt des fonds.

4.8. Restriction à la libre négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

4.9. Acquisition de la majorité du capital ou des droits de vote : garantie de cours

Garantie de cours (Article 18 des Statuts)

Sauf si la loi ou toute autre disposition applicable en dispose autrement, les cessions de blocs de titres conduisant à la détention de la majorité des droits de vote ou du capital par une personne, agissant seule ou de concert, donnent lieu à la mise en œuvre d'une garantie de cours, au sens de la réglementation boursière, pendant au moins dix jours de bourse.

Cette garantie de cours consiste dans l'obligation pour le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus de se porter acquéreur, au cours auquel la cession du bloc a été ou doit être réalisée, et seulement à ce cours, de tous les titres présentés à la vente sur le marché sur lequel la société est cotée.

L'offre d'acquisition au titre de la garantie de cours sera ferme et irrévocable et ne pourra être conditionnée à la présentation d'un nombre minimal de titres ou à une quelconque autre condition suspensive.

L'offre d'acquisition desdits titres devra faire l'objet d'un avis publié dans un journal d'annonces légales et dans un quotidien économique et financier de diffusion nationale, en comprenant les principales caractéristiques, conformément aux usages boursiers.

Tous les détenteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital qui souhaitent bénéficier de l'offre devront, si les termes et conditions des valeurs mobilières qu'ils détiennent le permettent, et à compter du jour de publication de l'avis susmentionné dans un journal d'annonces légales et jusqu'au cinquième jour de bourse précédant la fin de l'offre susmentionnée, exercer, souscrire ou convertir l'intégralité des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société qu'ils détiennent alors de manière à devenir titulaires d'actions et être en mesure de participer à l'offre. Dans le cas où ces valeurs mobilières ne seraient pas exercables, ou convertibles pendant la période d'offre, le ou les cessionnaire(s) du ou des bloc(s) visé(s) ci-dessus devra étendre son offre de telle sorte que ces personnes puissent lui apporter leurs actions, aux mêmes conditions que l'offre initiale, le jour où elles pourront exercer ou convertir les valeurs mobilières qu'elles détiennent.

Celui-ci devra également déferer sans délai à toute demande d'information qui lui serait demandée par la société, en rapport avec les stipulations précédentes.

Retrait obligatoire

La procédure de retrait obligatoire n'est pas applicable sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

4.10. Opération publique d'achat récente

Sans objet

4.11. Régime fiscal des actions

Le régime fiscal des actions de la Société en l'état actuel de la législation française est décrit ci-après. L'attention des investisseurs est cependant attirée sur le fait que ces informations ne constituent qu'un résumé et que leur situation particulière doit être étudiée avec leur conseiller fiscal habituel.

Les non-résidents fiscaux français doivent se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, sous réserve de l'application d'une convention fiscale signée entre la France et cet Etat. En outre le régime fiscal décrit ci-après correspond à celui en vigueur à ce jour : ce régime pourrait être modifié par de prochaines évolutions législatives ou réglementaires que les investisseurs devront suivre avec leur conseil fiscal habituel.

Résidents fiscaux de France

Personnes physiques détenant des actions françaises dans le cadre de leur patrimoine privé

Le régime ci-après s'applique aux personnes physiques ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à de telles opérations. Les personnes physiques qui réaliseraient de telles opérations de bourse sont invitées à se rapprocher de leur conseil fiscal pour connaître le régime qui leur est applicable.

a) Les dividendes

Les distributions mises en paiement à compter du 1^{er} janvier 2006, bénéficient, pour le calcul de l'impôt sur le revenu, d'un abattement non plafonné de 40 % de leur montant (article 158 3-2° du Code général des impôts).

Les dividendes sont soumis :

- à l'impôt sur le revenu au barème progressif ;
- à la contribution sociale généralisée (« CSG ») au taux de 8,2 % dont 5,8 % sont déductibles du revenu imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année de paiement de la CSG ;
- au prélèvement social de 2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ;
- à la contribution additionnelle au prélèvement social de 2 %, perçue au taux de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu ; et

- à la contribution au remboursement de la dette sociale (« CRDS ») au taux de 0,5 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, pour la détermination de l'impôt sur le revenu, il est précisé que :

- les dividendes bénéficiant d'un abattement général annuel de 3 050 € pour les couples mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les signataires d'un pacte civil de solidarité défini à l'article 515-1 du Code Civil (« PACS ») faisant l'objet d'une imposition commune et de 1.525 € pour les personnes célibataires, veuves, divorcées ou mariées et imposées séparément ;
- les dividendes perçus bénéficiant en application de l'article 200 septies du Code général des impôts d'un crédit d'impôt, égal à 50 % du montant, avant application de l'abattement de 40 % et de l'abattement général annuel, des dividendes perçus et plafonné annuellement à 115 € pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs ou mariés et imposés séparément et 230 € pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ainsi que pour les signataires d'un PACS faisant l'objet d'une imposition commune. Ce crédit d'impôt est imputable sur le montant global de l'impôt sur le revenu à payer au titre de l'année de perception des dividendes et est remboursable en cas d'excédent.

Pour l'application des prélèvements sociaux (CSG, prélèvement social, contribution additionnelle et CRDS), il est précisé que les dividendes sont soumis aux dits prélèvements avant l'application de l'abattement de 40 % et de l'abattement général annuel, après déduction des seuls droits de garde.

b) Plus-values

Les plus-values de cession d'actions réalisées par les personnes physiques sont imposables, dès le premier euro, si le montant global de leurs cessions de valeurs mobilières et droits sociaux réalisées au cours de l'année civile dépasse, au niveau du foyer fiscal, le seuil de 20.000 € depuis 2007, au taux de 16 %, auquel s'ajoutent :

- la contribution sociale généralisée au taux de 8,2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- le prélèvement social de 2 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- la contribution additionnelle au prélèvement social de 0,3 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu,
- la CRDS au taux de 0,5 %, non déductible de la base de l'impôt sur le revenu.

En cas de moins-values, celles-ci peuvent être imputées sur les plus-values de même nature réalisées au cours de l'année de la cession et, éventuellement, des dix années suivantes, à condition que le seuil de cession de 20.000 € en 2007 visé ci-dessus ait été dépassé l'année de réalisation de la moins-value.

La loi de finances rectificative pour 2005 (article 150 O D Bis du Code général des impôts) prévoit que la plus-value sera diminuée d'un abattement d'un tiers pour chaque année de détention au-delà de la cinquième. Le délai de détention ne commence à courir que depuis le 1^{er} janvier 2006. Les plus-values seront ainsi définitivement exonérées (hors prélèvements sociaux) lorsque les titres seront cédés après avoir été détenus pendant plus de 8 ans.

c) Régime spécial des PEA

Les actions de la Société souscrites dans le cadre de l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA seront éligibles au PEA.

Tant que le plan d'épargne en actions fonctionne, les dividendes perçus et les plus-values réalisées sont exonérés d'impôt sur le revenu. Lors de la clôture des PEA de plus de 5 ans, le gain réalisé est soumis au prélèvement social, à la contribution sociale généralisée et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale.

Le tableau ci-dessous résume les différents impôts applicables en fonction de la date de clôture du PEA :

Durée de vie du PEA	Prélèvement social	CAPS	CSG	CRDS	I.R.	Total
Inférieure à 2 ans	2,0%	0,30%	8,2%	0,5%	22,5%	33,5%¹
Comprise entre 2 et 5 ans	2,0%	0,30%	8,2%	0,5%	16,0%	27,0%¹
Supérieure à 5 ans	2,0% ²	0,30% ³	8,2% ⁴²	0,5% ⁵	0,0%	11,0%

Notes :

- 1 Sur la totalité des produits en cas de dépassement du seuil de cession.
- 2 Pour les produits acquis à compter du 1er janvier 2005.
- 3 Pour les produits acquis à compter du 1er juillet 2004.
- 4 Limitée à 3,4 % pour les produits acquis entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 1997 et à 7,5 % pour les produits acquis entre le 1er janvier 1998 et le 31 décembre 2004.
- 5 Pour les produits acquis à compter du 1er février 1996.

Les dividendes perçus dans le cadre d'un PEA ainsi que ceux perçus hors PEA ouvriront droit au crédit d'impôt égal à 50 % du dividende et plafonné à 115 € ou 230 € selon la situation de famille du bénéficiaire. Ce crédit d'impôt ne sera pas versé sur le plan, mais il sera imputable, dans les mêmes conditions que le crédit d'impôt attaché aux dividendes perçus hors du cadre du PEA, sur le montant global de l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année de perception des dividendes, et restituables en cas d'excédent.

A la clôture d'un PEA avant l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la date d'ouverture fiscale ou, après 5 ans sous condition d'avoir cédé tous les titres avant la clôture, lorsque la valeur liquidative du plan ou de rachat du contrat de capitalisation est inférieure au montant des versements effectués sur le plan depuis son ouverture, la perte est imputable sur les plus-values de cession de valeurs mobilières de même nature réalisées hors d'un PEA au cours de la même année ou des dix années suivantes, à condition que le seuil annuel de cession des valeurs mobilières (et droits ou titres assimilés) applicable au titre de l'année de réalisation de la moins-value soit dépassé au titre de l'année considérée.

d) Impôt de solidarité sur la fortune

Les actions de la Société détenues par les personnes physiques sont comprises dans leur patrimoine imposable, le cas échéant, à l'impôt de solidarité sur la fortune.

Actionnaires personnes morales possibles de l'impôt sur les sociétés

a) Dividendes

Les dividendes sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux normal de 33,1/3 % (ou pour certaines PME 15 % jusqu'à 38.120 € de bénéfices). S'y ajoute une contribution sociale égale à 3,3 % du montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763.000 € par période de douze mois.

Sous certaines conditions, les dividendes encaissés par les personnes morales détenant au moins 5 % du capital de la Société distributrice sont susceptibles, sur option, d'être exonérés (sous réserve de la prise en compte dans le résultat de la Société bénéficiaire d'une quote-part de frais et charges égale à 5 % du montant des dividendes, majorés des crédits d'impôt y attachés, limitée au montant total des frais et charges de toute nature exposés par la Société au cours de la période d'imposition) en application des dispositions du régime des Sociétés mères et filiales prévu aux articles 145 et 216 du CGI.

b) Plus-values

Les plus-values réalisées et moins-values subies lors de la cession des actions de la Société sont incluses dans le résultat soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun, c'est-à-dire en principe au taux actuel de l'impôt sur les sociétés de 33,1/3 % et, le cas échéant, de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 % qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés diminué d'un abattement qui ne peut excéder 763.000 € par période de douze mois (article 235 ter ZC du Code Général des Impôts).

En application des dispositions de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts, si les actions de la Société ont été comptabilisées dans un compte de titres de participation ou, le cas échéant, individualisées dans un sous-compte spécial, pendant une durée d'au moins deux ans à la date de la cession, les plus-values réalisées à l'occasion de leur cession peuvent bénéficier du régime spécial des plus-values à long terme et ainsi, être soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit de 8 % (augmenté de la contribution additionnelle et, le cas échéant, de la contribution sociale) soit un taux effectif de 8,27 %.

Constituent des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts, les parts ou actions de sociétés revêtant ce caractère au plan comptable, ainsi que, sous certaines conditions, les actions acquises en exécution d'une offre publique d'achat ou d'échange par l'entreprise qui en est l'initiatrice et les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères prévu aux articles 145 et 216 du Code Général des Impôts. Les titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 €, et qui remplissent les conditions pour bénéficier du régime des sociétés mères et filiales autres que la détention de 5 % au moins du capital de la société émettrice sont également présumés constituer des titres de participation si ces titres sont inscrits en comptabilité au compte « titres de participation » ou à une subdivision spéciale d'un autre compte du bilan correspondant à leur qualification comptable.

En application des dispositions de l'article 219-I-a quinque du Code Général des Impôts, les plus-values résultant de la cession des titres de participation au sens de l'article 219-I a ter du Code Général des Impôts à l'exception des titres de sociétés à prépondérance immobilière et des titres dont le prix de revient est au moins égal à 22 800 000 € mais représentant moins de 5 % au moins du capital de la société émettrice, seront imposées au taux réduit de 8 % (augmenté le cas échéant de la contribution sociale, soit un taux effectif de 8,264 %), à compter du 1^{er} janvier 2006, et exonérées de toute imposition pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (sous réserve de la réintégration, dans le résultat imposable au taux de droit commun de l'impôt sur les sociétés, d'une quote-part de frais et charges égale à 5 % du montant net des plus-values).

Les moins-values à long terme réalisées, le cas échéant, lors de la cession des actions sont imputables exclusivement sur les plus-values de même nature réalisées au cours de la même année ou, s'agissant des moins-values sur titres relevant du secteur d'imposition à 8 %, des dix années suivantes (sous réserve des conditions particulières d'imputation du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006, telles qu'elles résultent de l'article 219-I a quinque du Code Général des Impôts).

Chaque personne morale devra vérifier si le régime des plus ou moins-values à long terme est susceptible de s'appliquer aux gains et pertes réalisées lors de la cession des actions ainsi que les conditions d'imputation, à l'avenir, du solde des moins-values à long terme existant à l'ouverture du premier des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2006.

Non-résidents fiscaux de France

a) Dividendes

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège du bénéficiaire effectif est situé hors de France. Toutefois, les actionnaires dont le siège de direction effective est situé dans un Etat membre de la Communauté européenne peuvent, sous les conditions de l'article 119 ter du Code Général des Impôts, bénéficier d'une exonération de la retenue à la source.

Par ailleurs, les actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé dans un Etat lié à la France par une convention fiscale internationale sont susceptibles, sous certaines conditions tenant notamment au respect de la procédure d'octroi des avantages conventionnels, de bénéficier d'une réduction partielle ou totale de la retenue à source.

Lorsque les actionnaires sont des personnes physiques, ils ont droit, sous déduction de la retenue à la source applicable au remboursement de crédit d'impôt de 50 % plafonné attaché au dividende, si la convention fiscale internationale conclue entre la France et l'Etat de leur résidence prévoit l'extension de l'avoir fiscal (Instruction 5I-2-05 du 11 août 2005, n° 107 et suivants et annexe 7). L'administration fiscale française n'a pas encore fixé les modalités pratiques de restitution de ce crédit d'impôt aux actionnaires non-résidents éligibles.

Il appartiendra aux actionnaires de la Société concernés de se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel afin de déterminer si de telles dispositions conventionnelles sont susceptibles de s'appliquer à leur cas particulier et d'établir les conséquences, sur leur situation particulière de la souscription ou de l'acquisition d'actions de la Société.

b) Plus-values

Les plus-values réalisées à l'occasion des cessions à titre onéreux de valeurs mobilières effectuées par les personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens l'article 4-B du Code Général des Impôts ou dont le siège social est situé hors de France sont généralement exonérées d'impôt en France, à moins que ces plus-values ne soient rattachables à un établissement stable ou à une base fixe soumis à l'impôt en France, ou que les droits détenus directement ou indirectement par le cédant, avec son groupe familial, dans les bénéfices de la Société dont les actions sont cédées aient excédé 25 % à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession. Les plus-values réalisées à l'occasion de la cession d'une participation excédant ou ayant excédé le seuil de 25 % au cours de la période susvisée sont soumises à l'impôt en France au taux proportionnel de 16 %, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

c) Impôt de solidarité sur la fortune

En principe, l'impôt de solidarité sur la fortune ne s'applique pas aux personnes physiques domiciliées hors de France au sens de l'article 4B du CGI, qui possèdent directement ou indirectement, moins de 10 % du capital de la Société.

Les titres de participation (titres représentant 10 % au moins du capital de la Société émettrice et qui ont été soit souscrits à l'émission, soit conservés pendant au moins 2 ans) sont susceptibles d'être soumis à l'impôt de solidarité sur la fortune, sous réserve de l'application éventuelle des dispositions d'une convention fiscale internationale.

Autres situations

Les actionnaires soumis à un régime d'imposition autre que ceux visés ci-dessus devront s'informer auprès de leur conseiller fiscal habituel du régime fiscal s'appliquant à leur cas particulier.

Règles spécifiques à Alternext

a) Impôt de bourse

Toutes les opérations portant sur les valeurs mobilières émises par les sociétés dont la capitalisation boursière n'excède pas 150 millions d'euros sont exonérées de cet impôt.

b) Sociétés de capital-risque (« SCR »), fonds communs de placement à risques (« FCPR ») et fonds communs de placement dans l'innovation (« FCPI »)

Sous certaines conditions, les SCR, les FCPR, et les FCPI sont actuellement exonérés d'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des produits et plus-values provenant de leur portefeuille, à condition notamment que celui-ci comprenne au moins 50 % de titres non admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé, français ou étranger émis par des sociétés ayant leur siège dans l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein, ayant une activité industrielle ou commerciale et soumise à l'impôt sur les sociétés ou à un impôt équivalent.

Sous certaines conditions, les titres admis aux négociations sur un marché réglementé ou organisé européen, tel qu'Alternext, émis par des sociétés dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros seront également susceptibles d'être pris en compte pour l'appréciation de ce quota de 50 %, dans la limite de 20 %.

Dans la mesure où la capitalisation boursière de la Société n'excède pas 150 millions d'euros, les titres de la Société sont susceptibles sous certaines conditions d'être pris en compte dans ce quota de 50 %.

c) Contrats d'assurance-vie investis en actions (article 125-0 A du CGI)

Les produits de contrats d'assurance-vie dont l'unité de compte est une part ou une action d'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières peuvent être exonérés d'impôt sur le revenu en cas de rachat au-delà d'une durée de 8 ans, si l'actif de l'OPCVM est constitué :

- Pour les contrats souscrits avant le 1^{er} janvier 2005 (contrats « DSK ») :
 - Pour 50 % au moins d'actions et de titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein ;
 - Dont 5 % au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment de parts de FCPR, de FCPI, d'actions de SCR, d'actions ou de parts de sociétés non cotées, ou d'actions de sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros.
- Pour les contrats souscrits après le 1^{er} janvier 2005 (contrats « Sarkozy »)
 - Pour 30 % au moins d'actions ou titres assimilés de sociétés ayant leur siège dans un Etat de l'Espace Economique Européen hors Liechtenstein,
- Et au sein du quota de 30 % :
 - Pour 10 % au moins de titres dits « à risques », c'est-à-dire notamment d'actions de sociétés non cotées, ou de sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros, de parts de FCPR, de FCPI ou d'actions de SCR,
 - Et pour 5 % au moins de titres non cotés.

Les titres de la Société, dans la mesure où la capitalisation boursière de celle-ci n'excède pas 150 millions d'euros, sont susceptibles, sous certaines conditions, d'être pris en compte pour l'appréciation des quotas d'investissement de 5 % (pour les contrats DSK) et de 10 % (pour les contrats Sarkozy) mentionnés ci-dessus.

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1. *Conditions, calendrier prévisionnel et modalités de l'offre*

5.1.1. **Conditions de l'offre**

Préalablement à la première cotation, il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et de certaines des actions existantes dans le public (le « **Placement** ») se réalisent dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous forme d'une « Offre à Prix Ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l' « **Offre Publique** »). Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la Clause d'extension ;
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** »), comportant :
 - un placement public en France, et
 - un placement privé international dans certains pays, à l'exclusion, notamment des Etats-Unis d'Amérique.

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1 et suivants du Livre II (Règles particulières applicables aux marchés réglementés français) des règles de marché d'Euronext.

La répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande exprimée, conformément aux dispositions de l'article 315-35 du Règlement Général de l'AMF.

5.1.2. **Montant de l'offre**

Il est prévu que la Société réalise une augmentation de son capital par émission d'un nombre de 530 786 actions nouvelles, représentant environ 18,6% des actions et 15,3% des droits de vote de la Société à la date du présent Prospectus. Le nombre d'actions définitif à émettre est susceptible d'être limité à 75% du montant initialement prévu, soit 398 089 titres.

Dans le cadre de l'offre et dans la mesure où l'augmentation de capital sera réalisée en totalité, il est également prévu que des actionnaires historiques procèdent à la cession d'un nombre maximal de 165 870 actions soit 5,8% du capital initial et 4,1% des droits de vote. (Les actionnaires cédants sont présentés au chapitre 7 de la partie II du prospectus.)

L'augmentation de capital à 100% sera prioritaire sur la cession dans le cadre du Placement.

Le montant total de l'offre fera l'objet d'un communiqué de la Société dont la date de publication devrait être le 30 novembre 2007. En fonction des options possibles, le montant de l'offre peut être présenté comme suit :

En montants cumulés	Augmentation de capital à 75%	Augmentation de capital à 100% et cessions	Augmentation de capital à 100% et cessions, après clause d'extension
Montant brut	7 499 997	12 500 001	13 124 998
Montant net	7 035 997	11 941 001	12 554 123

5.1.3. Procédures et période d'ouverture de l'offre

Procédure

Offre Publique à Prix Ouvert (OPO)

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs.

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert sont les personnes physiques (ou les fonds communs de placement) de nationalité française ou résidentes en France ou ressortissantes de l'un des Etats parties aux accords et au protocole sur l'Espace Economique Européen (Etats membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein, ci-après les « Etats parties à l'accord sur l'EEE »).

Les autres personnes devront s'informer sur les restrictions locales de placement comme indiqué à la Section 5.2.1.

Les personnes désireuses de participer à l'Offre à Prix Ouvert devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France.

Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition ou la souscription d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre Publique devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un Prestataire de Services d'Investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphes 5.1.7 et 5.3.1.).

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des Prestataires de Services d'Investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 29 novembre 2007 à 17 heures.

Les Prestataires de Services d'Investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique d'Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

En application des règles de marché d'Euronext, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- entre 1 et 100 actions incluses, fractions d'ordres A1
- au-delà de 100 actions, fractions d'ordres A2

Si la demande exprimée dans le cadre de l'offre publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis sera au moins égal à 10% du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, conformément à l'article 315-35 du Règlement Général de l'AMF.

Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par CM-CIC Securities au plus tard le 29 novembre 2007 à 17 heures.

Calendrier indicatif

Offre Publique

Le calendrier ci-dessous et les dates figurant par ailleurs dans la présente note d'opération sont fournis à titre indicatif et pourront être modifiés en raison d'évènements indépendants de la volonté de la Société et affectant le bon déroulement de l'opération.

L'Offre Publique débutera le 19 novembre 2007 et prendra fin le 29 novembre 2007 à 17 heures.

La date de clôture de l'Offre Publique pourra être avancée ou prorogée. Les nouvelles modalités de l'offre seront alors mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large

diffusion. En tout état de cause, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre Publique disposeront d'un délai d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Placement Global

Le Placement Global débutera le 19 novembre 2007 et prendra fin le 29 novembre 2007 à 17 heures. En cas de prorogation de la date de clôture de l'Offre Publique, la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

Dates principales

Date	
15 novembre 2007	Visa AMF sur le prospectus
19 novembre 2007	Publication du résumé du prospectus Publication par Euronext paris de l'avis d'ouverture de l'Offre publique Ouverture de l'offre publique et du placement global
29 novembre 2007	Clôture de l'offre publique et du placement global à 17h00
30 novembre 2007	Fixation du prix de l'offre publique et du prix du placement global Décision de l'exercice éventuel de la clause d'extension Diffusion par Euronext Paris de l'avis de résultat de l'offre publique Première cotation des actions de la société Publication du communiqué confirmant le dimensionnement final de l'opération, le prix de l'offre publique et du placement global et le taux de service des particuliers
5 décembre 2007	Règlement livraison des actions offertes dans le cadre de l'offre publique et du placement global
6 décembre 2007	Début des premières négociations sur Alternext

Les heures indiquées dans la présente note d'opération sont exprimées en heure de Paris. Les « **jours de bourse** » se réfèrent aux jours où les négociations sont ouvertes sur les marchés au comptant gérés par Euronext Paris.

5.1.4. Révocation/suspension de l'offre – Modification des modalités

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour l'Offre Publique ou le Placement Global non prévue par la présente note d'opération, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion.

La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique.

De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique. Il est précisé que les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des Marchés Financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

5.1.5. Réduction des ordres émis dans l'Offre

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique pourront être servis avec réduction, suivant les modalités indiquées ci-dessous.

La fraction des ordres inférieure ou égale à 100 actions et la fraction des ordres supérieure à 100 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction des ordres inférieure

ou égale à 100 actions bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction des ordres supérieure à 100 actions.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

5.1.6. Montant minimum et/ou maximum des demandes de souscription/achat

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seront exprimés en nombre d'actions demandées sans qu'il soit imposé de minimum ou de maximum aux demandes de souscription/achat.

Offre publique

L'avis de résultat de l'Offre à Prix Ouvert qui sera publié par Euronext Paris S.A. indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres de souscription ou d'achat.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

Il est par ailleurs précisé que:

- un même donneur d'ordre ne pourra émettre qu'un seul ordre; cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier;
- s'agissant d'un compte joint, il ne pourra être émis qu'un maximum de deux ordres A ;
- le montant de chaque ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert;
- les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre;
- les ordres seront, même en cas de réduction, irrévocables, sous réserve des indications mentionnées au paragraphe « Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et modalités d'allocation» ci-dessous.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à Euronext Paris SA les ordres, selon le calendrier et les modalités précisés dans l'avis de l'ouverture de l'Offre à Prix Ouvert qui sera publié par Euronext Paris S.A.

Résultat de l'Offre à Prix Ouvert et modalités d'allocation.

Les fractions d'ordres A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres A2; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% peut être appliqué aux fractions d'ordres A2 pour servir les fractions d'ordres A1.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur, les actions formant rompus étant ensuite allouées selon les usages du marché.

Le résultat de l'Offre à Prix Ouvert fera l'objet d'un avis qui devrait être publié par Euronext Paris SA le 30 novembre 2007 et d'un communiqué de presse de la Société.

Cet avis et ce communiqué préciseront le taux de réduction éventuellement appliqué aux ordres.

Placement global

Les ordres pourront comprendre des conditions relatives au prix.

5.1.7. Révocation des demandes de souscription/achat

Les ordres reçus dans le cadre de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des conditions applicables en cas de survenance de tout fait nouveau significatif ou toute erreur ou inexactitude concernant les informations contenues dans le prospectus (cf. paragraphe 5.1.4 et 5.3.1).

5.1.8. Règlement-livraison des actions

La date prévue de règlement-livraison des actions acquises ou souscrites est fixée au 5 décembre 2007. Les acquéreurs seront débités du montant de leur acquisition par les intermédiaires ayant reçu leurs ordres. Les actions acquises seront inscrites au compte-titre de chaque acquéreur à partir de cette date.

5.1.9. Publication des résultats de l'Offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique ainsi que les allocations fera l'objet, le 30 novembre 2007, d'un communiqué de la Société et d'un avis de résultat de l'Offre Publique d'Euronext Paris.

Les modalités définitives de l'Offre Publique et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

5.1.10. Suppression du Droit préférentiel de souscription – délai de priorité des actionnaires

Sans objet.

5.2. Plan de distribution et allocation des actions

5.2.1. Catégories d'investisseurs potentiels – Pays dans lesquels l'offre est ouverte – Restrictions de placement

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'Offre Publique et dans le cadre du placement.

Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

Pays dans lesquels l'offre est ouverte

L'offre est ouverte au public en France.

Restrictions applicables aux résidents de certains pays autres que la France

La diffusion du prospectus ou d'une composante de celui-ci, ou l'offre ou la vente des actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du prospectus ou d'une composante de celui-ci doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute personne recevant le prospectus ou une composante de celui-ci doit s'abstenir de le distribuer ou de le faire parvenir dans de tels pays, en contravention avec les lois et réglementations qui y sont applicables.

Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission du prospectus ou d'une composante de celui-ci, dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations du présent paragraphe.

Aucune mesure n'a été prise pour permettre une offre publique des actions dans une quelconque juridiction autre que la France.

Le prospectus, toute composante de celui-ci, ou tout autre document ou communication relatif aux actions, ne pourra être transmis et ne pourra constituer une offre de souscription ou d'achat d'actions dans les pays où une telle offre enfreindrait la législation applicable.

En particulier, les actions n'ont pas été et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des Etats-Unis d'Amérique, telle que modifiée (« **U.S. Securities Act** »). En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Aucune communication portant sur cette offre ou aucun appel au public en vue de la souscription ou de la cession d'actions ne pourra être adressée aux Etats-Unis d'Amérique ou viser les personnes résidant ou présentes aux Etats-Unis d'Amérique.

Notamment, ni le prospectus (ou l'une quelconque de ses composantes) ni aucun autre document d'offre relatif à l'offre d'actions ne peut être distribué ou diffusé par un intermédiaire ou toute autre personne aux Etats-Unis d'Amérique.

5.2.2. Intention de souscription par les actionnaires ou dirigeants actuels du MINDSCAPE

A la connaissance de la Société, à la date du présent prospectus, ni les principaux actionnaires ni les dirigeants n'entendent souscrire à l'offre.

5.2.3. Information de pré-allocation

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 10 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant exercice éventuel de la Clause d'Extension.

5.2.4. Résultat de l'Offre – Début des négociations

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet, le 30 novembre 2007, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

5.2.5. Clause d'extension

En fonction de la demande et à l'issue du placement soit le 30 novembre 2007, il est envisagé de pouvoir recourir à une Clause d'extension portant sur un maximum de 33 174 actions supplémentaires, à provenir uniquement de la cession d'actions existantes soit un nombre égal à 5,0% du nombre initial d'actions mises sur le marché.

En tout état de cause, le nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique et dans le cadre du Placement Global, avant exercice éventuel de la clause d'extension, la répartition des actions entre l'Offre Publique et le Placement Global ainsi que le Prix de l'Offre Publique et le Prix du Placement Global seront portés à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris relatif au dimensionnement final du Placement.

5.2.6. Option de sur-allocation

Néant.

5.3. Fixation du prix

5.3.1. Modalités de fixation du prix de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique (le « **Prix de l'Offre Publique** ») sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix du Placement Global** ») et sera arrêté en même temps que celui-ci.

Le Prix du Placement Global résultera de la confrontation de l'offre des actions dans le cadre du Placement Global et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

Les allocations seront effectuées sur la base des critères de marché suivants :

- capacité des investisseurs retenus à assurer un développement ordonné du marché secondaire ;
- quantité demandée ;
- sensibilité au prix des demandes exprimées par les investisseurs.

Le Prix du Placement Global pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 17,52 € et 20,16 € par action, fourchette qui pourra être modifiée à tout moment jusque et y compris le jour prévu pour la fixation du Prix du Placement Global. Cette information est donnée à titre strictement indicatif et ne préjuge pas du Prix du Placement Global qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette.

En cas de modification de la fourchette de prix comme en cas de fixation du Prix de l'Offre Publique et du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix, les nouvelles modalités de l'offre seront mentionnées dans une note complémentaire soumise, préalablement à sa diffusion, au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion. La clôture de l'Offre Publique sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent d'au moins deux jours de négociation après la publication de cette note complémentaire pour, s'ils le souhaitent, retirer leur acceptation avant la clôture de l'Offre Publique. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

5.3.2. Publication du Prix de l'Offre

Le prix des actions offertes dans le cadre du Placement fera l'objet, le 30 novembre 2007, d'un communiqué de la Société et d'un avis d'Euronext Paris.

5.3.3. Eléments d'appréciation du prix

L'émission des actions nouvelles sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription avec appel public à l'épargne, afin de permettre l'ouverture du capital de la Société à de nouveaux investisseurs dans le cadre de l'admission aux négociations sur Alternext d'Euronext des actions de la Société.

MINDSCAPE n'a pas communiqué d'informations prévisionnelles à la communauté financière et n'envisage pas de communiquer au marché financier des prévisions d'activité.

La fourchette de prix indicative, telle qu'elle est proposée dans le présent document, et qui fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital de 63,77 millions d'euros pour un prix fixé en milieu de fourchette par le Directoire de MINDSCAPE, est cohérente avec les méthodes de valorisation usuellement employées conformément aux pratiques de marché dans le cadre de projets d'introduction et applicables à la Société.

A partir de la fourchette indicative de prix proposée, la valorisation qui sera in fine retenue résultera de la méthode de construction du livre d'ordres conformément aux usages professionnels. Dans ce cadre, les investisseurs préciseront leurs indications de souscription en fonction de la valorisation qu'ils proposeront. Le prix final s'appréciera au regard de l'historique de la Société, des caractéristiques de son secteur d'activité et de ses perspectives de développement.

Cette fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs, et en particulier l'analyse financière réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs, ainsi que la connaissance par l'établissement présentateur de l'introduction du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui lui ont été fournies à la suite de ce processus par les établissements présentateurs. Pour aboutir à la fourchette indicative proposée, les critères présentés ci-dessous ont été retenus.

Deux méthodes ont été utilisées pour valoriser MINDSCAPE :

- sur la base de l'actualisation des cash-flows libres, bien que cette méthode ne nous paraisse refléter que partiellement la réalité de l'entreprise, compte tenu de la cyclicité forte du secteur des jeux vidéo qu'il ne nous est pas possible d'appréhender dans le modèle,
- et sur la base des comparables boursiers.

Nous obtenons une valorisation moyenne de 75 M€, en valeur pré-monnaie avant prise en compte d'une décote.

Les deux tableaux ci-dessous, indiquent les valorisations en M€ ainsi que les données rapportées à une action (avant émission de nouvelles actions dans le cadre de l'augmentation de capital proposée).

Synthèse des valorisations pré-monnaie en M€

En M€	Avant décote	Après décote	Après décote	Après décote
	Valeur d'équilibre	Bas de fourchette	Milieu de fourchette	Haut de fourchette
DCF	75,4	50,0	53,8	57,4
Comparables	74,6	50,0	53,8	57,4
Moyenne	75,0	50,0	53,8	57,4

Source : estimations CM-CIC Securities.

Synthèse des valorisations pré-monnaie par action

En €	Avant décote	Après décote	Après décote	Après décote
	Valeur déquilibre	Bas de fourchette	Milieu de fourchette	Haut de fourchette
DCF	26,42	17,52	18,84	20,16
Comparables	26,14	17,52	18,84	20,16
Moyenne	26,28	17,52	18,84	20,16

Source : estimations CM-CIC Securities

DCF : une valorisation (pré-monnaie avant décote) de 75 M€

Les principales hypothèses que nous retenons pour le DCF sont les suivantes :

- Un modèle de croissance du CA convergeant vers une croissance à l'infini de +3% ;
- Une marge EBITDA qui croit jusqu'à 24,2%, grâce à un mix produit plus favorable avec les jeux en ligne ;
- Un BFR qui augmente dans un premier temps jusqu'à 33 jours de chiffres d'affaires avec la montée en puissance des jeux pour console, puis qui décroît avec l'augmentation des ventes sur internet, notamment avec les jeux en ligne et le téléchargement, à 24 jours de CA. Nous raisonnons en prenant en compte un BFR moyen sur l'année ;
- Des investissements qui convergent vers les amortissements en 2016 à 9,4% du CA ;
- Un taux d'IS normatif à 29%, ne prenant pas en compte les reports déficitaires dont dispose le groupe au Royaume-Uni et en Allemagne ;
- Un taux d'actualisation de 13% correspondant au coût des fonds propres, avec un endettement presque nul.

Ces hypothèses sont cohérentes avec celles que la société MINDSCAPE mentionne dans la partie I du présent prospectus.

Valorisation (pré-monnaie avant décote) par les comparables : 75 M€

Nous avons travaillé sur les acteurs du jeu vidéo cotés en bourse qui développent, éditent et distribuent dans la plupart des principaux pays mondiaux des logiciels de loisirs interactifs pour les consoles de jeux vidéo, les micro-ordinateurs ou le web.

Données économiques

(en M)	Place de cotation	Devise	Clôture exercice 06	CA 2006	Ebit 2006	Ebit/CA 2006	RN 2006	Dette Nette 06	Capitaux Propres 06	EBIT TCAM 06 / 09	RN TCAM 06 / 09
Activision	Nasdaq	USD	31/03/2007	1 513	73	4,8%	80	-955	1 399	70,9%	47,2%
Avanquest Software S.A.	Eurolist C	EUR	31/12/2006	74	5	7,0%	6	-6	94	43,6%	19,8%
Electronic Arts	Nasdaq	USD	31/03/2007	3 091	62	2,0%	243	-2 635	3 968	138,2%	47,5%
Gameloft SA	Eurolist B	EUR	31/12/2006	69	3	3,6%	16	-19	45	145,1%	21,9%
Infogrames Entertainments	Eurolist B	EUR	31/03/2007	305	-50	-16,5%	-83	47	64	ns	ns
Konami	Tokyo Stock Ex.	JPY	31/03/2007	280	28	10,0%	17	-11	171	13,7%	13,2%
Ncsoft Corp	Seoul Stock Ex	KRW	31/12/2006	336	47	14,1%	38	-300	418	23,5%	36,3%
Nintendo Co Ltd	Osaka Stock Ex	JPY	31/03/2007	967	226	23,4%	193	-1 078	1 220	44,2%	36,2%
Sci Entertainment Group Plc	London Stock Ex	GBP	30/06/2007	144	-3	-2,3%	-3	-31	218	ns	ns
Shanda Interactive Ent. Ltd.	Nasdaq	USD	31/12/2006	212	48	22,6%	59	-152	313	55,3%	32,8%
Take Two Interactive Softw	Nasdaq	USD	31/10/2006	1 038	-187	-18,0%	-76	-132	574	ns	ns
Thq Inc	Nasdaq	USD	31/03/2007	1 027	78	7,6%	65	-338	765	26,7%	24,5%
Ubi Soft Entert.	Eurolist B	EUR	31/03/2007	680	35	5,1%	37	-55	523	56,3%	32,8%
médiane						5,1%				49,7%	32,8%
Mandscape		EUR	31/12/2006	33,6	2,6	7,6%	1,7	-1,6	15,8	41,5%	43,9%

Source : JCF, Société, estimations CM-CIC Securities

Nous avons répertorié ci-dessous le positionnement de plusieurs groupes cotés, suivant la répartition de leur activité par zone géographique et la nature de leur offre de jeux.

Typologie des principaux acteurs des jeux vidéo (classés par CA fait avec les jeux sur le dernier exercice publié)

Editeurs	origine	clôture	CA jeux	CA jeux En % CA	Europe	Amérique	Autres	Hardcore games	Casual games
Nintendo	Japon	31/03/07	380 MMJPY	39%	nd	nd	nd	Oui	Oui
Electronic Arts	Etats-Unis	31/03/07	3 091 MUSD	100%	41%	54%	5%	Oui	Oui
Activision	Etats-Unis	31/03/07	1 513 MUSD	100%	48%	49%	3%	Oui	Oui
Konami	Japon	31/03/07	165 MMJPY	63%	nd	nd	nd	Oui	Oui
Take2	Etats-Unis	31/10/06	1 037 MUSD	100%	nd	69%	31%	Oui	
THQ	Etats-Unis	31/03/07	1 027 MUSD	100%	36%	58%	6%	Oui	Oui
Ubisoft	France	31/03/07	680 MEUR	100%	49%	45%	6%	Oui	Oui
Infogrames	France	31/03/07	305 MEUR	100%	62%	30%	8%	Oui	Oui
NCSoft	Corée	31/012/06	339 MMKRW	100%	9%	18%	73%	Oui	
SCI	RU	30/06/07	144 MGBP	100%	nd	nd	nd	Oui	
Shanda	Chine	31/12/06	212 MUSD	100%	nd	nd	nd	Oui	Oui
Gameloft	France	31/12/06	68 MEUR	100%	43%	40%	17%		Oui
Avanquest	France	31/12/06	36 MEUR	27%e	86%	4%	10%		Oui

Source : Sociétés et estimations CM-CIC Securities (Avanquest : CA 2006 de Emme qui inclut la distribution de logiciels non-jeux ; répartition selon les chiffre de Emme au S1-05/06)

Parmi eux, nous avons retenu ceux dont l'activité est uniquement constituée de jeux vidéo (logiciels) et dont le modèle et les données économiques sont proches de ceux de Mindscape, à savoir : Ubisoft et THQ, bien que leur capitalisation boursière soit importante et dépasse le milliard d'euros soit une capitalisation nettement supérieure à celle de MINDSCAPE.

- UBISOFT édite les jeux Rayman, les Lapins Crétins, Alexandra Ledermann, des licences de séries TV (Lost, Heroes) et des jeux pour hardcore gamers (Splinter Cell, Dark Messiah). Ubisoft a réalisé 10% de son CA annuel clos en mars 2007 sur les casual games et annonce un objectif de 20 % pour l'année en cours. Comme Mindscape, Ubisoft édite des jeux basés sur des licences d'émission de télévision, et Alexandra Ledermann est le principal concurrent de Mission Equitation.

- THQ INC édite Ratatouille (licence Disney), Scooby Doo, Bob l'Eponge, Bratz, Cats Academy, La Ferme en Folie, Fila World Tour Tennis, le Monde de Némo, Les Indestructibles, Hello Kitty. Comme Mindscape THQ sélectionne des jeux « casual games » basés sur des licences populaires (Disney, Fila pour le tennis...).

Données économiques des comparables retenus

(en M)	Devise	Clôture exercice 06	CA 2006	Ebit 2006	Ebit/CA 2006	RN 2006	Dette Nette 06	Capitaux Propres 06	EBIT TCAM 06 / 09	RN TCAM 06 / 09
Thq Inc	USD	31/03/2007	1 027	78	7,6%	65	-338	765	26,7%	24,5%
Ubi Soft Entert.	EUR	31/03/2007	680	35	5,1%	37	-55	523	56,3%	32,8%
Moyenne					6,4%				41,5%	28,7%
Mindscape	EUR	31/12/2006	33,6	2,6	7,6%	1,7	-1,6	15,8	41,5%	43,9%

Source : JCF, Société, estimations CM-CIC Securities

Pour effectuer notre valorisation (valeur pré-monnaie avant décote), nous avons retenu les ratios VE/Ebit et PER pour les années 2007 à 2009, en faisant une moyenne arithmétique des 6 valeurs obtenues allant de 64 M€ à 95 M€.

Valorisation (valeur pré-monnaie avant décote) par les comparables

	Capi	en M	VE/EBIT 2007	VE/EBIT 2008	VE/EBIT 2009	PER 2007	PER 2008	PER 2009
Thq Inc	1 595	USD	13,0	6,4	5,8	19,1	15,6	12,6
Ubi Soft Entert.	2 202	EUR	28,1	19,3	15,4	43,4	32,5	25,2
Moyenne			20,6	12,8	10,6	31,2	24,1	18,9
Mindscape Valorisation Implicite	75	EUR	64	64	80	68	82	95

Source : JCF, estimations CM-CIC Securities

A titre indicatif, si nous avions retenu l'ensemble de l'échantillon (13 valeurs très hétérogènes), nous aurions trouvé une valorisation moyenne de 80 M€ (valeur pré-monnaie avant décote).

Principales données de valorisation de l'ensemble de l'échantillon

	Capi	en M	VE/EBIT 2007	VE/EBIT 2008	VE/EBIT 2009	PER 2007	PER 2008	PER 2009
Activision	6 389	USD	23,7	18,1	14,7	37,5	29,8	25,4
Avanquest Software S.A.	115	EUR	10,3	7,8	8,0	15,3	11,9	11,9
Electronic Arts	18 601	USD	114,7	27,0	21,0	67,4	30,2	23,2
Gameloft SA	479	EUR	46,1	18,7	11,2	53,4	23,9	17,9
Infogrames Entertainments	231	EUR	ns	ns	13,3	ns	ns	15,4
Konami	481	JPY	13,1	11,2	9,6	23,7	20,1	19,5
Ncsoft Corp	1 410	KRW	22,9	15,2	11,9	29,7	18,8	13,9
Nintendo Co Ltd	10 002	JPY	20,2	17,0	13,6	33,1	29,8	23,4
Sci Entertainment Group Plc	334	GBP	10,8	6,5	10,0	13,7	9,7	14,5
Shanda Interactive Ent. Ltd.	2 779	USD	18,9	14,6	11,9	19,2	20,3	17,5
Take Two Interactive Softw	1 329	USD	ns	12,4	ns	ns	18,7	12,4
Thq Inc	1 595	USD	13,0	6,4	5,8	19,1	15,6	12,6
Ubi Soft Entert.	2 202	EUR	28,1	19,3	15,4	43,4	32,5	25,2
Moyenne			29,2	14,5	11,4	32,3	21,8	16,9
Valorisation Implicite Indicative pour	80	EUR	91	72	86	70	74	85

Source : JCF, Société, estimations CM-CIC Securities

Niveau de décote et multiples de valorisation en fonction de la fourchette de prix

Compte tenu de la forte volatilité actuelle des marchés boursiers, la décote retenue en milieu de fourchette sur la valorisation d'équilibre pré-monnaie est de 28%. La fourchette de prix encadre cette décote entre 33% et 23%.

Par ailleurs, Mindscape offre une forte croissance annuelle des BPA sur la période 2006-2009 de 43,9%, quand le groupe français Ubisoft présente une croissance annuelle moyenne de ses BPA de 32,8% sur cette même période d'après le consensus JCF. En milieu de fourchette, le PER 2008e de Mindscape serait de 15,9x quand celui de Ubisoft se situe à 32,5x suivant le consensus JCF.

Multiples de valorisation pré-monnaie de Mindscape, sur la base de fourchette d'introduction

	En M€	Par action (€)	VE/EBIT 2007	VE/EBIT 2008	VE/EBIT 2009	PER 2007	PER 2008	PER 2009
Bas de fourchette	50,00	17,52	15,9	9,9	6,4	24,5	14,8	10,0
Milieu de fourchette	53,77	18,84	17,1	10,7	6,9	26,3	15,9	10,7
Haut de fourchette	57,54	20,16	18,4	11,5	7,5	28,1	17,0	11,5

Source : estimations CM-CIC Securities

Méthodes de valorisation non retenues

L'actualisation de dividendes : cette méthode repose sur la régularité du taux de distribution dans le futur. Cette hypothèse n'est pas recevable en raison de l'absence de politique de distribution passée et volonté du management de proposer la mise en place d'une politique de distribution dans le futur.

La méthode de l'actif net comptable ou réévalué : le multiple d'actif net ne valorisant pas une société sur ses perspectives de croissance ni de marges, n'est pas de ce jugée pertinente dans le cas de MINDSCAPE

La méthode des transactions comparables : cette méthode étant inapplicable en raison du manque d'informations sur les transactions récentes dans le secteur.

5.3.4. Disparité entre le Prix de l'Offre et le coût des acquisitions d'actions par les dirigeants

Néant

5.4. *Placement*

5.4.1. Coordonnées du Listing Sponsor et du Prestataire de Services d'investissement en charge du placement

Listing Sponsor & Prestataire de Services d'Investissement

CM-CIC Securities
6, avenue de Provence - 75009 PARIS

5.4.2. Etablissements en charge du service des titres et du service financier

Le service des titres et le service financier de la Société seront assurés par
CM-CIC Emetteur
Adhérent 025
6 avenue de Provence
75441 Paris Cedex09 - Paris.

5.4.3. Garantie

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations sur le titre n'interviendra donc qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

6. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1. Admission aux négociations

Les actions existantes composant le capital de la Société à la date du prospectus et les actions nouvelles à émettre ont fait l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

Les conditions de cotation des actions seront fixées dans un avis d'Euronext Paris.

La première cotation des actions de la Société devrait avoir lieu le 30 novembre 2007. Les négociations devraient débuter au cours de la séance de bourse du 6 décembre 2007.

6.2. Autres places de cotation existantes

Les actions de la Société ne sont actuellement admises aux négociations sur aucun marché boursier, réglementé ou non.

6.3. Offres concomitantes d'actions

Néant

6.4. Contrat de liquidité

L'actionnaire principal de MINDSCAPE devrait conclure un contrat conforme à la charte AFEI avec le PSI CM-CIC Securities d'ici le début des négociations afin que CM-CIC Securities puisse intervenir pour leur compte sur le marché en vue de favoriser la liquidité et la régularité des transactions ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés des actions MINDSCAPE sur le marché Alternext. Les modalités de ce contrat ne sont pas encore connues à ce jour.

6.5. Stabilisation

Néant

6.6. Rachat d'actions propres

Néant

7. DETENTEURS DE VALEURS MOBILIERES SOUHAITANT LES VENDRE

7.1. Actionnaires cédants

Noms des cédants	Adresse	Lien avec la société
Brainscape S.A.	124 Boulevard de la Pétrusse – L 2330 Luxembourg	Néant
FCPR Fortis Private Equity France Fund	Société de gestion Fortis Private Equity France, dont le siège social est situé à Strasbourg, 25, allée de la Robertsau	Néant
FCPR Nord Europe 1	Société UFG Private Equity, dont le siège social est situé à Paris – 173 boulevard Haussmann	Néant
Roch Vallée	41, rue de la Paroisse 78000 VERSAILLES	Salarié
Philippe Cohen	33, rue du Château 92200 NEUILLY SUR SEINE	Salarié
Pierre Raiman	10, rue du Sentier 75002 PARIS	Salarié
Pierre-François Boselli	68, rue Léon Robin 78320 LE MESNIL SAINT DENIS	Salarié
Johan Van Dijk	Bloemendaalseweg 167, 2061 CJ Bloemendaal, (Holland)	Salarié
Tony Hughes	3 Inkerman Street, Mosman, NSW 2088, Australie	Salarié

7.2. Nombre de titres offerts par chacun des actionnaires cédants

Noms des cédants	Nombre d'actions initial	Nombre d'actions maximal cédées ⁽¹⁾
Brainscape S.A.	2 157 814	82 819
FCPR Fortis Private Equity France Fund	310 238	11 907
FCPR Nord Europe 1	186 143	7 144
Roch Vallée	60 000	19200
Philippe Cohen	60 000	19200
Pierre Raiman	20 000	6 400
Pierre-François Boselli	20 000	6 400
Johan Van Dijk	20 000	6 400
Tony Hughes	20 000	6 400

(1) En cas d'exercice intégral de la clause d'extension

7.3. Engagements de conservation des actions

L'actionnaire principal « Brainscape » et les actionnaires financiers « la Société de gestion Fortis Private Equity France » et « la Société UFG Private Equity » s'engagent, dans les conditions et selon les modalités ci-après exposées, à conserver les actions qu'ils détiendront à la date d'Admission sur Alternext :
Le présent engagement de conservation est irrévocable.

L'Engagement de la société BRAINSCAPE porte sur :

- (i) Cent pour cent (100%) des Titres pendant une période de six (6) mois à compter de la Date de l'admission ci-après l'« Echéance 1 » ;
- (ii) Quatre vingt cinq pour cent (85%) des Titres pendant une période de six mois à compter de l'Echéance 1.

L'Engagement des autres Actionnaires porte sur :

- (i) Cent pour cent (100%) des Titres pendant une période de six (6) mois à compter de la Date de l'admission, ci-après l'« Echéance 1 »;
- (ii) Cinquante pour cent (50%) des Titres pendant une période de six mois à compter de l'Echéance 1.

Aucune cession autorisée pendant la période de conservation ne pourra intervenir à un prix inférieur au prix d'admission.

En conséquence de l'Engagement, les Titres seront inscrits en totalité sous la forme nominative pure dans les registres de la Société tenus par CM-CIC Securities.

L'Engagement pourra être levé par anticipation en tout ou partie :

- (i) à l'initiative de CM-CIC en considération de l'évolution du cours de bourse de la Société sur le marché Alternext, et/ou
- (ii) à la demande des Actionnaires, ensemble ou séparément, avec l'accord express de CM-CIC Securities, et/ou
- (iii) en cas d'offre publique d'un tiers portant sur la totalité des Titres de la Société.

En cas de levée par anticipation de l'Engagement, les Actionnaires s'engagent à confier à CM-CIC Securities la cession des Titres sur le marché boursier, au fixing ou par blocs de Titres hors marché, dans la proportion de l'ordre de vente de l'Actionnaire et sous réserve que ladite cession (i) n'intervienne pas à un prix inférieur au prix d'inscription et (ii) ne comporte aucun impact négatif sur le cours de bourse.

Les engagements de conservation pourront être levés avec l'accord préalable du Prestataire de services d'investissement qui devra être notifié par écrit à la Société ou aux actionnaires concernés. Le Prestataire de services d'investissement informera immédiatement la Société des levées de ces engagements. La Société informera sans délai le marché des modifications/levées de ces engagements.

8. DEPENSES LIEES A L'OFFRE

Le produit brut de la cession des Actions Cédées est estimé à environ 2,5 millions d'euros et le produit brut de la cession des actions cédées supplémentaires est estimé à environ 625 000 euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, sur la base d'un prix de 18,84 euros par action, soit le point médian de la fourchette de prix indicative.

Le produit brut de l'émission des Actions Nouvelles est estimé à environ 10 millions d'euros.

Les frais juridiques, comptables et administratifs seront pris en charge par la Société. Les commissions de placement seront réparties entre la Société et les actionnaires cédants au prorata des actions émises et des actions cédées dans le cadre du Placement. Sur ces bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers et le montant des frais juridiques, comptables et administratifs sont estimés à 511 500 euros pour la société et la commission de placement à 47 500€ pour les cédants.

9. DILUTION

9.1. *Incidence de l'émission sur les capitaux propres*

En cas d'émission réalisée à 100%, soit 530 786 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix égal au point médian de la fourchette indicative de prix (soit 18,84 € par action), le produit brut de l'émission s'élèverait à 10 000 008 €, soit une augmentation de capital de 265 393 € et une prime d'émission de 9 734 615,2 €.

Compte tenu de ces hypothèses, les capitaux propres consolidés de la Société s'établiraient comme suit :

	Avant émission	Après émission*
Capitaux propres consolidés (après augmentation de capital du 27 septembre 2007 de 1250 K€ liée à l'exercice des BSA et hors résultat de l'année)	16 912 621	26 401 129
Nombre d'actions composant le capital	2 854 195	3 384 981
Capitaux propres par action	5,93	7,80

* après imputation des frais sur la prime d'émission

Il est rappelé que la Société ne possède aucune action propre à la date de la présente note d'opération.

9.2. *Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire*

En supposant un nombre d'actions nouvelles émises égal à 530 786 actions, l'incidence des cessions et des émissions sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1% du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société passer à : 0,84 % en cas d'émission à 100% et 0,88% en cas de limitation à 75%.

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

Actionnaires	Avant cessions et émissions				Après cessions (nombre initial) et émissions (*)				Après cessions (avec clause d'extension) et émissions (**)			
	nb d'actions	% capital	nb droits de vote	% droits de vote	nb d'actions	% capital	nb droits de vote	% droits de vote	nb d'actions	% capital	nb droits de vote	% droits de vote
Brainscape SA	2 157 814	75,60%	2 765 092	79,88%	2 101 965	62,10%	2 709 243	67,86%	2 074 995	61,30%	2 682 273	67,19%
FCPR Fortis PE France	310 238	10,87%	310 238	8,96%	302 209	8,93%	302 209	7,57%	298 331	8,81%	298 331	7,47%
FCPR Nord Europe	186 143	6,52%	186 143	5,38%	181 325	5,36%	181 325	4,54%	178 999	5,29%	178 999	4,48%
Salariés	200 000	7,01%	200 000	5,78%	136 000	4,02%	136 000	3,41%	136 000	4,02%	136 000	3,41%
Sous total	2 854 195	100,00%	3 461 473	100,00%	2 721 499	80,40%	3 328 777	83,38%	2 688 325	79,42%	3 295 603	82,55%
Public	0	0,00%	0	0,00%	663 482	19,60%	663 482	16,62%	696 656	20,58%	696 656	17,45%
Total	2 854 195	100,00%	3 461 473	100,00%	3 384 981	100,00%	3 992 259	100,00%	3 384 981	100,00%	3 992 259	100,00%

(*) En cas de cession du nombre initial

(**) En cas d'exercice intégral de la clause d'extension

NB :

- 1) A l'occasion de l'Assemblée générale du 24 juillet 2007, il a été décidé d'instaurer un droit de vote double pour toute personne justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée minimum de 3 ans.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

10.1. Conseillers ayant un lien avec l'offre

CM-CIC Securities ne détient pas pour compte propre directement ou indirectement d'actions de la société.

10.2. Responsable du contrôle des comptes

Cf. Chapitre 2 de la première partie du présent prospectus.

10.3. Rapport d'expert

Néant

10.4. Informations provenant d'une tierce partie

Néant

GLOSSAIRE

Blockbuster ou hit : jeu AAA à gros succès commercial : terme originellement employé dans l'industrie du cinéma pour désigner les films inscrits au sommet du box office. Par extension : jeu dont les ventes sont parmi les meilleures du marché

Casual gamers : joueur occasionnel, plus ludique et familial souvent consommateur de jeux issus de licences de série tv, film, BD. Les « casual games » se destinent au grand public, sont faciles d'accès et se développent fortement aujourd'hui en raison de l'élargissement du public de joueurs.

Consoles « Next Gen » ou de nouvelle génération : sorties fin 2005 / 2006, les consoles nouvelle génération se diffusent aujourd'hui dans le monde. Plus puissantes, plus sophistiquées, elles sont le point de départ d'un nouveau cycle de croissance pour le secteur des jeux vidéo. Les acteurs principaux sont Microsoft XBox 360, Sony avec la PS3 et Nintendo avec la Wii.

Co-production : activité consistant à financer à plusieurs le développement d'un jeu vidéo et de partager les bénéfices tirés des ventes.

Distribution : activité consistant à commercialiser des jeux vidéo.

Edition : contrat par lequel un producteur de jeu vidéo confie le soin à un autre acteur (Editeur) de distribuer ses produits en les ayant éventuellement auparavant localiser c'est à dire adapter et traduit pour son marché national. Les contrat d'édition permettent ainsi à des producteurs de jeu vidéo de commercialiser indirectement leurs produits sur des zones où ils ne sont pas présents. Ces contrats donnent lieu à des versements de royalties sur les ventes au propriétaire du jeu.

Game play : terme anglo-saxon désignant la forme donnée au jeu (scénario, énigmes, actions, niveaux de difficulté, défis à relever) afin que ce dernier soit intéressant et motivant pour le joueur sans toutefois le décourager

Hardcore gamers : joueur passionné ou intensif souvent adaptés des jeux de bataille ou de simulations

Jeu AAA : jeu vidéo à gros budget Prononcez "triple A". Se dit d'un titre qui se vend ou a l'ambition de se vendre à un nombre très important d'exemplaires (entre 2 et 4 millions). Un hit qui restera en top des ventes longtemps et internationalement.

Licensing in : contrat par lequel un Editeur prend possession d'un jeu à commercialiser.

Licensing out : contrat par lequel le producteur confie les droits de commercialisation à un éditeur.

Localisation : procédé consistant pour un Editeur de jeux vidéo à adapter et traduire pour un marché national un jeu vidéo produit à l'étranger.

MMOG : (massively multiplayer online game) jeu en ligne sur internet permettant à un nombre important de joueurs de se connecter simultanément et de jouer en réseau.

Pay to play : procédé permettant d'accorder les droits aux joueurs en fonction de leur règlement effectif. Le Pay to Play limite les utilisations frauduleuses et le piratage.

Portabilité : faculté de "porter" un contenu interactif sur différents supports (PC, Consoles, jeu en ligne)

Production : activité consistant pour un acteur de jeu vidéo à financer le développement du jeu. Le fait d'être producteur confère ainsi l'ensemble des droits sur le produit. Le producteur est propriétaire du jeu.

Royalties : sommes versées par des éditeurs ou distributeurs de jeux à leurs propriétaires. Un éditeur de jeu qui aura « localiser » et commercialiser le jeu versera moins de royalties qu'un simple distributeur.